This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B518
9s6d
V. f. 8.

Ham Court.

19

DJ
150
.A88
1687

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE HOLLANDE
ET DES AUTRES
PROVINCES-UNIES:

Où l'on verra les veritables causes des Divisions qui sont depuis soixante ans dans cette République, & qui la menacent de ruine.

Par Messire LOUIS AUBERT, *Chevalier, Seigneur du Maurier.*

Imprimé à la Fléche.

A PARIS,

Chez JEAN VILLETTE, Place de Sorbonne, à l'Image S. Jean.

M. DC. LXXXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

A MONSEIGNEUR
L'ILLUSTR. ET REVEREND.

EVESQUE DU MANS,

LOUIS DE LA VERGNE
DE MONTENARD
DE TRESSAN,

Conſeiller du Roi en ſés Conſeils, & premier Aumônier de Monſieur le Duc d'Orleans, Frere unique de Sa Majeſté.

MONSEIGNEUR,

Vous m'avez fait tant de faveurs depuis que vous étes

en ce Diocése, dont la principale a donné le repos en ma vieilleſſe : & elles ont fait une ſi forte impreſſion ſur un bon Cœur comme le mien, que je ſouhaiterois fort que ma reconnoiſſance s'épandit par tout le monde : & que non ſeulement les François, mais auſſi les Etrangers ſçûſſent à quel point je vous ſuis redevable.

C'eſt ce qui me porte, MONSEIGNEUR, *à vous dédier ces Mémoires, que j'eſpére qui auront cours dans l'Europe, n'y traitant que de Perſonnes trés-illuſtres, & de choſes rares & curieuſes,*

que la calomnie a déguisées plus de soixante ans : & le faisant avec la sincérité & la verité dont aucune Grandeur n'a jamais eu le pouvoir de me détourner.

D'autre part, MONSEIGNEUR, vous m'avez porté le premier à y travailler ; Et si le Public tire quelque profit & satisfaction de cet Ouvrage, il est bien juste qu'il vous en sçache gré. Mais comme je ne sçaurois vous offrir ce que je desirerois bien, vous vous contenterez, s'il vous plaît, de ce que je puis, & de ma veritable protestation d'être

le reste de ma vie avec beaucoup d'ardeur, de respect & de reconnoissance,

MONSEIGNEUR,

Vôtre trés-humble & trés-obéïssant Serviteur,

DU MAURIER.

1-16-32
25327

PREFACE.

QU'ON ne s'attende pas en lisant ces Mémoires, de voir un discours fleuri, ou plûtôt fardé, qui soit plein de termes nouveaux, que quelques petits Auteurs présomptueux, qui ne s'attachent qu'aux seuls mots, appellent le beau langage. Ces gens-là sçauront que je ne fus jamais au Collége: & que le peu que je sçai dans les Langues, je l'ai apris à la maison par des Maîtres, ou par l'usage dans la

conversation. Je n'ai jamais lû une seule ligne de Priscian, ni des autres Grammairiens; Les Syntaxes, les Clénards, & les Despautéres, que mon Pere appelloit les Croix de la jeunesse, me sont des Païs inconnus. Je n'ai jamais pû comprendre ce que c'est qu'un Supin ni qu'un Gerondif: & je m'en sers à l'occasion par l'usage, sans les pouvoir définir ni décrire. J'ai lû & relû avec plaisir le Quinte-Curce de Monsieur de Vaugelas, dont j'estimois la vertu solide, l'extrême douceur, & la fidélité inviolable pour ses Amis; mais je n'ai jamais pû achever ses Remarques sur

nôtre Langue ; De plus ayant corrompu ma langue naturelle par une longue demeure dans les Païs Etrangers, où j'ai été nourri , & par une plus longue station dans le Maine, où l'on parle trés-mal : m'étant lassé de piquer inutilement les coffres à la Cour , & de me repaître de ses vaines fumées : on ne doit pas s'étonner si on remarque en cet Ouvrage des termes & des façons de parler qui ne sont pas au goût de ces Censeurs pointilleux qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, & qui condamnent un bon Livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce, & pour une maniére de

parler qui n'eſt pas de la délicateſſe de la Langue, pour me ſervir de leurs termes.

Je convie donc ces Meſſieurs de me laiſſer en repos, puis que j'avoüe ingénûment ma foibleſſe : leur laiſſant trés-volontiers en partage les huit parties d'Oraiſon, toutes les Grammaires & tous les Dictionnaires, avec toutes les Remarques & toutes les Obſervations ſur les Langues : à condition qu'ils abandonnent aux eſprits ſolides & expérimentez, la matiére, & les choſes qui ſont au deſſus de leur capacité : car, à dire le vrai, ils ne peuvent s'attribuer d'autre gloire que celle

qu'ont les meilleurs Artisans qui font les bons outils, dont les excellens Statuaires forment les merveilleuses Statuës, & les fameux Architectes les superbes Edifices.

J'estime fort ceux qui parlent réguliérement : mais je ne puis souffrir ces petits critiques enflez de vanité, qui dans les ruelles des Dames décrient les meilleurs Ouvrages, pour une maniére de s'expliquer qui ne leur plaît point. Il ne s'ensuit pas pour cela que de Grands Hommes ne puissent écrire solidement & poliment tout ensemble : ayant autant de vénération pour ces Illustres

là, que d'aversion & de mépris pour de simples Grammairiens qui n'ont que l'orgueil en partage.

Ce n'est pas à ces gens-là à juger d'une Histoire: & si j'avois à souhaiter des Juges dignes & compétans de ces Mémoires, il seroit à desirer que ce fameux Président de Thou, & ces Illustres Freres Messieurs du Puy, & que Monsieur le Président Ardier pussent revenir au monde. Ce dernier fit long-temps la Charge de Secretaire d'Etat, sous Monsieur d'Herbaut son Oncle, Pere de Monsieur de la Vrillére. Ses Dépêches étoient si naturelles & si for-

tes, ainsi que les Déclarations publiques qui sortoient de ses mains: que Monsieur Conrart Homme généralement estimé, & qui connoissoit la valeur des choses, m'a dit plusieurs fois il y a plus de trente ans, que les Rois de France ne parloient plus avec la majesté digne de leur Empire, depuis qu'ils ne s'expliquoient plus par la plume de Monsieur Ardier. Je remets à parler plus amplement de cet Homme Illustre, qui a été fort de mes Amis, en un autre endroit.

Jugement de Monsr. Conrart, de Monsieur le Présidont Ardier.

La plûpart des Histoires sont des Panégyriques faits par des plumes gagées, qui

élévent le vice & le crime dans le Ciel : comme celles de Paterculus & de Machiavel, qui proposent Tibére & Cesar Borgia, qui ont été des monstres, pour des exemples à imiter. Tout au contraire de ces composeurs d'Eloges injustes, il y a des faiseurs de Pasquins qui osent se nommer Historiens, dont les ames vénales ou interessées déchirent la vertu même, & font passer les meilleurs Princes pour des Tyrans & pour des Scélérats : témoin tant d'Histoires & Imprimez Satyriques des Huguenots contre les Princes Catholiques, entr'autres con-

tre François de Lorraine Duc de Guiſe, parce que cet excellent Capitaine leur avoit fait la guerre : & ces gros tas de livres composez par des Moines & par des Catholiques ſuperſtitieux contre la Reine Eliſabeth d'Angleterre, la plus grande Princeſſe qui ait jamais porté Couronne ; car il ſuffit à ces eſprits paſſionnez d'être d'un Parti & d'une Religion contraire, pour être accablé de calomnies, dénigré & condamné.

Ces ridicules Ecrivains s'efforcent vainement de rendre la Reine Eliſabeth odieuſe & execrable à la poſtérité, à cauſe de la mort de la Rei-

ne Marie Stüart, bien qu'il ſoit trés-certain que cette pauvre Princeſſe avoit l'Eſprit ſi inquiet & ſi querelleux, qu'Elle ne pouvoit s'empêcher de harceler la Reine Eliſabeth bien plus puiſſante qu'Elle, & qu'ainſi Elle braſſa Elle-même ſa ruine; ce qui ne peut être révoqué en doute, étant confirmé par le témoignage de Monſieur de Caſtelnau Intendant de ſes Affaires en France, & Ambaſſadeur en Angleterre, qui dit dans ſes Mémoires, qu'Elle tenoit ce défaut du Cardinal de Lorraine ſon Oncle. Depuis qu'Elle fut priſonniére en Angleter-

re, Elle ne pût s'empêcher de nourrir diverſes intelligences avec des Anglois factieux, qui vouloient troubler le repos du Royaume, & attenter même à la vie de la Reine Eliſabeth : ce qui la força de lui faire faire ſon Procés, & de la faire condamner à la mort par plus de quarante Juges, la plûpart Marquis, Comtes, Barons, Pairs d'Angleterre, Officiers de la Couronne, & Membres du Parlement : encore cette Sentence fut longtemps ſurciſe, & jamais la Reine Eliſabeth n'eût oſé l'exécuter, ſi elle n'y eût été portée par la France ; car

j'ai oüi dire à mon Pere qu'amis & ennemis concoururent par divers intérêts pour faire périr cette malheureuse Reine. Il avoit appris de la bouche de Monsieur de Beliévre, qu'on envoya extraordinairement en Angleterre, en apparence pour solliciter pour la vie de cette pauvre Reine, & qui avoit une trés-ample instruction à cette fin: qu'il en avoit une toute contraire de la main du Roi Henri III. pour exhorter la Reine Elisabeth à faire décapiter cette ennemie commune de leurs Personnes & de leurs Royaumes; Ce que le Roi fut forcé de

Henri III cause de la mort de Marie Stüart, ou plûtôt M. de Guise qu'il redoutoit.

faire, de crainte que Marie Stüart Héritiére d'Elisabeth, & plus jeune qu'Elle, venant à lui succéder, Messieurs de Guise ses Parens, qui la gouvernoient absolument, & qui par le grand nombre de Créatures qu'ils avoient dans le Royaume faisoient branler sa Couronne, fortifiez de la Puissance d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, n'en fissent enfin un second Chilperic : car ceux de la Ligue eurent l'insolence de changer la Devise du Roi *Manet ultima Cælo*, en *Manet ultima Claustro.* Le Roi disoit qu'aprés avoir joui en terre des Couronnes de France &

de Pologne, il espéroit la troisiéme dans le Ciel ; Et les Ligueurs disoient hautement qu'ils lui donneroient cette troisiéme Couronne dans un Cloître ; Et comme un Sçavant de ce temps-là eût étendu la Devise du Roi en ce bel Hexamêtre,

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille Coronam.

La rage de ceux de la Ligue le paraphrasa en ce Distique.

Qui dedit ante duas, unam abstulit, altera nutat,
Tertia tonsoris est facienda manu.

Davantage : dans un Con-

ſeil ſecret de ceux de ce Parti, où l'on propoſoit cet horrible deſſein : comme l'un de la compagnie plus modéré que les autres, eût demandé qui ſeroit celui qui oſeroit mettre le Roi dans un Cloître : le Cardinal de Guiſe, d'un naturel impétueux, aprés lui avoir reproché ſa molleſſe, dit tout haut, qu'on lui livrât le Roi, qu'il lui mettroit la tête entre ſes genoux, & lui feroit la Couronne de Moine avec la pointe d'un poignard ; Diſcours qui depuis lui coûta bien cher, car aprés que le Roi Henri III. eût fait tuer Monſieur de Guiſe ſon frere,

Paroles du Cardinal.

& qu'il balançoit ce qu'il devoit faire de ce Cardinal qu'il avoit fait arrêter : le Colonel Alphonse d'Ornano Pere du Maréchal de ce nom, l'ayant fait souvenir de ces cruelles paroles, & remontré que le frere vivant étoit plus dangereux que n'avoit jamais été le mort : le Roi jura qu'il en mourroit, & envoya aussi-tôt Monsieur du Guast Capitaine aux Gardes, avec ordre précis de l'expédier.

Cette sollicitation secrete de Henri III. contre Marie Stüart sa Belle-Sœur, Reine d'Ecosse, & Doüairiére de France, fait voir que pour sa conservation on sacrifie ses

Alliez & ses Proches : mais de plus, on immole souvent la Religion par intérest & par raison d'Etat : témoin ce que la même Reine Elisabeth a dit autrefois à mon Pere, qu'Elle tenoit la vie du Roi Philippes second son Beau-Frere, quoi que le plus grand de ses Ennemis ; Aussi Elle l'avoit peint dans la ruelle de son lit, & le faisoit considérer à tout le monde comme son Sauveur. Effectivement il empêcha sa Sœur Marie de la faire mourir : car cette Reine Marie, seconde femme du Roi Philippes, étant grande Catholique, & fort infirme, craignoit avec

Philippe II. sauve la vie à Elisabeth Reine d'Angleterre, que sa Sœur Marie vouloit faire mourir, & aime mieux que l'Angleterre soit Hérétique, que de pouvoir être jointe à la France.

raiſon que ſa Sœur Eliſabeth qui étoit Huguenote, venant à lui ſuccéder, ne bannît un jour d'Angleterre la Religion Catholique, comme il arriva depuis: & preſſoit fort le Roi ſon mari de lui faire trancher la tête, la tenant priſonniére dans la Tour de Londres. Mais le Roi Philippes s'y oppoſa fortement, de peur que l'Héritiére d'Eliſabeth, Marie Stüart, qui lors avoit épouſé le Roi François II. ne devint Reine de toute la Grande Bretagne par ſucceſſion, & que la joignant à la France, comme il étoit indubitable ſi Elle avoit des Enfans, il ne ſe formât, par

l'union de tant de Royaumes, une Puiſſance formidable qui réduiſit en fumée ſon vaſte deſſein de Monarchie Univerſelle.

Les Eſpagnols font encore céder en ce temps, la Religion à l'intérêt.

En ce temps-ici les Eſpagnols font encore céder la Religion à l'intéreſt: car eux qui nous ont reproché par tant d'Ecrits, nos Alliances avec les Hérétiques, particuliérement avec la Hollande & la Suéde, & qui par là ſe vouloient rendre recommandables à la Cour de Rome, regardent preſentement les Hollandois comme le plus ferme ſoûtien de leur Monarchie : leur permettant de prêcher publiquement dans

leurs Villes : Et pour montrer la confidération qu'ils ont pour ces gens-là, l'Admiral Ruyter, un peu devant sa mort, fit sortir des Galéres de Naples, un grand nombre de Ministres Hongrois que l'Empereur y avoit envoyez, d'un seul mot qu'il en dit au Marquis de Loz-Velez qui en est Viceroi.

Ainsi il n'y a personne qui ne voye que le seul intérest gouverne le Monde, & qui ne dise qu'un grand Capitaine a eu raison d'écrire que les Princes commandent aux Peuples, mais que l'intérest commande aux Princes ; Ce qui est si veritable, que sou-

vent pour cet intérest on dévoüe ce qu'il y a de plus sacré entre les hommes ; & que la plûpart des Souverains n'observent les régles de la Justice & de la Religion, qu'entant qu'elles se trouvent conformes à ce malheureux intérest.

Au reste, si quelques scrupuleux trouvent à redire que dans ces Mémoires je compare le Prince d'Orange Guillaume, & l'Admiral de Colligni, aux plus Grands Hommes, tous deux Hérétiques, & tous deux Rebelles, on ne doit pas conclure par là que j'aye aucun penchant à l'Hérésie & à la

Rebellion, que je déteste également; Mais c'est qu'il faut autant ou plus de vertu à se faire Souverain, de Particulier qu'on est, & à résister étant foible, à de grandes Puissances, qu'à gagner des Batailles étant né Roi, comme Alexandre & Gustave Adolphe. Les Rois doivent leurs Victoires à la valeur de leurs Capitaines & de leurs Troupes, & quelquefois aux Vents & au Soleil, c'est à dire, à la fortune. Aussi Ciceron parlant à Cesar, lui dit qu'il avoit plus de gloire d'avoir pardonné à Marcellus, & d'avoir rétabli son Ennemi dans ses biens &

dans ſes dignitez, que d'avoir gagné tant de Combats, parce que ſes Soldats & ſes Officiers s'en attribuoient le principal honneur; Et marque indubitable que le gain des Batailles vient de l'expérience & du courage des Troupes: Monſieur le Prince de Condé, qui a le cœur auſſi haut que le Ciel, aprés avoir défait à Rocroi les vieux Régimens des Païs-Bas, & ceux de l'Empire à Nordlingue, n'oſoit paroître en Guyenne devant Monſieur le Comte de Harcourt, qui n'avoit qu'un petit Corps de vieilles Troupes, quoi que ce Prince eût le

double de nouvelles levées.

L'opinion différente dans la Religion ne doit rien faire à l'estime : On a vû de fort petits génies bons Catholiques, comme le Cardinal de Pellevé, qui demeura court haranguant les Etats Généraux, & de qui on a dit pour cela :

Seigneurs Etats, excusez le bon homme
Il a laissé son Calepin à Rome.

Au contraire : on a vû des Huguenots, comme Monsieur de la Noüe Bras de Fer, que les plus célébres Ecrivains ont comparé aux plus

Grands Hommes de l'Antiquité. Pour moi j'adore le mérite extraordinaire par tout où je le rencontre, dans l'Hérétique, dans le Rebelle, & dans l'Ennemi même. Le Duc de Sesse Viceroi de Naples a laissé un Monument éternel de cette généreuse maxime, ayant fait construire un Tombeau magnifique dans Sainte Marie de la Nove de Naples à Pierre de Navarre, avec cette Inscription.

Le Duc de Sesse Viceroi de Naples, dresse un Mausolée à Pierre de Navarre Ennemi & Rebelle.

Petro Navarro Cantabro, solertissimo in expugnandis Urbibus Duci, Consalvus Ferdinandus Suessæ Princeps, Ludovici filius, Ma-

gni Consalvi Nepos, quamvis Gallorum partes secutum, pio sepulchri munere honestavit, cum hoc habeat in se præclara virtus, ut etiam in hoste sit admirabilis.

Ce Héros honoroit la vertu dans un Ennemi, dans un Rebelle & dans un Transfuge; & sans se contenter de le loüer en son cœur, il lui élevoit un Mausolée.

A Rome on ne fit pas moins d'état de Cesar, parce qu'il étoit Epicurien, que s'il eût été de la Secte des autres Philosophes qui avoient des sentimens plus favorables de la Divinité & de sa Provi-

dence ; Et on eſtime plus aujourd'hui les Vers & l'Hiſtoire de George Bucanan grand Hérétique, que les Poëſies fades, & les Hiſtoires de pluſieurs Auteurs bons Catholiques. D'ordinaire on ſuit l'opinion qu'on a ſuccée avec le lait : comme il arrive à tout le monde en matiére de Religion, de ſuivre les ſentimens des Docteurs de ſa connoiſſance, & de croire ſur la foi des autres, ſans approfondir les choſes ; Mais pour avoir eu de méchans Peres nouriciers dans la Religion, cela ne détruit pas les vertus morales & héroïques qui éclatent en quel-

ques génies extraordinaires.

La Rebellion eſt auſſi déteſtable que l'Héréſie : car c'eſt une révolte contre les Souverains, qui ſont les Images de Dieu en terre ; Toutefois on peut dire à la décharge du Prince d'Orange Guillaume, que le Roi Philippes II. fut la cauſe du ſoûlévement des Païs-Bas, par le mépris & par la violation des Priviléges de ces Provinces, que l'Empereur Charles V. ſon Pere avoit toûjours gouvernées avec douceur.

Et quant à l'Admiral de Colligni, que je compare au Prince d'Orange, quoi qu'en ayent dit ſes Ennemis nom-

breux & puiſſans, qu'il ſe ſervoit du prétexte de la Religion de Calvin pour couvrir ſon ambition, & quoi qu'en aye écrit d'Avilla ſur ce ſujet, il étoit fortement perſuadé de ſa croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la ſoûtenir; Ses plus familiers Amis qui l'ont obſervé n'en ont jamais douté : & les priéres ardentes qu'il fit au moment de ſa mort, ainſi que pluſieurs Lettres à ſes Confidens & à ſes Proches qui ſont de fidéles peintures de l'ame, le prouvent aſſez.

Je blâme en paſſant, en deux lignes, le Maſſacre de

la Saint Barthelemi, où quantité de bons Catholiques furent ſacrifiez à la vengeance de leurs Ennemis ; Auſſi il fut généralement condamné de tous les gens de bien François & Etrangers, hormis des Auteurs de cette boucherie, & de leurs dépendans. Une Hiſtoire Latine imprimée depuis peu avec Privilége du Roi, dit en parlant de cette ſanglante exécution, *atra illa dies quam ſequana non abluat ſuis undis*. Et Monſieur l'Evêque de Rhodez Hardoüin de Perefixe, dans ſon Hiſtoire de Henri IV. parlant de ce Maſſacre, l'appelle une Action

abominable qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura s'il plaît à Dieu jamais de semblable. Je ne prétens pas offenser la mémoire du Roi Charles IX. ni de la Reine sa Mere : je dis seulement que cette action a été universellement détestée, sans nommer personne ; Mais quand il faudroit prendre parti là-dessus, un bon François feroit mieux de s'intéresser pour Henri le Grand Ayeul du Roi, qui courut si grande risque de sa vie, & qui fut si maltraité en cette cruelle journée, que pour Charles IX. qui manquoit à sa parole.

Dire remarquable du Roi Henri IV. au sujet de la S.Barthelemi.

Sur ce triste sujet, Henri IV. a dit fort souvent, & mon Pere en étoit témoin : que le plus sensible déplaisir qu'il eût reçû de sa vie, fut quand le jour de la Saint Barthelemi il fut tué huit cens Gentilshommes tous gens de bien, & pour l'amour de lui, c'étoient ses propres termes: & il le dit étant Roi de France, lors que les Catholiques zélez lui demandoient justice de certains Calendriers que les Huguenots avoient imprimé à Geneve au devant de leurs Pseaumes, où il y avoit : *L'an* 1574. *mourut Charles le Massacreur.*

Il ne faut pas alléguer,

pour autoriſer cette cruelle Action, qu'elle fut approuvée à Rome, où j'ai vû dans la Chapelle Pauline la Saint Barthelemi repreſentée, & l'Admiral qu'on jette par les fenêtres, & au bas, *Pontifex Colinij necem probat.* J'ai lû ces étranges paroles il y a cinquante ans avec regret: & un Saint Evêque m'a dit auſſi les avoir lûës avec étonnement.

Enfin on ne doit point trouver étrange, qu'écrivant la Vie de Guillaume Prince d'Orange, je mette la ſubſtance de ſon Apologie, contre la Proſcription du Roi d'Eſpagne. S'il y a quelque

chose de hardi contre la mémoire de ce Prince, je ne suis pas le premier à le divulguer. Cette Piéce fut imprimée il y a prés de cent ans en diverses Langues, & fut envoyée par le Prince d'Orange à l'Empereur Rodolphe, & à plusieurs autres Souverains de l'Europe, entr'autres au Roi Henri III. accompagnée d'une grande Lettre qu'il agréa, quoi que cette Apologie qui est sanglante, fut contre son Beau-Frere.

Voilà ce que je dirai sur le sujet de ces Mémoires qui seront approuvez des amateurs de la verité, laquelle

j'ai adorée toute ma vie ; la forte averſion que j'ai pour la flâterie & pour la calomnie, m'a un peu emporté contre pluſieurs Ecrivains qui ne méritent pas le nom d'Hiſtoriens, mais ſeulement d'Auteurs Satyriques & de Panégyriſtes flâteurs, & qui pouſſez de différentes paſſions, ſe ſont efforcez d'enſévelir dans le menſonge la verité, que je prens plaiſir de déterrer, comme on le peut voir par ces ſecrets d'Etat que je viens de découvrir en paſſant, & qui ſans doute ne ſeront pas déſagréables aux gens de bien.

Au reſte, j'ai compoſé

ces Mémoires pour me desennuyer dans le triſte loiſir de la ſolitude où je me voi réduit, n'ayant pas été nourri à la Chaſſe, qui rend le ſejour de la Campagne moins déſagréable.

TABLE
DE CES MEMOIRES qui ſont diviſez en huit Parties.

LA PREMIERE TRAITE

DE GUILL. DE NASSAU Prince d'Orange, Fondateur de la République des Provinces-Unies, & de ſa Poſtérité. Pag. 1

LA SECONDE

DE LOUISE DE COLLIGNY dernière & quatriéme Femme de Guillaume Prince d'Orange, Mere du Prince Henri Frederic, Ayeul du Prince d'Orange d'aujourd'hui. 197

LA TROISIEME

DE PHILIPPES GUILLAUME Prince d'Orange, & d'Eleonor de Bourbon ſa Femme, Sœur de feu Mr. le Prince de Condé. 224

TABLE.

LA QUATRIEME

DE MAURICE DE NASSAU Prince d'Orange : & par occasion, du Comte Ernest de Mansfeld, du Duc Christian de Brunswic, & de la Reine Elisabet d'Angleterre. 238

LA CINQUIEME

DE HENRI FREDERIC DE Nassau Prince d'Orange, & de sa Postérité. 330

LA SIXIEME

DE JEAN DE BARNEVELD Avocat Général, & Garde des Sceaux de Hollande, & de ses Enfans. 367

LA SEPTIEME

DE FRANCOIS AERSENS Seigneur de Sommerdic & de la Plaate, & de sa Postérité. 416

LA HUITIEME

DE HUGUES GROTIUS Pensionnaire de Rotterdam, & puis Ambassadeur de Suéde en France, & de ses Enfans. 433

MEMOIRES DE HOLLANDE.

GUILLAUME DE NASSAU Prince d'Orange, Fondateur de la République des Provinces-Unies des Païs-Bas.

DANS tous les Siécles passez, il n'a point parû un plus grand Homme que ce Prince. Qu'on examine tous les Illustres de Plutarque, & ceux qui ont été depuis cet admirable Ecrivain, on n'en trouvera point qui ait eu une plus haute vertu que lui.

Il ne faut pas tant s'étonner des

conquêtes d'Alexandre & de Cesar. Le premier étoit Maître de toute la Gréce, & d'une Armée aguerrie: & l'autre commandoit souverainement la moitié des Légions Romaines, qui dominoient tout le Monde. Avec ces forces, leurs premiéres Victoires ayant été l'instrument des suivantes, l'un détruisit l'Empire des Perses, & l'autre la République Romaine. Mais la vertu de ce Prince Guillaume n'est pas moindre que celle de ces grands Conquérans, en ce que sans aucunes forces, il a eu le courage d'attaquer la puissance redoutable du Roi d'Espagne Philippes Second; Qu'il s'est maintenu plusieurs années contre elle; Que son courage a été plus grand que ses adversitez; Que lors qu'on le croyoit ruïné, étant chassé des Païs-Bas, il y rentroit aussi-tôt avec une nouvelle Armée; Que par son esprit, & par sa grande conduite, il a jetté les fondemens d'une République qui couvre la Mer de Vaisseaux innombrables, en ayant plus elle seule que le reste de l'Europe; Et qu'enfin on n'a pû venir à bout de lui que par

une trahiſon, qu'il auroit évitée, s'il ne ſe fût confié en la bien-veillance des peuples, qui lui ſervoient de gardes, & qui le conſidéroient comme leur Pere, & comme le Dieu tutelaire de leur Païs.

En verité, aprés avoir repaſſé par mon eſprit tous les Illuſtres qui l'ont précédé, je ne trouve perſonne qui ait égalé ſa profonde ſageſſe, ſon courage héroïque, & ſa conſtance dans les malheurs, que ce grand Gaſpard de Colligny Seigneur de Châtillon, Admiral de France, duquel d'Avila, qui étoit de parti contraire, eſt contraint de dire qu'en ſon temps on parloit plus dans l'Europe de l'Admiral de France, que du Roi de France; Car aprés avoir perdu quatre Batailles, il parût ſi peu abattu, & ſi puiſſant, qu'on fût forcé de lui donner la Paix: & ſans une infidélité dont le ſouvenir ſera en éternelle execration à tous les gens de bien, il auroit achevé ſa courſe pacifiquement, & ſervi fort utilement l'État dans la Conquête des Païs-Bas, qu'il propoſoit dans une conjoncture où il étoit trés-aiſé de nous en rendre

Chriſtierne ſecond, Roi de Dannemarc, fit une Saint Barthelemi à Stockolm, où il tua tous les Grands, qu'il avoit conviez à un feſtin. Les Hiſtoriens appellent ce maſſacre Lanicna Stockolmenſis.

maîtres : mais les mauvaises maximes de ces Docteurs intéressez, qui veulent accommoder la Théologie aux passions des Princes, en leur insinuant qu'il ne faut point garder de parole aux Hérétiques, ni aux Rebelles, & qu'il est permis de faire un petit mal pour un plus grand bien, jointes au desir de vengeance, si puissant sur l'esprit des hommes, l'emportérent sur l'honneur, & sur la foi, qui doivent toûjours être inviolables.

Guillaume de Nassau Prince d'Orange nâquit l'an 1533. au Château de Dillembourg, dans le Comté de Nassau. Il fut neuf ans Enfant d'honneur de l'Empereur Charles-Quint, qui admiroit sans cesse la grandeur de son entendement, accompagnée d'une extrême modestie.

Guillaume Prince d'Orange dans la confidence de Charles-Quint.

Ce grand Monarque prenoit plaisir à l'instruire, & à lui communiquer les affaires les plus importantes, & a confessé à ses plus familiers, que bien souvent ce jeune Prince lui donnoit des lumiéres, & lui fournissoit des expédiens qui l'étonnoient, dont il ne se seroit jamais avisé.

Quand il donnoit Audience ſecrette aux Princes Etrangers, & aux Ambaſſadeurs : & que Guillaume par diſcrétion ſe vouloit retirer avec ceux qui étoient dans ſa chambre, l'Empereur d'ordinaire le retenoit, en lui diſant, Prince, demeurez.

Charles-Quint le choiſit pour porter la Couronne Impériale à ſon Frere Ferdinand.

On fût ſurpris de voir ce grand & ſage Monarque l'eſtimer plus que tous ceux qui l'approchoient, & lui confier dans un âge ſi peu avancé tous les ſecrets de ſon Empire, & le maniement des affaires, & des négociations les plus importantes : car à peine avoit-il paſſé vingt ans, que Charles le choiſit entre tous les grands Seigneurs de ſa Cour, pour porter la Couronne Impériale qu'il réſignoit à ſon Frere Ferdinand : Emploi dont Guillaume s'aquitta avec beaucoup de répugnance, ayant témoigné à ſon bon Maître, qu'il lui étoit bien rude de porter à un autre cette Couronne, que ſon Oncle Henri Comte de Naſſau avoit miſe ſur ſa tête.

L'Empereur Charles-Quint fait

Et pour montrer que l'Empereur ne faiſoit pas moins d'état de ſa valeur que de ſa prudence, quand le Duc

le Prince d'Orange Généralissime de ses Armées à vingt-deux ans.

de Savoye Philbert Emanuel, Général de ses Armées, fut obligé pour ses affaires particuliéres, de s'absenter quelque temps des Païs-Bas, quoi que le Prince d'Orange n'eût que vingt-deux ans, & qu'il fût allé faire un tour en sa Ville de Breda : Charles en son absence, de son mouvement, & contre l'avis de tout son Conseil, lui fit remplir cette place de Généralissime au préjudice de tant de Capitaines expérimentez, entr'autres du Comte d'Egmont qui avoit douze ans plus que lui, & dans une conjoncture scabreuse : car il falloit s'opposer aux efforts de Monsieur de Nevers, & de Monsieur l'Admiral de Châtillon, qui n'étoient pas peu redoutez; & cependant, bien loin de recevoir aucun échec cette Campagne-là, il fit bâtir Charlemont & Philippeville, à la vûë des armées Françoises, & de ces deux grands Capitaines.

Je n'ai jamais prétendu d'écrire toutes les actions de ce Prince Guillaume d'Orange, qui demanderoient un gros volume, & que tant d'Historiens ont representées en diverses

langues : ce seroit une étrange demangaison d'écrire, & un larcin manifeste de donner au Public ce qui se trouve dans les Ouvrages particuliers : mais j'avois seulement résolu de faire quelques réflexions au sujet de ce grand Prince, & de déduire quelques particularitez de sa vie, que j'ai apprises de mon Pere, & d'autres personnes célébres qui étoient de ce temps-là. Toutefois, afin que ce que j'ai à dire de ce grand Homme soit plus intelligible & plus agréable à ceux qui n'auront pas lû son Histoire, j'ai été convié contre mon premier dessein par une Personne Illustre, à qui devant beaucoup je ne puis rien refuser, de faire un Abregé de la vie de ce Prince en peu de paroles, pour en donner une connoissance générale, comme font les Géographes, qui découvrent à nos yeux le vieux & le nouveau Monde dans une petite Carte, n'y ayant pas de doute que ce portrait racourci d'un Homme si extraordinaire, ne fasse goûter avec plus de plaisir ce que je sçai de particulier de sa vie : & de plus il fera voir en même temps à

tout le monde, les fondemens sur lesquels ce Prince a bâti la puissante République des Païs-Bas Unis.

Tendresse que Charles-Quint eût jusqu'à sa fin pour le Prince d'Orange.

Outre l'estime que l'Empereur Charles-Quint fit de la vertu du Prince d'Orange Guillaume, il n'y avoit personne de sa Cour, qu'il aimât tendrement que lui : ce qu'il fit paroître jusqu'au dernier moment de son administration : que se démettant de tous ses Etats en faveur du Roi Philippes son Fils dans cette célébre Assemblée de Bruxelles l'an 1555. on remarqua que l'Empereur, dans une action si considérable, étoit appuyé sur Guillaume Prince d'Orange.

Cette confiance ruina ce Prince dans l'esprit des Espagols.

Ces témoignages de confiance, & d'amitié de l'Empereur furent cause de son malheur ; car bien que Charles-Quint se retirant en Espagne, l'eût recommandé particuliérement au Roi son fils, les Espagnols qui le gouvernoient, ayant été nourri en Espagne, & qui avoient conçû un dépit mortel de l'éminente & constante prospérité de ce jeune Prince, par envie & par jalousie, passions puissantes sur les esprits, le rendirent

tellement suspect au Roi Philippes, que ses paroles & ses actions les plus innocentes étoient prises en mauvaise part, & qu'on lui attribuoit la résistance que les Provinces faisoient aux volontez du Roi sous prétexte de leurs privileges.

Il commença de s'appercevoir que ses Ennemis le ruinoient dans l'esprit de Philippes, par les froides réceptions qu'il lui faisoit : mais il en fut assez convaincu, lorsque le Roi Philippes étant à Flessingue prêt de monter sur le Vaisseau qui le devoit porter en Espagne, lui reprocha avec un visage plein d'indignation, d'avoir empêché l'execution de ses desseins par ses brigues secrettes : à quoi le Prince ayant répondu fort humblement, que tout s'étoit fait par le pur & naturel mouvement des Etats, le Roi le prenant par le poignet, & le lui secoüant, repliqua en Espagnol, *No los estados, mas vos, vos, vos*, répétant ce *vos* par trois fois, terme de mépris chez les Espagnols, qui veut dire toi, toi en François : Particularité que j'ai apprise de mon Pere, qu'il

Le Roi Philippes second mal-traite publiquément le Prince d'Orange.

tenoit d'un Confident du Prince d'Orange qui avoit été present. Aprés ce cruel reproche, & si public, Guillaume n'eût garde de conduire le Roi dans son Vaisseau, & se contenta de lui souhaiter un heureux voyage au Port, étant en seureté dans la Ville, où il étoit chérement aimé, & où il y avoit un grand concours de peuple pour voir l'embarquement du Roi. Le Prince fut encore plus convaincu de sa disgrace, lors qu'au lieu d'avoir le Gouvernement des Païs-Bas, que ses Prédécesseurs avoient possédé, qu'il souhaitoit passionnément, & à quoi il bornoit toute son ambition, il vit au contraire, que le Cardinal de Granvelle son ennemi avoit tout le secret de la Cour d'Espagne sous Marguerite d'Aûtriche Duchesse de Parme, qui fut établie Gouvernante, avec ordre de l'observer, & de ne lui communiquer aucune affaire importante : ce qui le fit résoudre, pour conserver son honneur, & sa vie même, qu'il voyoit assez ouvertement menacée, de s'appuyer de la bien-veillance des Peuples, & de rechercher des Alliances étrangéres.

Sur ce ſujet, on peut dire avec raiſon que le Roi Philippes ſecond, par le mauvais traitement qu'il fit à ce Prince qui avoit ſi bien ſervi l'Empereur ſon pere, excita lui-même tous les deſordres des Païs-Bas: car s'il eût continué de traiter favorablement le Prince Guillaume, ſuivant le conſeil & l'exemple de Charles-Quint, il l'auroit ſans doute ſervi fidélement & utilement: mais Guillaume ſe vit forcé de prendre des réſolutions extrêmes, d'allumer un feu qui a duré plus de cent ans, qui a conſommé pluſieurs millions d'hommes, & qui a épuiſé les treſors des Indes.

Philippes ſecond fut lui-même la cauſe de la perte des Païs-Bas.

Cela fait voir qu'il ne faut jamais jetter dans le deſeſpoir les grands courages: l'Hiſtoire nous en fournit pluſieurs exemples, entr'autres dans la perſonne de Narſés. Cet Eunuque renommé qui a égalé la gloire des plus grands Capitaines, ayant vû ſes ſervices ſignalez, payez non ſeulement d'ingratitude, mais de mépris: l'Impératrice Sophie Femme de Juſtin ſecond, lui ayant mandé qu'elle le feroit filer avec ſes fem-

Il ne faut jamais pouſſer à bout les grands cœurs: ce qui eſt prouvé par l'exemple de Narſés.

mes, il lui répondit qu'il lui ourdiroit une toille, qu'elle & tout l'Empire ne pourroit jamais couvrir ; & afin que la menace ne fût pas vaine, il fit descendre les Lombards en Italie, qui en conquirent la meilleure & principale partie, à laquelle ils ont laissé leur nom ; Aprés cela, sans retourner à Constantinople, il s'arrêta à Naples, où ayant été quelque temps, il mourut doucement dans son lit, malgré les embûches de cette superbe Impératrice, qui avoit envoyé Longin pour lui succéder, homme méchant & cruel, avec ordre de s'en défaire.

Mais avant que de parler des actions du Prince d'Orange en général, il est à propos de dire quelque chose de son Extraction, laissant le long & importun détail aux Généalogistes.

La Maisson de Nassau est sans contredit une des plus grandes, & des plus anciennes d'Allemagne; car outre ses hautes Alliances, la multiplicité de ses branches, & l'honneur d'avoir donné un Empereur il y a prés de quatre cens ans, elle a encore

ce grand avantage d'avoir ſubſiſté dix Siécles entiers, & de ſe pouvoir vanter avec la République de Veniſe, comme a dit un ſçavant homme, que ſa domination eſt fondée ſur la baze, & ſur la durée de plus de mille années.

Lipſius. Quæ mille annorum firmitate gaudet.

Un Comte Otho de Naſſau, qui étoit il y a ſix cens ans, eût deux Femmes; la premiére lui porta en Mariage le païs de Gueldre, & l'autre de Zutphen, qui ont été conſervez plus de trois Siécles dans la Maiſon de Naſſau.

Otho Comte de Naſſau, épouſa il y a 600. ans l'héritiére de Gueldres & de Zutphen.

Depuis, un autre Comte Otho de Naſſau, épouſa la Comteſſe de Vianden, Dame de pluſieurs autres terres conſidérables dans les Païs-Bas, il y a plus de trois cens ans.

Un autre Otho épouſa la Conteſſe de Vianden.

En ſuite, ſon petit Fils Engilbert premier de ce nom, Comte de Naſſau, épouſa l'héritiére de Lecke, & de Breda, l'an 1404. & fut Ayeul d'Engilbert de Naſſau ſecond de ce nom. Ce Prince fut grand en paix, & en guerre. Il gagna la bataille de Guinegaſte: il punit la rebellion de ceux de Bruges, & fut Gouverneur

Engilbert I. épouſa l'héritiére de Breda.

Engilbert II. de Naſſau, fut Gouverneur général des

Païs-Bas pour l'Empereur Maximilien. général des Païs-Bas pour l'Empereur Maximilien premier. En suite il mourut sans Enfans, & laissa son Frere Jean de Nassau héritier de tous ses biens.

Henri Comte de Nassau par ses brigues, fait Charles-Quint Empereur. Ce Comte Jean eût deux Fils, Henri, & Guillaume : l'aîné Henri eût tous les biens des Païs-Bas en partage, & Guillaume ceux d'Allemagne. C'est cet Henri de Nassau, à qui Charles-Quint avoit obligation de l'Empire par ses fortes sollicitations contre le grand Roi François ; & qui, le jour de son Couronnement, lui mit la Couronne Impériale sur la tête. Cependant, aprés que la Paix fut faite entre ces deux grands Princes, & que l'Empereur l'envoya en France pour faire hommage des Comtez de Flandres, & d'Artois, le Roi François, oubliant le passé par une générosité incroyable, lui fit épouser Claude de Châlon sœur unique de Philebert de Châlon Prince d'Orange, laquelle avoit été nourrie auprés de la Reine Anne de Bretagne sa belle-mere ; ainsi son fils unique René de Nassau & de Châlon fut Prince d'Orange

aprés la mort de son oncle maternel Philebert de Châlon décédé sans enfans.

Guillaume Comte de Nassau Frere du Comte Henri embrassa la Réformation, & bannit la Religion Catholique de ses Etats, & ce fut lui qui fut le Pere du grand Guillaume de Nassau dont nous avons à parler, qui devint Prince d'Orange & Seigneur de tous les biens de la maison de Châlon, par le Testament de René de Nassau & de Châlon son Cousin germain, tué au Siége de saint Disier l'an 1544. & qui mourut sans postérité.

Guillaume de Nassau fut Prince d'Orange par le Testament de René de Nassau son Cousin germain.

L'Empereur Charles-Quint qui avoit obligation à la Maison de Nassau, fâché que le jeune Prince Guillaume d'Orange fût élevé dans l'hérésie, le retira à grand peine d'auprés de son Pere, l'approcha de sa personne, & l'éleva prés de lui pour lui faire embrasser le Religion Catholique, qu'il professa en apparence pendant la vie de Charles-Quint, & au commencement du régne de Philippes second: mais les opinions nouvelles qu'il avoit succées avec le lait,

& goûtées depuis à la Cour de France, où elles étoient en vogue lors qu'il fut envoyé pour ôtage de la Paix de Château en Cambresis, firent une telle impression sur son esprit, qu'il ne s'en pût jamais défaire.

Le Comte Guillaume de Nassau eût de Julienne Comtesse de Stolbourg cinq Fils & sept Filles; l'aîné fût Guillaume de Nassau Prince d'Orange, dont nous avons à parler; le puîné fut Jean Comte de Nassau, qui a laissé une trés-ample & célébre postérité; les trois autres Fils furent, les Comtes Ludovic, Adolphe & Henri de Nassau, qui se signalérent dans les Guerres Civiles de France, & des Païs-Bas; & qui sans avoir été mariez, moururent tous trois les armes à la main, secondans courageusement les desseins de leur Frere aîné le Prince Guillaume d'Orange.

Les sept Filles de Guillaume Comte de Nassau furent mariées, l'une au Comte de Bergues, laquelle fut Mere du Comte Henri de Bergues, que nous avons vû de nos jours commander les Armées d'Espagne contre ses Cousins ger-

mains les Princes Maurice & Henri Frederic d'Orange: & qui enfin, dégoûté des Espagnols, se retira de leur service. Les autres six filles furent mariées à des Comtes souverains d'Allemagne, l'une entr'autres, au Comte de Schoüarsbourg, qui eût le déplaisir de se trouver present à Anvers lors que Jean Javregni Biscayen pensa tuer le Prince d'Orange son Frere d'un coup de pistolet: & à Delft, lors qu'il fut assassiné par Balthasar de Guerard Francomtois. Car elle n'abandonnoit guére ce cher Frere qui l'aimoit uniquement.

Le Prince d'Orange Guillaume vivoit avec grande splendeur.

Le Prince d'Orange Guillaume étoit de belle taille, avoit le teint brun, & le poil châtain: il parloit peu, & pensoit beaucoup, mais tout ce qu'il disoit étoit essenciel, & passoit pour Oracle. Il n'y avoit point de maison de particulier où l'on vécut avec tant d'éclat, même du temps de Charles-Quint, que chez ce Prince, où les Ambassadeurs & les Princes étrangers étoient régalez: Enfin c'étoit l'honneur de la Cour de l'Empereur, ainsi que de

celle du Roi ſon Fils, qui dans la proſcription qu'il foudroya contre le Prince d'Orange, lui ayant reproché pluſieurs bien-faits, & ſon ingratitude, le Prince lui repliqua dans ſon Apologie, que tant s'en faut qu'il en eût jamais reçû aucun, & qu'il ſe fût enrichi à ſon ſervice, qu'il avoit porté la principale dépenſe de la Cour, groſſe de diverſes Nations, l'ayant long-temps défrayée de ſa bourſe, par le peu d'ordre qu'il y avoit de la part du Roi.

La Maiſon de Naſſau eſt une Maiſon Impériale, ayant porté l'Empereur Adolphe.

Cette ſplendeur, jointe à une maniére toute particuliére de s'inſinuer dans les cœurs, lui avoit aquis l'eſtime & l'amitié de tout le monde: d'autre part, il avoit un grand avantage ſur tous les Princes & Seigneurs de la Cour de Charles-Quint, la Maiſon de Naſſau ayant la gloire d'avoir donné l'Empereur Adolphe, qui fut tué l'an 1298. à la Bataille prés de Spire, dont ont fit ces deux Vers.

Anno milleno trecentis bis minus annis
In Julio menſe Rex Adolphus cadit enſe.

Grande différence

Quand le Roi Philippes II. nourri en Eſpagne, vint au Païs-Bas du

temps de l'Empereur son pere, on remarqua une si grande différence entre le pere & le fils, que les peuples, & sur tout la Noblesse, conçût autant d'aversion & de mépris pour l'un, qu'ils avoient d'inclination & d'admiration pour l'autre: car l'Empereur, débonnaire & de facile accés, traitoit familiérement toutes sortes de Nations, & parloit à tout le monde en leur Langue: ce qui le faisoit estimer & révérer universellement; Mais son fils Philippes ne se communiquoit guéres, ne se faisoit voir que rarement, étoit toûjours vêtu à l'Espagnole, parloit fort peu, & ne parloit jamais qu'Espagnol: ce qui lui attira la haine générale des Grands & des Peuples des Païs-Bas, qui haïssant & redoutant l'orgueil des Espagnols, qui le gouvernoient, lui demandérent en pleine Assemblée des Etats Généraux des Païs-Bas, tenus à Gand, qu'il plût à Sa Majesté faire retirer les Troupes étrangéres des Provinces; qu'il ne se servît que de ceux du Païs pour la garde des Places; & qu'il ne mît point d'Etran-

entre Charles-Quint & son Fils Philippes, l'un fort aimé, & l'autre fort haï.

Demandes des Etats des Païs-Bas au Roi Philippes, qui lui firent jurer la perte des Flamands.

gers dans le Gouvernement des Païs-Bas. Ces demandes ſurprirent & fâchérent fort le Roi, qui crût que le Prince d'Orange en étoit le principal inſtigateur: néanmoins diſſimulant ſon déplaiſir, il donna de bonnes eſpérances. En ces Etats de Gand il établit Marguerite d'Aûtriche ſa Sœur naturelle, femme d'Octavio Farneſe, Duc de Parme, Gouvernante abſoluë des Païs-Bas, & fit pluſieurs Chevaliers de la Toiſon d'Or, puis s'embarqua pour s'en retourner en Eſpagne.

Ordre donné à la Gouvernante d'établir l'Inquiſition & les nouveaux Evêques.

En partant, il laiſſa ordre à la Gouvernante d'établir l'Inquiſition d'Eſpagne aux Païs-Bas, & pluſieurs nouveaux Evêques; ce qui fut cauſe des horribles deſordres, que ces nouveautez cauſérent, tant les peuples avoient d'averſion & d'horreur pour le nom d'Inquiſition, & pour ces nouveaux Evêques, qu'ils en croyoient être les ſuppôts.

Origine du Cardinal de Granvelle.

Le Cardinal de Granvelle Antoine Perrenot, premiérement Evêque d'Arras, & lors Archevêque de Malines, avoit tout le ſecret du Roi Philippes, & la force du Gouverne-

ment ſous Marguerite Ducheſſe de Parme. Il étoit fils de Nicolas Perrenot de Beſançon, Secretaire d'Etat de l'Empereur Charles-Quint, qui de ſimple Bourgeois l'avoit avancé, & enrichi pour le mérite de ſa perſonne. Ce Cardinal, fier & hautain de ſon naturel, traitoit fort impérieuſement la Nobleſſe; Il s'en fit haïr ſi terriblement, qu'enfin le Comte d'Egmont, le Prince d'Orange, & le Comte de Horn ne pouvans plus ſouffrir l'arrogance de ce Miniſtre ſuperbe, écrivirent au Roi Philippes, que s'il ne le retiroit des Païs-Bas, il les lui feroit perdre par l'excés de ſon orgueil; & par ſes conſeils violens déteſtez des peuples, & de la Nobleſſe.

Le Prince d'Orange & les Comtes d'Egmont & de Horn écrivirent contre le Cardinal de Granvelle, qui eſt rappellé des Pays-Bas.

Cette hardieſſe fut regardée comme un crime en Eſpagne, où dés-lors on réſolut de perdre ces trois Seigneurs, & tous leurs adhérens: mais on fût encore contraint de diſſimuler, & de rappeller le Cardinal de Granvelle des Païs-Bas, où étant arrivé de grands troubles, on dépêcha en Eſpagne le Comte Jean de Bergues Gouverneur de Haynaut & de Cam-

Messieurs de Bergues & de Montigni envoyez en Espagne y périssent.

bresis, & Florent de Montmorenci Seigneur de Montigni, Gouverneur de Tournai, Chevaliers de la Toison d'Or, pour informer le Roi de tout ce qui s'étoit passé, & pour tâcher de porter son esprit à la douceur : mais ils y laissérent l'un & l'autre la vie ; ce qui fut un avertissement pour les autres Seigneurs, de se tenir sur leurs gardes.

Le Prince d'Orange, grand Politique, aussi-tôt qu'il sçût que le Roi Philippes, par le conseil de ses Ministres d'Espagne, & par les sollicitations du Cardinal de Granvelle, indigné d'avoir été chassé de Flandres, envoyoit le Duc d'Albe aux Païs-Bas, avec une Armée d'Espagnols & d'Italiens, jugea bien que c'étoit pour se vanger des demandes que lui avoient faites les Etats de Gand, & du rappel forcé du Cardinal, dont on le disoit le principal Auteur : sçachant de plus, qu'on avoit résolu de faire plusieurs changemens dans les Provinces, qui attireroient infailliblement de grands desordres, il pria la Gouvernante de supplier le Roi d'agréer, qu'il se

démît de ses Gouvernemens de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne, ce qui lui fut refusé; mais il fut exhorté seulement d'éloigner d'auprés de lui le Comte Ludovic son frere, soupçonné de lui donner des conseils préjudiciables au repos des Païs-Bas: ce qu'il ne trouva pas juste, non plus que de faire un nouveau serment de fidélité au Roi, ainsi que le firent plusieurs Grands, d'autant que par ce serment on s'obligeoit à exterminer les Hérétiques, & qu'il eût juré la perte de sa femme qui étoit Lutherienne; de plus, il alléguoit qu'ayant une fois fait serment au Roi, il étoit inutile de le réïtérer, à moins que de douter de sa fidélité: en quoi il fut suivi d'Antoine de Lalain Comte de Hochstrate Gouverneur de Malines, du Comte de Horn, Philippes de Montmorenci Admiral des Païs-Bas, & de Henri de Brederode Baron de Viane, Vicomte d'Utrect, descendu des Comtes souverains de Hollande, & de quelques autres Seigneurs.

Le Prince d'Orange refuse de faire un nouveau serment, & ses raisons.

L'An 1566. au mois d'Avril, la

Gouvernante pressant au nom du Roi l'établissement de l'Inquisition, & des nouveaux Evêques, prés de quatre cens Gentils-hommes s'étans assemblez à Bruxelles dans l'Hôtel de Culembourg, firent une Requête qu'ils osérent presenter en Corps à la Gouvernante, l'étant allée trouver dans son Palais, ayant à leur tête le Comte Ludovic de Nassau, & le Seigneur de Brederode : le lendemain, arrivérent les Comtes de Bergues, & de Culembourg ; Cette Requête tendoit à rejetter l'Inquisition, les nouveaux Evêques, & la publication du Concile de Trente, qu'ils soûtenoient être préjudiciables au bien des Provinces. Cette hardiesse lâcha la bride aux Séditieux des Païs-Bas, & leur fit commettre tous les sacriléges, & toutes les impiétez, les brisemens d'Images, les démolitions d'Autels & d'Eglises, representées dans l'Histoire, qui furent même détestées des Hérétiques.

Quatre cens Gentils-hommes presentent une Requête contre l'Inquisition.

Cette fameuse Requête presentée par cette Noblesse marchans deux à deux, modestement vêtuë, &

& armée de leurs ſeules épées, fut d'abord mépriſée: & le Comte de Barlaimont grand Confident de Madame de Parme, parce qu'il y en avoit plusieurs dans la Troupe bien moins riches que lui, dit à la Gouvernante par mépris, qu'il ne falloit pas s'en ſoucier, & que ce n'étoit qu'une troupe de gueux. Dés-là, ce nom de gueux demeura à ceux de ce Parti, comme celui de Huguenots aux Religionnaires de France. Mais cette Nobleſſe confédérée, bien loin de s'offenſer de ce ſobriquet, & ſe l'appliquant, s'habilla toute de Drap gris, portant au Chapeau de petites écuelles de bois, & des bouteilles de Mendians, & beuvoit hautement & publiquement à la ſanté des gueux, quand ils ſe traitoient les uns les autres.

On donna à cette Nobleſſe le nom de gueux dont elle ſe glorifia, au lieu de s'en offenſer.

Ces Gentilshommes liguez portoient au col une Médaille d'or, où d'un côté étoit l'effigie du Roi, & de l'autre deux mains jointes tenans une beſace, avec ces mots, *Fidéles au Roi juſqu'à la beſace.* Même les plus grands Seigneurs, ſur les Mandilles de leurs Laquais, firent broder

envoyé aux Pays-Bas avec une Armée pour succéder à Marguerite de Parme.

de vieux Soldats Espagnols & Italiens, pour succéder à Marguerite Duchesse de Parme, au Gouvernement des Provinces. Il passa d'Espagne en Italie : où ayant assemblé ses forces, il arriva en Luxembourg par la Savoye, par le Comté de Bourgogne, & par la Lorraine, & traversa tous ces Païs-là sans la moindre plainte des peuples dans une si longue marche, tant ce Duc étoit exact, & sévére observateur de la Discipline militaire.

Le Prince d'Orange se retire en Allemagne, & en dit les raisons.

Le Prince d'Orange, devant que le Duc d'Albe arrivât, se retira en Allemagne dans le Comté de Nassau, publiant que sous le prétexte de l'Inquisition & autres choses extraordinaires, contraires aux priviléges & aux libertez des Païs-Bas, les Espagnols les vouloient forcer à se révolter, pour avoir lieu de les assujettir, & droit spécieux de vivre en ces Provinces comme en des Païs de Conquête, & de les gouverner despotiquement, ainsi que des Nations rebelles & vaincuës, de la maniére qu'ils gouvernoient les Indes, Naples, Sicile, Sardaigne, & Milan.

De fait, le procédé cruel du Duc d'Albe persuada ce que disoit le Prince, non seulement aux peuples des Païs-Bas, mais à tous les Princes voisins, qui n'approuvoient pas un traitement si injuste & si rigoureux; & particuliérement l'Empereur Maximilien, Prince d'un naturel trés-débonnaire.

D'abord le Duc établit un Conseil souverain de douze Juges, dont il se fit le Chef, excepté les sieurs de Barlaimont & de Noircarme, Gentils-hommes qualifiez, qui en étoient: le reste étoit composé de gens de Robe de petite naissance, & de peu de mérite. Le principal étoit un Espagnol nommé Jean Vargas, si connu par sa cruauté, que les Espagnols disoient ordinairement, que pour couper le mal gangrené des Païs-Bas, on avoit besoin d'un coûteau aussi tranchant que celui de Vargas Il y avoit aussi un Flamand nommé Hessels de ce Conseil nouveau, qui dormoit toûjours jugeant les Criminels: & quand on l'éveilloit pour dire son avis, il disoit tout endormi, en se frotant les yeux,

Jean Vargas Espagnol trés-cruel, est un des principaux de ce Conseil.

ad patibulum, ad patiblum, c'eſt à dire, au gibet, au gibet : comme Guillaume Guérin Avocat Général du Parlement de Provence, qui diſoit, quand on lui amenoit quelqu'un de Mérindol, ſoupçonné d'héréſie, *Tolle*, *Tolle*, *Crucifige*, à l'imitation des Juifs; Lequel Heſſels, dans la révolution des temps, fut pendu à un Arbre ſans aucune forme de procés, par Imbiſe, & Rihove, lors Gouverneurs du Peuple de Gand, qu'il avoit ſouvent menacez par ſa barbe griſe, de faire pendre.

Les Sentences n'étoient ſouvent données que par deux ou trois Juges de ce Conſeil, comme le jugement contre le Bourguemaiſtre Strale d'Anvers ne fut ſigné que par Vargas, & par deux autres Eſpagnols.

> *Conſeil ſouverain établi par le Duc, qu'il nomme le Conſeil des troubles : & les gueux le Conſeil de ſang.*

Ce Conſeil fut nommé par le Duc d'Albe le Conſeil des Troubles : & par ſes Ennemis le Conſeil de Sang. Par ce Conſeil Souverain en premier & dernier Reſſort, le Duc d'Albe ôta tout le pouvoir aux autres Conſeils du Païs-Bas, dont les Sujets furent privez de toutes appellations, ſans excepter perſonne,

C

non pas même les Chevaliers de la Toison d'Or, qui par les Statuts de l'Ordre, ne pouvoient être jugez que par leurs Confréres, en presence du Roi: ce qui étoit contre tous les Priviléges : avec défenses aux Juges du Païs de prendre connoissance des derniers troubles; même tous les Conseils des Provinces devoient répondre devant ce Tribunal. Un Bourgeois riche condamné, ayant les mains liées derriére le dos; étoit attaché à la queuë d'un cheval, & traîné impitoyablement au lieu destiné pour son Supplice.

Le premier & le second jour de Juin de l'an 1568. il se fit une horrible Execution à Bruxelles de dix-huit Seigneurs & Gentils-hommes, entr'autres des deux Barons de Battembourg freres, de Jean de Montigni Seigneur de Villiers, & du Seigneur d'Hui Bâtard des Comtes de Namur, qui furent executez pendant une horrible chamade de Tambours, afin qu'on ne les entendit point parler en mourant, & que le peuple ne fût point émû à compassion les entendans se plain-

Le Duc d'Albe fait décapiter dix-huit Seigneurs & Gentils-hommes.

dre des injustices qu'on exerçoit contr'eux.

En Juin 1568. furent décapitez publiquement à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn.

Le 5. de Juin suivant, furent aussi publiquement executez à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn, la grande Place ayant été remplie pour le soûtien de cette Execution, de plusieurs Régimens d'Espagnols naturels. On peut dire que leur mort a causé la perte des Païs-Bas à l'Espagne, tant ces Seigneurs étoient aimez & estimez. Car le premier avoit gagné les Batailles de S. Quentin, & de Gravelines. Aussi le Ministre de France résidant à Bruxelles, qui en vit l'Execution, manda à la Cour, qu'il avoit vû tomber cette tête, qui avoit fait deux fois trembler le Royaume.

Le Cardinal de Granvelle nommoit le Prince d'Orange le Taciturne, & ne craignoit que lui.

De tous les grands Seigneurs de Flandres, le Cardinal de Granvelle n'avoit jamais craint que le Prince d'Orange : tous les autres n'étans point capables de former & de soûtenir un Parti; Aussi ce Cardinal étant à Rome, où la nouvelle vint en gros, que le Duc d'Albe avoit arrêté les principaux des Païs-Bas,

demanda si le Taciturne étoit pris (nom qu'il avoit donné au Prince d'Orange) mais quand on lui eût dit que non, il dit que le Duc n'avoit rien pris.

Le Prince Guillaume qui s'étoit mis en seureté, fut sommé de comparoître devant ce Conseil Souverain, qui le condamna pour n'avoir pas obéi: ce qu'il refusa de faire, & en appella aux Etats de Brabant ses Juges naturels, & au Roi même, vû qu'étant Chevalier de la Toison d'Or, il ne pouvoit être jugé par des Juges subdéléguez, suspects, & ses ennemis déclarez: mais par Sa Majesté même, assisté de ses confréres les Chevaliers.

Le Prince d'Orange sommé de comparoître devant ce Conseil: le récuse, & ses raisons.

Ce qu'il representa amplement par des écrits publics, à l'Empereur Maximilien, & à tous les Princes d'Allemagne, qui approuvérent ses raisons, & desapprouvérent la violence du Conseil d'Espagne, qui s'étendit jusqu'à faire prendre son Fils aîné Philippes Guillaume Comte de Buren, qui fût arrêté dans le Collége de Louvain, à l'âge de treize ans, contre les priviléges de l'Uni-

Le Comte de Buren, fils du Prince arrêté au Collége de Louvain & mené prisonnier en Espagne à 13. ans.

versité, & du Païs de Brabant; & en suite mené prisonnier en Espagne.

Le Prince d'Orange arme.

Ces traitemens rigoureux, firent résoudre le Prince à passer le Rubicon, c'est à dire, à tout risquer, comme fit Cesar; & de tâcher de tirer raison de ces injustices par la voye des armes. Ainsi ayant levé une Armée en Allemagne, il la fit entrer en Frise, sous le commandement de son Frere le Comte Ludovic de Nassau, qui d'abord eut un commencement fort heureux, ayant défait entiérement Jean de Ligni, Comte d'Aremberg Gouverneur de la Province, Capitaine renommé, qui l'année précédente avoit mené en France au Roi Charles neuviéme, un secours considérable contre les Huguenots, qui avoient eu la hardiesse de l'assiéger dans Paris, aprés avoir failli de le surprendre à Meaux.

Le Comte Ludovic défait & tuë le Comte d'Aremberg Gouver-

Ce Comte d'Aremberg mourut sur la place: mais on assûre qu'il vengea sa mort par celle du Comte Adolphe de Nassau, frere de Guillaume Prince d'Orange, & du Comte Ludovic, qui se vit maître du Champ de

bataille ; du bagage & de l'artillerie de l'Armée d'Espagne.

neur de Frise.

Mais ce Comte Ludovic ne jouït pas long-temps du plaisir de sa Victoire : car le Duc d'Albe lui étant aussi-tôt tombé sur les bras, dans le même païs de Frise, avec des Troupes aguerries, pendant que ses Allemans le pressent tumultuairement de leur payer ce qui leur étoit dû de montres, au lieu de songer à se défendre d'un si redoutable ennemi, ils sont totalement défaits, & la plûpart noyez dans la riviére d'Ems qu'ils avoient à dos. Le Comte Ludovic ayant eu grand peine à sauver sa vie, qu'il eût assurément perduë, s'il n'eût rencontré un petit Batteau, à l'aide duquel il traversa cette Riviére fort large à son emboucheure dans l'Ocean, laissant tout son bagage & toute son artillerie au pouvoir des Espagnols.

Un peu aprés ce Comte Ludovic est aussi battu par le Duc d'Albe.

Amasis.

Le Prince d'Orange, d'un courage ferme & constant dans l'adversité, sans s'étonner de cette disgrace léve une autre Armée de vingt-quatre mille Allemans, tant Cavalerie, qu'Infanterie, à laquelle se

Le Prince d'Orange remet une Armée sur pied, entre dans le Bra-

bant, & publie son Manifeste joignit un corps de quatre mille François, commandez par François de Hangest Seigneur de Genlis. Mais l'an 1569. devant que d'entrer au Païs-Bas il publie un Manifeste, par lequel il expose les raisons qu'il a de prendre les armes, réfute les crimes qu'on lui impose, & récuse le Conseil sanguinaire, particuliérement le Duc d'Albe, qui prétendoit être son Juge. Il avouë avoir quitté l'Eglise Romaine pour suivre une Religion, qu'il disoit plus conforme à l'Ecriture sainte. Il déclare ne se porter à la Guerre que par nécessité pour le salut de son Païs, & pour le delivrer de l'esclavage qu'on lui prépare; y étant obligé comme un des Grands des Païs-Bas. Qu'il espére que le Roi Philippes, dont les bonnes inclinations sont obsédées par le mauvais conseil des Espagnols, considérera mieux un jour la fidélité des Provinces, & le serment qu'il a fait publiquement d'en conserver les Priviléges, soûtenant que les Loix du Duché de Brabant dispensent les Sujets, de rendre à l'erreur du Prince l'obéïssance qu'ils ne doi-

vent qu'à ses ordres légitimes, qui doivent être conformes aux Coûtumes du Païs. Il ajoûtoit, que les Brabançons n'ont jamais admis aucun Prince dans la possession du Gouvernement sans avoir arrêté avec lui, que lors qu'il violera les Loix du Duché, les Sujets demeureront libres du lien d'obéïssance qu'ils lui avoient jurée, jusques à ce que les injures ayent été réparées.

Le Prince d'Orange passe la Meuse à gué à la veuë du Duc d'Albe.

Aprés cela, le Prince ayant passé le Rhin, passa aussi heureusement la Meuse, entre Mastric & Ruremonde, bien que le Duc d'Albe fût de l'autre côté de la riviére pour l'y en empêcher le passage, car il fit passer son Infanterie à gué, la Cavalerie qui étoit au dessus soûtenant la force de l'eau, comme l'avoit pratiqué Cesar pour passer la riviére de Segre proche de Lerida en Catalogne. Ce passage ne pût d'abord être crû par le Duc d'Albe, qui demanda au Comte de Barlaimont qui lui en portoit la premiére nouvelle, s'il croyoit que l'Armée du Prince d'Orange fût composée d'oiseaux.

Sicoris Ilerda.

Voilà donc le Prince d'Orange

en Brabant : mais le Duc qui ne vouloit pas risquer les Païs-Bas au hasard d'une Bataille, contre un Ennemi frais, & plus fort que lui, ayant bien muni toutes les Places, & se tenant couvert de Riviéres, & dans des postes avantageux, se moqua du Prince qui lui presentoit tous les jours la Bataille. Car aprés que le Prince d'Orange eut fait vingt-neuf divers campemens, sans pouvoir l'attirer au Combat, n'étant reçû en aucune Ville, contre son espérance, pressé par la faim dans un si petit païs, incapable de nourrir plus long-temps une si grosse Armée que la sienne, & par la mutinerie de ses Troupes, qui à toute heure demandoient le payement de leurs montres; En l'une desquelles il y eut des Officiers tuez en sa presence, & l'eût été lui-même, si une bale de pistolet n'eût heureusement rencontré le pommeau de son épée.

Le Prince d'Orange se retire du Païs-Bas manque de subsistance

Il se vit forcé de licencier son Armée, qui ne voulut pas le suivre en France, pour secourir les Huguenots, la plûpart des Chefs lui ayant dit qu'ils n'avoient promis que de

servir contre les Espagnols & non contre les François. Il la paya en partie du peu d'Argent comptant qu'il avoit, de sa vaisselle d'argent, & de ce qu'il pût tirer de la vente de son Artillerie, & de son Bagage: engageant aux principaux Chefs sa Principauté d'Orange, & ses autres Seigneuries pour l'assurance de ce qu'il leur devoit.

Fermeté admirable du Duc d'Albe.

Ici on ne peut assez admirer la prudence extraordinaire, & la fermeté admirable du Duc d'Albe, qui trouva un rare moyen de vaincre son Ennemi en ne le combattant point, au lieu que les autres Victoires ne s'aquiérent ordinairement que par des Combats sanglans & hasardeux.

Car il dit en jurant, à ceux qui le pressoient d'aller à l'Ennemi de la part de son fils aîné Frederic de Tolede, & de Chiappin Vitelli, Marquis de Cetone Maréchal de Camp de son Armée, que c'étoit une chose étrange qu'on ne vouloit pas lui laisser conduire cette Guerre à sa fantaisie: & que quiconque lui parleroit encore de combattre ne s'en retourneroit pas vivant d'auprés de lui.

Description du Marquis Vitelli.

Ce Marquis Vitelli étoit un brave Capitaine, qui avoit si bien servi Cosme grand Duc de Toscane dans ses guerres, que le Roi Philippes le demanda pour conduire son Armée, sous le Duc d'Albe. Il rendit de grands services en Flandre, & mourut du temps du Commandeur de Requesens, successeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Païs-Bas. C'étoit un homme si prodigieusement gros & gras, qu'il falloit qu'il se fit bander le ventre pour pouvoir marcher ; & comme il étoit grand mangeur, & tenu pour Athéiste, les Gueux aprés sa mort, lui firent cet Epitaphe.

O Deus omnipotens crassi miserere Vitelli,
Quem mors preveniens non finit esse bovem,
Corpus in Italia est, tenet intestina Brabantus
Ast animam nemo, cur! quia non habuit.

Le licenciement de l'Armée du Prince d'Orange se fit au voisinage de Strasbourg, où il étoit venu des

Païs-Bas par les frontiéres de Picardie, & de Champagne, & par la Lorraine.

Entre le Quesnoi & Cambrai, le Prince défit entiérement dix-huit Compagnies de gens de pied, & trois cens chevaux, & fit presque tous les Chefs prisonniers; Dom Rufille Henriques, fils du Duc d'Albe, étant demeuré mort sur la place, ainsi que plusieurs autres; ce qui consola un peu le Prince de l'échec qu'il avoit reçû en Brabant, où le Comte de Hochstrate reçût une blessûre dont il mourut peu aprés, fort regretté du Prince d'Orange, pour sa valeur & pour sa constance inviolable à suivre son parti. Dans ce même Combat, fût pris prisonnier Philippes de Morbais Seigneur de Louverval, qui fût en suite décapité à Bruxelles.

Défaite de quelques troupes Espagnoles par le Prince d'Orange se retirant des Païs-Bas.

Le Prince de toute cette grande Armée se réserva seulement douze cens chevaux; & avec ses deux Freres les Comtes Ludovic & Henri, se joignit au Prince Palatin Wolfang Duc des deux Ponts, qu'il trouva prêts d'entrer en France avec une

Le Prince d'Orange se joint au Comte Palatin qui alloit au secours des Huguenots

Armée, au secours des Huguenots. Ainsi le Prince d'Orange se trouva à la prise de la Charité, qui fut trés-heureuse pour ce parti-là : car si les Allemans ne se fussent saisis d'un passage sur la riviére de Loire, ils n'eussent jamais pû joindre l'Admiral. En suite, le même Prince se rencontra au Combat de la Rochelabeille : & d'Avila remarque qu'en cette occasion le Prince d'Orange commandoit le corps de bataille de l'Armée Huguenote avec le Comte de la Roche-Foucaut, & que le Comte Ludovic de Nassau son Frere se signala fort à l'Avant-garde, contre Philippes Strozzi Colonel de l'Infanterie Françoise, qui demeura prisonnier des Huguenots pour s'être trop avancé. Le même Auteur assure aussi que ce fût en ce lieu de la Rochelabeille, où le Roi de Navarre, depuis Henri le Grand, commença de donner des marques de ce courage, qu'il fit paroître depuis en tant d'occasions périlleuses. Aprés, le Prince d'Orange fut au Siége de Poitiers, qui fut malheureux & funeste aux Huguenots : car aprés y

de France.

Se trouve à la prise de la Charité & au Combat de la Rochelabeille avec le Comte Ludovic son Frere.

Le Prince d'Orange est au Siége de Poitiers, puis

avoir ruiné leur Armée, il falut le lever pour secourir Châtelleraut. Enfin, du campement de Foye la Vineuse prés de Richelieu, il partit déguisé en Païsant, lui quatriéme; & aprés avoir traversé la Touraine & le Berri, il gagna à grande peine la Charité, & puis Montbelliard avec trés-grand péril, d'où il se retira dans le Comté de Nassau, pour y préparer un nouvel Armement. Son Frere le Comte Ludovic se trouva peu aprés à la défaite de Montcontour, d'où il se sauva en compagnie de l'Admiral de Châtillon, avec une partie de la Cavalerie huguenote.

se retire déguisé en Allemagne.

Le Comte Ludovic se trouve à la bataille de Montcontour.

Ce fut cette année-là que l'Admiral conseilla au Prince d'Orange de donner des Commissions par Mer à quantité de Personnes de Qualité, fugitifs des Païs-Bas, pour la persécution du Duc d'Albe, qui aprés avoir fait mourir une infinité de personnes par les mains du bourreau, voulut faire payer à tout le monde le dixiéme denier de la vente des biens meubles; le vingtiéme des immeubles, & le centiéme denier de

L'Admiral conseilla au Prince d'Orange d'armer sur la Mer.

L'Impôsition du 10. denier ruine les affaires du Duc d'Albe.

ce que chacun possédoit ? cet Admiral assûrant le Prince que s'il pouvoit mettre le pied en Hollande ou en Zelande, Païs forts de situation, il seroit difficile de l'en tirer, étant aimé des Peuples qui ne lui manqueroient pas au besoin.

Le principal d'entre ces fugitifs étoit Guillaume, de la Maison des Comtes de la Marc Seigneur de Lumai; Lui & ses Associez furent appellez les gueux Marins, pour les distinguer des autres gueux de Terre. Ce conseil de l'Admiral fût trés-salutaire au Prince d'Orange, & fût une espéce de Prophetie de son établissement dans ces Provinces-là; car par ce moyen il s'empara de toute la Hollande, & de la Zelande, & fût aussi heureux & victorieux sur la Mer, qu'ils avoit été malheureux sur la terre: car on a remarqué qu'en dix ans de guerre continuelle, les Espagnols furent toûjours battus par les Hollandois sur la Mer.

Traité fait en France avec le Prince

L'An 1570. la Paix étant faite avec les Huguenots, la Cour de France, pour les endormir, & mieux attrapper, fit semblant de les vouloir

employer contre les Païs-Bas, sous la conduite du Duc d'Alençon, de l'Admiral de Colligni, & du Comte Ludovic de Nassau. Elle feignit être mécontente du Roi Philippes second, qu'on assûroit avoir empoisonné Madame Isabelle de France sa femme, dont on publioit qu'on vouloit venger la mort, ainsi que celle de plusieurs François massacrez par les Espagnols en la Floride. On promit au Prince d'Orange par le moyen de son frere le Comte Ludovic, qu'on accabloit d'honneur & de caresses en France, un secours considérable d'hommes & d'argent; Qu'on lui laisseroit la Hollande, la Zelande, Utrect, & la Frise en Souveraineté, & qu'on joindroit au Royaume les autres Provinces des Païs-Bas.

d'Orange, par le moyen de son frere le Comte Ludovic.

Le Prince d'Orange, sur ces belles apparences & espérances qui se trouvérent fausses, refusa un Traité fort avantageux & fort seur, que l'Empereur lui offroit de la part du Roi d'Espagne, & fit attaquer les Païs de Gueldres & d'Overissel par son Beaufrere Guillaume Comte de

Bergues, qui s'empara de Zutphen, & de plusieurs autres Places. Le Comte Ludovic devoit faire un effort considérable du côté du Haynaut, où il surprit la Ville de Mons, Capitale de la Province: ce qui empêcha le Duc d'Albe de reprendre les Villes de Hollande, & de Zelande, nouvellement déclarées contre lui, comme il le pouvoit facilement: étant lors dénuez de forces & de moyens pour se défendre; Car rien ne fâcha tant le Duc d'Albe, que cette prise de Mons, qu'il résolut de reprendre à quelque prix que ce fût, abandonnant le reste: ce qui donna lieu à ces Villes soûlevées de respirer, & de se fortifier à loisir d'hommes & de munitions.

Ce Siége de Mons fut fort difficile, & fort long, par la grande résistance que fit le Comte Ludovic assisté de Monsieur de la Nouë Bras de Fer, & de beaucoup de Noblesse Françoise: & il y fut tiré par les Espagnols plus de vingt mille coups de Canon.

Cependant le Prince d'Orange qui s'étoit retiré en Allemagne, y

levoit une plus puissante Armée que la premiére, pour entrer dans le Brabant, où les cruautez & les exactions du Duc d'Albe lui faisoient espérer plus de succés qu'à son premier voyage. Le payement de cette Armée étoit principalement fondé sur les promesses de la Cour de France; Ainsi le Prince s'imaginoit avec raison que les forces d'Espagne ne seroient pas capables de défendre les Païs-Bas attaquez par tant d'endroits du côté de la Terre, cependant que du côté de la Mer ils étoient tourmentez par le Comte de la Mark, Sonoi, Treslon, les freres Boisots, & par Bertel Entens ses Lieutenans en Hollande & en Zelande, où ils avoient eu de grands succés, comme nous le dirons aussitôt.

Les Païs-Bas ne furent jamais en si grand péril d'être perdus pour l'Espagne, que dans cette conjoncture; les espérances du Prince n'étoient pas vaines: & il y avoit toute apparence que les Espagnols en seroient chassez pour toûjours, si la France ne lui eût pas manqué.

Le Prince d'Orange rentre en Brabant avec une grande Armée.

Ainsi ce grand Homme, qui avoit tant de cordes en son Arc, partit d'Allemagne avec une grande Puissance, pour rentrer dans les Païs-Bas, où il trouva les Peuples desesperez par la tyrannie du Duc d'Albe disposez à le recevoir. D'abord il fut reçû dans Ruremonde, où il fit passer son Armée sur le Pont : & entra dans le Brabant. Louvain lui donna une somme d'argent, & Malines lui ouvrit ses portes : ce qui coûta en suite bien cher à cette pauvre Ville. Le Duc d'Albe étoit absent, occupé au Siége de Mons qu'il vouloit reprendre : & le Prince avoit dessein de lui en faire lever le Siége, tant pour sauver une Place si importante, que pour delivrer son frere Ludovic du péril où il étoit. Mais Monsieur de Genlis qui marchoit du côté de France au secours de la Place avec six ou sept mille hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, ayant été pris & défait par Frederic de Tolede qui étoit allé au devant de lui, ayant été averti en secret de sa marche, & de l'état de ses Troupes par la Cour de France. Et le Prince

Prince ayant tenté inutilement la levée du Siége de Mons, parce que le Duc d'Albe s'étoit trop puissamment retranché, pour pouvoir être forcé dans ses Lignes. D'autre côté, le Prince ayant appris en même temps par de fréquentes décharges d'Artillerie, & d'autres signes de réjouïssance dans le Camp du Duc d'Albe, le Massacre de la S. Barthelemi, où l'Admiral de Châtillon & ses principaux Amis avoient été tuez; voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à espérer du côté de France qui l'avoit abusé : & qu'au contraire, il devoit tout craindre d'un si puissant Royaume, qui s'étoit déclaré ennemi de sa Religion, & de son Parti. Il conseilla à son frere le Comte Ludovic de faire une composition honorable qui lui fut accordée, & lui se retira vers le Rhin à petites journées. Dans cette retraite il se vit prêt à périr, tant par les siens que par les ennemis: car les Chefs Allemans parlérent de l'arrêter pour assurer le payement de leurs montres, ayant promis de les payer si-tôt qu'ils feroient dans le Hay-

Ne peut faire lever le Siége de Mons au Duc d'Albe: apprend le Massacre de la S. Barthelemi: ce qui le fait retourner vers le Rhin.

naut, où il espéroit toucher de l'argent de France. Mais ce Prince éloquent & persuasif leur ayant fait voir qu'il n'y avoit point de sa faute, ils s'appaisérent, & se contentérent de promesses, & du peu d'argent comptant qu'il avoit.

D'autre côté, il courut risque de la vie prés de Malines. Huit cens Chevaux Espagnols, qui avoient des gens d'élite en croupe, étant entrez la nuit dans son Camp, & pénétré jusqu'à sa Tente, l'auroient tué endormi sans une petite chienne qui couchoit dans son lit: laquelle au bruit de l'allarme, le réveilla, lui grâtant le visage de ses pattes tant il dormoit profondement. Les Attaquans ayant enfin été la plûpart défaits, il marcha droit vers le Rhin, où il congédia son Armée à Orsoi, & se retira par l'Overissel à Utrect, & de là en Hollande & en Zelande, qui s'étoient déclarées pour lui, à l'exception d'Amsterdam, & de Middelbourg, de la maniére qui s'ensuit.

Comme le Prince d'Orange étoit errant de Province en Province, &

fugitif en France & en Allemagne, Guillaume de la Mark Seigneur de Lumai, Sonoi, Trelon, les Boisſots, Entens, & autres qui agiſſoient ſous les ordres du Prince, aprés avoir long-temps & heureuſement piraté : enfin, à la ſollicitation du Duc d'Albe, n'ayant plus de retraite dans les Ports d'Angleterre, que la Reine Eliſabeth leur refuſa, de peur de s'attirer les Eſpagnols ſur les bras : & le Comte de la Mark, & les autres ci-deſſus nommez cherchans à ſe ſaiſir de quelque Port en Nort-Hollande, ou en Friſe, le vent contraire les obligea avec trente Vaiſſeaux tant grands que petits qu'ils avoient, de ſe mettre à l'abri de l'Iſle de Vorn en Hollande, où eſt la Ville de la Brille, qu'ils ſurprirent, l'ayant trouvée heureuſement ſans Garniſon, qu'on avoit envoyée pour punir Utrect qui refuſoit de payer le dixiéme denier.

Ce Comte de la Mark, étoit un homme cruel & téméraire. Il avoit juré de ne ſe faire jamais les cheveux ni la barbe, qu'il n'eût vengé la mort du Comte d'Egmont & de

Horn. Quand il eut surpris la Brille, qui veut dire Lunettes en Flamand, il se fit peindre dans un grand Tableau, & le Duc d'Albe aussi, auquel il mettoit des lunettes sur le nez par derriére pour se moquer de lui, étant un terme de mépris en Hollande, pour dire qu'on manque de lumiére.

Il fit aussi mettre dans ses Drapeaux dix piéces de monnoye, en haine de l'Impôt du dixiéme denier, que le Duc d'Albe vouloit établir afin de le rendre odieux.

Le Comte de Bossut, lors Gouverneur de Hollande pour les Espagnols, voulut chasser ces gueux Marins de la Brille, mais inutilement. A l'exemple de la Brille, plusieurs Villes de Hollande : sçavoir, Horn, Alkmar, Edam, Goude, Oudewater, Leyden, Gorcum, Harlem, & toutes celles de Zelande, excepté Middelbourg, abandonnérent le Duc d'Albe, & se déclarérent pour le Prince d'Orange. Flessingue, Ville & Port considérable de Zelande, suivit une des premiéres l'exemple de la Brille,

par le moyen du Curé, qui le jour de Pâques, en célébrant la Messe, exhorta le peuple à se mettre en liberté. Ce vent de sédition ayant émû tout le monde, on prit aussi-tôt les armes, & l'on fit sortir la garnison Espagnole hors de la Place : néanmoins on arrêta Alvarés Pacheco Espagnol, parent du Duc d'Albe, qui veilloit aux travaux d'une Citadelle qu'on faisoit bâtir : & il fut aussi-tôt pendu par l'ordre de Trelon, qui voulut venger par cette mort celle de son Frere, que le Duc d'Albe avoit fait décapiter à Bruxelles quatre ans auparavant. Ce Pacheco eût beau representer qu'il étoit Gentilhomme, & prier qu'on lui tranchât la tête, tout cela fut inutile, & fut étranglé publiquement à un gibet.

Flessingue se déclare pour le Prince d'Orange, chasse la Garnison Espagnole, pend Pacheco parent du Duc d'Albe.

Mais au sujet de ce Pacheco, je ne puis assez admirer la diversité d'opinions que j'ai remarquées dans les Historiens les plus renommez qui ont écrit des affaires des Païs-Bas. Car Grotius dit qu'il étoit Savoyard, bien que Bentivoglio, Strada, Meursius, & Emanuel de

Metteren conviennent qu'il étoit Espagnol. Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il eût la tête trenchée, & les autres écrivent qu'il fut pendu; D'un autre côté Meursius nomme ce supplicié, parent du Duc d'Albe, Paciotti, bien que tous les autres l'appellent Pacheco, confondant ce Pacheco avec François Pacioti d'Urbin Comte de Montefabro, si excellent dans les fortifications & dans les machines de Guerre; qu'ayant fait bâtir la Citadelle d'Anvers, son nom fut donné à l'un des cinq Bastions de la Forteresse par ordre du Duc d'Albe, afin que le nom de ce grand Homme se conservât perpétuellement; Les quatre autres Bastions furent nommez le Duc, Ferdinand, Tolede, & Albe, des divers noms de ce Duc, sans en nommer aucun du nom du Roi Philippes son Maître. Enfin pour revenir à ce Pacheco, Emanuel de Metteren, quoi qu'Historien fort exact, le nomme Pierre Pacheco, bien que Famiano Strada, mieux instruit, l'appelle Alvarés. Ce qui fait voir que les plus grands Hommes sont sujets à se tromper.

Ces gueux Marins pour repousser par la cruauté, celle que le Duc d'Albe exerçoit contr'eux., pendoient sans exception tous ceux qu'ils prenoient. Quant aux Espagnols qu'ils faisoient prisonniers, ils les lioient deux à deux, dos contre dos, & les jettoient dans la Mer.

D'abord que le Prince d'Orange fut arrivé en Hollande, & en Zelande, il établit pour son Lieutenant dans la Northollande (nommée autrement Westfrise) le sieur Dicderic, ou Theodoric de Sonoi, Gentilhomme Frison, fit Charles Boissot Gouverneur de Flessingue, & son frere Louis Boissot Admiral; c'étoit deux Gentilshommes de Bruxelles, condamnez par le Duc d'Albe, qui suivoient la fortune du Prince d'Orange.

Le Prince met de ses Créatures dans les principales Charges.

En ce temps-là, les Etats de Hollande & de Zelande, s'assemblérent à Dordrect, où ils reconnurent le Prince d'Orange pour leur Gouverneur, quoi qu'il fut absent, s'obligeant par serment de ne l'abandonner jamais; & le Prince s'obligeant pareillement par Philippes de Mar-

Les Etats de Hollande & de Zelande font le Prince Gouverneur du Païs, & le Comte

nix Seigneur de sainte Aldegonde son Procureur, de se tenir inviolablement attaché à leurs intérêts. On remarqua qu'en cette Assemblée ledit sainte Aldegonde donna la main à tous les Députez des Etats, & eux à lui, en signe de confiance & de fidélité mutuelle.

de la Marck son Lieutenant.

Guillaume Comte de la Mark qui se trouva present, fut déclaré Lieutenant du Prince d'Orange: mais s'étant soûlevé quelque temps aprés avec Bertel Entens son confident, aussi téméraire que lui, contre le Prince, ils furent arrêtez: & on auroit fait le Procés au Comte, sans la considération de ses Alliances & de ses services, ayant exercé sur de bons Ecclésiastiques des cruautez qui méritoient punition. Etant sorti de prison il se retira à Liége, où il mourut de la morsure d'un de ses chiens, devenu enragé.

Le Prince donne le droit de suffrage dans les Etats à douze Villes.

Ce Prince faisoit toutes choses au nom des Etats, bien qu'il eût seul la force du Gouvernement, tant les peuples avoient de confiance en lui; & comme il n'y avoit anciennement que six Villes en Hollande

qui eussent droit de suffrage dans les Etats ; sçavoir, Dordrect, Harlem, Leyden, Delft, Amsterdam, & Goude, il en ajoûta douze aux six autres ; sçavoir, Roterdam, Gorcum, Schiedam, Schonove, la Brille, Alkmar, Horn, Enkusen, Edam, Munikedam, Medemblic, & Purmerend, afin que lui étans redevables de cet honneur, elles lui fussent plus affectionnées dans l'Assemblée des Etats, & qu'elles soulageassent mieux les miséres publiques, aprés les avoir connuës. Il disposoit seul des Charges & des Dignitez à sa volonté, refusoit le nom de Souverain, & se contentoit d'en avoir l'effet.

les, bien qu'il n'y en eût que six auparavant : de sorte qu'il y en a presentement dix-huit.

En ce temps-là, il fit bannir des Eglises les Cérémonies Romaines, afin que la diversité de Religion rendit ces Peuples irréconciliables avec les Espagnols, ennemis jurez des opinions nouvelles.

Il bannit lors les Cérémonies Romaines.

L'an 1572. le Duc d'Albe, aprés avoir repris Mons, se trouvant fort incommodé, envoya son fils Dom Frederic de Tolede, pour reprendre les Villes de Gueldres & de Hol-

lande, qui s'étoient soûlevées contre lui. Ce Dom Frederic, d'abord, voulut faire un exemple de Malines, qui avoit ouvert ses portes au Prince d'Orange : car il ne se contenta pas de saccager plusieurs jours cette grande Ville, mais il permit à ses Soldats d'y exercer des cruautez, & d'y commettre toutes sortes de violences, jusqu'à violer les Femmes, sans excepter les Religieuses. Ensuite il marcha contre le Marquis de Bergues : & l'ayant mis en fuite, il s'empara de tout ce qu'il avoit occupé, entr'autres de la Ville de Zutphen, qu'il fit piller inhumainement par son Armée. Enfin il reprit Narden, qu'il détruisit totalement, faisant périr ensemble les innocens & les coupables, sans distinction d'âge ni de sexe, & contre la parole que Julien Romero Colonel Espagnol avoit donné aux Bourgeois, qu'ils auroient la vie sauve, brûlant les maisons, rasant les murailles, laissant les corps morts dans les ruës trois semaines entiéres sans les enterrer ; Excés qui passa dans l'esprit des plus cruels, plûtôt pour un cri-

Dom Frederic de Tolede saccage Malines, Zutphen & Narden.

me effroyable, que pour une juste punition de leur révolte, & qui fit résoudre ceux de Harlem à se défendre jusqu'à la derniére extrêmité, ayant affaire à un Vainqueur impitoyable.

Les Historiens Hollandois remarquent que c'est dans cette Ville de Harlem, que l'Art d'Imprimerie a eu son commencement l'an 1440. par Laurens le Costre, & Thomas Pietersen son gendre: mais leur Facteur Jean Faustu les trahissant, emporta les Caractéres à Amsterdam, puis à Cologne, & de là à Mayence, où il s'arrêta: & où Jean Guttemberg Gentilhomme Allemand, qu'on fait communément l'Auteur de l'Imprimerie, l'augmenta, & l'enrichit de beaucoup.

L'Imprimerie a eu son commencement à Harlem.

Wibald Riperda Gentilhomme Frison commandoit dans la Ville de Harlem: & Dom Frederic disoit qu'il ne vouloit point d'autres clefs pour y entrer, que son Canon. Cependant ce Siége fut fort difficile, fort sanglant, & fort long, ayant duré depuis le mois de Décembre 1572. jusques en Juillet 1573. Les Espa-

Siége de Harlem, long & sanglant.

gnols y perdirent plus de quatre mille hommes, entr'autres le Sieur Cressonnier, grand Maître de l'Artillerie, & Barthelemi Campi de Pesaro excellent Ingénieur.

Ceux de Harlem souffrirent une faim extrême, jusques-là qu'une petite Fille de trois ans, enterrée il y avoit quelques jours, fut déterrée par son Pere & par sa Mere, pour soûtenir leur malheureuse vie. Pendant ce Siége, Dom Frederic, ennuyé de sa longueur, & desespérant du succés, parloit de s'en retourner en Brabant : mais le Duc d'Albe son Pere, blâmant son impatience, lui manda que s'il avoit résolu de lever le Siége, qu'il iroit, tout malade qu'il étoit, pour le continuer : & que si l'excés de sa maladie l'en empêchoit, il feroit venir d'Espagne sa Mere, pour tenir la place de son Fils ; reproche qui fit résoudre Dom Frederic à demeurer.

Dans la chaleur de ce Siége, les Espagnols ayant jetté dans la Ville la tête d'un homme, avec cette Inscription, *La tête de Philippen Konigs, c'est à dire, le Roi venant pour*

delivrer Harlem avec un secours de deux mille hommes. Et puis une autre tête avec cette autre Inscription, *La tête d'Antoine le Peintre, qui livra aux François la Ville de Mons.* Ceux de Harlem firent tuer onze prisonniers Espagnols, enfermérent leurs têtes dans un tonneau, qu'ils roulérent de nuit aux Ennemis, avec cette inscription. *Les habitans de Harlem payent au Duc d'Albe dix têtes, afin qu'il ne leur fasse plus la guerre pour le payement du dixiéme denier, qu'ils n'ont pas encore payé; & pour l'intérest, ils lui en donnent une onziéme.*

Les habitans de Harlem payent le dixiéme denier au Duc d'Albe avec dix têtes d'Espagnols.

Comme ils espéroient en ce temps-là que le Siége se léveroit, ils se laissérent aller à des moqueries qui tenoient de l'impiété; habillant des fantômes en Prêtres, en Moines, en Cardinaux, & en Papes: & puis les précipitoient du haut de leurs murailles, aprés les avoir percez de cent coups.

Enfin, la Ville étant réduite à la derniére extrêmité par une famine sans exemple, qui avoit emporté plus de treize mille personnes, toute

eſpérance de ſecours étant perduë, ceux qu'on y avoit voulu introduire ſous le Comte de la Mark & le Baron de Battembourg, ayant été défaits, la Place fut forcée de ſe rendre à diſcrétion par la clameur des femmes & des enfans : car les hommes avoient réſolu de ſortir en corps, & de ſe faire un paſſage honorable par leurs épées au travers des Ennemis.

Enfin Harlem fut pris, & les Eſpagnols, y noyérent & pendirent plus de deux mille perſonnes.

Les Eſpagnols taxérent la Ville, pour en empêcher la deſtruction, à une grande ſomme d'argent, & firent pendre & noyer pendant quelques jours plus de deux mille perſonnes, entr'autres tous les Miniſtres, les Principaux de la Ville, & les Chefs des Troupes. Quant à Wibald Riperda Gouverneur, & Lancelot, Bâtard de Brederode, ils eurent la tête trenchée.

Alkmar eſt aſſiégé

Ces cruautez pratiquées à Harlem, nuiſirent aux Eſpagnols, au lieu de leur ſervir, les Peuples s'étans réſolus de ſouffrir plûtôt les derniéres miſéres, que de ſe ſoûmettre à une domination ſi cruelle & ſi tyrannique. Auſſi, la petite Ville d'Alkmar ſoûtint généreuſement leurs

efforts ; & le Prince d'Orange surprit Gertrudemberg, qui lui appartenoit en propre, & qui couvroit la Ville de Dordrect. *inutilement.*

En ce temps, Maximilien de Henin, Comte de Bossut, Capitaine fort renommé, & fort estimé du du Duc d'Albe, à qui le Gouvernement de Hollande avoit été donné, fut pris sur la Mer de Zudersée, qui est celle d'Amsterdam : & sa Flotte défaite par celle du Prince d'Orange; On prit aussi son grand Vaisseau, qu'il avoit nommé l'Inquisition, pour reprocher aux Confédérez la principale cause de leur révolte. Ce Comte fut mené à Horn, où il fut quatre ans prisonnier, jusqu'à la pacification de Gand ; Et comme les Espagnols eurent pris à la Haye Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde, principal Ministre du Prince d'Orange ; ce Prince jura & assûra les Espagnols, qu'il traiteroit le Comte de Bossut, de la même maniére qu'ils traiteroient sainte Aldegonde.

Le Comte de Bossut pris sur la Mer, par les Lieutenans du Prince d'Orange.

Sainte Aldegonde pris par les Espagnols.

Ce Comte fut traité fort humainement en sa prison : sur quoi on ne

peut assez loüer le naturel benin & clement du Prince d'Orange ; car le Comte de Bossut, un peu auparavant, avoit corrompu un Bourguemaistre de Delft, intime du Prince, pour le trahir & le faire tomber entre ses mains, étant à la promenade hors de la Ville : mais cette conjuration fut découverte par une lettre interceptée du Comte au Bourguemaistre.

Grande douceur du Prince d'Orange.

En ce temps-là, le Duc d'Albe & son Fils furent rappellez en Espagne, le Roi Philippes ayant reconnu trop tard, que leurs cruautez opiniâtroient les Peuples dans la rebellion. Loüis de Requesens, grand Commandeur de l'Ordre de Saint Jaques en Castille, Gouverneur de Milan, qui avoit fort contribué à remporter sur les Turcs la fameuse Victoire de Lepante, fut Successeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Païs-Bas. Ce Duc, en partant, se vantoit qu'en six ans de Gouvernement, il avoit fait mourir plus de dix-huit mille personnes par la main du bourreau ; & cependant, le cruel Vargas, qui s'en retourna

Le Duc d'Albe rappellé en Espagne.

Loüis de Requesens succéde au Duc.

en Espagne avec le Duc, s'écrioit en partant, que les Païs-Bas étoient perdus pour le Roi par un excés de douceur & de miséricorde.

Middelbourg, se rend aux Etats aprés un long Siége.

L'an 1574. la Ville de Middelbourg Capitale de Zelande, fort long-temps défenduë par ce célébre Capitaine Christophle de Mondragon, aprés avoir enduré une grande famine, & aprés la défaite des Flotes Espagnoles, qui tentérent vainement de la secourir, fut rejointe au reste de la Province. Ce Siége dura deux ans, & les Espagnols dépensérent en divers armemens plus de sept millions pour tâcher à sauver la Place.

Défaite & mort des Comtes Ludovic & Henri de Nassau par d'Avila, prés de Nimégue.

Le Prince d'Orange, si heureux sur la Mer, étoit toûjours malheureux sur la Terre; car la quatriéme Armée que le Comte Ludovic de Nassau son frere lui amenoit d'Allemagne, pour lui aider à chasser les Espagnols du reste de la Hollande, fut défaite prés de Nimégue par Sancio d'Avila, Chef de guerre expérimenté, qui de simple Soldat étoit parvenu, par tous les degrez de la guerre, à un grand Commande-

ment, les Allemans du Comte Ludovic s'étant amusez à leur ordinaire à se mutiner, & à lui demander de l'argent, au lieu de songer à défendre leur vie, & celle de leur Général. Dans ce Combat moururent le Comte Ludovic de Nassau, son frere le Comte Henri, & Christophle Comte Palatin: & d'Avila se vit maître du Champ de bataille, de seize piéces de Canon, & de tout le bagage de l'Armée ennemie: ce qui arriva au commencement du Gouvernement du Commandeur de Requesens. Cette perte affligea sensiblement le Prince d'Orange, tant il aimoit tendrement ses Freres: mais ne rabatit rien de sa constance.

Leyden assiégé par les Espagnols.

L'an 1575. les Espagnols, enflez de la défaite & de la mort des freres du Prince d'Orange, assiégérent la Ville de Leyden, qui aprés une famine longue, & sans exemple, fut sauvée miraculeusement par les Digues qu'on rompit, qui noyérent beaucoup d'Espagnols: & par le secours qui fut introduit dans la Ville, par un nombre infini de Ba-

teaux qui flotoient sur les terres submergées.

Quand le Prince representa aux Etats le dommage qu'apporteroit la rupture des Digues, ils lui répondirent, que Païs gâté valloit mieux que Païs perdu.

Mais parce que ce Siége a été fort mémorable, il faut dire sommairement qu'on avoit fait faire deux cens bateaux à fonds plat, à dix, douze, quatorze, seize, & dix-huit rames, dont les plus grands avoient deux piéces de canon au devant, & deux aux côtez; On fit venir huit cens Matelots de Zelande, qui avoient des écriteaux sur leurs chapeaux, où il y avoit, *Plûtôt servir le Turc que le Pape & l'Espagnol*; leur reprochant l'Inquisition & la violence dont ils usoient sur les corps, & sur les consciences. Cette Flote étoit conduite par l'Admiral Louïs Boissot. Un de ces Matelots, ayant arraché le cœur d'un Espagnol, le devora publiquement tout sanglant & tout crû, tant l'aversion & la passion des gens de ce Païs-là est violente. Il y avoit sept semai-

Particularitez de la levée du Siége de Leyden.

Un Matelot Zelandois mange le cœur d'un Espagnol tout crû.

nes qu'il n'y avoit plus de pain dans la Ville, & que chaque personne n'avoit par jour que demie livre de chair de vache ou de cheval; Mais ce qui fut heureux pour les Assiégez, le jour de la retraite des Espagnols, il tomba vingt-six toises des murailles de la Ville, & il survint un vent de Nort, qui désecha la plus grande partie de l'eau, ce qui les auroit mis au pouvoir de leurs Ennemis, s'ils avoient seulement retardé d'un jour à se retirer. Cela a quelque rapport à ce qui arriva à la Rochelle, où un peu aprés sa rédition, la tempête emporta une grande partie de la Digue.

Pendant ce Siége, on fit de la Monnoye de papier, avec cette Inscription, *Hæc libertatis Imago.* On en avoit fait d'étain à Alkmar, & on en rendit pour cinq mille cinq cens rixdalers.

Avant la delivrance de la Ville de Leyden, Ferdinand de la Noi, nouveau Gouverneur de Hollande, & le sieur de Liques Gouverneur de Harlem, ayans sollicité ceux de Leyden de se rendre, les flâtans

d'un bon & favorable traitement, ils leur répondirent par ce seul Vers Latin :

Fistula dulce canit volucrem cum decipit auceps.

C'est à dire, que l'Oiseleur chante doucement avec son sifflet, quand il veut attraper l'oiseau. Et ne cessant de les solliciter par lettres de se rendre, ils leur répondirent enfin, qu'ils se défendroient jusqu'à la derniére extrêmité : & que quand ils auroient tout consommé, & qu'ils auroient mangé leur bras gauche, il leur resteroit encore le droit, pour tâcher à se garantir de la tyrannie des Espagnols : & qu'ils se souvenoient des cruautez faites à Malines, à Zutphen, à Narden, & à Harlem.

Grande constance de ceux de Leyden à se défendre.

Le Prince d'Orange aprés cette delivrance, fut reçû comme un Dieu dans la Ville de Leyden ; il fit garder & embaumer les pigeons en la Maison de Ville, en signe de reconnoissance perpétuelle, parce qu'ils avoient été les messagers volans qui avoient porté des lettres des Assiégez

Pigeons apportent des lettres au Prince.

Etablissement de l'Université de Leyden.

au Prince, & ses réponses. Ce fut lors qu'il établit l'Université de Leiden, à laquelle il assigna des revenus annuels, & de grands Priviléges.

Le Prince d'Orange épouse en troisiéme Nôces Charlotte de Bourbon.

L'année d'auparavant, le Prince d'Orange étant veuf de sa seconde Femme Anne de Saxe, épousa Charlotte de Bourbon fille de Louïs Duc de Montpensier, qui s'étoit retiré à la Cour de Frederic troisiéme Electeur Palatin. Le Mariage se fit à la Brille, où elle fut amenée d'Heidelberg par le Seigneur de Sainte Aldegonde; Elle avoit été Religieuse & Abbesse de Joüarre; Le Pere, grand Catholique, avoit redemandé sa Fille à cet Electeur, vers lequel fut envoyé Monsieur le Président de Thou, & puis Monsieur d'Aumont.

L'Electeur offrit de la renvoyer au Roi, pourvû qu'on ne la forçât point dans sa Religion: mais Monsieur de Montpensier aimant mieux la laisser vivre éloignée de lui, que de la voir à ses yeux professer une Religion qui lui étoit si à contrecœur, consentit enfin au Mariage, & la dota.

Aprés le Siége de Leyden, on traita inutilement de Paix à Breda, les Etats de Hollande & de Zelande ayant demandé la ſortie des Eſpagnols hors des Païs-Bas, la tenuë des Etats généraux, & la liberté & l'exercice de leur Religion; Le Commandeur au contraire offrant ſeulement de faire retirer les Eſpagnols, l'Amniſtie de toutes choſes paſſées, & le rétabliſſement de tous les Priviléges: mais ajoûtant que le Roi ne pouvoit ſouffrir dans ſes Etats que la ſeule Religion Catholique. *On traite inutilement de Paix à Breda.*

Ce Traité de Paix étant rompu, les Etats firent faire de la Monnoye, où d'un côté il y avoit le Lion de Hollande, tenant un épée nûë avec ce mot, *Securius bellum pace dubiâ:* la guerre vaut mieux qu'une Paix douteuſe.

En ce temps-là, le Commandeur de Requeſens s'empara de Ziriczée en Zelande, par la valeur incomparable de Chriſtophle de Mondragon, qui paſſa pluſieurs lieuës de Mer à gué, avec l'étonnement de tout le monde, & un trés-grand péril de ſes Troupes. Mais ce Commandeur *Chriſtophle de Mondragon prend Ziriczée.*

étant mort un peu aprés, les Soldats Espagnols & Allemans s'étant mutinez faute de payement, se mirent à tout ravager. Ils saccagérent Mastric, & Anvers même, où la perte fut estimée vingt-quatre millions, tant en argent, qu'en meubles, & en destruction d'édifices. Le pillage de cette puissante Ville qui dura plusieurs jours fut appellé la furie des Espagnols, dont plusieurs se firent des gardes d'épées, & des corcelets d'or pur : mais les Orfévres d'Anvers y mêlérent du cuivre.

Les Soldats Espagnols se mutinent & saccagent Anvers.

Les Espagnols firent prisonniers dans Anvers le Comte d'Egmont, le Seigneur de Goignie, & le Baron de Capres. Ce dernier voulant saluer bien bas Hieronymo Rhoda Chef des Mutinez, qui étoit assis dans une chaire à bras à l'entrée de la Citadelle, reçût dans le ventre un coup de pied de cet insolent Espagnol, en lui disant par moquerie, qu'il n'avoit que faire de sa révérence.

Ces Troupes Espagnoles & Allemandes, aprés le sac d'Anvers, vivans avec une licence & une barbarie insupportable, les Provinces qui étoient

étoient demeurées sous l'obéïssance du Roi Philippes, appellérent le Prince d'Orange à leur secours, étans exposées au brigandage de ces mutins, & déclarérent les Espagnols ennemis du Roi & du Païs.

Ce fut lors, que toutes les Provinces des Païs-Bas, à l'exception de Luxembourg qui en est détaché, s'alliérent pour leur commune défense, & firent ce fameux Traité de Paix à Gand l'an mil cinq cens septante-six contenant vingt-cinq Articles. Les principaux étoient. *Paix de Gand l'an 1576.*

Qu'il y auroit Amnistie du passé.

Que les choses demeureroient par tout, en l'état qu'elles étoient pour lors.

Qu'on juroit & promettoit de s'entr'aider à delivrer le Païs de la servitude des Espagnols, & des autres Etrangers.

Que tous les Placards & Condamnations au sujet des Troubles passez, & de la Religion, seroient suspendus jusqu'à la tenuë des Etats Généraux.

Que tous Prisonniers, notamment le Comte de Bossut, seroient relâchez.

Que les Colomnes, Trophées, & Statuës, avec leurs Inſcriptions, élevées ſuperbement par le Duc d'Albe, ſeroient abattuës : notamment celles qu'il s'étoit fait ériger dans le Château d'Anvers, & la Pyramide qu'il avoit fait mettre dans la Place, où avoit été l'Hôtel de Culembourg, qu'il avoit fait raſer, parce que la Nobleſſe s'y étoit aſſemblée pour dreſſer la Requête contre l'Inquiſition.

Ce fut lors, qu'on crût les Païs-Bas entiérement perdus pour l'Eſpagne, qui pour obéïr au temps, fut forcée d'approuver cette Paix.

Tous les Châteaux des Païs-Bas démolis.

En conſéquence de ce Traité, les Châteaux de Gand, de Valenciennes, de Cambrai, d'Utrecht, & de Groningue furent démolis; toute la Friſe ſe déclara pour les Etats,

Gaſpard de Roble Sieur de Billi, Gouverneur de Friſe, fait priſonnier par les Etats à Groningue

& Gaſpard de Roble, qui avoit épouſé l'héritiére de Billi & de Malepert Gouverneur de la Province, fut mis priſonnier dans la Maiſon de Ville de Groningue avec les fers aux pieds. Ce Gaſpard, homme de main & de conſeil, étoit fils de la Nourrice du Roi Philippes ſecond, natif

de Roble en Portugal. Il fut avancé & employé par Marguerite Duchesse de Parme: & de son temps il étoit Gouverneur de Philippeville. Il ne sortit de prison qu'en vertu de l'Edit perpétuel, qui se fit sous le Gouvernement de Dom Jean d'Aûtriche.

Christophle Vasquez, qui s'étoit caché dans le Cloître des Cordeliers, tondu & déguisé en Moine, fut aussi pris & mené en cet habit, en la grande Place de Groningue, le peuple criant par moquerie qu'ils avoient un nouvel Evêque Fauteur de l'Inquisition.

Sur quoi il faut remarquer ici, que les peuples des Païs-Bas sont fort enclins à se railler de leurs Ennemis, quand il leur arrive la moindre prospérité, comme ils le firent aprés la prise de Levarden dans le même Païs de Frise : car les Etats l'ayant surprise, on fit venir tous les Prêtres & tous les Moines dans la grande Place, où les Troupes étant en Bataille, on les mit par rangs entre les rangs des Soldats: puis aprés, le Peuple, avec des mo- *Les Flamands enclins à la moquerie.*

queries incroyables, les conduisit en cet ordre au son des Fiffres & des Tambours, bien loin hors de la Ville, où ils les laissérent sans leur faire autre mal que de s'être long-temps moqué d'eux.

Ils avoient déja fait paroître cette inclination à la moquerie, aprés la surprise de la Brille, par le Tableau dont j'ai parlé ci-dessus, où le Comte de la Mark mettoit des lunettes sur le nez au Duc d'Albe: & à Harlem, où les Habitans croyans que Dom Frederic de Tolede en levoit le Siége, firent des Processions de Phantômes vêtus en Prêtres, en Moines, & en Cardinaux, tenant des figures du Saint Sacrement, qu'ils précipitoient du haut en bas de leurs murailles.

J'ai moi-même remarqué à l'âge de douze ans, le penchant de cette Nation à la moquerie. Mon Pere, qui étoit Ambassadeur en Hollande, nous avoit mis l'an 1622. en pension à Leyden, chez le Docteur Joannes Gerardus Vossius Allemand, natif d'Heidelberg, qui a composé un grand nombre de beaux Ouvrages,

mon frere aîné & moi, avec un troisiéme frere nommé Daniel, qui fut tué à la Bataille de Nortlingue l'an 1645. qui avoit un si grand génie pour les Mathématiques, qu'il étoit pour égaller un jour la réputation des Galilei, & des Archimédes, si la mort ne l'eût point emporté à la fleur de son âge. Cette année 1622. le Prince d'Orange Maurice, ayant contraint le Marquis Ambroise Spinola de lever le Siége de Bergopsom, aidé du Comte Ernest de Mansfeld, & du Duc Christian de Brunswic. Les Villes des Païs-Bas se laissérent transporter à des excés de joye qui ne se peuvent bien representer; Entr'autres, celle de Leyden mêla la moquerie aux réjouïssances publiques. Ce Docteur avoit sa maison devant la Place de l'Eglise nommée Hoguelanskerk, où il se fit un feu des plus magnifiques. Sur le haut du Bucher, il y avoit un grand roüet à filler, qu'on appelle Spin en Hollandois: & autour, des écriteaux, où étoit écrit le nom de Spinola Général des Armées d'Espagne. Sur la corde du roüet, il y avoit d'autres

écriteaux, ſur leſquels étoit le nom de Gonſalve de Cordoüa, l'un des principaux Chefs de l'Armée Eſpagnole. Sur ce roüet, il y avoit une groſſe quenoüille droite chargée de filaſſe, nommée Vlaſque en Flamand, avec un écriteau, où étoit le nom de Dom Loüis de Velaſco Général de la Cavalerie. Aprés, on mit le feu à tout cela: & le peuple tranſporté de joye s'imaginoit avoir mis ces Généraux en cendres, pour avoir brûlé leurs noms. Cela tenoit des Rebus de Picardie: & dés-lors me fit connoître le naturel railleur de ces gens-là.

Défenſe du Sieur van Beuningue.

En conſéquence de l'inclination à la moquerie de cette Nation, on a publié avec quelque vrai-ſemblance ces années derniéres, que le Sieur van Beuningue, qui ſignifie le Sieur du Boudin en François, s'étoit fait graver dans une Médaille, arrêtant le Soleil comme un ſecond Joſué, pour dire qu'il avoit borné, & avoit été le Jupiter Stator des Conquêtes du Roi, qui a pris le Soleil pour le corps de ſa deviſe; Mais des perſonnes trés-bien infor-

mées m'ont aſſuré qu'on lui a prêté cette charité, pour le rendre odieux & ceux de ſa Nation, à la Cour: & que cette Médaille n'a jamais été vûë, & n'a jamais ſubſiſté que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée.

Il eſt bien vrai, que les Etats des Provinces-Unies, aprés la Paix d'Aix la Chapelle, dont ils s'attribuoient tout l'honneur, enflez de gloire d'un Traité qu'ils eſtimoient leur être avantageux, firent faire des Médailles, avec une Inſcription magnifique, que leurs envieux & leurs ennemis nommérent Superbe, où l'on m'a aſſuré qu'étoient ces paroles.

Aſſertis Legibus, & Sacris,
Defenſis exteris Regibus,
Vindicata per orbem Chriſtianum
Marium libertate.
Egregiâ Pace virtute Armorum
partâ Batavia. P.

En vòici le ſens en faveur des Dames.

Ayant aſſuré les Loix & la Religion,

Et défendu les Rois Alliez ;
Ayant établi la ſeureté de la navigation dans les Mers du Monde Chrêtien, & fait une Paix glorieuſe par la vertu des Armes.
Les Etats Généraux des Païs-Bas, en mémoire perpétuelle.

Monſieur le premier Préſident de Lamoignon.

Surquoi un des plus grands & célébres Hommes de France en ſcience & en vertu, m'a dit, que les Romains, aprés avoir raſé Numance, & détruit Cartage, rivale de leur Empire, n'euſſent pû parler en des termes plus altiers de leurs Victoires.

A la fin de l'an 1671. les Etats Généraux voyant que ces Médailles leur attiroient l'envie & la haine des plus puiſſans Souverains, les ont fait ſupprimer tant qu'ils ont pû, en ayant fait rompre les coins & les moules : de ſorte qu'il n'en eſt reſté que fort peu entre les mains des Curieux.

Ces Médailles ſuperbes, avec les railleries continuelles & inſolentes du Gazetier d'Amſterdam, qui ſe licencioit de ſe moquer ouverte-

ment de tout, ſans épargner les Têtes Couronnées, qu'on doit toûjours reſpecter, n'ont pas été un des moindres motifs de la derniére Guerre: & elles ont donné plus facilement croyance à cette Médaille imaginaire, attribuée au Sieur Van Beuningue, dont les diſcours pleins de vent, & qui paſſoient la hardieſſe, faiſoient croire toutes choſes.

Sur ce ſujet, on peut dire avec raiſon, que ceux-là ſont bien ſages, qui ne s'enflent point dans leur bonne fortune; car elle ſe change ſouvent en mauvaiſe, par la viciſſitude ordinaire des choſes du Monde, qui ne ſouffre rien de permanent; auſſi la modération fait plaindre les malheureux, au lieu qu'on ſe réjouït de l'infortune des inſolens. Philippes de Commines, ſur ce que le Duc Charles de Bourgogne ayant été défait par les Suiſſes, envoya à Lyon rechercher d'amitié le Roi Louïs onziéme, qu'il mépriſoit auparavant: lui ayant dépêché pour cet effet le Seigneur de Contai ſon favori, avec humbles & gracieuſes paroles contre ſa coûtume; ce ſont ſes ter-

mes ; dit que si un Prince prenoit son conseil, il se comporteroit avec tant de modération en prospérité, qu'il ne seroit pas forcé de changer de langage en adversité ; il ajoûte que le Seigneur de Contai allant par la Ville de Lyon, eût ce déplaisir d'entendre chanter des chansons à la gloire des Suïsses victorieux, & à la honte de son Maître, qu'ils avoient vaïncu. Mais la plûpart des Princes & des Ministres déployent ordinairement toutes leurs voiles au vent de la fortune favorable, sans songer aux vents contraires, qui souvent leur font faire naufrage.

Plaisans noms de plusieurs Officiers Hollandois.

Mais à propos du Sieur Van Beuningue, ou du Boudin en François ; on peut faire une remarque : qu'au commencement de cette Guerre, les principaux Officiers & Ministres de Hollande avoient de plaisans noms. Leur grand Négociateur étoit le sieur du Boudin ; Leur Maréchal de Camp le sieur Wrst, mort depuis peu à Hambourg. (Il étoit de Holstein, de médiocre naissance, & s'étoit mis en réputation, pour avoir défendu long-temps Cracovie

pour les Suedois, contre les Impériaux) & Wrst en Flamand signifie Andoüille. Leur autre Général qui défendit Groningue, & reprit Grave, étoit le sieur de Rabenhaupt, qui signifie tête de Corbeau: & un de leurs Colonels étoit le Colonel Pain & Vin, qui eût la tête tranchée.

On a aussi remarqué qu'il y a eu des Ministres en Suéde, & des Commandans qui avoient d'étranges noms. Oxenstiern signifie front de Boeuf. Entre leurs plus renommez Colonels, il y en avoit un qui s'appelloit Deuffel, c'est à dire, le Diable, & qui fut tué à la premiére Bataille de Leipsic; & un autre Schlang, qui veut dire, Serpent; & le Colonel Wolf, qui a si bien défendu Stettin, signifie le Loup. *Etranges noms des Officiers Suédois.*

Je ne croi pas être désagréable au Lecteur par ces disgressions, qui divertissent & délassent l'esprit fatigué, du recit d'une même nature: ce qu'Herodote & d'autres ont heureusement pratiqué.

Mais retournons à nôtre principal sujet: c'est à dire, aux affaires *Jean d'Autri-*

che, successeur de Requesens, arrive au Païs-Bas.

des Païs-Bas. Dom Jean d'Aûtriche, fils naturel de l'Empereur Charles-Quint, renommé par la Victoire de Lepante, succéda au Commandeur de Requesens, au Gouvernement des Païs-Bas, & arriva en Luxembourg le jour du sac de la Ville d'Anvers, ayant passé *Incognitò* par la France. Il fut à Paris comme Suivant d'Octavio de Gonzague, voir manger le Roi Henri troisiéme: & là, il apprit l'état des Païs-Bas, de Dom Diego de Zuniga Ambassadeur d'Espagne.

Peinture de Jean d'Autriche.

Jean d'Aûtriche méprisoit les Flamands, qu'il croyoit faciles à tromper: ayant même opinion d'eux que le Duc d'Albe, qui disoit ordinairement qu'il étouferoit les Hollandois dans leur beurre: mais ces gens, qu'il tenoit pour grossiers, ayans plus de solide que de brillant, reconnurent aussi-tôt qu'il les vouloit tromper par ses paroles & par ses honnêtetez affectées.

Il étoit alors âgé d'environ trente ans: ses pensées étoient hautes & ambitieuses. Il se mit d'abord dans l'esprit d'être Roi de Tunis par le

moyen du Pape : à quoi le Roi Philippes ne voulut point entendre. Depuis, ayant été fait Gouverneur des Païs-Bas, il se mit en tête de dépoüiller Elisabeth Reine d'Angleterre : & de delivrer Marie Stuard Reine d'Ecosse, qu'il prétendoit épouser, par la faveur de Messieurs de Guise ses Parens, qui le portoient à cela pour leur intérêt particulier. Ces desseins vastes donnérent bien de la jalousie au Roi Philippes : car il apprehendoit avec raison, qu'un Prince belliqueux, qui s'étoit aquis beaucoup de réputation dans l'Europe, par le gain de la Bataille de Lepante contre les Turcs, acrû de puissance, se laissant aller au torrent de l'ambition qui le possédoit, & au naturel des hommes, avide de régner, n'entreprît un jour de se rendre Maître de ses Etats au préjudice de ses Enfans. Ces pensées l'épouventoient beaucoup, se remettant dans l'esprit l'ancien exemple de Jugurta : qui, bien que bâtard, s'empara du Royaume de Massinisse, par la destruction des héritiers légitimes : & cet autre exemple plus ré-

Grande jalousie du Roi Philippes secrete contre Jean d'Autriche & ses raisons.

cent arrivé dans sa Maison, où Henri le bâtard son Prédécesseur, avoit dépossédé, & même tué, Dom Pedro le cruel, vrai Roi de Castille. Le Roi, qui pour se delivrer de semblables craintes, n'avoit pas épargné son propre fils Dom Carlos, n'avoit garde de souffrir plus long-temps les justes ombrages que lui donnoit son Frere bâtard. Il résolut donc de mettre son esprit en repos de ce côté-là ; Et comme Jean Escovedo, Secretaire de Dom Jean, étoit accusé d'inspirer à son Maître ces pensées ambitieuses, ayant été dépêché des Païs-Bas en Espagne pour des affaires de conséquence, le Roi Philippes le fit tuer secretement par Antonio Perés Secretaire d'Etat, lors son Favori : & cette mort fit croire à tout le monde, que celle de Dom Jean, qui arriva incontinent aprés, avoit été avancée.

Jean Escovedo. Secretaire de Dom Jean assassiné en Espagne.

Les Etats arment contre Dom Jean, par l'avis du Prince d'Orange.

Aussi-tôt que Jean d'Aûtriche fut arrivé aux Païs-Bas, favorisant trop les Espagnols, déclarez ennemis publics, il se broüilla avec les Etats, qui arméren contre lui par l'avis du Prince d'Orange. Il les exhortoit

sans cesse de ne se point laisser atrapper par de fausses espérances que donnoit Dom Jean de la part du Roi : leur remontrant que les Princes irritez dissimuloient bien quelque temps, mais qu'ils n'oublioient jamais les injures reçûës, que quand le moyen de s'en venger leur manquoit : & qu'ils n'épargoient aucunes paroles ni promesses pour déguiser leur ressentiment, leur allégant cette maxime des Empereurs Romains, que ceux qui déplaisent au Prince doivent être comptez entre les morts.

On s'accorde avec Dom Jean par l'Edit perpétuel, fait l'an 1577.

Enfin, l'Edit perpétuel se fit le 17. Février 1577. entre les Etats, d'un côté, & Dom Jean au nom du Roi, de l'autre, par la médiation de l'Empereur Rodolphe, & du Duc de Cléves & de Juliers. Par cet Edit, il y avoit Amnistie de toutes choses : on ratifioit le Traité de Gand : on consentoit à la tenuë des Etats Généraux ; la sortie des Espagnols & Allemands hors des Provinces fut arrêtée, qu'ils laisseroient dans les Places qu'ils tenoient les vivres, les munitions, & l'artille-

rie. On promit de châtier les Soldats, coupables de tant de crimes, & de delivrer le Comte de Buren, prisonnier en Espagne. Mais le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zelande, firent une protestation contre cet Edit : soûtenant que beaucoup de choses, particuliérement celles qui regardoient la Religion, n'avoient pas été assez bien expliquées.

Le Duc d'Arscot, fait Gouverneur du Château d'Anvers : & son Serment.

En conséquence de cet Edit perpétuel, les Espagnols sortirent du Château d'Anvers, où fut mis Gouverneur, Philippes de Croui Duc d'Arscot, qui jura publiquement tête nuë, entre les mains de Jean Escovedo, qu'il garderoit le Château d'Anvers pour le Roi Philippes son Seigneur : & qu'il ne le livreroit qu'à sa personne, ou à ses successeurs, & non à d'autres, sinon par exprés commandement : sur quoi Escovedo dit ; si vous faites ce que vous promettez, Dieu vous aiderá ; sinon, que le Diable vous emporte en corps & en ame : & tous les Assistans criérent, *Amen*.

En vertu de ce même Edit, tous

les Prisonniers furent rendus de part & d'autre : le Comte d'Egmont, le sieur de Goignie, le sieur de Câpres, & autres détenus par les Espagnols; Et Gaspard de Roble sieur de Billi, & autres par les Etats.

Dom Jean reçû dans Bruxelles comme Gouverneur général des Païs-Bas.

Aussi-tôt, Dom Jean d'Aûtriche fut reçû dans Bruxelles comme Gouverneur général des Païs-Bas, avec une grande Pompe: mais voulant incontinent opprimer les Provinces, suivant les ordres secrets de la Cour d'Espagne, qui furent manifestez par plusieurs lettres interceptées, que Dom Jean & son Secretaire Escovedo écrivoient en chiffre au Roi Philippes & à ses Ministres, qui furent déchiffrées par Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde: on résolut de s'opposer par armes à ses desseins pernicieux.

Dom Jean se retire de Bruxelles, & surprend Namur & Charlemont.

Pour lors, Dom Jean, sous prétexte qu'on avoit voulu attenter à sa personne, se retira de Bruxelles: & aprés avoir reçû dans la Ville de Namur la Reine de Navarre qui alloit aux eaux de Spa, il se saisit subtilement du Château de Namur puis de Charlemont: & se prépara à la

Guerre, rappellant les Troupes Espagnoles & Allemandes: & appellant le jour de la prise de Namur, le premier jour de son Gouvernement: comme le Roi Henri troisiéme appella depuis le jour de la mort de Monsieur de Guise, le premier jour de son Régne.

Les Etats Généraux arment contre Don Jean.

Les Etats arméreñt de leur côté, firent démolir le Château d'Anvers, & se joignirent au Prince d'Orange; Mais comme les Etats Généraux des Provinces assemblez à Bruxelles, lui demandérent l'exercice de la Religion Catholique en Hollande & en Zelande, il leur répondit, qu'il ne se pouvoit faire aucune nouveauté sur ce fait, sans l'avis des Etats de Hollande & de Zelande, dont cela dépendoit, seulement & absolument: maxime fondamentale de cet Etat-là, qui fut changée par brigues, & par la violence des Armes, du temps de son fils le Prince Maurice, ainsi que nous le dirons ci-aprés, quand nous parlerons de lui.

Les Etats Généraux demandent au Prince d'Orange l'exercice de la Religion Catholique en Hollande: & sa réponse.

Le Prince d'Orange Guillaume étant venu à Breda, avec sa troisié-

me Femme Charlotte de Bourbon, fut convié par les Etats Généraux de les venir consoler par sa presence. Pour cet effet, la Bourgeoisie d'Anvers fut fort loin au devant de lui, & l'introduisit dans leur Ville, où les Etats Généraux lui députérent les Abbez de Villiers & de Maroles, & les Barons de Fresin & de Câpres, pour le supplier de venir au plûtôt à Bruxelles, où il alla en batteau par le nouveau Canal: conduit par la Bourgeoisie d'Anvers, marchant en bon ordre, d'un côté de ce Canal: & de l'autre côté, par les Bourgeois de Bruxelles tous armez, & la plûpart d'armes dorées, qui étoient allez au devant de lui; Ainsi il fut reçû magnifiquement & en grand triomphe dans la Ville de Bruxelles, avec des acclamations incroyables de joye de tout le monde. Aussi-tôt il fut déclaré Gouverneur de Brabant, & fait Sur-Intendant des Finances des Provinces.

Le Prince d'Orange est convié par les Etats Généraux, de venir à Bruxelles où il est reçû magnifiquement.

Le Prince fait Gouverneur de Brabant.

Sur quoi il faut remarquer ici, que si la vie de ce Prince a été traversée d'étranges revers, capables de faire succomber une ame moins for-

te que la sienne, il avoit aussi de temps en temps de grandes douceurs, & des matiéres de joye qui chatoüilleroient les plus stoïques & les plus insensibles, par les applaudissemens & les bénédictions des peuples, dont il possédoit les cœurs & les volontez: au lieu qu'il y a des Princes qui ne commandent qu'aux seuls corps de leurs Sujets, sans avoir l'empire agréable de leurs esprits, qui doit faire la plus noble partie de leur domination.

Grand contentement intérieur du Prince.

Mais comme l'envie est la compagne ordinaire de la vertu: & que bien souvent une trop grande réputation cause plus de mal qu'une mauvaise; cette réception magnifique du Prince d'Orange, jointe à l'Autorité que sa Naissance, son expérience, & son mérite lui donnoient dans les Etats & dans l'esprit des peuples, lui attirérent bien-tôt la jalousie de plusieurs grands Seigneurs & Gentilshommes qualifiez, dont les principaux étoient le Duc d'Arscot, fait depuis peu Gouverneur de Flandres, le Marquis de Havrec son frere, le Comte de La-

Le Duc d'Arscot, & autres jaloux, mandent l'Archi-

lain, & son frere le Seigneur de Montigni, le Vicomte de Gand, le Comte d'Egmont, les sieurs de Champigni, de Rassinguem, & de Sueveguem, & plusieurs autres. Tous ces jaloux envoyérent secrettement offrir le Gouvernement des Païs-Bas à l'Archiduc Matthias frere de l'Empereur Rodolphe, par le sieur de Malstede, qu'ils lui dépêchérent: & il fit une telle diligence, & pressa tellement l'Archiduc de partir, qu'il fut plûtôt arrivé de Vienne à Cologne, qu'on n'eût appris qu'on l'eût envoyé querir. *duc Matthias pour ruiner le Prince d'Orange.*

Ces Messieurs s'étoient imaginez qu'ils auroient la force du Gouvernement sous cet Archiduc, qui les regarderoit comme les Auteurs de son établissement: & qu'en même temps ils ruineroient l'Autorité du Prince d'Orange, lui donnant un Supérieur de cette qualité.

Mais le Prince d'Orange, dont l'esprit souple sçavoit fort bien obéïr au temps, & tourner en remédes les poisons qu'on lui préparoit, se plaignit modestement dans l'Assemblée des Etats Généraux; de ce

qu'on avoit mandé l'Archiduc ſans lui avoir communiqué une réſolution ſi importante : rien ne ſe devant faire que par commun conſentement, ſur tout en des affaires de cette conſéquence ; mais il ne s'oppoſa aucunement à la réception ni à l'établiſſement de l'Archiduc : puis ayant regagné le Comte de Lalain, qui avoit le principal commandement de l'Armée des Etats, il fit ſi bien par ſon adreſſe & par ſes ſoûmiſſions, qu'il tira de ſon côté l'Archiduc Matthias, qui fut fait Gouverneur Général des Païs-Bas à certaines conditions : & le Prince d'Orange, ſon Lieutenant Général, par la plus grande voix des Etats : à qui l'Archiduc, pour ſa haute capacité, laiſſa la conduite de toutes choſes. Ainſi, le Prince d'Orange, par ſa prudence & par ſa bonne conduite, fit tomber ſur ſes Ennemis la tèmpête qu'ils avoient excitée pour le perdre ; car le Duc d'Arſcot Chef de cette Ligue contre le Prince, eut auſſi-tôt le déplaiſir de ſe voir arrêter Priſonnier dans Gand Capitale de ſon Gouvernement, par une

L'Archiduc eſt fait Gouverneur des Païs-Bas : & le Prince d'Orange ſon Lieutenant.

Le Duc d'Arſcot Chef de la Ligue contre le Prince,

Créature du Prince d'Orange le *fait Prisonnier dans Gand.* sieur de Rihove, qui avoit alors la principale Autorité dans cette grande Ville; Et afin que la douleur du Duc d'Arscot fut plus sensible & plus grande, ses meilleurs amis, les Evêques de Bruges & d'Ypres, & les sieurs de Rassinguem & de Seuveguem, & quantité d'autres de sa dépendance, furent aussi arrêtez avec lui.

Jean d'Aûtriche ayant été déclaré Ennemi du Païs par les Etats Généraux, le 7. Septembre 1577. fit revenir la Soldatesque Espagnole & Italienne, qui étoit sortie des Païs-Bas en conséquence de l'Edit perpétuel, avec un grand nombre d'Allemands, sous Alexandre Farneze Duc de Parme, fils de Marguerite d'Aûtriche, ci-devant Gouvernante des Provinces: & avec ce renfort, défit à Gemblours le dernier Janvier 1578. l'Armée des Etats, commandée par le sieur de Goignie en l'absence du Comte de Lalain & des principaux Chefs, qui étoient à Bruxelles à des Nôces, dont ils furent fort blâmez. Tout le Canon

Jean d'Autriche, déclaré Ennemi des Païs-Bas.

Jean d'Autriche défait l'Armée des Etats à Gemblours.

fut pris, avec trente Drapeaux & quatre Cornettes : mais on fût bien-tôt consolé de cette perte, par la réduction de la célébre Ville d'Amsterdam, qui se rendit aux Etats, & qui se rejoignit au Corps de la Hollande le huitiéme de Février suivant, c'est à dire, huit jours aprés cette défaite.

Amsterdam se rend aux Etats.

Dom Jean attaque inutilement le Comte de Bossut Général des Etats.

Jean d'Aûtriche, enflé du succés de Gemblours, espérant que cette Victoire lui en attireroit une autre, fut avec de grandes forces attaquer à Rimenant prés de Malines, l'Armée des Etats, lors commandée par le Comte de Bossut, mais inutilement : car le Comte se trouva si bien retranché, que Dom Jean fut contraint de se retirer en confusion, & avec perte ; & l'on tint lors pour constant, que si le Comte de Bossut fût sorti de ses retranchemens il eût entiérement défait Dom Jean, qui avoit un Crucifix dans ses Drappeaux, avec ces paroles ; *En ce signe j'ai vaincu les Turcs, & en ce signe je vaincrai les Hérétiques.*

Divise de Jean d'Autriche.

La Paix de la Re-

En Juillet 1578. les Etats Généraux arrêtérent la tolérance des deux

deux Religions dans les Provinces: ce qui fut appellé la Paix de la Religion; mais cette Paix ne fut pas approu[illegible]e de tout le monde, & causa un tiers parti, qui fut nommé des Mal-contens, dont les principaux étoient Emanuel de Lalain Baron de Montigni, le Vicomte de Gand Gouverneur d'Arthois, Valentin de Pardieu sieur de la Motte Gouverneur de Gravelines, le Baron de Câpres, & autres. Ainsi, les Provinces d'Arthois & de Haynault se rejoignirent au Roi, nonobstant toutes les remontrances que leur firent les Etats Généraux, tant par Lettres, que par Députez.

ligion dans les Provinces, cause le Parti des Malcontens.

En ce temps-là, les Etats firent battre de la Monnoye, où il y avoit d'un côté le corps des Comtes d'Egmont & de Horn, & leurs têtes sur des pieux: & de l'autre, deux Cavaliers & deux Fantassins s'entrebattans, avec ces paroles, *Præstat pugnare pro Patriâ quam simulatâ pace decipi.* Il vaut mieux combattre pour la Patrie, que d'être trompé par une Paix feinte.

Ces Mal-contens, pour se faire

Les Malcontens font revenir les troupes étrangéres. un rampart contre les Etats, priérent qu'on fit revenir les Troupes étrangéres dans les Païs-Bas, contre la Pacification de Gand, & l'Edit perpétuel; d'autre côté, les Etats, pour se défendre des malcontens, au mois d'Août 1578. traitent avec le Duc d'Alençon, qui fut appellé le Défenseur de la Liberté Belgique, à condition de les servir avec dix mille hommes de pied, & deux mille chevaux payez à ses dépens. Ce Traité se fit par le moyen de la Reine de Navarre sa sœur, qui passant pour aller aux eaux de Spa, avoit gagné bien des gens pour ce frere, qui lui étoit si cher: entr'autres le Comte de Lalain, & le Sieur d'Enchi Gouverneur de Cambrai. *Et les Etats appellent le Duc d'Alençon.*

Mort de Dom Jean. Au mois de Septembre de l'année 1578. mourut Dom Jean d'Aûtriche au Camp de Namur, de chagrin d'être suspect en Espagne, où avoit péri son Secretaire Escovedo: ou de poison, comme plusieurs le crûrent.

Mort du Comte de Bossut, auquel suc- Peu aprés, mourut aussi le Comte de Bossut Général des Etats, qui priérent en suite Monsieur de la

Nouë Bras de Fer, à cause de sa grande réputation, de valeur, de conduite, & d'expérience dans la Guerre, d'accepter la Charge de Maréchal de Camp de leur Armée. *cède Monsieur de la Nouë Bras de Fer.*

Alexandre Farnese Duc de Parme, succéda à Dom Jean au Gouvernement des Païs-Bas, qui par ses maniéres d'agir trés-obligeantes, jointes à de grandes promesses qu'il fit, accrût le nombre des mal-contens: & ainsi, diminua la force des Etats. *Le Duc de Parme succède à Dom Jean au Gouvernement des Païs-Bas.*

Ce fut en ce temps-là, le 22. Janvier 1579. que le Prince d'Orange Guillaume posa la premiére pierre fondamentale de la République des Païs-Bas, par l'Union étroite qu'il fit faire à Utrect des Provinces de Gueldres, de Zutphen, de Hollande, de Zelande, de Frise, & des Ommelandes, consistant en vingt-six Articles, dont voici les principaux. *Union d'Utrect l'an 1579.*

Que les Provinces s'allioient contre leur ennemi commun, se promettant assistance mutuelle, sans pouvoir traiter ni de Paix ni de Guerre, que par commun consen-

tement ; cela ſans préjudice des Priviléges, Statuts & Coûtumes de chaque Province : ce qui a été violé ſous le Gouvernement de Maurice Prince d'Orange : les Etats Généraux s'étans attribuez Juriſdiction ſur les Sujets des Provinces, qui auparavant n'avoient pour Seigneurs que les Etats particuliers de chaque Province. Ce Traité fut nommé l'Union d'Utrect, parce qu'il ſe fit en cette Ville-là. Il fut ratifié par tous les Gouverneurs des Provinces ; & les Etats, pour montrer qu'une parfaite union étoit néceſſaire pour leur ſalut, prirent pour Deviſe ces belles paroles de Micipſa, dans Saluſte, *Concordia res parvæ creſcunt :* c'eſt à dire, que les petites choſes deviennent grandes par la concorde.

Belle Deviſe des Etats.

Priſe & ſac de Maſtrict.

Cette année-là, la Ville de Maſtrict fut priſe & emportée de force par le Duc de Parme, aprés un Siége de quatre mois : & l'on traita inutilement de Paix à Cologne par la médiation de l'Empereur Rodolphe, parce qu'on ne vouloit pas accorder la liberté de la Religion dans

On traite inutilement de Paix à Cologne.

les Païs-Bas, bien qu'elle eût été permise en Allemagne & en France.

Sous le Gouvernement du Duc de Parme, il y eût divers Combats en Flandres, entre les mal-contens, & les Troupes des Etats, commandées par Monsieur de la Nouë, qui surprit Ninove en Flandres, où il prit dans leur lit le Comte d'Egmont, sa Femme, sa Mere, avec le Comte Charles son Frere, qui furent menez prisonniers à Gand: où le peuple, en passant, leur jetta de la bouë, leur dit mille injures, & leur reprocha d'avoir abandonné leur Patrie, pour se joindre aux bourreaux de leur Pere.

Monsieur de la Nouë fait prisonnier, & mené à Limbourg.

Mais Monsieur de la Nouë, aprés plusieurs heureux succés, fut surpris lui-même, avec peu de gens qu'il avoit, par le Vicomte de Gand Marquis de Risbourg; parce que le sieur de Marquette ne suivant pas l'ordre de Monsieur de la Nouë, n'avoit pas rompu un Pont, par lequel on pouvoit venir à lui. Par ordre du Duc de Parme, il fut mis prisonnier dans le Château de Limbourg, où il fut cruellement traité

par les Espagnols, qui lui offrirent de le mettre en liberté, à condition qu'on lui crevât les yeux; ce qui fait voir combien ce grand Capitaine étoit redouté des Ennemis. Enfin, aprés une longue prison, il fut échangé pour le Comte d'Egmont, en jurant de ne plus porter les Armes contre l'Espagne, dont le Duc de Lorraine, & plusieurs autres Princes & Seigneurs le cautionnérent.

Monsieur de la Nouë sort de prison.

Outre son intelligence dans le métier de la guerre, loüée de tous les Historiens, il n'y eût jamais une vertu si pure, ni si désintéressée que la sienne, dont il donna des preuves continuelles dans le cours de sa vie: mais une entr'aures, trés-remarquable. Monsieur de la Nouë Bras de Fer étoit un Gentilhomme de Bretagne, & avoit une sœur mariée à Monsieur de Vezins personne de qualité d'Anjou trés-riche, qui eût d'elle un fils & deux filles. Cette sœur avoit eu vingt mille écus en Mariage: mais étant morte jeune, Monsieur de Vezins épousa une Demoiselle Suivante de sa femme, dont il eut plusieurs enfans. Cette Mégé-

Générosité incroyable de Monsieur de la Nouë.

re, aprés la mort de ſon Mari, deſirant aſſurer à ſes enfans les grands biens de la Maiſon de Vezins, ne trouva point de meilleur expédient, que de livrer pour une ſomme d'argent, les enfans de la premiére femme ſa Maîtreſſe, à un Marchand Anglois, à condition qu'on ne les revît jamais. Cet homme les tranſporta d'abord aux Iſles de Jarſei & de Garneſei; On ne ſçait ce que les filles devinrent: mais ce Marchand étranger, moins inhumain que cette Marâtre, ayant compaſſion du fils, l'emmena avec lui à Londres, où il l'éleva, & lui fit apprendre le métier de Cordonnier. Ce garçon étant devenu grand, & courant le Païs, ſe rencontra en Flandres lors que Monſieur de la Nouë y commandoit l'Armée des Etats: & lui apportant des Souliers, Monſieur de la Nouë, aprés l'avoir bien conſidéré, dit à ceux qui ſe trouvérent auprés de lui, que ce garçon avoit l'air, la taille, & l'alleure de ſon Beaufrere de Vezins; Lui, qui avoit été expoſé à l'âge de quatre à cinq ans: à qui il étoit toûjours reſté

quelque mémoire de son nom, de son Païs, & de ce qu'il étoit, lui dit qu'il s'appelloit Vezins, & qu'il étoit François d'origine; mais il n'en fut que cela, à cause des grandes affaires que Monsieur de la Nouë avoit lors sur les bras. Quelques années aprés, étant sorti de sa prison de Limbourg, & s'étant retiré à Geneve: ce même garçon qui alloit par le monde, comme font les ouvriers, s'étant encore presenté à lui en ce lieu où il étoit sans affaires; aprés l'avoir bien questionné, & avoir reconnu, outre la ressemblance générale, des marques particuliéres qu'avoient ceux de la Maison de Vezins, il résolut de le faire reconnoître pour héritier de cette Maison: & fit, contre son intérêt, toutes les poursuites nécessaires en Anjou, au Conseil, & au Parlement, pour son rétablissement; mais la mort l'ayant surpris au Siége de Lamballe en Bretagne, où il fut tué d'une mousquetade, devant que l'affaire fût consommée, son fils Odet de la Nouë, que j'ai vû en ma jeunesse Ambassadeur extraordinai-

Le fils de Monsieur

re en Hollande, aussi généreux que son pere, suivant ses vertueuses traces, termina l'affaire ; & par un Arrest célébre, le fit déclarer héritier de la maison de Vezins, dont les Enfans de cette cruelle marâtre étoient en possession : & c'est de lui qu'est venu Monsieur le Marquis de Vezins d'aujourd'hui. Voilà des actions héroïques du Pere & du Fils, qu'on ne sçauroit assez loüer, & que les Lecteurs Curieux seront bien aises d'apprendre : outre que l'exemple d'une vertu si rare porte quelquefois les ames bien nées à en faire de semblables.

de la Noue, aussi généreux que son Pere

En ce même temps, le Prince d'Orange, qui avoit été fait Gouverneur de Flandres, fut à Gand, où il réforma le nouveau Magistrat, établi contre les Priviléges de la Ville, par la violence de Jean Imbise homme audacieux & violent, qui avoit alors toute l'autorité dans la Ville. Imbise se retira en Allemagne chez le Prince Casimir Palatin, qui avoit mené auparavant un si grand nombre de Cavalerie aux Etats, qu'ils en avoient été plus incommo-

Le Prince d'Orange, Gouverneur de Flandres.

dez, que ſoulagez & défendus ; Depuis, Imbiſe étant retourné à Gand, y domina encore quelque temps tyranniquement, marchant entouré de trente Halbardiers; Mais enfin, s'étant élevé une faction contraire, comme il n'y a rien de plus inconſtant que la volonté d'un Peuple, il fut arrêté : on lui fit ſon Procés, & eut la tête trenchée.

L'an 1580. le Prince d'Orange remontra aux Etats Généraux que, vû la deſertion de quelques Provinces, & de pluſieurs de leur Corps, qui s'étoient accommodez avec le Roi d'Eſpagne, par le moyen du Duc de Parme, ils ne ſe pouvoient pas ſoûtenir d'eux-mêmes contre un ſi puiſſant Ennemi ; qu'ainſi, ils étoient obligez par cette impuiſſance, ou de s'accommoder avec l'Eſpagne, ce qu'il ne leur conſeilleroit jamais ; n'y ayant point de ſeureté, ni pour leur vie, ni pour leur Religion : ou de choiſir quelque Prince voiſin pour leur Seigneur, & qu'il n'y en avoit point qui lui ſemblât plus propre, que le Duc d'Anjou & d'Alençon, Frere unique de

Henri troisiéme Roi de France ; Ce qu'ayant approuvé, ils envoyérent en France des Députez, dont le plus considérable étoit Philippes de Marnix, Seigneur de sainte Aldegonde, qui firent un Traité avec lui en Septembre 1580. au Château du Plessis les Tours : par lequel il étoit porté, que les Etats de Brabant, de Flandres, de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Frise, le reconnoîtroient pour leur Seigneur Souverain, & ses Descendans aprés lui : à condition de laisser les choses de la Religion en l'état qu'elles étoient, & de conserver les Priviléges des Provinces.

Les Etats traitent avec le Duc d'Alençon & le reconnoissent pour leur Seigneur.

Qu'il assembleroit tous les ans les Etats Généraux, qui néanmoins auroient le pouvoir de s'assembler quand il leur plairoit. Qu'il ne mettroit personne dans les Charges, dans les Places, & dans le Gouvernement du Païs, que du consentement des Etats : & que s'il contrevenoit aux Priviléges des Provinces, & au present Traité, il seroit déchû de la Souveraineté : & qu'ils seroient déliez du serment de fidélité

qu'ils lui auroient prêté, & pourroient choisir un autre Prince.

L'Archiduc Matthias se retire des Païs-Bas.

Alors l'Archiduc se voyant inutile au Païs-Bas: & qu'on cherchoit une plus puissante protection que la sienne, se retira aprés avoir été remercié par les Etats, & régalé de plusieurs presens, selon le temps & leur pouvoir: laissant la réputation d'un trés-bon Prince & trés-modéré: mais ses Ennemis le rendirent suspect sur la fin, de quelque intelligence avec les Espagnols.

Le Prince d'Orange sollicita, de tout son pouvoir, la venuë du Duc d'Alençon, pour être soûtenu, & le Païs aussi, d'un Prince si considérable: mais principalement, parce qu'au mois de Juin de la même année 1580. le Roi Philippes avoit publié une cruelle Proscription contre lui, par laquelle il lui reproche d'abord les bien-faits dont il étoit redevable à l'Empereur Charles: entr'autres, de lui avoir assûré la succession de René de Nassau, & de Châlon Prince d'Orange. Qu'il l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect,

Proscription du Roi Philipppes second contre le Prince d'Orange.

& de Bourgogne : Chevalier de la Toison d'or , & Conseiller d'Etat. Que nonobstant qu'il fût Etranger, il l'avoit comblé de biens & d'honneurs, dont il étoit fort ingrat. Qu'il avoit excité la Noblesse à presenter la Requête contre l'Inquisition. Qu'il avoit introduit l'Hérésie dans les Païs-Bas , & troublé la Religion Catholique , par le brisement des Images , & la démolition des Autels. Qu'il avoit fait la guerre à son Seigneur. Qu'il s'étoit opposé à toutes les pacifications , même à celle de Gand : & qu'il avoit rompu l'Edit perpétuel. Qu'enfin , il le déclaroit ingrat , rebelle , perturbateur du repos public , hérétique , & hypocrite ; & le tenoit pour un Caïn , pour un Judas , pour un homme qui avoit une conscience endurcie , pour un Impie , ayant tiré une Religieuse de son Cloître pour l'épouser, & dont il avoit des Enfans : pour un méchant , pour un parjure ; pour le Chef des Troubles des Païs-Bas , pour une peste de la Chrêtienté , & pour l'ennemi du Genre humain. Qu'il le mettoit au Ban , donnant

ſes biens, ſon corps & ſa vie, à ceux qui l'en pourroient priver. Que pour delivrer le Monde de ſa tyrannie, en parole de Roi, & comme ſerviteur de Dieu, il promettoit vingt-cinq mille écus à celui qui le lui pourroit amener mort ou vif : lui promettant de plus impunité de tous les crimes qu'il pourroit avoir commis, & l'ennoblir, en cas qu'il ne fût pas Gentilhomme. De plus, il déclaroit tous ſes adhérens, déchûs de Nobleſſe, d'honneur & de biens, ſi dans un mois aprés la publication de ce Ban, ils ne ſe ſéparoient de lui, & ne rentroient dans leur devoir.

Le Prince d'Orange publia au mois de Décembre ſuivant, ſon Apologie, qui eſt une piéce longue, forte & éloquente, qu'il fit lire publiquement en l'Aſſemblée des Etats Généraux. Le Prince y découvrit pluſieurs choſes, qu'il eût mieux valu pour le Roi n'avoir jamais été révélées : les Rois n'ayant pas tant d'avantage à ſe défendre contre leurs Sujets avec la plume, qu'avec l'épée : auſſi il n'y fut jamais

répondu de la part du Roi ; & pour ce que cette Apologie est fort considérable, il est à propos d'en mettre ici la substance.

Aprés avoir soûmis sa conduite & sa vie aux Etats Généraux, il dit qu'il étoit forcé, contre son naturel & sa coûtume, de découvrir des ordures qu'il eût bien voulu cacher : & que si on ne l'eût accablé d'injures & de calomnies, il eût simplement répondu à la Proscription, qu'il eût fait paroître injuste & sans fondement. Que son Ennemi qui l'a faite, & le Prince de Parme qui l'a publiée, n'ayans pû le tuer par le poison & par l'épée, essayent de le blesser par le venin de leur langue.

Apologie du Prince d'Orange.

Quant aux bien-faits qu'on lui reproche, il avouë avoir reçû beaucoup d'honneur de l'Empereur Charles-Quint, qui l'avoit nourri neuf ans entiers dans sa chambre; que sa Mémoire lui sera toûjours honorable, ce sont ses propres termes; Mais qu'il étoit forcé de dire, pour maintenir son innocence, qu'il n'avoit jamais reçû aucuns bien-faits

de l'Empereur : & qu'au contraire, il avoit souffert de grandes pertes en le servant.

Qu'il ne pouvoit pas le priver de la succession de René de Nassau & de Châlon Prince d'Orange, son Cousin germain, dont il étoit seul héritier, sans une injustice manifeste : au moins qu'on appellât libéralité, de ne pas prendre le bien d'autrui.

Que tant s'en faut qu'il en eût reçû aucuns bien-faits : qu'au contraire, l'Empereur, pour le bien de ses affaires, étant pressé d'un côté par les Princes Protestans : & de l'autre, par le Roi de France, il avoit disposé à ses dépens, par le Traité de Passau, de la Comté de Catzenellebogen, en faveur du Landgrave de Hesse : bien qu'il lui eût été adjugé par la Chambre Impériale de Spire, avec plus de deux millions d'arrérages ; Et que le même Empereur n'avoit tenu compte de remettre le Prince René de Nassau son Cousin germain, en la possession du tiers du Duché de Juliers qui lui appartenoit par leur Ayeule

Marguerite Comtesse de la Mark, quoi qu'il se vit victorieux par la valeur de ce Prince.

Que le Roi Philippes l'avoit privé de la jouïssance de la Seigneurie de Châtelbelin, dont il lui étoit dû plus de trois cens cinquante mille livres d'arrérages, ayant évoqué injustement à son Conseil la Cause, prête à juger au Parlement de Malines, qui depuis est demeurée indécise: ce qu'il allégue pour faire voir lequel des deux, du Roi, ou de lui, doit être taxé d'ingratitude.

Qu'il avoit dépensé plus de cinq cens mille écus, tant en l'Ambassade qu'il fit contre son gré vers l'Empereur Ferdinand, que lors qu'il fut en ôtage en France pour la Paix de Château en Cambresis: & l'année que commandant toute l'armée Impériale, il fit bâtir Charlemont & Philippeville, à la barbe des Généraux de France, en laquelle il ne toucha que trois cens Florins par mois, ce qui ne suffisoit pas pour ceux qui tendoient ses Tentes.

Que tout au contraire, ceux de son nom avoient dépensé de grands

biens, & exposé librement leur vie, en servant les Princes de la Maison d'Aûtriche. Que le Comte de Nassau Engilbert second de ce nom son Bis-Ayeul, étant Gouverneur des Païs-Bas pour l'Empereur Maximilien Premier, lui avoit assuré ces Provinces par le gain d'une Bataille.

Que le Comte Henri de Nassau son Oncle paternel, persuada aux Electeurs de l'Empire, de préférer Charles d'Aûtriche, petit-fils de Maximilien, à François premier Roi de France, & lui mit la Couronne Impériale sur la tête.

Que Philebert de Châlon Prince d'Orange, avoit conquis la Lombardie & le Royaume de Naples à l'Empereur: & que par la prise de Rome & du Pape Clement VII. son Ennemi, il l'avoit comblé de gloire & de grandeur.

Que le Neveu de ce Philebert René de Nassau & de Châlon, son Cousin germain, étoit mort à saint Disier aux pieds de l'Empereur, aprés avoir réparé le dommage d'une Bataille perduë, & conquis le Duché de Gueldres; Qu'enfin, si ceux

de Nassau n'avoient jamais été au monde : & que les Princes d'Orange n'eussent pas tant fait d'Exploits considérables avant que le Roi fût né : qu'il n'auroit pas mis tant de Titres, de Païs, & de Seigneuries au front de cette infame Proscription qui le déclare traître & méchant : crimes qui ne tombérent jamais sur aucun de sa race.

Que pour tant de dépenses & de services signalez, on ne pouvoit pas montrer la moindre marque de reconnoissance des Princes d'Aûtriche envers ceux de sa Maison.

Que les Rois de Hongrie avoient donné à ses Prédécesseurs, pour marque perpétuelle de leur valeur, en les défendans de l'invasion des Infidéles, plusieurs piéces d'Artillerie qui lui ont été ravies & emportées hors de son Château de Breda, quand le Duc d'Albe tyrannisoit les Païs-Bas.

Quand le Roi lui reproche de l'avoir fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne, Chevalier de son Ordre, & Conseiller d'Etat : il ré-

pond, que s'il en doit sçavoir quelque gré à quelqu'un, c'est à l'Empereur, qui l'avoit ainsi ordonné en partant pour Espagne, en considération de ses services. Que le Roi étoit lui-même déchû de l'Ordre, par la contravention aux Articles qu'il avoit juré d'observer : par lesquels les Chevaliers ne peuvent être jugez que par leurs Confreres, ayant fait condamner Messieurs les Comtes d'Egmont, de Horn, de Bergues, & de Montigni, par des Faquins & gens de rien. Que le Gouvernement de Bourgogne lui appartenoit héréditairement : ceux de Châlon en ayant toûjours joui sans contredit ; & que, quant à la Charge de Conseiller d'État, il obtint par la brigue & par le conseil du Cardinal de Granvelle, qui par là se vouloit mettre à couvert, à cause de l'autorité que le Prince avoit envers le Peuple, qui avoit toute croyance & confiance en lui.

Quand le Roi objecte, pour le rendre odieux, d'avoir épousé une Religieuse ; il dit que celui qui médit, doit être exempt de tout blâme ;

& que c'eſt une horrible impudence à Philippes, de lui reprocher un Mariage légitime & ſelon Dieu, lui qui eſt tout couvert de crimes : ſoûtenant, lors qu'il épouſa l'Infante de Portugal, Mere de Dom Carlos, qu'il étoit effectivement marié à Donna Iſabella Oſorio, dont il avoit eu trois Enfans. Qu'il a été le Parricide de ſon propre Fils, pour avoir parlé en faveur des Païs-Bas, & l'Empoiſonneur de Madame Iſabelle de France ſa troiſiéme Femme, Fille du Roi de France Henri ſecond : pendant la vie de laquelle, il avoit entretenu publiquement Donna Eufratia, qu'il fit épouſer par force au Prince d'Aſcoli, étant enceinte de ſon fait, afin que ſon Bâtard héritât des grands biens de ce Seigneur, dont il mourut de déplaiſir, ſi ce ne fut (dit le Prince) d'un morceau plus aiſé à avaler qu'à digérer.

Que depuis, il n'avoit point eu de honte de commettre un inceſte public, épouſant ſa Niéce, Fille de l'Empereur Maximilien ſecond, & de ſa propre Sœur ; Mais il avoit

dispense, dit le Roi ; Oüi du Dieu en Terre, dit le Prince : car le Dieu du Ciel ne la lui auroit jamais accordée ; ce sont les propres termes du Prince.

Que cela étoit aussi étrange qu'insupportable, qu'un homme noirci d'Adultéres, d'Empoisonnemens, d'Incestes, & de Parricides, lui fit un crime d'un Mariage approuvé de Monsieur de Montpensier son Beaupere, plus grand Catholique en effet, que les Espagnols ne le sont de grimace. Que quand sa Compagne auroit fait des Vœux en son bas âge : ce qui étoit contre les Canons & les Arrêts, suivant l'opinion des plus grands hommes : & qu'il n'y auroit point eu plusieurs protestations ; qu'il n'étoit pas si peu versé en la bonne Doctrine, qu'il ne sçût que tous ces liens noüez par les hommes, pour des raisons de pur intérêt, ne pouvoient avoir aucune force devant Dieu.

Sur ce que le Roi le traite d'Etranger : il dit, que ses Ancêtres ont possédé depuis plusieurs Siécles, des Comtez & des Baronnies

en Luxembourg, en Brabant, en Hollande, & en Flandres: & que ceux qui y ont des Terres, ont toûjours été tenus pour naturels du Païs.

Que le Roi eſt donc Etranger auſſi bien que lui, étant né en Eſpagne, Païs naturellement ennemi des Païs-Bas: & lui en Allemagne, Païs voiſin & ami de ces Provinces. Mais, (dit le Prince) on dira qu'il eſt Roi ? à quoi il répond; Qu'il ſoit Roi en Caſtille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & en Jeruſalem, s'il veut, & Dominateur en Aſie & en Afrique; Pour lui, qu'il ne reconnoît qu'un Duc & qu'un Comte, dont la puiſſance eſt limitée par les Priviléges du Païs que le Roi a jurez. Qu'il faut qu'il apprenne & les Eſpagnols avec lui, s'ils ne le ſçavent pas: que les Barons de Brabant, quand les Princes ſortent des termes de la raiſon, leur ont bien fait voir quelle étoit leur puiſſance. Il finit ce diſcours, en diſant, que c'eſt une choſe étrange, qu'on lui oſe objecter d'être Etranger au Païs-Bas: vû que ſes Prédéceſſeurs étoient Ducs de Gueldres, & poſſé-

doient de grands biens dans ce Païs, lorsque les Ancêtres du Roi étoient seulement Comtes de Hasbourg, demeurant en Suisse : & lors même que leur race étoit inconnuë dans le monde.

Le Prince soûtient que le dessein des Espagnols a toûjours été, d'assujettir les Provinces des Païs-Bas, & de les gouverner tyranniquement, comme ils font les Indes, Naples, Sicile, & Milan ; ce qu'ayant été connu de l'Empereur Charles-Quint, il remontra à son fils Philippes en sa presence, & du vieux Comte de Bossut, ainsi que de plusieurs autres : que s'il ne réprimoit cet orgueil des Espagnols, qu'il seroit cause de la ruine entiére de ces Provinces : mais que, ni l'autorité paternelle, ni le bien de ses affaires, ni la Justice, ni son Serment, qui retient les plus barbares, n'ont pû retenir cette passion violente de les tyranniser.

Que le Païs accorda un secours considérable d'argent au Roi : par le moyen duquel, & par le courage de la Noblesse de ces Provinces, ayant

ayant gagné deux fameuſes Batailles, & fait quantité de priſonniers de la plus haute qualité du Royaume de France, il fit la Paix à Château en Cambreſis, qui lui étoit auſſi profitable, que deſavantageuſe à ſes ennemis : & que s'il reſtoit au Roi un peu de reconnoiſſance, il ne pourroit nier que le Prince n'ait été un des principaux inſtrumens de cette Paix, l'ayant traitée en particulier par ſon ordre, avec le Connêtable de Montmorenci, & le Maréchal de S. André : le Roi l'ayant aſſuré qu'il ne pourroit jamais lui rendre un ſervice plus grand ni plus agréable, qu'en faiſant cette Paix : voulant paſſer en Eſpagne à quelque prix que ce fût.

Mais ces ſecours d'argent, & ces heureux ſuccés obtenus par le Sang de la Nobleſſe des Provinces, furent tenus pour des crimes de Leze-Majeſté : parce qu'on ne voulût rien accorder, qu'à condition que les Etats Généraux s'aſſemblaſſent : & que les ſommes promiſes paſſaſſent par les mains des Commiſſaires du Païs, pour rogner les ongles à

ces harpies de Barlaimont, & autres leurs ſemblables : aſſurant que ce ſont là les deux grands crimes qui ont fait naître dans l'eſprit du Roi, & dans ceux de ſon Conſeil, cette haine implacable contre les Flamands.

Le premier de ces crimes fut la demande de l'Aſſemblée des Etats Généraux, autant haïs des méchans Princes, parce qu'elle bride leur tyrannie, qu'ils ſont aimez & révérez par les bons Rois, vrais peres du peuple, comme le fondement le plus aſſuré d'un Etat, & le vrai repos des Souverains.

L'autre crime eſt d'avoir demandé les Commiſſaires du Païs pour l'Adminiſtration des ſommes accordées : le Prince diſant que les mangeurs de peuples réputent leur larcin & leur péculat un meilleur revenu que celui de leurs Terres. Que ſe voyant hors d'état de voler impunément, ils cherchent des prétextes en flâtant les Princes, pour les enflammer contre les Sujets : & conclut cet Article, aſſurant les Etats Généraux, (auſquels il s'adreſ-

se incessamment) qu'il a vû leurs actions, qu'il a ouï leurs discours, & qu'il a été témoin de leurs Conseils, par lesquels ils les dévoüoient tous à la mort, les destinant au massacre : comme aux Indes, où les Espagnols ont exterminé trente fois plus de peuple qu'il n'y en a dans les Païs-Bas.

Sur ce que le Roi l'accuse d'avoir fait des brigues, d'avoir gagné les cœurs de ceux qui desiroient des nouveautez, sur tout des suspects de la nouvelle Religion : & d'avoir été Auteur de la Requête contre l'Inquisition : il avoüe avoir toûjours été de la Religion Réformée dans son cœur : le Comte Guillaume de Nassau son Pere l'ayant introduite dans ses Etats. Qu'il avoit appris de la bouche du Roi Henri second, servant d'ôtage en France pour la paix que le Duc d'Albe traitoit pour exterminer tous ceux de la Religion, en France, aux Païs-Bas, & par toute la Chrêtienté: qu'on avoit résolu d'établir l'impitoyable Inquisition : par la sévérité de laquelle on n'avoit qu'à regarder

une Image de travers, pour être condamné au feu. Qu'il n'avoit pû souffrir que tant de gens de bien, & de Seigneurs de sa connoissance, fussent dévoüez à la mort; qu'ainsi, il avoit pris une ferme résolution, d'exterminer cette vermine d'Espagnols: & que s'il eût été bien secondé dans ce juste & généreux dessein, il n'y auroit plus de mémoire d'eux au Païs-Bas, que par leurs ossemens, & par leurs tombeaux.

Quant à la Requête dont on lui faisoit un Crime; qu'il tient à trés-grand avantage, tant pour son honneur & sa réputation, que pour le service du Roi, & le bien du Païs: d'avoir conseillé qu'elle fût presentée, comme un moyen assuré pour détourner le deluge des maux infinis qui survinrent aprés; & quant aux Prêches: qu'il conseilla aussi à Madame de Parme de les permettre, les choses étant dans un état qu'on ne pouvoit plus les en empêcher, sans la juste crainte d'une manifeste subversion.

Quand le Roi dit que la pré-

voyance de la Duchesse de Parme fut si grande, qu'il fut contraint de sortir des Païs-Bas: il dit qu'on diroit vrai, si on disoit que sa tromperie & sa déloyauté en furent la cause; Qu'un an auparavant, il avoit voulu se retirer, & se démettre de ses Charges, mais que Messieurs de Bergues & de Montigni ayant péri en Espagne, les gibets étant plantez, & les feux allumez de toutes parts; qu'il avoit résolu de se mettre en seureté, sans se fier sur les lettres du Roi, conçûës en des termes honnêtes pour le mieux attraper.

Qu'on s'étoit attaqué à sa personne, & à ses biens; Que la considération des Priviléges de l'Université de Louvain, ni du Païs de Brabant, n'avoit pas eu le pouvoir d'empêcher qu'on ne menât son Fils prisonnier en Espagne; Que par un traitement si injuste & si rigoureux, il étoit délié de tout serment, & bien fondé, de faire la guerre à son Ennemi: ce qu'on lui reprochoit comme un grand crime.

Qu'on ne lui reprochoit rien, que Henri Prédécesseur du Roi n'eût

fait : car, tout Bâtard qu'il étoit, il se rebella contre son Prince naturel Don Pedro Roi de Castille & de Leon, qu'il tua de sa propre main. Si le Roi répond que Don Pedro étoit cruel & tyran : & qu'il possède la Castille à ce seul titre ; pourquoi ne le traitera-t-on pas de la même maniére (dit ce Prince) n'y ayant jamais eu de Tyran qui ait violé les Païs avec plus d'arrogance, ni qui ait rompu la Foi jurée avec moins de pudeur que Philippes : & qu'au moins, Don Pedro n'étoit ni parricide, ni incestueux, ni homicide de sa femme ; mais quand il prendroit les armes contre le Roi, & qu'il seroit né son Sujet, il ne feroit rien que ce qu'Albert Premier Duc d'Aûtriche, auparavant Comte de Hasbourg, Prédécesseur du Roi, avoit fait contre l'Empereur Adolphe de Nassau son Seigneur, l'un de ses devanciers.

Le Prince soûtient qu'il y a obligation mutuelle entre les Ducs de Brabant, & leurs Vassaux ; Qu'ils doivent obéïssance au Prince : qui de son côté doit conserver leurs Pri-

viléges, dont les principaux sont; Que les Ducs ne peuvent changer l'état du Païs par aucune Ordonnance. Ils doivent se contenter de leur revenu ordinaire. Ils ne peuvent lever de nouvelles Impositions sans le consentement du Païs. Ils ne peuvent faire entrer des gens de guerre dans la Province, sans l'agrément des Etats. Ils ne peuvent changer le prix des monnoyes; Et enfin, ils ne peuvent prendre aucun Prisonnier, sans Information du Magistrat du lieu, ni l'envoyer hors du Païs. Aussi, les Grands de Brabant, qui par prérogative ont la Charge des armes du Païs, sont obligez de conserver & maintenir les Priviléges: & ne le faisant pas, ils doivent être tenus pour parjures, & pour Ennemis de leur Patrie. Que le Roi n'a pas violé un des Priviléges, mais tous, & une infinité de fois: lui ayant ôté ses biens, ses dignitez, & son Fils, contre les immunitez; qu'ainsi il étoit absous du serment de fidélité qu'il lui devoit: & par conséquent, en droit de se défendre de cette violence par la

guerre ; principalement, n'ayant jamais voulu réparer ses fautes, ayant méprisé & rejetté les intercessions de l'Empereur Maximilien, & les supplications de ses Sujets, par la députation des Principaux Seigneurs qu'il a fait mourir contre le droit des gens, par la main du Bourreau, & tous les autres qu'il a pû saisir par artifice, s'étans fiez en ses paroles trompeuses : ce qui le justifie suffisamment d'avoir pris les armes pour sa conservation, ainsi que pour celle de sa Patrie. Et bien que la premiére fois il n'ait pû prendre pied au Païs-Bas, comme on lui reproche : il n'y a rien en cela qui ne soit arrivé aux plus grands Capitaines, & au Roi même, qui souvent est entré en Hollande & en Zelande avec de puissantes Armées, dont il a été chassé honteusement, sans qu'il y posséde un seul poûce de terre. Et comme par son serment il veut, qu'en cas de contravention aux Loix, on ne lui obéïsse plus : pourquoi est-il si téméraire de dire que le Prince a pris injustement les armes.

Sur ce que le Roi dit qu'il a pratiqué & monopolé de revenir en Hollande & en Zelande : il répond n'y être venu qu'à l'instante priére des principaux de ces Provinces : ce qu'il peut justifier par leurs Lettres.

Quand le Roi l'accuse d'avoir persécuté les Ecclésiastiques, chassé les Catholiques, & banni la Religion : le Prince répond que cela s'est fait par commun consentement, pour conserver leurs priviléges & leur vie contre des gens qui ont fait Serment au Pape, & qui machinent incessamment contre la liberté du Païs, & la Religion nouvellement établie : ce qui fut representé au Traité de Paix projetté à Breda, où ce Point, touchant la Religion, fut justifié par l'Arrêté & le Sceau de toutes les Villes : & qu'il étoit injuste qu'on lui imputât ce qui étoit fait par Ordonnance unanime de tout le Païs.

Quand on lui reproche d'avoir permis la liberté de conscience : il repart que la lueur des feux, qui ont réduit en cendres tant de gens, n'a jamais été agréable à ses yeux,

comme elle a réjoui ceux du Duc d'Albe & des Espagnols: & qu'il a été d'avis que ces persécutions cessassent

Il avoüe ingenuëment que le Roi, avant la tenuë des Etats de Gand, & son départ pour l'Espagne, lui ordonna de faire mourir plusieurs gens de bien, suspects de la Religion; Commandement cruel qu'il ne voulut pas executer: au contraire, il les avertit, ne le pouvant faire en bonne conscience, & voulant plûtôt obéïr à Dieu qu'aux hommes.

Il dit qu'on a tort de l'accuser du massacre de quelques Ecclésiastiques, vû que lui-même a fait mourir par la justice plusieurs coupables de ces crimes: & que ceux qui étoient de Maison Illustre, comme le Comte Guillaume de la Mark, convaincus de semblables violences, ont été punis seulement par la prison, & par la privation de leurs Charges en considération de leurs Alliances.

Sur ce que le Roi dit n'avoir point commandé au Duc d'Albe l'Imposition du dixiéme & du vingtiéme denier: le Prince d'Orange répond, que son impunité prouve assez qu'il

en avoit ordre : Qu'il ne peut éviter le nom de Tyran, ayant commandé ce Tribut, ou n'ayant pas puni une si grande audace commise contre son gré. Il ajoûte, que le Duc n'étoit pas si impertinent, d'oser établir une si cruelle imposition sans un commandement exprés, & souvent réïtérée : qu'autrement il n'auroit pas condamné le Bourguemaistre d'Amsterdam à vingt-cinq mille florins d'amende, pour s'être opposé à la levée de ce dixiéme denier.

Que le Roi eût bien mieux fait de conserver la Goulette & le Royaume de Tunis, que l'Empereur avoit conquis sur le Turc, & qu'il préféroit à ses autres Victoires; que de faire une guerre injuste à ses Sujets ; mais que cette rage & cette fureur, qui le transportent, lui aveugloient les yeux pour ne pas voir ce mal, & l'entendement pour ne le pas comprendre : ayant mieux aimé faire voir son impuissance contre ses propres Sujets, que d'employer ses forces contre l'ennemi du nom Chrêtien. Il ajoûte, que comme Annibal avoit juré la ruine des

Romains ſur l'Autel de ſes Dieux: que le Duc d'Albe avoit auſſi juré la deſtruction des Païs-Bas : ce qui ſe prouve aſſez par les cruautez qu'il y a exercées. Que ſi on connoît le Maître par ſes Serviteurs, on doit bien connoître le naturel du Roi, & ſon inclination pour le Païs, par la tyrannie de ce Miniſtre impitoyable.

Quand le Roi dit qu'il a diſpenſe du Pape pour ne pas garder ſon Serment : le Prince répond que le Roi ne conſidére pas qu'en même temps ſes Sujets, en ne le gardant pas, étoient déliez du Serment d'obéïſſance qu'ils lui avoient juré. Il ajoûte que le Duc d'Albe étoit prêt de faire pendre les principaux de Bruxelles, qui s'opposoient à la levée du dixiéme denier: qu'il avoit ordonné au bourreau d'apprêter dix-ſept cordes : que le *Dictum* de la Sentence étoit écrit, & les Soldats Eſpagnols prêts à prendre les armes pour ſoûtenir cette exécution, lors que les heureuſes nouvelles de la priſe de la Brille arrivérent, qui les ſauvérent du gibet.

Parlant de l'Edit perpétuel : il dit qu'il se fit avec Dom Jean, contre son avis, & celui des Etats de Hollande & de Zelande, par l'artifice des Espagnols. Qu'il n'y avoit de différence entre le Duc d'Albe, le Commandeur de Requesens, & Dom Jean, sinon, qu'il étoit moins dissimulé qu'eux : & qu'il ne pouvoit pas cacher si long-temps son venin, que les autres : ayans les mêmes ordres que les précédens Gouverneurs, d'opprimer le Païs : ce qui a été rendu public par les Lettres interceptées qui n'ont pas été contestées.

Quand on lui dit qu'il a rompu la Pacification de Gand & l'Edit perpétuel : il répond que ce sont les Espagnols, qui ne remettoient personne en possession de leurs biens & de leurs Charges, & qui retenoient les prisonniers. Que le Roi avoit commandé à Dom Jean, de n'observer point cette Paix, comme on le voit par les Lettres interceptées ; Et que quand Dom Jean la jura ; ce fut à condition qu'il l'observeroit jusqu'à ce qu'il s'en repentit, dont il s'ex-

pliqua à quelques-uns des Etats ; Ainsi, la Paix de Gand, & l'Edit perpétuel étant violez : qu'il étoit au pouvoir des Etats de se précautionner, en expliquant, augmentant, & changeant le Traité pour leur seureté, & pour leur bien.

Que s'il y a eu quelques insolences de la Soldatesque dans ses Gouvernemens : qu'elles lui ont fort déplû : & que ce ne sont que des roses, aux prix des excés intolérables commis par les Espagnols.

Le Prince se plaint de la trahison de plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Païs, qui ont préféré leurs intérêts particuliers, à la tyrannie Espagnole au bien de leur Patrie qu'ils ont déchirée par leur division, & qu'ils pouvoient rendre fleurissante par la concorde. Et s'emportant contre l'infidélité de ses faux Freres, qui se nommérent Mal-contens : il dit qu'on ne sçauroit assez s'étonner de l'inconstance & de la vanité de leurs diverses résolutions : Il servent, dit-il, le Duc d'Albe & le Commandeur, comme Valets, & me font la guerre à ou-

trance. Peu aprés ils traitent avec moi, ils se réconcilient, & se déclarent Ennemis des Espagnols. Dom Jean vient, ils le suivent, ils machinent ma ruine. Quand Dom Jean manque son entreprise sur Anvers; ils le quittent, ils me rappellent. Je ne suis pas plûtôt venu : que contre leur serment, sans me rien communiquer, ils appellent l'Archiduc Matthias. Est-il venu, ils le laissent; & sans l'avertir, vont querir le Duc d'Anjou, auquel ils promettent merveilles : & aussi-tôt ils l'abandonnent, & se joignent au Duc de Parme; Sur quoi il s'écrie. Y a-t-il flots de la Mer plus inconstans, n'y d'Euripe plus incertain, que la legéreté de ces gens-là, qui ont consenti à cette Proscription : moi qui suis cause, par ma fermeté & par mon courage, qu'ils ont été remis dans leurs biens & dans leurs Charges.

Quand on lui dit qu'il a brigué les Gouvernemens de Brabant & de Flandres : il répond en un mot, qu'il n'a eu ces Emplois qu'à la priére des Etats, & par une approbation générale.

Quand ont veut le rendre odieux, en disant qu'il charge le peuple d'impositions : il répond qu'elles sont mises par les Etats, du consentement des peuples ; & que, si le Roi en met bien de si excessives sur ses Sujets, pour opprimer la Hollande & la Zelande, & autres Provinces-Unies : pourquoi ne leur seroit-il pas permis d'en mettre sur eux, pour se garantir de la tyrannie Espagnole ?

Quand on blâme le Prince d'avoir ôté dans les Villes des Officiers bien affectionnez au Roi : il dit qu'ils étoient un peu trop bons Ennemis du Païs : & qu'ainsi, il a bien fait de les chasser.

Quand le Roi lui objecte, comme un grand crime, le crédit qu'il a parmi le peuple : il dit que cela lui est honorable, qu'il l'ait pris pour son défenseur contre sa cruelle tyrannie, qui a allumé une haine trés-juste dans tous les cœurs.

Quand on lui reproche qu'il hait la Noblesse. Oüi, répond-il, celle qui ayant dégénéré de ses Ancêtres, & ne suivant pas leurs traces géné-

reuſes, trahit ſa Patrie, & ſe joint à ceux qui la perſécutent.

Quand le Roi dit, que la Paix traitée à Cologne par l'entremiſe de l'Empereur Rodolphe, a été jugée raiſonnable de toutes perſonnes de bon ſens : le Prince dit qu'il s'enſuit par là, que tous ceux qui l'ont jugée déraiſonnable & captieuſe, ſont dépourvûs de raiſon & de jugement; Car, quelle apparence, dit-il, qu'un peuple travaillé & appauvri d'une ſi longue guerre, refusât une Paix équitable avec ſon Prince : ſinon qu'elle lui parût un appas pour le ſurprendre. Que cette Paix, projettée à Cologne, leur étoit pire que la guerre : & que le miel d'une langue traîtreſſe eſt toûjours plus dangereux que la pointe des épées. Que ſi l'Empereur a crû cette Paix raiſonnable : qu'il en a été perſuadé par les traîtres de la Patrie.

Quand on lui objecte l'Union d'Utrect comme le plus grand des crimes, & qu'on la trouve mauvaiſe : il dit que tout ce qui eſt bon aux Etats, paroît trés-mauvais aux Eſpagnols : & que ce qui eſt ſalutaire

aux oppressez, est mortel aux fauteurs de la tyrannie. Que leurs Ennemis avoient fondé toute leur espérance sur la division : contre laquelle il n'y a point de reméde si spécifique, qu'une bonne union : ni d'antidote plus certain contre la discorde, que la concorde, qui a fait évanouïr toutes leurs intrigues & toutes leurs intelligences. Il avouë avoir été l'Auteur de cette Union : & le dit si haut, qu'il souhaite que, non seulement l'Espagne, mais toute l'Europe l'entende ; Surquoi il exhorte les Etats de la bien conserver, & d'executer ce qui signifie le trousseau des fléches liées d'un seul lien qu'ils portent dans leurs Armes : Qu'il ne rougira jamais d'une action si utile à la conservation de leur Liberté : & que tout au contraire, il s'en glorifie.

Quand on lui reproche d'avoir chassé les Ecclésiastiques : il dit qu'il n'en a chassé aucun, qu'aprés que le Comte de Renneberg George de Lalain, Gouverneur de Frise, se fut emparé de Groningue par trahison, & par le massacre des princi-

paux Bourgeois : entr'autres du Bourguemaistre Hillebrand, qui avoit tout crédit dans la Ville, le caressant pour l'attraper, & ayant même soupé avec lui la veille de cette infame surprise ; Ne pouvant lui être reproché que dans les troubles suscitez par les Espagnols, on ait jamais trempé les mains dans le sang des Confédérez, qui se reposoient sur la foi promise.

Quand on accuse le Prince d'avoir chassé du Païs quelques Nobles, il dénie d'en avoir chassé un seul : mais qu'ils se sont retirez volontairement par la terreur de leurs consciences, ayant ouvertement machiné la ruine de leur Patrie ; & plût à Dieu, ajoûte-t-il, que leurs semblables les suivissent, pour delivrer la République de toute crainte.

Le Prince d'Orange dit, que c'est une chose ridicule de l'appeller Hypocrite : lui qui n'a jamais usé de dissimulation avec les Espagnols ; Que leur étant encore ami, il leur a toûjours parlé franchement : & qu'il leur a prédit, tant de bouche, que par écrit, qu'ils filoient la con-

de de leur ruine par ces cruelles perfécutions. Qu'ayant été forcé de devenir leur Ennemi, pour soûtenir la Liberté du Païs: quelle Hypocrisie peuvent-ils avoir remarquée en lui? si ce n'est, qu'ils appellent Hypocrisie, de leur faire la guerre ouverte, leur prendre des Villes, les chasser hors du Païs, & leur faire sans feintise tout ce que permet le droit d'une juste guerre. Que si on veut lire la défense qu'il publia il y a treize ans, pour justifier sa prise d'armes: on y trouvèra des lettres d'un Roi trompeur & hypocrite, qui pensoit le surprendre par ses paroles captieuses, comme il pense à present l'étonner par ses menaces.

Quand le Roi Philippes appelle le Prince d'Orange desespéré comme un Caïn & comme un Judas: il dit que c'est autre chose, de se défier de la grace de Dieu, qui ne peut mentir: & de ne pas croire aux paroles d'un homme trompeur & infidéle; témoins les pauvres Morisques de Grenade, ainsi que les Comtes d'Egmont & de Horn, & plusieurs autres; Que la chûte de

Caïn & de Judas, fut le desespoir causé par des crimes énormes, où il n'est pas réduit : sa conscience ne lui reprochant rien ; Mais qu'on remarque le stile des desespérez dans cette Proscription Turquesque & barbare.

Quand il l'accuse d'être défiant, & qu'il dit que la défiance est une chose ordinaire aux méchans : il fait une Apostrophe au Cardinal de Granvelle (qu'il tenoit l'Auteur de cette Proscription) & lui parle de cette sorte. Et toi Cardinal, qui as tant perdu de temps au Collége : si tu n'appelles devenir sçavant, que d'être dés sa jeunesse instruit à mentir & à tromper ? que répondras-tu à cet Orateur sententieux, & amateur de son Païs, quand il dit que la meilleure & la plus grande forteresse, que peut avoir un peuple libre contre un Tyran, c'est la défiance : ce qui étoit allégué contre un autre Philippes petit Ecolier en tyrannie, au prix de ton Dom Philippes, qui surpasse les plus grands Tyrans : sa tyrannie ne pouvant être representée par aucune Philippique, non pas

même par celle qu'on appelle divine ? Tu y aviseras : & cependant, dit le Prince, je dirai, j'écrirai, & je ferai graver par tout cette belle & utile Sentence ; & plût à Dieu, dit-il, que je sois mieux crû, que Démosthene ne le fût de son Peuple : lequel se laissant amuser à des broüillons & à des trompeurs semblables à toi, fut enfin ruiné de fonds en comble.

Quand le Roi lui reproche d'avoir refusé de grands avantages, pour se retirer en Allemagne, & pour abandonner les Etats : il répond qu'on ne peut assez admirer la sottise & l'impertinence Espagnole, qui l'exalte, en voulant le rabaisser & le noircir, disant qu'il a préféré le salut des Etats, & leur liberté, à son repos, & au Païs de sa naissance. Qu'il souhaiteroit bien être delivré de tant de peines & de traverses, joüir paisiblement de ses biens, & de la presence de son fils : mais que cela ne se pouvant sans se parjurer, sans trahir les Etats, sans violer la foi donnée, & sans les abandonner à la cruauté de leurs ennemis mortels ;

Qu'il ne pouvoit, ni pour les biens, ni pour la vie, ni pour femme, ni pour enfans, consentir à les laisser en proye, & à les voir déchirer, par les dents sanglantes des Espagnols. Et conclut que c'étoit-là un grand crime, de lui reprocher qu'il est homme de bien, loyal, constant, & inébranlable contre les vents des promesses, aussi bien que contre les flots des menaces. Le Prince dit que sur ces fausses accusations, le Roi & les Espagnols ont fondé cette cruelle Proscription pleine de calomnies, d'injures, & d'imprécations inconcevables, qui ne l'étonne non plus, que les fulminations que le Pape Clement VII. lança contre Philebert Prince d'Orange: qui pour tout cela ne laissa pas de le faire son prisonnier.

Enfin, il dit aux Etats, & à toute l'Europe, que tout Espagnol, ou Espagnolisé, qui dit ou dira comme fait cette Proscription, qu'il est méchant & traître, en a menti, a parlé faussement, & contre la verité. Cependant que les Espagnols lui interdisent l'eau & le feu, il ne laissera pas, en dépit de leur rage, avec l'ai-

de de ſes Amis, de vivre tant qu'il plaira à Dieu, qui a ſeul en ſa puiſſance ſa vie & ſa mort : & qui a compté tous les cheveux de ſa tête. Quant aux biens qu'il poſſéde : qu'il eſpére, Dieu aidant, qu'ils leur coûteront ſi cher à les avoir, qu'ils en chercheront ailleurs à meilleur marché ; & que, quant à ceux qu'ils lui détiennent injuſtement : qu'il eſpére les en dépoſſéder ; & que jamais ils n'ont ravi de bien a un pauvre Prince, qui leur péſe davantage.

Sur ce que le Roi promet vingt-cinq mille écus, à celui qui amenera le Prince mort ou vif : de l'ennoblir pour une action ſi généreuſe, s'il n'eſt pas Gentilhomme : avec rémiſſion des crimes, les plus énormes qu'il pourroit avoir commis ; Il répond, que ſi un Gentilhomme avoit fait une ſi méchante action : aucun honnête homme ne voudroit jamais boire ni manger avec ce Scélérat, ni même le ſouffrir en ſa preſence. Que ſi les Eſpagnols tiennent ces gens-là pour Nobles : & que ce ſoit-là le chemin de l'honneur en Caſtille, il ne s'étonne plus, ſi tout le monde croit

étoit la plûpart des Nobles d'Espagne, être issus du sang des Maranes, & des Juifs : & qu'ils auroient hérité cette vertu de leurs Ancêtres, qui vendirent la vie de nôtre Sauveur, à beaux deniers comptans. Sur cela, le Prince écrit que Dieu, qui est juste, a ôté l'entendement au Roi : qui, par l'ennoblissement des méchans, & par la rémission des plus grands crimes, veut opprimer le Défenseur de la Liberté d'un Peuple tyrannisé : & qu'il n'a point de honte de mêler, parmi tant de promesses abominables, le nom de Dieu, dont il se dit le Ministre : s'attribuant non seulement le pouvoir de permettre ce que Dieu défend : mais même, de le récompenser à prix d'argent, de Noblesse, & de la rémission de tous crimes.

Le Prince conclut, en exhortant les Etats de se tenir bien unis, & de ne se pas laisser éblouïr aux fausses loüanges, que le Roi donne à ceux qui les ont abandonnez contre leur serment, pour semer la division entr'eux : son ennemi publiant, n'en vouloir qu'à lui seul, comme à

l'Auteur des troubles & de la guerre, qui sera éternelle tant qu'il vivra : faisant comme les Loups dans la Fable, qui témoignoient n'en vouloir qu'aux chiens, gardiens des troupeaux, pour devorer aprés les brebis à leur aise ; mais que pour marquer la dissimulation du Roi, & sa cruauté : que lors qu'il fut absent en Allemagne, le Païs ne fut pas moins persécuté : qu'on ne noyoit pas moins : qu'on ne pendoit pas moins : qu'on ne brûloit pas moins : & que la Liberté du Païs étoit bien maintenuë par ce doux personnage le Duc d'Albe. Que le but principal du Roi étoit d'exterminer la Religion, qui seule maintient cet Etat, sans laquelle il ne dureroit pas trois jours : ceux de leur croyance ne pouvant avoir aucune confiance aux Espagnols, ni aux Papistes.

Il répéte encore que l'Union & la Religion le peuvent garantir & défendre de tous leurs Ennemis, & finit en disant, qu'il voudroit leur pouvoir aquérir le repos par son exil, & par sa mort même ; Que cet exil lui seroit fort doux, & sa

mort fort agréable : mais s'ils croyoient que sa vie pût servir à défendre leur Liberté, qu'il leur offroit ses moyens, son industrie & son sang même, qu'il répandroit volontiers jusqu'à la derniére goute pour leur conservation.

Le Prince d'Orange eût bien souhaité que les Etats Généraux eussent fait imprimer son Apologie en leur nom : mais quelques Provinces ne le jugérent pas à propos, la trouvant un peu trop piquante, & n'ayant pas connoissance des crimes imputez au Roi. Ainsi ils se contentérent de déclarer par une Ordonnance : que le Prince étoit accusé à tort : qu'il avoit accepté le Gouvernement à leur instante priére : & lui offroient une Compagnie de Cavalerie entretenuë, pour plus grande seureté de sa personne : le priant de continuer à maintenir leur Liberté, & lui promettant toute obéïssance & déférence à ses ordres & à ses conseils, qu'ils reconnoissoient n'avoir eu autre fin que leur salut.

Les Etats Généraux déclarent le Prince d'Orange accusé à tort.

Un peu aprés l'an 1581. la Ville & le Château de Breda furent surpris

Première surprise

de Breda sur les Etats. sur les Etats par Claude de Barlaimont Comte de Haute-Penne, par le moyen du Baron de Fresin, qui étoit prisonnier dans la Place par ordre des Etats, soupçonné d'avoir intelligence avec les Espagnols ; & cela se trouva si veritable, que tout prisonnier qu'il étoit, il fit surprendre la Place par un seul Soldat de la Garnison qu'il avoit gagné : ce qui fut une grande perte au parti des Etats, & un grand déplaisir au Prince d'Orange : cette grosse Ville & son Territoire étant de son Patrimoine.

Il ne faut jamais mettre de prisonniers dans les Villes frontiéres. Cela fait voir, qu'on ne doit jamais mettre aucun prisonnier dans les Places frontiéres, mais au cœur du Païs : car comme ils ne songent à autre chose, qu'à se mettre en liberté : & que toutes leurs pensées n'ont pour but que cette fin, il n'y à invention qu'ils ne cherchent pour y parvenir : c'est nourrir le Serpent dans son sein : & il ne faut que corrompre une Sentinelle pour faire prendre une Forteresse imprenable, l'Ennemi étant dans le voisinage, qu'on peut faire venir à point nom-

mé pour la pétarder, ou pour l'escalader.

En nôtre temps, on auroit vû un bel exemple d'une surprise de cette nature, au grand avantage des Armes de France, si la haine & la vengeance n'eussent eu plus de pouvoir sur l'esprit d'un Ministre, que la gloire de son Maître, & le bien de son Royaume : mais ce Mystére est demeuré caché jusques ici par la terreur qu'on avoit de son ressentiment, gouvernant toutes choses avec une autorité absoluë dans les derniéres années de la vie de Monsieur le Cardinal de Richelieu.

Gand eût été surpris par Monsieur de Rantzau prisonnier dans le Château, si Monsieur de Noyers ne l'eût empêché.

Voici ce que c'est. Aprés la défaite de Honnecourt, arrivée au mois de May 1642. Dom Francisque de Mello, Gouverneur des Païs-Bas, mit plusieurs prisonniers de qualité dans le Château de Gand, au nombre de soixante-dix : dont les principaux étoient Monsieur le Comte de Rantzau, depuis Maréchal de France, Monsieur le Marquis de Rocquelaure, presentement Duc & Gouverneur de Guyenne, Monsieur le Marquis de S. Maigrin,

mort à la journée de S. Antoine, & le Sieur de Laleu Capitaine dans le Régiment de Piémont, qui mourut depuis à Crémone, commandant l'Infanterie Françoise de l'Armée d'Italie. Ce Monsieur de Laleu étoit originaire de Lyon, d'une naissance médiocre, mais d'une fidélité & d'une valeur extraordinaire, qui lui pouvoient faire espérer les emplois, les plus relevez de la guerre. Monsieur de Rantzau, impatient dans sa prison, avoit eu permission des Espagnols, d'envoyer en France Monsieur de Laleu, pour proposer quelque échange des prisonniers faits de part & d'autre ; Mais pendant son sejour à la Cour, où la multiplicité des affaires empêchent d'être promptement expédiez : & où Monsieur de Noyers, qui le haïssoit, ne se tourmentoit guéres de sa delivrance : Monsieur de Rantzau s'ennuyant mortellement de ce que Monsieur de Laleu tardoit tant à revenir ; Et comme en ce temps-là il avoit un continuel commerce de lettres avec moi, qui lui rendois à la Cour tous les bons offices dont

j'étois capable, pour l'amitié que je lui portois, & pour l'estime que je faisois alors de lui : il se plaignoit extraordinairement en toutes ses lettres de ce qu'on retenoit Monsieur de Laleu un si long-temps, sa presence lui étant trés-nécessaire pour un grand dessein qu'il disoit avoir en tête. A la fin, vaincu par son impatience, il m'écrivit une longue lettre en chiffre, partie en Latin, partie en François : par laquelle il me mandoit qu'il n'y avoit rien de si aisé à surprendre que la Citadelle de Gand, par le moyen des Hollandois qui en étoient voisins:& que le Prince d'Orange pouvoit s'en approcher avec un Corps d'Infanterie, sans donner le moindre ombrage ; & enfin, me prioit d'aller faire cette proposition à la Cour.

Mais afin qu'on puisse voir, comme l'entreprise étoit aisée à executer, il est à propos de mettre ici les propres termes de ce qui étoit en chiffre dans sa Lettre, dont je gardai une copie devant que donner l'Original à Monsieur de Noyers.

Maximopere doleo conatus nostros

Lettre en chiffre que m'écrivoit Monsieur de Rantzau, sur la prétenduë surprise du Château de Gand.

tam irritos habere successus, & Dominum de Laleu, tam levissimis de causis detineri; S'il eût pû passer promptement, la surprise de cette Place eût été facile. Il n'y a presentement que trois cens hommes de garnison, dont il y en a beaucoup de vieux, *qui vix incedere possunt*, & autant d'estropiez sans aucune défense, outre vingt-huit ou trente Portugais & Catalans : *Qui nobis opem ad omnia promiserunt, numerus captivorum excedit septuaginta* tous Officiers ; Philippine, *ubi est Præsidium Batavorum quatuor horarum solummodo itinere hinc abest*. Tout le Païs entre-ci & là, est Païs de contribution. Leurs Partis viennent jusqu'aux Portes de cette Ville : & plusieurs d'entr'eux y entrent sous divers prétextes, *abduxerunt enim hisce diebus solertissimo stratagemate equum ex foro omnibus astantibus & videntibus; avaritia Castellani omnibus liberum dat introitum in Castellum, ut vinum suum, qui certo privilegio nullum Regi suo tributum pendit, maximo lucro vendere possit*. Et comme la mesure qui coûte quinze sols à

La Catalogne & le Portugal s'étoient révoltez depuis peu.

Lors le Comte de Salazar.

la Ville, ne vaut que six sols dans le Château, il y a toûjours cinq ou six cens personnes, Bourgeois & Etrangers, hommes & femmes, qui boivent, & qui ne sont, ni questionnez, ni visitez. Si vous considérez toutes ces circonstances : & ce qui arriva à la surprise de Breda & d'Amiens, vous trouverez ici l'occasion plus belle, & la possibilité bien plus vrai semblable, & plus aisée.

Je porte cette Lettre à Monsieur de Noyers.

Pour hâter une affaire si importante, je fus trouver Monsieur de Noyers, qui étoit lors à Chaume en Brie avec le Roi, pour veiller à la conservation de Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui étoit demeuré derriére aux eaux de Bourbon, en grande défiance de son Maître, & de plusieurs qui l'approchoient. Mais ce Ministre m'ayant dit, qu'il donneroit ordre à cela, & commandé de n'en parler à personne, je me retirai : ayant assez remarqué à sa mine, & à son discours, que cette Proposition, quoi qu'avantageuse, ne lui étoit pas agréable, venant d'une personne odieuse.

Aussi il n'en parla jamais au Roi,

Mais il n'en parla jamais au Roi, par l'aversion qu'il avoit pour Monsieur de Rantzau.

de crainte que Monsieur de Rantzau, qu'il haïssoit, ne fût récompensé & consideré pour un service si important : & la Campagne s'étant passée, les Espagnols, selon leur coûtume, ayant renforcé les Garnisons, entr'autres celle du Château de Gand, des Troupes qui avoient été à l'Armée, les choses ayans changé de face, l'execution de cette entreprise se rendit impossible.

Le Duc d'Anjou va de Château-Thierri, au secours de Cambrai.

La même année que Breda fut surpris par les Espagnols, le Duc d'Anjou, selon son engagement avec les Etats du Païs-Bas, vint de Château-Thierri avec dix mille hommes de pied & quatre mille chevaux, pour sauver Cambrai, assiégé par le Duc de Parme, qui leva le Siége. Un peu auparavant, le Vicomte de Turenne, qui fut depuis ce célébre Duc de Boüillon Henri de la Tour, les Comtes de Ventadour & de la Feüillade, & quatre autres Seigneurs, s'étant hasardez de passer par l'Armée du Duc, pour se jetter dans la Place, furent pris, & contraints de payer une grosse rançon.

Lors, les Etats Généraux, assemblez à la Haye, déclarérent le Roi d'Espagne déchû de la Souveraineté des Païs-Bas, rompirent son Sceau & ses Armes, & ordonnérent qu'on n'eût plus à le reconnoître pour Prince, & qu'on leur fit serment de fidélité.

Les Etats Généraux déclarent le Roi d'Espagne déchû de la Souveraineté des Provinces.

Cette Ordonnance portoit au commencement; Qu'un Prince est établi de Dieu, Chef de ses Sujets, pour les défendre de l'oppression: comme un Pasteur est mis pour garder son Troupeau; Et que quand un Prince les opprime, ils peuvent prendre un autre Seigneur pour les gouverner en justice selon leurs Priviléges. Le reste n'est qu'une longue narration des cruautez & infractions de leurs Priviléges, par le Roi & par ses Ministres, qui les a forcez de recourir à un autre Prince.

En ce même temps, le Duc de Parme prit Tournai sur les Etats, nonobstant la vigoureuse défense de Marie de Lalain Princesse d'Epinoi, sœur d'Emanuel de Lalain Seigneur de Montigni, l'un des principaux mal-contens. Elle se

Prise de Tournai par le Duc de Parme, où la Princesse d'Epinoi reçoit une Mousquetade.

montra fort courageuse pendant ce Siége : exhortant les Soldats & les Bourgeois, à une vigoureuse défense : & s'exposant si fort aux lieux les plus périlleux : qu'elle reçût une grande arquebusade au Bras. Cette Dame, qui mérite d'avoir place parmi les Heroïnes, mourut l'année d'aprés à Anvers, fort regrettée des Etats Généraux, pour son courage & pour sa constance à soûtenir leur parti.

Le Duc d'Anjou passe en Angleterre & de là en Zelande.

Un peu aprés, le Duc d'Anjou passa en Angleterre, pour avoir le Conseil de la Reine Elisabeth : & même, pour tâcher d'effectuer son Mariage avec cette Princesse : y ayant eu un Contract pour cela, & s'étans donnez des bagues l'un à l'autre. Mais cette Reine ayant trouvé diverses excuses pour ne le pas accomplir, elle se contenta de l'assister d'argent pour son voyage des Païs-Bas : & de l'y faire accompagner par le Comte de Leicestre ; & par l'Admiral Havart, tous deux Chevaliers de la Jarretiére, & par cent autres Seigneurs & Gentilshommes qualifiez, qui avoient une suite de cinq cens personnes.

Il passa au cœur de l'hyver de l'an 1582. d'Angleterre en Zelande, sur les Vaisseaux de cette Princesse: arriva à Flessingue ; & à cause du grand froid qu'il faisoit, fut à pied à Middelbourg Capitale de Zelande, qui n'en est qu'à une lieuë, où il fut reçû & traité magnifiquement. Le Prince d'Orange, & le Prince d'Epinoi étoient allez au devant de lui. Aussi-tôt, se servant de cinquante Navires qu'on lui avoit préparez, il se transporta à Anvers, où cette puissante Ville le reçût avec un éclat & une pompe surprenante. Tous les Quais étoient parez de la Bourgeoisie en armes. La plûpart étoient superbement vêtus, & avoient des armes dorées. Il y avoit des Arcs de Triomphe de tous côtez, trés-richement ornez, avec de belles Inscriptions. Ce Prince marcha sous un Daiz de drap d'or, depuis le Port jusques à la Place. On y avoit élevé un Théatre, où il y avoit un Trône dessus. Là, le Prince d'Orange l'ayant revêtu du Bonnet & du Manteau Ducal de Velours rouge cramoisi doublé d'Hermines, il jura

Le Duc d'Anjou va à Anvers où il est déclaré Duc de Brabant, & reçû magnifiquement.

publiquement en presence des Etats & des Officiers de la Ville, & d'un peuple infini accouru de toutes parts pour voir un spectacle si extraordinaire : qu'il observeroit réguliérement le Traité fait avec lui, & les Priviléges du Païs : & qu'il ne les gouverneroit pas selon sa volonté, mais en équité & en justice. Aprés, les Etats & les Magistrats d'Anvers lui jurérent fidélité & obéïssance : comme à leur Prince Souverain. Mais cette réjoüissance publique fut bien-tôt troublée par une entreprise, qui éclata sur la personne du Prince d'Orange. Un certain Javregni Espagnol de la Province de Biscaye, Facteur d'un Marchand nommé Anastre, poussé par la récompense que promettoit la Proscription, lui tira un coup de pistolet chargé d'une seule balle qui lui donnoit sous l'oreille droite, & sortoit par la jouë gauche, lui cassant quelques dents dans la bouche. D'abord on crût que s'étoit les François qui étoient Auteurs de cet Attentat : mais le meurtrier ayant été tué par les Hallebardiers du Prince : &

Le Prince d'Orange est blessé d'un coup de pistolet par un Espagnol.

s'étant trouvé des papiers dans ses poches, qui faisoient voir qu'il étoit Espagnol, le monde fût détrompé de son erreur : & le peuple, qui avoit couru aux armes pour se venger des François, au Cloître S. Michel, où logeoit le Duc d'Anjou, se retira chez soi. Le Prince d'Orange, pour appaiser cette émeute, écrivît au Magistrat d'Anvers un billet de sa main avec toutes les peines du monde, pour montrer que cet assassinat venoit des Espagnols.

Douleur que témoigne Anvers de la blessure du Prince d'Orange.

On ne peut bien exprimer la douleur, que cette grande Ville ressentit de la blessure du Prince. Aussitôt on ordonna des Priéres publiques. Tant qu'il fut en péril, tout le monde ne partit point des Eglises, pour demander ardemment sa guérison, par des vœux qu'on faisoit continuellement à Dieu. Et lors qu'il fut hors de danger, on célébra un Jeûne général, & toute la journée fut employée à remercier Dieu de leur avoir redonné le Pere de la Patrie.

Conjuration de Sal-

Quand le Prince d'Orange fut en état de marcher, le Duc d'Anjou le

cede Espagnol contre le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange. Il est mené à Paris, où par Arrest il fut tiré à quatre chevaux.

mena à Gand & à Bruges, où il se découvrit une autre grande conjuration contre ces Princes. Le Chef étoit Nicolas Salcede Espagnol, qui confessa avoir reçû quatre mille écus du Duc de Parme, pour faire mourir par poison ou autrement le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange : & qu'il les suivoit pour tâcher d'executer son mauvais dessein. François Baza Italien, natif de Bresse, l'un de ses complices, qui fut aussi arrêté, confessa la même chose : mais devant que d'être executé, il se tua d'un coûteau, pour éviter la rigueur d'un supplice qu'on lui préparoit. Salcede fut mené à Paris, où par Arrest de la Cour de Parlement, il fut tiré à quatre chevaux en la Place de Gréve.

Salcede accuse Monsieur de Villeroi inutilement.

Ce mal-heureux Salcede se voyant prisonnier dans la Conciergerie, chargea Monsieur de Villeroi, espérant que l'Accusation de ce grand Homme, qu'il vouloit rendre complice de son crime, le sauveroit : ou éloigneroit du moins le supplice qu'il méritoit ; mais on n'ajoûta aucune foi à une Accusa-

tion si diabolique, contre le Ministre le plus intelligent & le plus zélé au bien de l'Etat, qui ait jamais conduit cette Monarchie. Aussi on doit dire à son honneur, qu'il l'a empêchée pendant les fureurs de la Ligue, de tomber entre les mains des Etrangers; & que l'ayant gouvernée cinquante ans durant, il est mort moins riche à la fin, qu'au commencement de son Ministére. Son Pere avoit été aussi Secretaire d'Etat: & son Ayeul de même nom de Neuville, le fut aussi sous François Premier, & Sur-Intendant des Finances.

Entreprise d'Anvers par le Duc d'Anjou. Il la manque avec perte des siens.

Le Duc d'Anjou imitant Roboam, qui se perdit en suivant l'avis des jeunes gens: conseillé par Messieurs de Fervaques, de saint Agnan, de la Rochepot, & autres jeunes têtes qui le gouvernoient: sans en rien communiquer au Prince d'Orange, au Duc de Montpensier, au Comte de Laval, ni à d'autres Seigneurs, capables de lui donner de bons avis: résolut, contre son serment, & contre toute justice, de se saisir en même jour des principales Places des Païs-Bas: comme de Dunkerque,

de Dendermonde, de Bruges, & d'Anvers même, ne pouvant souffrir la grande autorité du Prince d'Orange, ni d'avoir un Gouvernement si limité : se plaignant de n'être Souverain que de nom. Il alléguoit même, pour marque de son juste mécontentement, & pour sa justification : que le peuple d'Anvers étoit couru en armes, pour l'opprimer en son Hôtel ; & que s'étant révolté contre lui, par une action si téméraire, il étoit déchargé de son serment. Il se saisit donc de Dunkerque, de Dendermonde, & autres Places ; mais il manqua Bruges, & Anvers même, lors qu'il croyoit l'avoir en sa puissance ; car bien qu'il eût fait entrer dans la Ville dix-sept Compagnies de gens de pied, suivies de toute son Armée, qu'il avoit fait approcher des murailles, sous prétexte d'en faire la revûë : les Bourgeois qui coururent promptement aux armes, firent une si généreuse résistance : que les François s'étans retirez en desordre vers la Porte par laquelle ils avoient entré, il s'en fit là un si grand carnage, qu'il fut

impossible à ceux de dehors de secourir ceux de dedans : y ayant une Montagne de corps entassez les uns sur les autres, qui bouchoient l'entrée & la sortie aux François, dont il y en eut plus d'étouffez que de tuez. En cette sanglante occasion, nommée l'entreprise d'Anvers, il n'y eut que quatre-vingt-trois Bourgeois de tuez, & quinze cens François : entre lesquels il y avoit plus de trois cens Gentilshommes, qui tous furent enterrez pêle-mêle dans une grande fosse ; Et comme ceux de ce Païs-là, qui sont du naturel des Allemans, font toûjours des supputations sur les nombres, dans les événemens extraordinaires : ils remarquérent que cette delivrance arriva l'an 1583. dans lequel nombre se trouvoit au juste, celui de quatre-vingt-trois Bourgeois, & de quinze cens François qui furent tuez ce jour-là.

Le Duc d'Anjou ayant manqué son entreprise, rendit par Traité, fait avec les Etats, les Places dont il s'étoit emparé : & s'en étant aussitôt retourné en France, mourut de *Le Duc d'Anjou rend aux Etats les Places qu'il leur*

avoit prises, & se retire en France, où il mourut l'an 1584.

chagrin en son Appanage de Château-Thierri, au commencement de l'année suivante, en réputation d'un Prince de naturel inquiet & variable.

Le Prince d'Orange soupçonné de s'être entendu avec les François.

Les Flamans crûrent, que le Prince d'Orange s'étoit entendu avec les François, pour surprendre Anvers; Et ses Ennemis & ses Envieux (dont les grands Hommes ne manquent jamais) se servirent de ce faux prétexte pour diminuer son grand crédit: de même que de son quatriéme Mariage avec Louïse de Colligni, fille de l'Admiral de Châtillon, qu'il épousa aprés qu'il eut perdu sa troisiéme Femme Charlotte de Bourbon, qui mourut à Anvers un peu aprés qu'il fut guéri de sa blessûre: ce qui faisoit voir, à leur dire, son penchant pour la nation Françoise, qui étoit pour lors en exécration au Païs-Bas. Se voyant ainsi soupçonné: & que le parti des Etats diminuoit aux Provinces Vallonnes, il se retira en Hollande, où il croyoit sa vie plus en seureté, & moins exposée à tant d'attentats: que la superstition, d'un côté: &

Et d'autant plus qu'il épousa en quatriéme Nôces Louïse de Colligni fille de l'Admiral de Châtillon.

de l'autre, la récompense promise dans sa Proscription, faisoient entreprendre à toute heure contre sa personne. Il choisit la Ville de Delft pour sa résidence ordinaire : où, au commencement de l'an 1584. lui nâquit un Fils qui fut nommé Henri Frederic, Ayeul de Monsieur le Prince d'Orange d'aujourd'hui, qui a fait déja beaucoup parler de lui : & qui ne dégénére pas de la vertu de ses Peres.

Se retire à Delft, où il lui nait un Fils, au commencement de l'an 1584.

Ce Prince Guillaume se servit dans ses plus difficiles affaires, du Ministére de Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde, qu'il fit Bourguemaistre d'Anvers, quand il en partit : Homme de qualité, de probité & de sçavoir ; Et sur la fin de sa vie, de Jean de Barneveld, qu'il estimoit fort pour sa probité & pour la grandeur de son entendement.

Le Prince d'Orange avoit pour principal Ministre le Seigneur de sainte Aldegonde : & sur la fin Jean de Barneveld.

S'étant vû presque abîmé des tempêtes qu'on avoit excitées contre lui, & ayant le cœur plus haut que les orages : il prit pour sa Devise un Plongeon de Mer, que les Latins appellent *Mergus*, qui paroit

Belle Devise du Prince d'Orange.

toûjours sur le haut de vagues : avec ce mot, *Savis tranquillus in undis*, tranquille au milieu des flots irritez.

Grande civilité du Prince d'Orange.

Au reste, il vivoit avec tant de douceur & de civilité avec le commun peuple, qu'il ne mettoit jamais de chapeau par les ruës : où tout le monde, de tout âge, & de tout sexe, accouroit pour le voir. Ses plus familiers ont dit à mon Pere, qu'allant par les Villes, s'il entendoit du bruit en une maison : & qu'il vît qu'un Mari & une Femme se disputassent, il y entroit : écoutoit patiemment le différend : & les exhortoit à la concorde, avec une douceur incroyable. L'accord fait, le Maître du logis lui demandoit s'il ne vouloit point tâter à leur biére ; le Prince disoit qu'oüi. La biére venuë, le Bourgeois, selon la mode du Païs, bûvoit le premier à sa santé, dans un vaisseau qu'ils appellent une canne, & qui d'ordinaire est de terre bleuë : puis essuyant l'écume de la biére avec la paûme de la main, presentoit la canne au Prince, qui lui faisoit raison ; Et comme ses Confidens lui disoient qu'il se fami-

fiarisoit trop avec des gens de peu, & qu'il les traitoit trop civilement : il leur répondoit, qu'un homme s'aquéroit à bon marché qui ne coûtoit qu'un coup de chapeau, ou qu'une petite complaisance.

Aprés cela, il ne faut pas s'étonner, si ayant été mal-heureusement assassiné à cinquante-un an, les Peuples le regrettérent universellement. Ce fut un Baltasar de Guerard Gentilhomme Francomtois, natif de Villefans, au Comté de Bourgogne : qui par espérance de récompense : ou prétendant gagner le Ciel, ôtant du monde un Ennemi de son Roi & de la Religion Catholique, le tua à Delft au sortir de table, d'un coup de pistolet chargé de trois balles, dont il mourut sans pouvoir dire autre chose, sinon : Seigneur, ayez pitié de mon Ame, & de ce pauvre Peuple. Cet accident funeste arriva en presence de Louïse de Colligni sa quatriéme Femme, & de la Comtesse de Schoüartsbourg sa Sœur qu'il aimoit uniquement : & qui ne l'abandonnant guéres, s'étoit aussi trouvée à Anvers, lors que Javrigni le blessa.

Le Prince d'Orange assassiné à Delft.

Ce Meutrier s'étoit insinué dans la connoissance du Prince, sous le nom de François Guyon, fils de Pierre Guyon de Bezançon, executé pour la Religion. Il avoit toûjours des Pseaumes Huguenots dans les mains, & étoit assidu aux Prêches, pour mieux tromper & cacher son dessein ; de sorte que le Prince se fioit en lui, & lui faisoit faire divers voyages : & dans le moment qu'il l'assassina, il lui demandoit un Passeport pour aller en quelque lieu où il l'envoyoit. Il n'étoit âgé que de vingt-deux ans, & fit voir autant de constance à souffrir la punition de son crime, qu'il avoit eu de hardiesse à l'entreprendre : car il répéta cent fois, que s'il n'avoit fait le coup, il le feroit encore ; & lors qu'on lui arrachoit la chair de dessus ses membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais aucun cri, & ne poussa pas même le moindre soûpir : ce qui fit croire aux Hollandois, qu'il étoit possédé du Diable, & aux Espagnols, qu'il étoit assisté de Dieu, tant les opinions & les passions des hommes sont différentes.

Constance de ce meurtrier au Supplice.

On

On montre encore aux Etrangers dans la Ville de Delft en Hollande, les marques de ces balles qui entrérent dans la pierre de taille d'une porte, aprés avoir percé le corps du Prince : & on me les a fait voir en ma jeunesse.

Voilà comme finit Guillaume de Nassau Prince d'Orange : & voilà ses principales actions, qui sont autant de Colomnes solides sur lesquelles il a élevé ce grand Edifice de la République des Païs-Bas Unis. Il a fallu un entendement aussi grand que le sien, pour entreprendre un si grand Ouvrage, & si difficile : un courage sans égal pour le conduire jusques à la fin : & une constance inouïe pour y arriver, malgré la puissance formidable d'Espagne, & les trahisons intestines qui s'opposoient en foule à son généreux dessein. Aprés cela, je ne pense pas qu'on me puisse accuser d'Hyperbole, ayant mis d'abord ce grand homme au rang des plus grands personnages de l'Antiquité, & d'avoir dit en suite, que la vertu & la vie de l'Admiral Colligni avoit beaucoup

de rapport à celle du Prince d'Orange.

Comparaison de l'Admiral de Colligni, & du Prince d'Orange.

Ils avoient tous deux beaucoup de conduite, de sagesse, & de modération. Ils démêloient tous deux les affaires les plus difficiles & les plus embroüillées. Ils écoutoient, l'un & l'autre, plus qu'ils ne parloient. Ils étoient persuasifs, & remplis de bons conseils. Ils avoient tous deux le cœur, l'estime, & la vénération même de ceux de leur Parti. Leur courage étoit plus haut que leurs adversitez. Leur constance étoit admirable à les supporter. Ils ont été souvent battus : & toûjours ont trouvé des ressources glorieuses dans leurs malheurs. Ils ont tous deux eu en tête les deux plus puissans Rois de la Chrêtienté. Ils se sont servis tous deux, pour se maintenir, des secours d'Allemagne & d'Angleterre. Ils ont été de même temps, & ont passé tous deux cinquante ans. Ils ont soûtenu tous deux la même Religion : & l'ont établie, l'un en France, & l'autre aux Païs-Bas. Ils ont été tous deux proscrits : & leurs têtes mises à prix.

Le Prince fut appuyé dans ses guerres, de la valeur des Comtes Ludovic, Adolphe, & Henri de Nassau ses freres : & l'Admiral fut soûtenu dans les siennes, du conseil d'Odet de Colligni Cardinal de Châtillon, & du courage de François de Colligni Seigneur d'Andelot, Colonel général de l'Infanterie, ses freres. Enfin, ils sont morts tous deux de mort violente, & par trahison : & tous deux égallement redoutez. Les Princes qu'ils avoient heurtez, quoi que trés-puissans, ne se pouvans croire en seureté, qu'en abattant ces deux Têtes : & n'ayant pû en venir à bout par la force & par la guerre, ils employérent la fraude & les embûches pour les faire tomber.

Le Prince n'eût jamais péri comme l'Admiral : car il ne se fût jamais mis au pouvoir de ses Ennemis, étant du sentiment de celui qui a dit : que quand une fois on a tiré l'épée contre son Maître, il en faut jetter le fourreau. Le Prince d'Orange finit pour avoir donné trop libre accés à sa personne à toutes sortes de gens, dans une saison où la supersti-

tion faisoit entreprendre de terribles attentats : & pour être de l'avis de Cesar, qui répondit à ses amis qui l'exhortoient à se bien garder, & à se faire craindre : qu'il aimoit mieux mourir, que d'avoir peur continuellement de la mort.

Grand regret de la mort du Prince d'Orange.

Aussi-tôt que la nouvelle de l'assassinat du Prince d'Orange fut répanduë, on ne vit que des pleurs de toutes parts dans les Villes : & l'on n'entendit que des lamentations dans les Bourgs de la campagne, comme si chacun eût perdu ce qu'il avoit de plus cher. Les peuples confédérez témoignérent, dans la célébration de ses funérailles, le plus grand deüil dont on ait jamais entendu parler : & leur affliction alla même jusqu'au desespoir. La Pompe funébre fut trés-magnifique. Toute la Noblesse s'y trouva, & les principaux des Provinces, en grand deüil, suivis d'une troupe incompréhensible & incroyable de personnes de toutes conditions. Le Prince Maurice son fils suivoit le Corps : ayant à sa droite Guerard Trucsés Archevêque & Electeur de Colo-

Convoi magnifique du Prince d'Orange.

Guerard Trucsés

gne : & à sa gauche le Comte de Hohenlo, ou de Holac ; C'est cet Electeur, qui étant devenu passionnément amoureux d'Agnés de Mansfeld Religieuse, aima mieux perdre sa Souveraineté & son Electorat, que sa Maîtresse. Il étoit de l'avis de ce Poëte Grec, qui a écrit qu'une Nymphe bien aimée tient lieu de toutes choses, & qu'on ne manque de rien avec elle : mais que ne la possédant pas, on est pauvre, dans l'abondance de tous les autres biens.

Archevêque de Cologne préfére Agnés de Mansfeld Religieuse, à son Electorat.

Ce fut ce Trucsés qui mit entre les mains des Etats Confédérez la Ville de Rhinbergue, du Diocése de Cologne. Elle a été si souvent prise par les Espagnols & par les Hollandois : que le Marquis Ambroise Spinola l'appelloit pour cela la Putain de la guerre, & étoit encore il y a sept ans en la possession des Etats ; Ce qui donna sujet à l'Electeur de Cologne d'aujourd'hui, de s'allier avec le Roi, pour r'avoir cette Place de son Electorat, que ce Trucsés avoit alliénée : & cette Alliance nous donna moyen de prendre la Hollan-

Ce Trucsés donne Rhinbergue aux Etats : ce qui a été le prétexte de la derniére guerre.

de par derriére, qui s'est vûë ces derniéres années à la veille de sa ruine.

Convoi du Prince d'Orange.

Les Graveurs de Hollande ont representé ce superbe Convoi du Prince d'Orange Guillaume, sur plusieurs feüilles qu'on colle ensemble, & qui tiennent tout le côté d'une grande Salle, afin que la mémoire d'un deüil si mémorable se perpétuât.

Le Comte Maurice lui éléve un Mausolée.

Le Comte Maurice son fils lui a fait construire un superbe Mausolée de marbre, où l'on le voit au naturel. Le Bas de ce beau Monument est orné de diverses belles Statuës qui representent toutes les Vertus: & le haut est entouré d'amours pleurans. Il est dans une des principales Eglises de la Ville de Delft: & il ne cédé pas aux plus magnifiques & somptueux Tombeaux d'Italie.

Pensant à cette mort tragique du Prince d'Orange, je me suis souvent étonné qu'un homme si sage, qui avoit de si puissans Ennemis, ne se fût mieux gardé: car quand il alloit par les Villes, il n'étoit ordinairement suivi que de trois ou quatre

Domeſtiques ; & je m'en ſuis encore plus étonné : qu'un peu auparavant, dans la Ville d'Anvers, Javrigni penſa le tuer d'un autre coup de piſtolet, dont il ne réchappa que par miracle : & qu'il y avoit pluſieurs Salcedes en campagne qui ne cherchoient qu'à trouver les moyens de lui ôter la vie : car aprés ſa mort, les Eſpagnols ont publié que lors qu'il fut aſſaſſiné par ce Francomtois, il y avoit en même temps à Delft un Lorrain, un Anglois, & deux autres de diverſes Nations, qui avoient le même deſſein que lui, & qui ne l'euſſent pas manqué.

Il me ſemble donc que ſes propres périls le devoient faire précautionner davantage ; Mais c'eſt qu'il ne craignoit que deux Nations de l'Europe : les Italiens, & les Eſpagnols : ſe ſervant de toutes les autres, excepté de ces deux là ; & que dans la Ville de Delft, qu'il avoit choiſie pour ſa demeure, il n'y avoit aucun Eſpagnol ni Italien. D'autre part, il avoit vû que bien qu'en France on eût mis à prix la tête de l'Admiral de Colligni : néanmoins, per-

ſonne ne s'étoit haſardé de l'aſſaſſiner, par l'eſpérance d'une récompenſe qui ne peut être qu'inutile quand on perd la vie : n'y ayant point d'apparence de la ſauver, tuant un Prince dans ſon Païs, & au milieu des ſiens ; Mais s'il eût vécu juſqu'en 1589. & qu'il eût vû qu'un petit Moine, pouſſé par un faux zéle de Religion, avoit bien oſé aſſaſſiner Henri III. à S. Cloud au milieu de ſon Armée, il ſe ſeroit aſſurément mieux gardé.

Ces funeſtes accidens, & la déplorable mort de Henri IV. maſſacré dans le milieu de la Ville de Paris, ont ſervi de leçon à Monſieur le Cardinal de Richelieu, qui avoit inceſſamment dans l'eſprit le Proverbe qui dit, que la défiance eſt la mere de ſeureté : car ayant vû que toute l'Europe avoit conjuré ſa ruine, il s'eſt tellement tenu ſur ſes gardes, qu'il eſt mort doucement dans ſon lit, nonobſtant les dégoûts de ſon Maître, & les diverſes machinations de ſes Ennemis.

Les Eſpagnols ſont Les Eſpagnols, & les Catholiques ſuperſtitieux, loüérent fort ce Bal-

thaſar de Guerard, & l'ont mis au nombre de leurs Martyrs. Sur quoi on peut s'étonner avec raiſon que Famiano Strada dans ſon excellente hiſtoire des Païs-Bas, ait gliſſé que ce Javrigni, qui penſa tuer le Prince d'Orange à Anvers, avoit un bon deſſein : puiſqu'il s'étoit fortifié pour l'exécuter, des Sacremens de Pénitence & de Communion : comme ſi Dieu, qui a défendu l'homicide dans le Décalogue : & ſi nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, qui a dit & enſeigné que qui fraperoit de l'épée, périroit de l'épée, pouvoient guider & fortifier un meurtrier dans un aſſaſſinat : & ne peuvent ſervir pour ſa juſtification, quelques exemples du vieil Teſtament : où Dieu, pour la conſervation & l'établiſſement du peuple d'Iſraël, & pour d'autres raiſons qui nous ſont inconnuës, permit de ſemblables actions : autrement il n'y auroit aucune vie de Prince en ſeureté. Les Huguenots d'un autre côté firent auſſi un Martyr de cet exécrable Poltrot aſſaſſin de ce grand François de Lorraine Duc de Guiſe, qui lui avoit donné

un Martyr de l'aſſaſſin du Prince d'Orange.

Famiano Strada, blâmé.

Les Huguenots fort blâmez d'avoir fait un Mar-

tyr de Poltrot assassin de Monsieur de Guise.

retraite en sa maison, & qui le faisoit manger à sa table : jusques-là qu'Adrianus Turnebus, l'un des plus doctes Hommes de ce temps-là, fit un Poëme Latin à l'honneur de ce Poltrot, qui s'appelloit Jean de Meré : où il dit.

Conspicuus fulvo stabit Mereus in auro;

Et vers la fin,

Plurimus ut maneat Mereus in ore nepotum.

Un autre Hérétique sçavant, mit dans ses vers : *Præmia multa meret*, faisant allusion à son nom de Meré; disant que Meré méritoit plusieurs récompenses. Un autre Huguenot va jusques à cet excés, de dire entr'autres choses en Vers François.

Ce Valeureux Poltrot qui tant s'évertua,
Que le Tyran, tueur des Chrêtiens, il tua.

J'ai connu en ma jeunesse la Femme du Sieur Alard, Capitaine dans les Troupes Françoises de Hollande, tellement aveuglée du faux zéle de la Religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait

de Poltrot, peint comme une Judit, ayant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la ruelle de son lit, comme un grand Martyr, & qu'elle regardoit comme le Libérateur du petit Troupeau.

Les Docteurs de la Ligue honorérent aussi de plusieurs éloges, Jaques Clément Jacobin, meurtrier de Henri troisiéme : le comparant à Ehud, qui delivra le Peuple de Dieu de la servitude d'Eglon Roi des Moabites, par la mort de ce Prince qu'il tua dans sa chambre Car les passions des hommes sont si grandes, & les animositez les aveuglent de telle sorte, qu'ils donnent des loüanges à des actions, qui ne méritent pas seulement le blâme de tous les gens de bien : mais encore une punition exemplaire.

Les Docteurs de Paris, loüérent aussi fort Jaques Clément assassin de Henri troisiéme.

Ce Prince d'Orange Guillaume a fait pendant sa vie plus de bruit dans l'Europe, que tous les Rois de son temps ensemble : mais il a eu aussi le bon-heur de laisser une heureuse Postérité, qui marchant sur ses pas glorieux, a étonné tout le monde Chrêtien, par des actions

que l'Histoire à immortalisées. Il se peut vanter d'avoir été le Pere de deux trés-grands Capitaines : d'avoir donné des Rois, des Electeurs, des Landgraves, & des Comtes Souverains à l'Allemagne : & d'avoir peuplé la France de Princes, de Princesses, de Ducs, de Cardinaux, de Maréchaux, & de plusieurs grands Seigneurs. Mais afin d'en donner une plus particuliére intelligence, il faut dire que Guillaume Prince d'Orange, fut marié quatre fois.

Premier Mariage de Guillaume Prince d'Orange avec Anne d'Egmont.

Sa premiére femme fut Anne d'Egmont fille de Maximilien d'Egmont Comte de Buren & de Leerdam, puissante héritiére, qu'il épousa par la faveur de Charles-Quint : de laquelle il eut un fils & une fille. Le fils fut Philippes Guillaume Prince d'Orange, dont nous parlerons en suite ; & la fille nommée Marie de Nassau, fut mariée à Philippes Comte de Hohenlo, vulgairement de Holac grand Capitaine : qui aprés la mort inopinée du Prince d'Orange Guillaume, qui mit les Provinces confédérées dans une étrange consternation, soûtint gé-

néreusement l'effort des Espagnols, & qui donna les premiers préceptes de la guerre au Prince Maurice son Beau-frere, qui étoit encore au Collége quand ce malheur arriva.

Le second Mariage du Prince d'Orange avec Anne de Saxe.

La seconde Femme de Guillaume Prince d'Orange, fut Anne de Saxe fille de ce grand Maurice Electeur de Saxe, qui avoit fait tête à l'Empereur Charles-Quint, dont il eût le fameux Comte Maurice, duquel nous parlerons bien amplement : & une fille nommée Emilie de Nassau, qui épousa Emanuel de Portugal, fils du Roi Antoine de Portugal, dépossédé par le Roi Philippes second. Ce Prince Emanuel, qui étoit Catholique, gagna l'esprit de cette Princesse par sa cajolerie & par sa gentillesse : à quoi elle se laissa éblouïr, & le voulut avoir pour mari, tout pauvre qu'il étoit, & de Religion contraire ; Et quoi que le Prince Maurice s'opposât fortement à ce Mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ni à l'un ni à l'autre : ils eurent deux fils, que j'ai connus en ma jeunesse : dont l'un, entr'autres enfans, a laissé un fils qui est allé

Emilie de Nassau sœur du Prince Maurice, épouse malgré lui le Prince de Portugal.

depuis peu en Hollande demander à Monſieur le Prince d'Orange, un reſte de partage de ſa grande mere : & pluſieurs filles, dont il y en a eu qui ſe ſont mariées à des perſonnes de condition inégale. C'étoit une trés-bonne Princeſſe : mais à la fin de ſa vie, s'étant rebroüillée avec Monſieur le Prince d'Orange Maurice ſon frere, elle ſe retira à Geneve l'an 1623. avec ſix filles qu'elle avoit, où je les vis l'an 1624. & elle mourut de mélancolie bien-tôt aprés. A ſon ſujet, je ne puis oublier qu'elle preſenta au Baptême une de mes ſœurs, & lui donna ſon nom d'Emilie. Elle vit encore, & a épouſé le Seigneur de Montreüil, prés de Sainte Menehou en Champagne. Son Parain fut Monſieur le Comte de Culembourg fils de Florent de Pallant Comte de Culembourg, dont l'Hôtel qui étoit à Bruxelles, fut raſé par ordre du Duc d'Albe ; & qui, ſans avoir jamais rien fait depuis la Requête de la Nobleſſe, s'étoit retiré en Hollande : où il mena une vie ſi cachée, qu'il mourut inconnu, même à ceux de ſon Parti.

La troisiéme femme de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Charlotte de Bourbon, de la maison de Montpensier, que nous avons dit ci-dessus avoir été Religieuse & Abbesse de Joüarre : mais le desir de sa liberté, qui est un bien inestimable, l'emporta sur les Vœux qu'elle avoit faits en sa jeunesse, où elle disoit avoir été forcée, & en avoir fait diverses protestations. Elle mourut d'une pleuresie, à Anvers l'an 1582. laissant six filles de ce Prince.

Le Prince d'Orange épouse en troisiéme Nôces Charlotte de Bourbon, dont il a six filles.

L'aînée Louïse Julienne de Nassau, épousa Frederic IV. Electeur Palatin, pere de Frederic V. élû Roi de Boheme : qui, de la Princesse Elisabeth d'Angleterre, sœur de Charles I. Roi de la Grand' Bretagne, a laissé plusieurs Princes & Princesses.

L'aînée mariée à Frederic IV. Electeur Palatin, d'où est venuë la Maison Palatine & celle de Brandebourg.

L'aîné Henri Frederic, désigné Roi de Boheme avec son Pere l'An 1620. étoit un Prince trés-bien fait, & de trés-grande espérance. Il étudioit à Leyden : & réglément, nôtre Précepteur nommé Benjamin Prioleau, Auteur de l'Histoire Latine

de la Régence derniére, nous menoit tous les Dimanches aprés dîner, joüer avec ce jeune Prince, qui nous aimoit extrêmement : ce qui nous fit regreter davantage sa fin, quand nous l'apprîmes depuis. Il périt malheureusement dans la Mer de Harlem ; allant voir, en compagnie du Roi son Pere, les Gallions d'Espagne, chargez d'un butin inestimable, qui avoient été pris par pierre Hein Admiral Hollandois, prés de l'Isle de Cube. Un Vaisseau qui la nuit alloit à toutes voiles, ayant rencontré le sien, le fendit en deux ; Ainsi, le Prince, & tout ce qui étoit dedans périt, à l'exception du Roi son Pere : qui ayant attrappé heureusement une corde qui lui fut jettée par ceux de ce Navire, l'attirérent miraculeusement à leur Bord.

Mort funeste du fils aîné du Roi de Boheme dans la Mer de Harlem.

Le second est Monsieur l'Electeur Palatin d'aujourd'hui, qui a plusieurs enfans de la Princesse de Hesse : entr'autres, Madame la Duchesse d'Orleans, Princesse d'un trés-bon esprit, & d'un jugement exquis, qui a déja des enfans, qui sont les premiers Princes du Sang de France.

Le troisiéme est ce fameux Prince Robert, qui s'est rendu célébre sur la Mer & sur la Terre : n'ayant point trompé les espérances qu'il avoit fait concevoir de lui dés son enfance, qu'on lui avoit remarqué une mine assurée & martiale.

Le quatriéme s'appelloit Edoüard, qui a vécu long-temps en France : où s'étant fait Catholique, il épousa la Princesse Anne de Gonzague fille du feu Duc de Mantouë, de Monferrat, & de Nevers, sœur de la Reine de Pologne Marie Louïse, femme des deux freres, Uladislas & Casimir Rois de Pologne : si connuë par sa beauté, sous le nom de la Princesse Marie : au sujet de laquelle je dirai en passant, qu'ayant été désignée Reine de Pologne : & ayant appris que je sçavois fort bien l'état de ce Royaume-là, où j'avois été deux fois, elle me fit prier par Monsieur le Duc de Noüailles, de l'en instruire : ce que je fis en plusieurs aprés-dînées ; & pour m'en témoigner sa reconnoissance, elle voulut tenir au Baptême ma fille aînée, avec Monsieur le Coadjuteur de Paris,

Madame la Princesse Marie me fit prier par Monsieur le Duc de Noüailles de l'instruire de la Pologne.

lors Archevêque de Corinthe ; qui est ce fameux Cardinal de Retz, le plus sçavant Prélat du Royaume.

Mais pour revenir au Prince Palatin Edoüard : il a laissé trois filles de la Princesse Anne de Mantouë, dont l'aînée est Madame la Duchesse d'Enguyen, déja Mere de quelques Princes & Princesses du Sang ; l'autre a épousé Monsieur le Duc de Brunswic Hanover, qui n'en a que des filles ; & la troisiéme, Monsieur le Prince de Salm, qui fut fait prisonnier au Combat de Senef.

Il y avoit encore, si je m'en souviens bien (car j'écris tout ceci de mémoire que j'ai assez bonne, sans l'aide d'aucun livre) un autre fils du Roi & de la Reine de Boheme, nommé Maurice, trés-bien fait de sa personne, filleul de Monsieur le Prince d'Orange Maurice.

J'en ai vû aussi un qui se nommoit Philippes, qui se retira à Venise pour une action qu'il vaut mieux taire que dire.

Fils du Roi de Boheme tenu au Baptê-

Enfin il y en eût un appellé Louïs, mort jeune, que mon Pere nomma ainsi pour le feu Roi, qui en

fut le Parain : par ordre de Sa Majesté, qui s'ensuit. *me par mon Pere, au nom du Roi.*

Monsieur du Maurier; Ayant sçû le desir qu'a mon Cousin le Comte Palatin du Rhin, de m'inviter à tenir sur les fonds du Baptême le dernier Fils que Dieu lui a donné: j'aurai bien agréable de lui rendre ce témoignage de mon amitié & bien-veillance; & que, partant, vous accomplissiez en mon nom cet office, lors qu'il en sera temps: lui faisant entendre la Charge que je vous ai donnée; & de lui renouveller les assurances de ma bonne volonté; Dequoi me remettant sur vous: je prie Dieu, Monsieur du Maurier, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 15. jour de Novembre 1623. Signé LOUIS. *Et plus bas*, BRULART.

En conséquence de cet ordre, le Baptême se fit. Monsieur le Prince Maurice representoit en cette Action la personne du Roi de Suéde, qui étoit aussi Parain: & Madame la Comtesse de Nassau, celle de la Reine de Suéde. L'on vit marcher mon Pere, comme Ambassadeur de France, ayant le Roi de

Boheme à sa droite, & le Prince d'Orange à sa gauche. Cette Cérémonie se fit avec grande Pompe dans l'Eglise de la Haye, nommée le Cloître : à laquelle je fus present avec mes trois freres ; duquel honneur, le Roi & la Reine de Boheme envoyérent remercier le Roi, par Monsieur d'Ausson de Villarnoul de la maison de Jaucourt, Beau-frere de mon Pere, qui s'étoit attaché à leur service, & qui depuis périt malheureusement avec le Prince Henri Frederic leur fils aîné, au débris de ce Vaisseau d'ont j'ai parlé ci-dessus. Le Nonce du Pape résident à Paris, ayant été informé de ce Baptême, en fit de grandes plaintes à la Cour : & dit que cela étoit honteux que le Roi trés-Chrêtien, Fils aîné de l'Eglise, fit representer sa Personne par un Huguenot, & dans une Cérémonie Ecclésiastique.

Madame l'Abbesse de Maubuisson Palatine.

Le Roi & la Reine de Boheme ont aussi laissé plusieurs Princesses, considérables par leur beauté & par leur mérite : dont l'une, qui s'est faite Catholique, est presentement Abbesse de Maubuisson.

La Princesse Louïse Julienne de Nassau, fille aînée de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, eut aussi une fille de Frederic IV. Electeur Palatin, qui fut mariée à feu Monsieur l'Electeur de Brandebourg Pere de Monsieur l'Electeur d'aujourd'hui. J'ai vû l'an 1638. cette vieille Electrice Palatine à Konigsberg Capitale de la Prusse Ducale, où elle s'étoit retirée chez Madame l'Electrice de Brandebourg sa fille, depuis les desordres du Palatinat: & ces deux Princesses me firent beaucoup de civilitez.

La Princesse d'Orange Charlotte de Bourbon, eut une petite fille de laquelle vient la maison de Brandebourg.

La seconde fille de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, fut Elisabeth de Nassau, femme de Henri de la Tour Duc de Boüillon, ce renommé Capitaine dans les guerres de Henri IV. Elle vivoit encore l'an 1641. & je la vis dans le Château de Sedan, aprés la Bataille où Monsieur le Comte de Soissons fut tué. Elle a laissé deux fils & quatre filles qui ont eu des enfans.

L'aîné fut, Frederic Maurice de

la Tour Duc de Boüillon, trés-grand Capitaine comme son Pere: qui de la Comtesse de Bergue a eu Monsieur le Duc de Boüillon d'aujourd'hui, grand Chambellan de France: Monsieur le Cardinal de Boüillon, Prince d'un grand sçavoir, & d'un trés-rare mérite: Monsieur le Comte d'Auvergne, qui s'est fort signalé dans nos Armées: & d'autres enfans, entr'autres Madame la Duchesse d'Elbeuf.

D'une fille de Charlotte de Bourbon vient la maison de Boüillon.

Le second fils d'Elisabeth de Nassau, & de Henri de la Tour Duc de Boüillon, étoit le célébre Henri de la Tour Vicomte de Turenne, aussi sage que vaillant Capitaine: qui a été tenu pendant sa vie, pour l'une des plus fermes Colomnes de cet Etat: & qui, à cause de sa valeur extraordinaire, & de ses services trés-importans, a été enterré à S. Denis avec nos Rois, par un ordre trés-juste de Sa Majesté. Il avoit épousé l'héritiére de la Maison de la Force, dont la vertu égaloit l'extraction. Elle étoit fille du défunt Duc de la Force, & petite fille du Maréchal du même nom, deux fameux Capi-

taines, & est morte sans enfans : mais si elle en eût laissé, ils ne pouvoient pas manquer d'être de trés-grands hommes : parce qu'ils seroient venus, du côté paternel & maternel, d'une foule illustre de Peres généreux.

Outre ces deux fils si renommez, Elisabeth de Nassau a laissé plusieurs filles de Henri de la Tour Duc de Boüillon.

L'aînée Marie de la Tour épousa Henri Duc de la Trimoüille, & de Thoüars, son Cousin germain.

Julienne de la Tour fut mariée à François de Roye de la Roche-Foucault Comte de Roussi, Pere de Monsieur le Comte de Roye, fort renommé dans nos Armées. *La Maison de Roussi.*

Elisabeth femme de Gui Alfonse de Durfort Marquis de Duras, Pere de Monsieur de Duras Capitaine des Gardes du Corps du Roi, Maréchal de France, Gouverneur de la Franche-Comté & de Monsieur le Comte de Lorge, aussi Maréchal de France. *Celle de Duras pareillement.*

Je croi que la derniére fille s'appelloit Henriette de la Tour, femme de feu Monsieur le Marquis de la *Et celle de la Moussaye.*

Mouſſaye, de la Maiſon de Matignon. Elle eſt Mere de Madame la Marquiſe du Bordage, & de Monſieur le Comte de Quintin, qui a épouſé une Dame du Nom Illuſtre de Montgommeri, auſſi conſidérable par ſa beauté & par ſon mérite, que par la grandeur de ſa Naiſſance.

La Maiſon de Hanau vient de Charlotte de Bourbon Princeſſe d'Orange, & celle des Landgraves de Heſſe-Caſſel.

La troiſiéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Catherine Belgique, qui épouſa Philippes Louïs Comte de Hanau Souverain au voiſinage de Francfort ſur le Main : dont, outre les Comtes de Hanau, eſt venuë Amelie Eliſabeth femme de ce généreux Guillaume Landgrave de Heſſe, mort l'an 1637. aprés la mort duquel cette Princeſſe, d'un courage viril, continua la guerre contre les Impériaux, & marcha ſur les traces de ſon Mari : qui aprés la Paix de Prague (où la plûpart des Princes Proteſtans abandonnérent leurs Alliez, & ſe réünirent à la Maiſon d'Aûtriche :) Il eut la réſolution & le cœur de réſiſter preſque ſeul, à une Puiſſance ſi redoutable. Entr'autres enfans, elle a laiſſé Mon-

Monsieur le Landgrave d'aujourd'hui, nommé Guillaume comme son Pere : Madame Electrice Palatine, Mere de Madame la Duchesse d'Orleans : & Madame la Princesse de Tarente, Mere de Monsieur le Duc de la Trimoüille d'aujourd'hui, marié à l'Héritiére de la Maison de Créqui.

La quatriéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume de Nassau, fut Charlotte Brabantine femme de Claude, Duc de la Trimoüille & de Thoüars, Comte de Laval, qui en eut Henri Duc de la Trimoüille, mort depuis peu, & Frèderic de la Trimoüille Comte de Laval, tué en Italie en duel, par feu Monsieur du Coudrai Montpensier. Je l'ai vû & connu en ma jeunesse ; & parce qu'il avoit la lévre supérieure fenduë, on l'appelloit bec de liévre. Henri Duc de la Trimoüille, a laissé de Marie de la Tour sa Cousine Germaine, nommée ci-dessus, Monsieur le Prince de Tarente & de Talmont défunt : qui de la Princesse de Hesse, a eu le Duc de la Trimoüille, dont j'ai parlé.

La Maison de la Trimouille vient de Charlotte Princesse d'Orange.

La cinquiéme Fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, fut Charlotte Flandrine de Nassau : qui étant retournée à la Religion de ses Peres, est morte Abbesse de sainte Croix de Poitiers. C'étoit une trés-bonne Princesse que j'ai connuë; Elle étoit petite, & si sourde, qu'elle n'entendoit point qu'avec un cornet d'argent.

La sixiéme Fille de Charlotte de Bourbon Princesse d'Orange, fut Emilie de Nassau, femme de Frederic Casimir Comte Palatin, de la Branche de deux Ponts, appellé le Duc de Lansberg.

Et voilà l'illustre & grande Postérité de cette féconde Abbesse.

La quatriéme & derniére Femme de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, fut Louïse de Colligni, veuve de Monsieur de Teligni, & Fille de ce grand Admiral de Châtillon, dont elle eut un Fils unique: ce tant renommé, Henri Frederic Prince d'Orange, dont nous parlerons ci-aprés.

Justin de Nassau Outre cette célébre Postérité d'Enfans légitimes, le Prince

d'Orange Guillaume laissa un Fils naturel nommé Justin de Nassau, qui mena un corps considérable de Troupes au Roi Henri quatriéme, devant la Paix de Vervins. Il étoit brave & vertueux; Il est mort Gouverneur de Breda : à propos duquel, j'ai ouï dire à mon Pere que l'an 1616. ayant dépêché à la Cour pour une affaire importante un Capitaine Gascon nommé Monsieur le Lanchére, renommé au Païs-Bas, où il servoit; Et ce Courier en revenant, ayant passé par Breda, où Monsieur Justin de Nassau lui demanda ce qu'il y avoit de nouveau en France : à quoi il répondit qu'il n'y avoit rien de considérable, que l'emprisonnement de Monsieur le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême; & Justin lui ayant demandé la cause : Lanchére, qui ne sçavoit point sa veritable origine, lui repartit brusquement, en lui frappant sur l'épaule; & ne sçavez-vous pas bien, Monsieur, que jamais Fils de Putain ne valut rien : faute que le pauvre Lanchére avoüa ingenuement à mon

Fils naturel du Prince d'Orange Guillaume.

Pere, ayant ſçû depuis qu'il étoit Bâtard ; Ce qui prouve qu'il fait bon ſçavoir les Généalogies & les Alliances ; autrement on ſe peut ſouvent méprendre, & offenſer innocemment des Perſonnes de Qualité.

MEMOIRES
DE
HOLLANDE.

LOUISE DE COLLIGNI dernière & quatrième Femme de Guillaume de Nassau Prince d'Orange.

CEtte Dame avoit de trés-rares vertus : sans qu'on ait remarqué dans tout le cours de sa vie, qui fut longue, aucun mêlange de la foiblesse de son Sexe. Elle avoit épousé Monsieur de Teligni devant la S. Barthelemi, qui fut l'an 1572. & mourut en 1620. Monsieur l'Admiral son Pere l'estimoit fort à cause de sa prudence &

Portrait de Louise de Colligni Princesse d'Orange.

de ſa modeſtie. Elle gagnoit d'abord l'amour & le cœur d'un chacun, par une parole douce & charmante : & l'eſtime générale, par un raiſonnement fort, & par une bonté Angélique. Elle étoit bien faite de ſa perſonne, quoi que ſa taille fût petite. Ses yeux étoient beaux, & ſon teint extraordinairement vif.

Monſieur l'Admiral lui fit épouſer Monſieur de Teligni.

Monſieur l'Admiral, qui l'aimoit tendrement, & qui ſouhaitoit paſſionnément de la bien placer : aprés avoir jetté les yeux ſur tous les Seigneurs de ſon Parti & de ſa Religion, il n'en trouva aucun ſi digne d'être ſon Gendre, & d'épouſer cette excellente Fille, que Monſieur de Teligni, fils de Monſieur de Teligni, trés-renommé Capitaine dans nos guerres d'Italie, parce qu'il avoit remarqué en lui plus de prudence & de valeur que dans aucun autre Cavalier de ſon temps : auſſi, ſes vertus étoient ſi grandes & ſi rares, que tous ceux qui ont écrit en faveur de la Reine Catherine de Médicis, qui haiſſoit furieuſement Monſieur l'Admiral, ont avoüé qu'elle, & le Roi ſon fils, eurent grande peine à conſentir à la

mort de Monsieur de Teligni, tant il s'étoit rendu agréable à l'un & à l'autre par sa presence charmante, & par une maniére d'agir trés-noble & trés-sincére ; Ce qui fait voir que la vertu est toûjours belle, de quelque part qu'elle vienne : & qu'elle a de si grands appas, qu'elle se fait admirer, & même chérir dans la personne des Ennemis.

Monsieur l'Admiral conseilla donc à cette aimable fille, de prendre Monsieur de Teligni, & de préférer un homme doüé de tant de belles qualitez, avec des biens médiocres, à d'autres plus qualifiez & plus riches, moins dignes de la posséder. Mais elle perdit bien-tôt cet Illustre Epoux, & ce fameux Admiral son Pere, au cruel jour de la S. Barthelemi. Ayant appris ce désastre en Bourgogne : sa belle-mère & elle, avec le jeune Seigneur de Châtillon son frere, eurent fort grande peine à gagner la Suisse, pour trouver quelque seureté à leur vie : le massacre des Huguenots étant général par toute la France.

Ce grand Admiral étoit fils d'un

autre Gaspard de Colligni Seigneur de Châtillon sur Loin, Maréchal de France sous le Roi Louïs XII. grand & fameux Capitaine, qui mourut à d'Acqs, commandant l'Armée de France contre l'Espagne : & de Louïse de Montmorenci, sœur d'Anne de Montmorenci Connêtable de France. Il laissa ses trois freres Illustres, Odet Cardinal de Châtillon; qui étoit l'aîné & le Mécenas de tous les Doctes, & des beaux esprits de son temps : Gaspard Admiral de France, auparavant Gouverneur de Paris & de Picardie : & François de Colligni Seigneur d'Andelot, Colonel général de l'Infanterie Françoise.

Le fils de Monsieur l'Admiral, nommé François, fut aussi Colonel de l'Infanterie de France : il se signala tant sur le Pont de Tours, sauvant le Roi Henri III. & le Roi de Navarre, des Armes de la Ligue : & en suite à la Bataille d'Arques : qu'il s'aquit par sa valeur le surnom de Passe-Admiral. Il laissa deux fils d'une fille de la Maison de Chaune, de Pequigni.

L'aîné, qui promettoit extrêmement, fut emporté au Siége d'Ostende d'une volée de canon: l'autre fut, le Maréchal de Châtillon, dernier Pere du Comte de Colligni, mort jeune, & Duc de Châtillon, tué à Charenton. Le Maréchal de Châtillon eût aussi deux filles: l'une mariée à un Prince de Montbeliard: & l'autre nommée Henriette de Colligni Comtesse d'Adinton & de la Suse, a augmenté en ce temps le nombre des Muses: ayant eu un si puissant génie à la Poësie, qu'elle a effacé la réputation de Sapho, par des Ouvrages admirez des esprits les plus polis, & qui sont les délices de ceux qui aiment la galanterie.

Madame de Teligni ayant vécu en son veuvage avec une conduite admirée de tout le monde: Monsieur le Prince d'Orange Guillaume, aprés la mort de Charlotte de Bourbon sa troisiéme femme, la rechercha, & l'épousa l'an 1583. sur la réputation de sa vertu: mais peu aprés, par sa fatalité ordinaire de perdre de mort violente ce qui lui

Louise de Colligni épouse le Prince d'Orange.

range Louise de Colligni confia à mon Pere.

Monsieur de Barneveld à consentir qu'il fût Souverain du Païs ; qu'elle prit la peine de le sonder là-dessus : qu'il lui diroit ses sentimens plus librement qu'à personne, pour le respect qu'il lui portoit : & que pourvû qu'il eût son consentement & son assistance, il étoit assuré de parvenir à sa fin. Le Prince, pour l'engagér davantage à favoriser son dessein, lui remontra qu'elle avoit le principal intérêt en cette affaire : qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il n'en auroit jamais, ne voulant point se marier ; Qu'ainsi, son fils Henri Frederic son jeune frere, qu'il avoit toûjours élevé comme son propre fils, profiteroit seul de tous ses travaux, & hériteroit seul aussi de ses biens & de ses dignitez. Cette bonne Princesse qui avoit une passion démesurée pour l'avancement de son fils unique, se laissa éblouir au faux éclat de cette grandeur apparente, & résolut d'employer tout ce qu'elle avoit de crédit sur l'esprit de Monsieur de Barneveld, afin qu'il lui accordât son suffrage & son secours, pour l'execution d'un des-

Le Prince Maurice prie sa belle-mere de porter Monsieur de Barneveld à consentir qu'il fût Souverain du Pais, & l'interesse.

sein qu'elle croyoit si avantageux à ce fils, qui lui étoit si cher. Pour cet effet, quoi qu'elle ne le visitât jamais, elle voulut l'entretenir à loisir dans son cabinet, sur une matiére si importante; & aprés lui avoir confié un si grand secret, elle le conjura de leur être favorable: l'assurant de leur éternelle reconnoissance.

La Princesse va trouver Monsieur de Barneveld pour cela.

Mais Monsieur de Barneveld, homme d'une prudence consommée (& que Monsieur le Président Jeannin, ce grand Ministre de Henri IV. a plus estimé que tous les Politiques de son temps) lui découvrant le fonds de son cœur, lui protesta qu'il ne souhaitoit rien au monde avec tant de passion & d'ardeur, que la gloire & l'agrandissement de la Maison d'Orange: & qu'il donneroit de son sang pour lui pouvoir procurer, non seulement la Souveraineté de ces Provinces, mais l'Empire de tout le monde: y étant obligé par la mémoire des vertus & des bien-faits, tant publics que particuliers, de feu Monseigneur le Prince son mari. Aprés, il lui representa

Monsieur de Barneveld lui prouve que Monsieur le Prince cherchoit sa ruine.

que la plûpart des hommes se ruinoient par des desirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de leurs vrais intérêts : & lui prouva par des raisons sans replique, que Monsieur le Prince Maurice souhaitant cette Souveraineté, il souhaitoit sa ruine manifeste.

Raisons de Monsieur de Barneveld, qui prouvoient son dire, & qui convainquirent la Princesse.

Les principales étoient : que les Hollandois & les autres peuples confédérez sont d'une telle humeur, qu'ils veulent être menez, & non pas traînez, persuadez, & non pas forcez, à ce qu'on desire d'eux. Que s'étans soustraits de l'obéïssance d'un si puissant Roi : & jouïssant d'une glorieuse Liberté, aquise par la vertu des Armes, ils se résoudroient difficilement à souffrir le joug d'un Prince particulier. Que la crainte des griffes des Espagnols leur avoit fait autrefois rechercher des Maîtres au loin, pour les garantir de leurs cruautez. Que le Roi de France Henri III. & la Reine Elisabeth d'Angleterre les avoient refusez. Qu'il est vrai que le Duc d'Anjou & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du Païs

qu'on lui avoit offerte ; mais qu'il en avoit si mal usé, voulant gouverner tyranniquement, & violant son Serment fait en public : que cet exemple affreux leur étoit un avertissement pour ne jamais retomber en pareil inconvénient. Que les peuples n'oublieroient jamais la mort des Comtes d'Egmont & de Horn, ni l'entreprise d'Anvers. Que la barbarie du Duc d'Albe & de ses successeurs au gouvernement des Provinces, ramenoit incessamment à leurs yeux le triste souvenir des persécutions passées. Que pendant ce temps rigoureux, la nécessité, qui n'a point de Loi, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs ; mais qu'ils avoient éprouvé que les remédes avoient été pires, & plus dangereux que les maux qui les pressoient. Que presentement qu'ils vivoient en paix : & qu'ils étoient heureusement delivrez de la servitude des Espagnols, & de l'infidélité Françoise, il n'y avoit pas le moindre prétexte ni la moindre couleur, pour appuyer une proposition si dangereuse, qui ne manque-

roit pas d'effaroucher tous les esprits: & que ceux qui la mettroient en avant, feroient en hasard d'être massacrez & mis en piéces. Que Mr. le Prince Maurice étoit cent fois plus heureux, en l'état qu'il étoit presentement, que s'il parvenoit à ses desirs, contraires à son propre bien. Que cette splendeur de Souveraineté qui l'éblouïssoit, étoit une fausse lueur qui le conduiroit dans des précipices. Qu'il avoit la force du Gouvernement, sans en avoir l'envie: & qu'ayant l'effet & la puissance des Souverains, il devoit, à l'exemple de son Pere, mépriser un vain nom, qui ne lui serviroit qu'à le faire haïr. Qu'il étoit Capitaine Général des Provinces, & Admiral général, commandant à sa volonté sur la Mer & sur la Terre. Qu'il disposoit de tous les Gouvernemens & de toutes Charges militaires. Que quand on faisoit des Magistratis dans les Villes, on lui en presentoit trois, dont il en choisissoit un. Et qu'enfin il avoit les mêmes avantages & la même autorité qu'avoient les anciens Comtes de Hollande, les Ducs

de Bourgogne, & l'Empereur Charles-Quint même : donnant des rémissions & des graces pour les crimes : n'ayant point ainsi la haine de la mort des Particuliers: & ceux qu'il sauvoit lui ayant obligation de la vie.

Que tout le monde disoit à toute heure, qu'il falloit augmenter les Pensions & les Appointemens du Prince, qui exposoit continuellement sa personne pour le salut public. Mais que si une fois il avoit cet odieux nom de Maître : qu'on lui envieroit jusqu'aux rubans des souliers de ses Pages & de ses Valets de pied : & qu'on lui reprocheroit continuellement les impositions qu'il mettroit sur eux, dont il n'avoit point à se plaindre, étant mises par leur propre consentement. Pour conclusion, il lui déploya les Annales de Hollande : & lui fit voir à l'œil, qu'il n'y avoit presque point eu de Comte, contre lequel ses Sujets ne se fussent révoltez : & que souvent ils étoient allez en armes jusques dans le Château de la Haye, pour s'en défaire.

Ces puissantes raisons convain-

La Princesse veut détourner le Prince Maurice de son dessein, mais inutilement.

quirent tellement la Princesse, qu'elle changea d'avis absolument: & qu'étant allée rendre réponse au Prince Maurice, elle le conjura, par l'amour qu'il devoit avoir pour lui-même, pour son propre bien, & pour son repos, de ne point penser à une chose qui lui seroit préjudiciable, quand le succés en seroit heureux. En même temps elle dit à mon Pere, qu'elle s'apperçût bien, par la froide réponse du Prince, qu'elle ne l'avoit aucunement persuadé: & que l'ambition, qui aveugloit son esprit, l'avoit empêché de goûter la solidité des raisons qu'elle lui avoit alléguées.

Ainsi, Monsieur le Prince Maurice prit d'autres mesures pour lever les obstacles qui l'empêchoient de parvenir à sa fin; mais Madame la Princesse d'Orange soûtint toûjours de tout son crédit & de toute sa puissance, la cause de ce Grand Homme, qu'on opprimoit si injustement.

Beauté de l'ame de Madame la Princesse.

Ce qui fait voir la beauté de l'ame, & la vertu de cette excellente Princesse, qui aima mieux choquer son Beau-fils, dont la bien-veillan-

ce étoit si nécessaire à son fils unique principal héritier de Maurice, qui l'avoit élevé comme son enfant propre, que de consentir à la perte d'un innocent : bien éloignée en verité de la pratique ordinaire de la plûpart du monde, qui sacrifie les justes pour le moindre intérêt de fortune & d'ambition, & qui protégent les plus méchantes causes, à la ruine des gens de bien, dont le bon droit n'est appuyé que sur les seuls nerfs de la Justice.

Veritable cause de la ruine de Monsieur de Barneveld.

Ce secret considérable, qui est demeuré enseveli dans le silence plus de soixante ans, est la veritable cause de la ruine de Monsieur de Barneveld, & de ceux de son parti, qui soûtenoient la Liberté du Païs.

Cette bonne Princesse se plaignoit souvent à mon Pere, de ce qu'elle n'avoit qu'un seul fils : lui disant que qui n'en avoit qu'un, n'en avoit point : étant en continuelle crainte de le perdre ; Sur quoi il la consola, par le recit d'une Fable : où un Renard qui avoit beaucoup de Renardeaux, se vantoit de sa fécondité, & reprochoit la stérilité à une

Lyonne, parce quelle n'avoit qu'un Faon ; A quoi la Lyonne repartit. Il est vrai : mais c'est un Lyon qui te mangera, toi & tes petits.

La Princesse d'Orange soûtient mon Pere en Hollande contre ses calomniateurs.

Cette Princesse a été la principale consolation de mon Pere dans cette longue Ambassade, & son principal support auprés de la maison d'Orange : de l'agrément de laquelle il avoit besoin, la Cour voulant qu'il y eût une personne en ce Païs-là qui lui fut agréable. Sa protection lui fut d'autant plus nécessaire & avantageuse, qu'il y avoit des Grands en France, Beaux-freres & Alliez du Prince Maurice, qui faisoient tous leurs efforts pour le rendre suspect, & pour le faire rappeller du plus bel Emploi qu'aucun François pût espérer en ce temps-là.

Beauté de l'Emploi en ce temps-là.

L'Europe jouïssoit lors d'une profonde Paix ; Ainsi toutes les Ambassades étoient mortes dans les autres Cours, d'où il n'y avoit rien à mander de considérable. Mais la seule Ambassade de Hollande étoit importante, par la guerre qui s'y faisoit du côté des Hollandois, sous ce fameux Capitaine le Comte

Maurice : & du côté de Flandres, par cet autre Général si renommé Ambroise Spinola Genois. Les Anglois, les Ecossois, les Danois, les Suédois, les Allemans Protestans, & les François, alloient faire leur apparentissage des Armes sous le Comte ; & les Allemans Catholiques, les Italiens, les Siciliens, les Comtois, les Polonois, & les Espagnols, sous le Marquis. Ainsi il sembloit que tout le monde Chrêtien se fût donné rendez-vous en ce petit coin de Terre, pour s'entrebattre, & pour se faire la guerre.

Et comme la France entretenoit divers Corps d'Infanterie, & quelques Compagnies de Cavalerie en ce Païs-là, s'intéressant fort en tout ce qui touchoit le bien des Provinces-Unies, qui occupoient les Armes des Espagnols ses anciens Ennemis : & qu'elle avoit fort souvent besoin de l'assistance des Vaisseaux de Guerre des Etats Généraux, l'Ambassadeur avoit à toute heure quelque matiére importante d'écrire à la Cour, & occasion d'y dépêcher des Couriers.

L'Ambassadeur de France, outre les gages de sa Charge avoit 24. mille livres par an, comme Intendant des Finances en Hollande.

Davantage, le Roi donnoit tous les ans de grandes sommes aux Hollandois, pour le payement des Troupes Françoises; Et l'Ambassadeur, outre les gages de sa Charge, & les pensions qu'il avoit de la Cour, avoit de plus, vingt-quatre mille livres d'appointement par an, comme Intendant des Finances en Hollande: le tout payé par ses mains.

Outre le grand profit qu'on avoit en cet Emploi, il y avoit lors beaucoup d'honneur & de plaisir de servir en ce Païs-là: car toute la Noblesse de France, au sortir de l'Académie, alloit apprendre la guerre sous le Prince Maurice, comme autrefois elle alloit en Piémont sous ce grand Maréchal de Brissac. Les Hyvers, la Haye étoit toute pleine de Seigneurs & de Gentilshommes François, qui ne manquoient pas, pour honorer le Roi, en la personne de son Ministre, de l'accompagner à l'Audience de Messieurs les Etats Généraux, quand il y alloit; Et comme on n'eût pû fournir assez de Carosses pour deux ou trois cens Gentilshommes & Officiers qui

s'y trouvoient quelquefois, l'Ambaſſadeur alloit à pied à la tête de cette belle Troupe : & ſon Caroſſe ſuivoit tout vuide. Si cette Ambaſſade étoit honorable: auſſi obligeoit-elle à de grandes dépenſes : car il falloit ſouvent régaler cette nombreuſe Nobleſſe : mais on étoit bien payé pour cela.

Par l'importance & par l'utilité de ce bel Emploi, on peut juger ſi mon Pere étoit tenu à Madame la Princeſſe Doüairiére d'Orange, de l'y avoir affermi, en détruiſant dans l'eſprit de Monſieur le Prince Maurice, & des Principaux du Païs, mille calomnies que les Ennemis & & envieux de mon Pere inventoient pour le rendre odieux. Auſſi, pour faire voir ſa reconnoiſſance, je veux inſérer ici l'Extrait d'un Ecrit que mon Pere a laiſſé à ſes Enfans, pour leur inſtruction particuliére.

Extrait des Préceptes de Monsieur du Maurier, Benjamin Auberi, à ses Enfans.

QUelque temps aprés la Proposition de Monsieur de Villeroi : & dés qu'on sçût que Monsieur de Reffuge, qui étoit Ambassadeur en Hollande, s'en revenoit en France, plusieurs personnes trés-qualifiées se jettérent à la poursuite de cet Emploi avec tant d'ardeur : que pour les en écarter, & m'y introduire, Monsieur de Villeroi disposa les affaires de sorte sur la fin de Mai de l'an 1613. que la Reine me commanda de partir soudainement de Fontainebleau, pour m'aller rendre prés ledit Sieur de Reffuge, auquel on disoit qu'on n'accordoit congé que pour quatre mois, pour venir donner ordre à ses affaires en France : que cependant je demeurerois en sa place audit Païs: à quoi j'obéïs, selon mon devoir: & m'étant acheminé en poste par Bruxelles, j'arrivai à la Haye en Hol-

Hollande le second jour de Juin de ladite année : m'ayant, avant mon depart, été donné assurance que cet expédient tendoit à m'affermir plus solidement dans cette Charge : de laquelle, devant que de partir dudit Païs, ledit sieur de Reffuge me mit en possession.

En cet endroit, je suis obligé d'exalter l'extrême & grande obligation que moi & les miens aurons pour jamais à Madame la Princesse Doüairiére d'Orange, digne fille de ce grand Admiral de Châtillon, si pieux, si homme de bien, & si fameux Capitaine.

Grande reconnoissance de mon Pere des faveurs reçûës de Madame la Princesse d'Orange.

On ne pourroit celer, sans trahir la vérité : qu'entre les excellentes & rares vertus dont elle est ornée, & qui la rendront célébre & immortelle à la postérité, elle en a une singuliére : d'être la plus officieuse & bien-faisante qui soit sous le Soleil : prévenant même, par une magnanimité qui lui est naturelle, les supplications de ceux à qui son assistance est utile : ce qu'aprés infinis autres, je puis témoigner par ma propre expérience en cette occasion ;

Car lui ayant dit l'ouverture que Monſieur de Villeroi m'avoit faite: non ſeulement elle m'en témoigna de la joye, mais me fit cette grace de me promettre ſa faveur, qui ſeule me pouvoit combler de contentement: car, inconnu que j'étois en ce Païs-là, & dépourvû de pluſieurs choſes qui m'euſſent été néceſſaires pour m'y faire agréer, j'avois beſoin comme de la vie, qu'elle me prit en ſa protection, & qu'elle me daignât recommander: ce qu'elle fit avec un tel excés de bons témoignages où il a été beſoin, qu'elle a voulu par cette libéralité, ſuppléer à la multitude de mes défauts, & de plus, anéantir & détruire une infinité de calomnies, que la haine en quelques-uns, & l'envïe & la douleur en quelques autres, excitérent contre moi de toutes parts, quand on vit qu'on me deſtinoit cet Emploi.

Et pource que de tous les vices, l'ingratitude eſt le plus déteſtable, particuliérement à moi, qui l'ai toûjours euë en grande horreur, je me ſens obligé de voüer à cette bonne & ſage Princeſſe, mon trés-hum-

ble ſervice pour le reſte de mes jours : mais auſſi, de tranſmettre cette obligation à ma poſtérité ; C'eſt pourquoi j'adjure mes enfans, par le ſoin qu'ils doivent avoir de me complaire, & par la bénédiction qu'ils eſpérent de moi, de faire tous étroite profeſſion d'être ſes ſerviteurs affectionnez, & de Monſeigneur le Prince ſon fils, & de ceux que Dieu donnera par lui, Succeſſeurs à l'Illuſtre Maiſon de Naſſau : afin que l'obligation que cette Dame a voulu ſi généreuſement & ſi libéralement colloquer en moi, ait pareille, & même plus longue durée que ma propre vie.

Mon Pere, pour marquer ſa reconnoiſſance, autrement que par des paroles : auſſi-tôt que mon frere aîné fut en âge de porter les armes, il l'envoya à Monſieur le Prince d'Orange Henri en Hollande : où ayant été pluſieurs années, de ſa Cour & de ſa Maiſon : & aprés l'avoir ſuivi dans tous ſes Siéges, entr'autres au dernier Siége de Breda, où il fut bleſſé : aprés la mort de mon Pere, il s'en revint en Fran-

ce, où il épousa une sœur de Messieurs de Beauveau d'Espence : qui tous se sont signalez dans nos Armées, où ils ont eu des Commandemens considérables.

Mon Pere continuant sa reconnoissance vers la Maison d'Orange : quand le plus jeune de ses fils fut en état d'aller à la Guerre, il l'envoya encore à Monsieur le Prince Henri Frederic : & il a servi sous lui plusieurs années, jusques à sa mort : ainsi que sous le Prince Guillaume son fils, tant qu'il vécut : & depuis, il s'étoit si particuliérement attaché au service de Monsieur le Prince d'Orange d'aujourd'hui, qu'il ne l'abandonnoit point : & fut tué à la Bataille de Senef, comme nous le dirons plus amplement, en parlant du Prince Maurice son Parain.

Voilà tout ce que je puis dire de Madame la Princesse Doüairiére d'Orange Louïse de Colligni, & de ses faveurs envers nous ; si ce n'est que j'ajoûte, qu'étant né à feu mon Pere une Fille l'an 1614. Elle en voulut être la Maraine : & que le jour du Baptême, pour marquer sa

magnificence, elle envoya à sa filleule un collier de Diamans, deux grands Bassins, & deux Vases de vermeil doré, dont la façon étoit encore plus riche que la matiére. Messieurs les Etats Généraux en furent les Parains : & fut presentée au Baptême en leur nom, par Monsieur de Barneveld ; Et pour montrer l'estime qu'ils faisoient de mon Pere, ils donnérent cinq cens livres de pension à l'enfant, sa vie durant dont elle a joüi prés de soixante ans, étant morte depuis peu.

Grande ponctualité de Messieurs les Etats à s'aquitter de leur promesse.

Je ne dois pas oublier de dire ici, à l'honneur de Messieurs les Etats : qu'ils sont si ponctuels observateurs de leur parole, & si religieux à s'aquitter de leurs promesses, qu'ils ont payé réguliérement cette pension jusques en l'an 1672. que leur Etat étoit à la veille de périr.

Cette fille épousa en premiéres Nôces le Seigneur d'Ardenai au Maine, dont elle a eu une fille mariée à Monsieur de Madaillan, de la Maison de Montatere. En secondes Nôces, elle a épousé Benjamin de Pierre-Buffiére Marquis de Cham-

bret, dont elle a eu quatre fils, morts la plûpart à la guerre en Hongrie & en Flandres pour le service du Roi, & deux filles. Il est d'une des plus Illustres Maisons du Limousin : & de par sa Mere, la Maréchalle de Themines, qui étoit de la Maison de la Nouë : il est petit-fils de ce grand François de la Nouë, surnommé Bras de Fer. Pour sa femme, je dois dire à son avantage, quoi que ma sœur : qu'elle a été un prodige de mémoire & de jugement, qualitez qui se rencontrent rarement ensemble. Elle eût rétabli le vieil & le Nouveau Testament, s'ils eussent été perdus : les sçachans par cœur. Elle avoit lû toutes les Histoires & tous les Romans, tant François qu'Italiens & Espagnols, & en sçavoit les moindres avantures, ainsi que les noms des Confidens & des Suivantes ; Au reste, d'une conversation aussi agréable qu'inépuisable. Enfin, si elle n'eût point passé sa vie dans un Château à la Campagne : & qu'elle eût vécu dans la lumiére de la Cour, elle y auroit été admirée, & auroit sans

doute égalé la réputation de ce petit nombre de femmes extraordinaires qui ont été l'ornement de ce dernier Siécle.

J'ai dit ceci au sujet de Madame la Princesse d'Orange, dont elle étoit filleule : mais il faut revenir à nôtre principale matiére, & dire ce que je sçai de Philippes Prince d'Orange, fils aîné de Guillaume de Nassau, & de sa premiére femme Anne d'Egmont.

MEMOIRES DE HOLLANDE.

PHILIPPES GUILLAUME DE Nassau Prince d'Orange, & Eleonor de Bourbon sa Femme.

Le Prince Philippes pris au Collége de Louvain, & mené prisonnier en Espagne.

CE Prince étoit filleul du Roi Philippes Second. Et quand le Prince Guillaume son Pere fut forcé de prendre les armes pour sa défense, il étudioit au Collége de Louvain : où entr'autres Priviléges, il n'est pas permis d'arrêter personne pour quelque cause que ce soit. Nonobstant, Jean Vargas Espagnol, accompagné de plusieurs Soldats de la

même Nation, l'en tira de force par ordre du Duc d'Albe, malgré les clameurs du Recteur de l'Université, qui se plaignant en beau & bon Latin, qu'on violoit manifestement les Priviléges. Ce Vargas, nullement congrû, lui répondit en Latin barbare, *non curamus Privilegios vestros.*

Le Prince d'Orange son Pere s'en plaignit par des Ecrits publics, qui manifestoient la cruauté des Espagnols, & qui prouvoient qu'il n'y avoit ni Loix, ni Priviléges, ni Innocence d'âge qui pûssent exempter personne de leur tyrannie.

Ce pauvre enfant fut mené prisonnier en Espagne à l'âge de treize ans, & enfermé dans un Château à la campagne, où il ne pût recevoir aucune éducation, & où il passa la plus grande partie de sa vie à joüer aux Echets, que le Châtelain lui apprit. Sur la fin de sa prison, qui fut de prés de trente ans, on lui donna un peu plus de liberté.

Le Prince apprend le jeu des Echets en prison.

C'étoit un Prince d'un naturel débonnaire, replet de sa personne,

& qui nourrissoit une assez grosse barbe. Ayant été mené jeune en Espagne, il étoit demeuré Catholique; aussi les Espagnols, pour se justifier de cette détention injuste, disoient ne l'y avoir fait aller que pour le préserver du venin de l'héréfie, & pour le tenir en ôtage.

Pendant son sejour en Espagne, le Capitaine qui le gardoit ayant parlé fort desavantageusement du Prince Guillaume son Pere: ce fils généreux, poussé de l'affection paternelle, qui l'animoit au ressentiment, le prit par le milieu du corps, le jetta par la fenêtre, & lui rompit le coû. Il pensa être en peine d'une action si hardie: & sur cela, il y eût diversité d'avis dans le Conseil du Roi Philippes; mais enfin, on résolut d'user de douceur & d'indulgence en cette occasion; Gabriel Osorio jeune Gentilhomme, qui se trouva present à l'action, l'ayant rapportée en faveur du Prince, & dit que le Gouverneur lui avoit manqué de respect. Ainsi, cette mort fut donnée à son juste ressentiment. Le Prince se sentit si obligé à

cet Osorio, du témoignage favorable qu'il avoit rendu, que depuis il l'eût toûjours prés de sa Personne, & lui fit beaucoup de bien.

Enfin, le Roi Philippes II. ou touché d'une si longue captivité, ou las de punir l'iniquité prétenduë du Pere sur son fils innocent: ou bien, espérant que sa sortie feroit naître de la jalousie & de la division entre les freres d'Orange (comme l'évasion de Monsieur de Guise du Château de Tours en causa parmi les Chefs de la Ligue) se résolut de le relâcher aprés une si longue détention. *Le Prince Philippes sort enfin de prison.*

Monsieur le Comte Maurice fit paroître en cette occasion, que son ame étoit desintéressée, & lui laissa la jouïssance de ses biens, dont il étoit en possession: comme de Breda, & autres Places; Et Madame le Comtesse de Holac sa sœur de Pere & de Mere, en usa fort généreusement, lui ayant fait mille offres, & de fort beaux presens à son arrivée aux Païs-Bas, où ils s'entrevinrent à Cléves; mais le Comte Maurice, de peur de se rendre suspect au Païs, se contenta de le visiter par des Envoyez.

Le Prince Philippes méne l'Infante Isabelle aux Païs-Bas dont tout le monde s'étonne.

Ce Prince Philippes vint en Flandres avec l'Archiduc Albert, qui peu aprés le renvoya en Espagne pour conduire aux Païs-Bas l'Infante Isabelle sa future Epouse, à qui le Roi Philippes donnoit en Mariage la Souveraineté des dix-sept Provinces. Toute l'Europe s'étonna beaucoup, que le fils d'un homme si odieux à l'Espagne, eût été choisi pour une si belle Commission, qu'on ne lui pouvoit donner sans un grand témoignage d'estime & de confiance. Il vécut depuis à la Cour de Bruxelles auprés des Archiducs de Flandres : car les Etats des Provinces-Unies conçûrent une telle défiance de lui à cause de cet Emploi, & pource que le Roi Philippes l'avoit rétabli en ses biens seituez au Païs-Bas Espagnol, & dans la Franche-Comté, qui avoient été confisquez : qu'ils ne lui voulurent jamais permette de venir faire un tour, & encore moins de sejourner en leurs Provinces, comme il avoit témoigné le souhaiter beaucoup.

Il n'y parût la premiére fois que l'an 1608. que la Tréve étoit pres-

presque arrêtée avec les Espagnols : & dans ce voyage, il ne fit autre chose que de réconcilier la Princesse Emilie sa sœur avec Monsieur le Comte Maurice son frere, qui ne l'avoit point voulu voir depuis son Mariage avec le Prince Emanuel de Portugal, parce qu'il s'étoit fait malgré lui.

Le Prince Philippes épousa la sœur de Monsieur le Prince de Condé.

Il épousa la sœur de Monsieur le Prince de Condé défunt Eleonor de Bourbon, Princesse trés-vertueuse, dont il n'eût point d'enfans. Ce Mariage avec la premiére Princesse du Sang de France ; le remit en possession de sa Principauté & de son Château d'Orange, où le sieur de Blâcons, qui en étoit Gouverneur, porté comme parent de Monsieur le Maréchal de Lesdiguiéres, qui dominoit absolument en Dauphiné, ne le vouloit pas laisser entrer ; Mais le Seigneur de Blâcons eut tant d'ordres exprés du Roi de sortir de la Place : & Monsieur de Lesdiguiéres eût un ordre si précis de le faire obéir, qu'enfin le Prince se vit en possession de sa Place & de sa Souveraineté ; car auparavant il étoit re-

gardé comme Ennemi, ayant suivi l'Archiduc Albert quand il fut à Calais, & quand il voulut faire lever le siége d'Amiens au Roi Henri IV.

Grande peine où fût le Prince Philippes lors de la Bataille de Nieuport.

Au reste, ce Prince Philippes a confessé à ses plus intimes amis, que de sa vie il ne fut en si grande peine & en si étrange inquiétude, qu'au temps que se donna la Bataille de Nieuport : car l'Archiduc qui présumoit beaucoup de ses Troupes, les croyant supérieures en valeur, comme elles l'étoient en nombre à celles des Hollandois, s'étoit vanté, s'il gagnoit la Bataille, d'envoyer ses deux freres, Maurice & Henri Frederic, prisonniers en Espagne, pieds & poings liez. Ainsi il mit des gens aux écoutes de toutes parts, fit tenir tous les chevaux de son Ecurie sellez & bridez, & tout son monde en état de se retirer en lieu de seureté : croyant que ses freres étans perdus, les Espagnols le feroient aussi périr : & tant que dura le Combat, il fut toûjours en priére, & fit des vœux trés-ardens & continuels, afin que ses freres obtinssent la Victoire.

Pendant la Tréve qui fut faite

pour douze ans, il fit un voyage en Hollande l'an 1615. avec Madame la Princesse sa femme : & ils sejournérent ordinairement à Breda. Mon Pere eut l'honneur de les voir, & traiter souvent : & il aquit tellement les bonnes graces de l'un & de l'autre, qu'ils aidérent à détruire quantité de calomnies qu'on avoit inventées pour lui attirer l'indignation de Monsieur le Prince de Condé, & de plusieurs autres Seigneurs & Grands du Royaume, qui durant la minorité du feu Roi, s'étoient armez plusieurs fois sous divers prétextes, leur ayant été rapporté par les Ennemis de mon Pere, que pendant ces mouvemens il s'étoit porté avec trop d'ardeur & de violence contr'eux, ayant fait saisir des Vaisseaux pleins d'armes, & fait arrêter plusieurs Officiers des Troupes de Hollande qui devoient passer à leur service. On ajoûtoit à toutes ces actions offensantes, plusieurs discours au mépris de ces Grands, que ces mêmes Ennemis lui imputoient.

Ces Princes avoient d'abord si bien crû ces impostures : que ne *Calomnies contre*

mon Pere, cause du sac de sa Maison de la Fontaine.

pouvans s'en prendre à la personne de mon Pere, ils manifestérent assez leur mécontentement, par le sac de son Château de la Fontaine Dangé prés de Châtelleraut, qu'ils firent piller par leurs Troupes ; Mais la Reine Mere Marie de Médicis, qui sçût ce desordre, s'étant lors trouvée à Poitiers, le dédommagea libéralement, & il n'y eût que la perte de plusieurs papiers Originaux, & Titres anciens, que Sa Majesté ne pût réparer.

Le Roi & la Reine le dédommagent.

Le Roi lui écrit sur cela.

Le Roi écrivit même à mon Pere sur ce sujet ce qui suit.

MONSIEUR DU MAURIER,

Aprés sont deux pages d'écriture en chiffre.

Au demeurant, je suis bien marri que vôtre maison ait souffert, en considération du service que vous me rendez. Je veux avoir soin de mes Serviteurs, & les encourager à bien faire, par la protection que je prens de leurs personnes & biens. Le sieur de Puisieux vous doit faire sçavoir ce que

j'ai ordonné ſur cela. Continuez ſeulement à me ſervir fidélement & ſoigneuſement comme vous faites, & vous y aurez honneur & profit. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur du Maurier, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Poitiers, le 20. Janvier 1616. Signé LOUIS. Et plus bas, BRULARD.

La Reine lui écrivit auſſi la Lettre ſuivante.

MONSIEUR DU MAURIER;

Le Roi Monſieur mon fils fait réponſe à vôtre Dépêche par ce Porteur; Les intentions duquel je m'aſſure que vous ſçaurez bien faire valoir & conduire, pour en avoir l'effet que nous deſirons, ſuivant vôtre bon avis. Nous confians donc en vôtre affection & ſoin pour ce regard, je n'y ajoûterai autre Commandement. Vous ſçaurez auſſi comme il a fait conſidération ſur la perte que vous avez faite en vôtre maiſon pour ſon ſervice: auquel continuant avec la même fidélité & vigilence, vous en recévrez tout contentement & avantage. Je prie Dieu

qu'il vous ait, Monsieur du Maurier, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Poitiers le 20 Janvier 1616. Signé MARIE. Et plus bas, BRULARD.

Monsieur de Puisieux en écrit aussi.

Monsieur de Puisieux lui écrivit aussi à la fin d'une longue Dépêche.

Pour ce qui est de vôtre interêt, & de ce que vous avez souffert de dommage & de perte en vôtre maison de la Fontaine, je n'ai pas manqué de le representer à Leurs Majestez, & avec les particularitez requises: dequoi elles sont trés-déplaisantes, & n'entendent pas que leurs Serviteurs pâtissent à l'occasion du bon service qu'ils leur rendent. Elles vous ont ordonné deux mille écus pour la récompense de ladite perte: & veulent que l'on sçache qu'elles le font pour cette considération: & ont trouvé bon de vous augmenter vos Appointemens, de mille écus par an. Je voudrois vous pouvoir témoigner encore plus à vôtre contentement, le desir extrême que j'ai de vous servir, vous connoîtriez que je suis vrayement vôtre trés-humble & trés-affectionné serviteur. PUISIEUX. *De Poitiers le 20. Janvier* 1616.

Monsieur le Prince d'Orange Philippes, & Madame la Princesse sa femme eurent la bonté de desabuser ces Princes & ces Grands, qui avoient fait une guerre, qu'on appella la guerre des Henris, parce que la plûpart des Chefs de ce Parti s'appelloient ainsi. Monsieur le Prince s'appelloit Henri de Bourbon: Monsieur du Maine, Henri de Lorraine: Monsieur de Longueville, Henri d'Orleans: & Monsieur le Duc de Boüillon, Henri de la Tour. Ils leur dirent à tous, que ces paroles injurieuses étoient de pures suppositions inventées, pour les animer contre mon Pere: qu'ils cautionnoient, qu'en s'aquittant de son devoir, il avoit toûjours gardé le respect qui leur étoit dû. Qu'au reste, c'étoit lui objecter un beau crime, de lui reprocher qu'il avoit servi fidélement son Maître, & qu'il n'avoit pû, sans prévariquer dans sa Charge, & sans péril de se perdre, n'exécuter pas les ordres de la Cour.

Guerre des Henris.

Monsieur le Prince Philippes & Madame la Princesse prennent la défense de mon Pere.

Il me souvient de les avoir vûs au Logis en mon enfance: sur tout

la Princesse, qui avoit la bonté de nous faire mille caresses : & qui fit la grace à mon Pere, de trouver bon qu'une de mes sœurs, qui nâquit en ce temps-là, eût l'honneur de porter son nom d'Eleonor. Elle fut presentée au Baptême par Monsieur le Prince d'Orange Henri Frederic qui en fut le Parain.

Cette fille fut mariée au Baron de Mauzé proche de la Rochelle, frere du Marquis de la Ville-Dieu, & mourut sans enfans l'an 1660. C'étoit la femme de France qui peignoit le mieux, qui écrivoit le plus correctement, & qui faisoit de fort bonnes lettres d'un stile mâle & vigoureux, & où il n'y avoit pas un seul mot d'inutile.

Philippes Prince d'Orange meurt.

Le Prince d'Orange Philippes Guillaume mourut à Bruxelles au commencement de l'an 1618. Il avoit des Hemorrhoïdes fort enflammées : & Gregoire son Chirurgien Allemand l'ayant blessé du canon de la syringue, lui donnant un lavement, la gangrenne s'y mit, & il fut impossible de le sauver. La Princesse sa femme mourut aussi la même année.

Aprés ſa mort, Monſieur le Comte Maurice ſon frere, prit la qualité de Prince d'Orange, & hérita de tous ſes biens. Auparavant, il ſe contentoit de la qualité de Comte.

Le Comte Maurice, par ſa mort devient Prince d'Orange

MEMOIRES DE HOLLANDE.

MAURICE DE NASSAU Prince d'Orange.

Maurice excelent fils d'un excellent Pere.

CE Grand Capitaine a démenti le Proverbe, qui dit, que les enfans des Héros son ordinairement des gens de rien : car quoi qu'il fut fils d'un trés-excellent Pere, qui a laissé aprés lui une gloire immortelle, il ne l'a pas seulement égalé en prudence & en grandeur d'ame, mais il l'a surpassé en science militaire, & par ses grands Exploits. Si le Pere a été vingt ans entiers le principal entretien de

l'Europe, le fils a plus fait de bruit quarante ans durant, que toutes les Têtes couronnées ensemble : car depuis l'an 1584. qu'il commença d'agir jusqu'en 1625. qu'il mourut, on a parlé avec étonnement & admiration du Prince Maurice, qui a passé pour l'un des plus grands Capitaines qui ait jamais été.

La vertu des Peres porte leurs enfans à les imiter.

En verité, quoi que la nature ne fasse pas toûjours des efforts extraordinaires en formant de grands hommes, & de puissans génies tout d'une suite, les belles actions des Peres sont de puissans éguillons pour exciter leurs enfans à les imiter, la gloire des Ancêtres étant une lumiére qui éclaire leur Postérité pour marcher sur leurs traces généreuses. Que si souvent les vertus étrangéres portent les ames courageuses à bien faire : comme ce Grec, que les Trophées de Miltiade empêchoient de reposer, les exemples domestiques doivent toucher davantage, pour n'avoir pas la honte de dégénérer.

L'avancement de

Sur ce sujet, je mettrai ici ce que j'ai souvent oui dire à mon Pere en

Monsieur Auberi, Oncle Paternel de mon Pere, est cause qu'il a travaillé.

sa vieillesse : qu'il auroit assurément passé sa vie dans le Païs, comme quelques-uns de ses Prédécesseurs, sans l'exemple de son grand Oncle Paternel Jaques Auberi, qui par sa vertu, par son sçavoir, & par son éloquence, fit la Charge d'Avocat Général au Parlement de Paris, fut Lieutenant Civil, du Conseil d'Enhaut de Henri II. & son Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre, où il fit un Traité de Paix entre les Rois Henri II.& Edoüard IV. & qui a laissé la réputation d'un Ciceron & d'un Démosthene François, par ce fameux Plaidoyer qu'il fit par ordre du Roi pour ceux de Cabriéres & de Mérindol, que Monsieur le Chancelier de l'Hôpital admira tant, qu'il le traduisit en partie en Vers Latins.

Mon Pere crût donc, qu'en travaillant, il pourroit parvenir à des Charges honorables, & employa si bien les grands talens que Dieu lui avoit donnez, qu'il s'est aussi vû dans les Conseils des Rois, & dans les Ambassades.

Le Prince Maurice d'Orange, des

dés sa plus tendre jeunesse, pour faire connoître le desir passionné qu'il avoit de suivre les traces glorieuses de son Pere, prit pour le corps de sa Devise, le tronc d'un Arbre coupé à deux pieds de haut : duquel sortoit un Scion vigoureux, qui apparemment feroit renaître ce bel Arbre qui l'avoit produit, avec ces mots, *tandem fit surculus arbor:* enfin le Scion devient Arbre, pour montrer qu'il ressusciteroit la gloire de son Pere. *Devise du Prince Maurice.*

Je ne prétens pas representer par le menu toutes les belles actions de ce Prince : je ne dirois rien qu'on ne puisse apprendre dans les Annales, & je ne veux pas augmenter le nombre importun des compilateurs. Mon dessein est seulement, de faire le portait de sa personne & de ses mœurs : d'informer le monde de quelques particularitez de sa vie, qui ne sont pas connuës : & d'exposer les causes des grands différends qui survinrent entre lui & Monsieur de Barneveld, qui ont pensé faire bouleverser cette République par une division intestine qui dure jusqu'à

ce jour, & qui la menace de ruine.

Grand courage du Prince Maurice.

Mais auparavant que d'en venir là, il faut repreſenter ſommairement ſes principales actions : & dire que ce Prince Maurice avoit un grand fonds de courage & de conſtance dés l'âge de dix-ſept ans, qu'il fut appellé au gouvernement des Affaires, aprés la mort de ſon Pere : car il ne ſe laiſſa point abattre au torrent des proſpéritez d'Alexandre Farneſe Duc de Parme, Gouverneur & Capitaine général des Païs-Bas pour le Roi d'Eſpagne : qui d'abord emporta Bruges, Gand, Dendermonde, Deventer, Nimégue, Grave, avec quantité d'autres Places : enfin, Anvers même, qu'on tenoit imprenable, par un Siége qui paſſa pour la merveille du ſiécle, ayant bouché l'Eſcaut, & bridé la Mer par une Digue que les hommes tenoient impoſſible : ce qui depuis ſervit d'exemple pour entreprendre la même choſe à la Rochelle. Le Prince Maurice ne ſe laiſſa non plus étonner de la confuſion & du deſordre qui régnérent

long-temps dans la République, par la conduite superbe de Robert Dudlei Comte de Leycestre, Capitaine général pour la Reine d'Angleterre dans les Provinces confédérées, dont l'orgueil insupportable, & l'ambition déréglée leur fit plus de préjudice, que les sommes qu'il porta, & les Troupes qu'il mena à leur secours ne leur servirent. Quatre ans entiers se passérent, que cet Etat-là fut réduit à d'étranges extrêmitez: & qu'on ne croyoit pas que ce jeune Prince pût démêler une fusée si embroüillée, ni guérir tant de maux causez par les pratiques d'Espagne, & par les trahisons des dépendans du Comte de Leycestre, qui aprés son retour en Angleterre, vendirent des Places importantes aux Espagnols; Enfin, comme les choses du monde ne demeurent pas toûjours en une même scituation, & qu'elles sont sujettes à une vicissitude perpétuelle: la bonne fortune qui avoit favorisé le Duc de Parme dans toutes ses entreprises, se tourna tout d'un coup du côté du Prince Maurice: car cette Flote d'Espagne

& de quelques Chefs d'une valeur éprouvée, qu'il mit au fond du batteau, où ils étoient trés-incommodément placez, ne pouvant y être que couchez ou courbez ; Le reste du batteau étoit rempli d'une grande hauteur de tourbes. Il faisoit un froid extrême ; de plus, ils avoient l'eau jusqu'aux genoux, qui entra par une fente qu'on boucha heureusement. Ce froid excessif les faisoit tousser beaucoup : mais sur tout, Matthieu Helt Lieutenant (dont le nom mérite d'être mis ici, pour le courage qu'il témoigna en cette occasion) car ne se pouvant empêcher de tousser, comme on approchoit du Château, il tira son poignard, & conjura ses Camarades de le tuer, afin que l'entreprise ne manquât point, & pour n'être pas la cause de leur perte ; Mais le Bâtelier empêcha qu'on ne l'entendit, tirant souvent la Pompe, comme si le batteau eût pris l'eau.

La Garnison du Château tire le batteau de-

La Garnison, composée d'Italiens, manquant de chauffage : les Soldats, à cause des glaces, aidérent à tirer ce batteau par une Ecluse, dans

dans l'enceinte du Château : comme les Troyens introduisirent le Cheval de bois dans leur Ville ; Ce qui donna lieu aux Poëtes du temps, de comparer la prise de Breda à celle de Troye : y faisant cette différence, que le Cheval rendit les Ennemis maîtres de la Ville de Troye qui fut ruinée : & que le batteau remit en possession de Breda, le légitime Seigneur qui la fit refleurir.

dans, comme les Troyens tirérent le Cheval dans Troye.

Le Prince Maurice ayant fait courir le bruit qu'il avoit dessein sur Gertrudemberg, facilita la surprise de Breda ; Car Edoüard Lanzavecchia, qui étoit Gouverneur des deux Places, accourût à celle qu'il croyoit menacée. Ainsi le Château se trouvant sans Chef, fut plus facilement emporté. Aprés que Heraugiére s'en fut rendu maître par la mort de quarante des Ennemis : le Prince Maurice, accompagné des Comtes de Hohenlo & de Solme, de François Vere Général des Anglois, de l'Admiral Justin de Nassau, du Sieur de Famars Général de l'Artillerie : étant entré dans le Château

Le Prince Maurice fit semblant d'en vouloir à Gertrudemberg.

avec force Troupes, il fut en suite reçû dans la Ville, d'où la Garnison Italienne, la plûpart composée de Cavalerie, s'enfuit à toute bride du côté d'Anvers.

Heraugiére, fait Gouverneur de Breda.

Heraugiére fut avec bien de la justice établi Gouverneur de Breda: & Lambert Charles François, brave Soldat de fortune, fut fait Sergent major: & je l'ai vû depuis Gouverneur de Nimégue. Sur cette surprise si considérable, on fit des Médailles: où d'un côté étoient ces mots: *Breda à servitute Hispanicâ vindicata ductu Principis Mauricii à Nassau 4. Martii* 1590. & de l'autre côté étoit representé le Bâteau avec ces paroles: *parati vincere aut mori.* On donna une de ces Médailles à chacun des Soldats de ce Bâteau, & une somme d'argent, avec promesse d'être avancez. Le Bâtelier Adrien de Bergues eut aussi une Médaille, & fut récompensé d'une bonne pension.

Le Bâtelier cause de la surprise: & tous les Soldats bien récompensez.

Au sujet de cette surprise, on doit faire ici cette réflexion nécessaire: qu'il ne faut jamais confier la garde de deux Places Frontiéres tout à la

fois à un ſeul Gouverneur, qui n'a que trop de peine à garantir ſon Gouvernement des Ennemis voiſins, qui ont toûjours l'eſprit bandé, & les yeux ouverts pour le ſurprendre.

Hulſt pris, & Gertrudemberg, par le Prince Maurice.

La priſe de Hulſt en Flandres fut fort conſidérable l'an 1591. & bien davantage, celle de Gertrudemberg, par un ſiége long & difficile à la vûë de l'Armée d'Eſpagne de trente mille hommes, commandée par le vieux Comte Pierre Erneſt de Mansfeld, en l'abſence du Duc de Parme, qui étoit en France au ſecours de la Ligue. Jamais ce vieux Général ne pût forcer ce jeune Prince dans ſes Lignes, ni l'obliger d'en ſortir, quoi qu'il lui preſentât tous les jours le combat. Auſſi, comme le Comte de Mansfeld dit un jour à un Trompette que Maurice lui avoit envoyé, qu'il s'étonnoit comme ſon Maître, qui étoit un jeune Prince plein de feu & de courage, ſe tenoit toûjours à couvert dans ſes Retranchemens. Le Trompette lui répondit que ſon Excellence de Naſſau étoit un jeune Prince qui voudroit bien

devenir un jour un vieux & expérimenté Capitaine, comme son Excellence de Mansfeld.

Groningue pris, Rimbergue, Graves, & Mœurs.

L'année suivante, il prit la grande & célébre Ville de Groningue Capitale de Province. Il prit aussi, & reprit Rimbergues, & s'empara de Mœurs & de Grave, Villes de son Patrimoine : ayant vengé par la mort de plusieurs Espagnols, les injures publiques, & les siennes particuliéres.

Défense mémorable d'Ostende.

La Réputation du Prince Maurice s'étendit fort loin, par la longue & célébre défense d'Ostende, où les Espagnols aprés avoir perdu plus de soixante mille hommes pendant un Siége de plus de trois ans, & avoir épuisé leurs Tresors par une dépense de plus de cent millions, ne se virent maîtres enfin que d'un morceau de terre qui passoit plûtôt pour un cimetiére que pour une Ville.

Le Prince prend l'Ecluse en peu de jours.

Dans le temps de cette perte, le Prince Maurice fut si heureux & si vigilant tout ensemble : que pour la récompenser avec usure, il s'empara en peu de jours de la Ville de l'Ecluse, dans le même Païs de Flan-

dres, de bien plus de conséquence qu'Ostende, qui avoit coûté tant de temps, tant d'hommes, & tant d'argent : surquoi Theophile a dit assez bien dans l'Ode qu'il fit pour le Prince d'Orange.

Les ans qu'on mit à ses ruines,
Furent les jours dont tes machines
S'emparérent d'un plus beau lieu :
Et c'est ainsi que tes journées,
Comme on les compte pour un Dieu,
Valent autant que des années.

Cette Ode ne déplût pas au Prince Maurice : & quoi qu'il fût naturellement ennemi de la flâterie & de la vaine gloire, il récompensa ce Poëte d'une chaîne d'or de grand prix, où étoit sa Médaille.

Mais ce Prince fit voir à la Bataille de Nieuport, où il battit l'Archiduc Albert, beaucoup plus fort que lui : qu'il sçavoit aussi bien défaire des Armées nombreuses & aguerries en rase Campagne : que défendre, forcer, & surprendre des Places. L'Archiduc & le Duc d'Aumale furent blessez dans le Combat.

Le Prince Maurice defait l'Archiduc Albert à Nieuport.

François Mandozze Admiral d'Arragon, Mestre de Camp général, fut pris prisonnier avec quantité d'autres Chefs, & jusqu'aux Pages de l'Archiduc, que le Prince Maurice lui renvoya civilement sans rançon; Tout le Canon, tout le Bagage, & plus de cent Cornettes & Drapeaux demeurérent au pouvoir du Vainqueur, qui vit plus de six mille ennemis étendus sur la place, & qui eut toutes les autres marques d'une pleine & entiére Victoire; Ce qui fit dire à plusieurs, parce que ce grand succés étoit arrivé le second jour de Juillet: que la fortune de la Maison de Nassau étoit changée: vû qu'un même jour de Juillet, trois cens ans auparavant, l'Empereur Adolphe de Nassau avoit perdu l'Empire & la vie prés de Spire, combattant contre Albert d'Aûtriche: & qu'au même jour, Maurice avoit vengé la disgrace de son Ayeul, par la défaite de l'Archiduc Albert, descendu de ce premier Albert d'Aûtriche.

Le Prince Henri Un peu devant la Bataille, il y eût une dispute d'honneur entre le

Prince Maurice & le Prince Henri Frederic ſon jeune frere, qui lors n'avoit que dix-ſept ans : car comme l'aîné exhortoit ſon cadet de ſe retirer en lieu de ſeureté, afin qu'en cas de malheur il pût ſoûtenier le Païs, & la fortune de leur Maiſon : le Prince Henri s'en offenſant, dit qu'il vouloit vivre & mourir avec lui, & courir même fortune.

veut demeurer auprés de ſon frere Maurice.

Ce Prince Maurice montra bien qu'aucun malheur n'ébranloit point ſon courage : car il ne laiſſa pas de ſe réſoudre à la Bataille, nonobſtant que la veille, l'Archiduc eût défait le Comte Erneſt, qui commandoit deux Régimens d'Infanterie, & quatre Compagnies de Cavalerie qui furent taillées en piéces, & deux piéces de Canon priſes, avec quantité de Drapeaux. Le Prince l'avoit envoyé pour ſe ſaiſir d'un Paſſage.

Il faut remarquer que le Prince, pour ôter à ſon Armée toute eſpérance de retraite, & pour faire comprendre à ſes gens qu'ils n'avoient à eſpérer aucun ſalut que dans leurs bras, il avoit fait retirer tous les

Maurice s'aſſura la Victoire ôtant à ſes Troupes tout eſpoir de retraite.

Vaisseaux qui les avoient transportez en Flandres ; dequoi il fut fort loüé par l'Admiral d'Aragon son prisonnier, comme un moyen qui lui avoit causé la Victoire, par la nécessité que ses Troupes avoient eüë de combattre opiniâtrement, n'y ayant point de vie pour eux, que par la défaite des Espagnols. Aussi il dit à ses gens devant le Combat, qu'il falloit passer sur le ventre aux Ennemis, ou boire toute l'eau de la Mer. Il parût en ce temps-là une Inscription magnifique sur cette Bataille de Flandres, à l'honneur du Prince Maurice. La voici.

Inscription sur la Bataille de Nieuport.

Anno 1600. *secunda die Julii, Mauricius Aransionensium Princeps in Flandriam terram hostilem traducto exercitu cum Alberto Archiduce Austriæ conflixit, copias ejus cecidit, Duces multos primùmque Mendosam cœpit, reversus ad suos victor signa hostium centum quinque in Hagiensi Capitolio suspendit Deo Bellatori.*

Maurice avoit forcé le Duc

Ce n'étoit pas son coup d'essai en Campagne, autrement il n'auroit passé que pour un preneur de Villes ;

car long-temps auparavant, il avoit forcé le Duc de Parme à lever le Siége de Knotsembourg, vis à vis de Nimégue, lui ayant défait sept Cornettes de sa meilleure Cavalerie: honte que ce Duc couvrit de la nécessité qui lui étoit imposée par les ordres d'Espagne, d'aller secourir Roüen.

de Parme à lever le Siége de Knotsembourg.

L'an 1597. il avoit aussi défait & tué au Combat de Turnhout, le Seigneur de Balançon, Comte de Varax, Général de l'Artillerie d'Espagne, commandant un Corps de six mille hommes de pied, & six cens chevaux: dont, outre le Général, il en demeura sur la place plus de deux mille, avec quantité de prisonniers de marque: entre lesquels étoit un Comte de Mansfeld. Il y eut trente-huit Enseignes prises, avec la Cornette Dalonzo de Mondragon, qui en mémoire perpétuelle, furent placées au haut de la grande Salle du Château de la Haye.

Défaite de Turnhout du Comte Varax tué sur la place.

Et sur ce sujet, je dirai ici qu'un Ambassadeur de Pologne étant venu de la part du Roi Sigismond exhorter les Etats Généraux de se réconcilier avec le Roi d'Espagne, dont

il exaltoit la Puiſſance, qui tôt ou tard les ſubjugueroit: & les voulant étonner avec des paroles empoulées, pleines de vanité, à la maniére de ceux de ſa Nation: le Comte Maurice, qui avoit été preſent à ſa Harangue au ſortir de l'Aſſemblée, mena l'Ambaſſadeur dans cette Salle, où il lui montra tous les Drapeaux & Cornettes priſes ſur les Eſpagnols à Knotſembourg & à Turnhout: & ſans employer tant de paroles, lui fit voir en effet que le Roi d'Eſpagne n'étoit pas invincible.

Mais ſi le Prince Maurice fut victorieux ſur la Terre, il ne fut pas moins heureux ſur la Mer, ayant toûjours eu de grands avantages ſur les Eſpagnols, ſous la conduite de ſes Vice-Admiraux.

Les Hollandois aident à prendre Cadis, & à brûler la Flote d'Eſpagne.

Ils aidérent fort à ruiner la Flote d'Eſpagne nommée l'Invincible, & en amenérent des Gallions en Zelande.

L'an 1596. Jean de Duvenvorde Seigneur de Varmont, aida au Comte d'Eſſex à prendre la Ville de Cadis, & à brûler la Flote d'Eſpagne, dont la Reine Eliſabeth remercia

ledit Sieur de Varmont, par une Lettre fort honnête, qui exalte sa bravoure.

L'an 1599. le Vice-Admiral Pierre Vanderdoës s'empara d'Allagona Capitale des Isles Canaries, d'où il contraignit les Espagnols de s'enfuir dans les Montagnes, & où il les fut chercher : puis, ayant saccagé & brûlé la Place, retourna victorieux au Païs.

Philippes Spinola, défait & tué près de l'Ecluse.

Enfin l'an 1603. Dom Frederic Spinola ne pouvant souffrir qu'il y eût toûjours des Navires de Zelande devant le Port de l'Ecluse : & étant sorti avec huit Galéres, & quelques Vaisseaux de guerre pour les chasser de leur Poste, il fut tué dans ce Combat : & sa Flote mal-traitée, contrainte de se retirer dans l'Ecluse, avec une perte notable : sans faire mention de quantité d'autres avantages considérables obtenus aux Indes & en d'autres divers endroits du Monde, sur les Vaisseaux Castillans & Portugais.

Le Prince Maurice fait lever

Voilà ce que je dirai en général de ce grand Prince Maurice : sinon que j'ajoûte que l'an 1622. la Tréve

le Siége de Bergop-ſon au Marquis Spinola. de douze ans étant expirée, & le Marquis Ambroiſe Spinola ayant aſſiégé Bergopſon avec toutes les forces d'Eſpagne, le Prince d'Orange lui en fit lever le Siége, ayant été aſſiſté du Comte Erneſt de Mansfeld, & de Chriſtian Duc de Brunſwic, qu'il avoit fait venir tout exprés d'Allemagne. Ces Chefs avoient armé en faveur du Roi de Boheme : & en paſſant par le Brabant, avoient défait à Fleuru, ſi ma mémoire ne me trompe, Dom Gonſalve de Cordoüa, qu'on avoit envoyé pour s'oppoſer à leur paſſage. Dans le Combat, ce Duc de Brunſwic eut un bras coupé forçant une Barricade : ce qui l'obligea d'en porter un d'argent, que je lui ai vû.

On fait de grands feux de joye en Hollande de la levée du Siége de Bergop-ſon. Il ſe fit de grandes réjoüiſſances dans toutes les Provinces-Unies pour cet heureux ſuccés. Des Priéres publiques furent ordonnées par toutes les Villes, où l'on vit de ſi merveilleux feux de joye, qu'il ſembloit qu'elles fuſſent toutes en feu, dont nous avons déja parlé ci-deſſus. Ce furent donc ce Comte de Mansfeld & ce Duc de Brunſwic qui con-

tribuérent à la gloire du Prince d'Orange Maurice: laquelle s'étant envieillie, & presque effacée des esprits par une si longue Tréve, fut renouvellée & ressuscitée dans le monde par une Action si éclatante.

Et parce que voici une occasion de parler de ces deux hommes, qui en leur temps ont été des fleaux du genre humain, il est à propos que je laisse un peu à quartier le Prince d'Orange, pour dire ce que je sçai de leurs façons de faire, & de leurs principales actions.

Description, & principales actions du Comte Ernest de Mansfeld.

Ce Comte Ernest étoit Bâtard de la Maison célébre de Mansfeld, qui a porté de Grands Capitaines. C'étoit un homme si fin & si rusé, que quelques-uns l'ont fort bien nommé *Ulysses Germanicus*, l'Ulysse Allemand. Il osa soûtenir contre la Maison d'Aûtriche, le Parti de l'Electeur Palatin élû Roi de Boheme, avec beaucoup de résolution & de constance. Il eût divers succés heureux & malheureux; Enfin, ayant été appellé en Hollande pour le secours de Bergopson, il me souvient de l'y avoir vû. Il étoit lors

âgé de cinquante ans : c'étoit un homme blond, fort ridé, & de belle taille, mais un peu courbé. Il portoit toûjours un chapeau gris sans cordon, & disoit qu'il n'en mettroit jamais qu'il n'eût fait fortune: ce que je lui ai ouï dire. La France qui rentroit trop tard dans ses vrais intérêts (car elle avoit sacrifié mal à propos l'Electeur Palatin à la colére de la Maison d'Aûtriche, comme nous le dirons plus amplement ci-aprés) l'assista d'une somme d'argent que mon Pere lui fit compter, & d'un secours de quatre mille hommes de pied, sous la conduite de Monsieur de Montereau, qui eut son Quartier d'Hyver en Ostfrise, au delà de la Riviére d'Ems, avec les Troupes du Comte de Mansfeld.

Ce nouvel Attila fut en suite ravager la Basse-Saxe, d'où ayant été chassé par le Comte de Tilli Général de l'Empire, il marcha par le Païs de Brandebourg, en Silesie, où il eût quelques heureux succés, & d'où enfin il se retira vers Bethlem Gabor Prince de Transsilvanie. Peu

aprés, comme cet esprit inquiet & fertile en expédiens, alloit à Venise pour y proposer quelque Ligue : passant par la Bosnie l'an 1626. au mois de Novembre, il fut surpris d'un violent mal d'entrailles dont il mourut, non sans soupçon de poison, & fut enterré à Spalatro. C'étoit un grand courage, qui courut & désola la plûpart de l'Allemagne, ayant porté la terreur dedans & dehors l'Empire, & tellement épouventé la Champagne, & Paris même, au temps du Siége de Montpellier, où le feu Roi étoit en personne : que la plûpart des habitans de cette grande Ville voyant le Roi, & ses principales armes, à l'extrêmité du Royaume, se transportérent à Orleans avec ce qu'ils avoient de plus précieux, pour éviter un feu qui consommoit tout ce qu'il trouvoit en son chemin. Les Badauts de Paris, étonnez de son approche, l'appelloient communément Mache-Fer : & les gouvernantes des petits enfans, quand ils crioient, ou qu'ils étoient opiniâtres, les menaçoient, s'ils n'étoient sages, de les faire devorer à Mache-Fer.

Le Comte de Mansfeld meurt en Bosnie.

Description du Duc Christian de Brunswic. Quant au Duc Christian de Brunswic : il étoit de l'Illustre & ancienne Maison de Brunswic, l'une des plus riches & des plus puissantes d'Allemagne, qu'on voit presentement entretenir des Armées dedans & dehors l'Empire : & qui aprés avoir conquis le Duché de Bremen, assiste de ses forces les Rois d'Espagne & de Danemarc, les Hollandois, & l'Electeur de Brandebourg. On nommoit ce Duc Christian, communément l'Halberstat, parce qu'il en étoit Evêque, ou le *Dol Hartzoch*, c'est à dire, en Allemand le Duc enragé, parce qu'il faisoit des actions d'un furieux. C'étoit un Prince de fort belle taille:& puissant de sa personne. Il étoit trés-brave, mais son courage tenoit plûtôt de la brutalité, que de la vraye valeur: car quand il voyoit un couvreur au haut d'un clocher, il n'avoit point de plus grand plaisir que de le faire tomber à terre d'un coup de fusil : ce qu'il pratiqua de mon temps en Hollande. Il faisoit alors le passionné de la Reine de Boheme, à qui il avoit pris un gand d'Angleterre que

je lui ai vû porter attaché au cordon de son chapeau, & pendant sur le bord comme un Plumet.

Il paye son Armée d'un saint Liboire de Paterborn, & des douze Apôtres de Munster, d'argent massif.

Ayant levé une Armée en la Basse-Saxe, & n'ayant pas dequoi la payer, il fit monnoyer un saint Liboire, bien plus grand que le naturel qui étoit dans l'Eglise Cathédrale de Paterborn. Ce saint Liboire avoit été Evêque du Mans. Affriandé par là, & sçachant qu'à Munster il y avoit douze Apôtres d'argent d'une prodigieuse grandeur, il s'y achemina : & s'en étant emparé, il marcha droit à la grande Eglise appellée le Dôme, accompagné de tous ses Colonels & Capitaines, où il harangua ces Apôtres, leur reprochant leur paresse & leur desobéïssance, n'observant pas l'ordre de leur Maître, d'aller incessamment par tout le Monde, en ces mots, *ite per Orbem Universum*, jurant qu'il les feroit bien obéïr & courir par tout. Aussi-tôt il commanda qu'on en fit des Risdales, dont il paya son Armée, & qui s'épandirent par toute l'Allemagne.

Il avoit pris pour sa Devise *Gottes*

Devise du Duc de Brunswic. *Freund und der Pfaffen Feind* : c'est à dire, Ami de Dieu, & Ennemi des Prêtres, qu'il tuoit, ou du moins châtroit sans rémission ; Enfin cet esprit fougueux mourut l'an 1626. à Wolfembutel d'une fiévre chaude, dans le fort de sa jeunesse.

Il n'aura pas été inutile ni desagréable d'avoir fait cette disgression de ces deux Capitaines, qui aidérent au Prince d'Orange Maurice, à faire lever le Siége de Bergopson.

Depuis ce temps-là, le Prince ne fit rien de considérable : sinon qu'il projetta de surprendre Anvers ; mais les Vents, & le Ciel s'opposérent à son dessein. Il avoit donné si bon ordre à toutes choses ; l'entreprise étoit si bien conduite, & il s'en promettoit une si heureuse issuë : qu'il disoit qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût l'empêcher de réüssir.

Le Prince Maurice défenseur de mon Pere. Le Prince Maurice honoroit mon Pere, de son estime & de sa confiance même, devant qu'il eût résolu de perdre Monsieur de Barneveld : & jusques-là qu'il entreprenoit sa défense contre ses Calomniateurs,

teurs, ainsi que l'avoit fait son frere aîné le Prince Philippes, & la Princesse sa femme, comme je l'ai dit ci-dessus : ce qui a été bien connu de tous ceux qui étoient alors en Hollande : & ce qui se voit clairement par une Lettre que ce Prince Maurice écrivit à Monsieur de Villeroi aprés la Paix de Loudun, où il ne justifie pas seulement la conduite de mon Pere, mais de plus, il lui dit que la Cour ne pouvoit avoir personne par delà qui servit la France si utilement que lui, & qui lui fût si agréable, & à Messieurs les Etats. Voici cette Lettre.

MONSIEUR,

A mon retour de Zelande : sur l'instance faite par Monsieur du Maurier Ambassadeur du Roi pour le rétablissement des Officiers des Troupes Françoises en leurs Charges, j'ai tenu la main à ce qu'il y ait été pourvû au contentement de leurs Majestez, Messieurs les États en ayant pris la résolution, dont l'Acte sera executé. Au reste, je me suis *Lettre du Prince Maurice à Monsieur de Villeroi à l'avantage de mon Pere.*

grandement réjouï que les troubles du Royaume ayent été si heureusement appaisez, & particuliérement que vos Labeurs y ayent si bien réüssi : desirant que ce repos s'étende en longue durée, pour la prospérité que je souhaite à leurs Majestez. Au surplus, quoi que le bon soin & devoir que ledit sieur Ambassadeur a rendu pour s'aquitter dignement des Commandemens de la Reine, parlent assez d'eux-mêmes, si dois-je rendre ce témoignage à ses comportemens, qu'ils ont été tels, que leurs Majestez en ont été loyalement & utilement servies, sans qu'il ait donné aucun juste sujet de plainte à qui que ce soit : ayant conduit avec honneur, modestie & respect, toutes ses Actions qui nous sont bien connuës : ce que je vous dis pour certaine assurance ; Que s'il avoit été fait d'autres rapports pour lui nuire, on auroit fait grand tort à son intégrité & bonne discrétion : Meßieurs les Etats, & nous tous étans pleinement satisfaits de ses procédures à l'égard de tous : & croyons que leurs Majestez ne pourroient user par deçà du Ministére d'aucun autre qui leur

fût plus utile & fidéle, ni plus agréable à cette République ; A quoi pour la raison, j'ajoûte ma voix, qui est l'endroit où je finirai, en vous assurant de mon affection à vous servir, & priant Dieu de vous donner, Monsieur, en santé trés-longue vie.

Vôtre trés-affectionné serviteur,

MAURICE DE NASSAU.

Cette Lettre, & d'autres de même sens, qu'écrivirent à la Cour Madame la Princesse Doüairiére d'Orange, & les principaux du Païs, démentirent des Calomniateurs de grande qualité, qui avoient assûré la Reine Mere & Messieurs les Ministres, que mon Pere étoit desagréable au Prince & à Messieurs les Etats.

Monsieur le Prince Maurice, Parain de mon frere de la Villaumiere.

Enfin Monsieur le Prince Maurice donnoit à mon Pere en toutes occasions, des marques de son estime & de son amitié : jusques-là que l'an 1615. lui étant né un fils, il en voulut être le Parain, & lui donna son nom de Maurice, avec une Boëte de Portrait, garnie de Diamans de grande valeur.

C'est lui qui a été connu sous le nom de la Villaumiére : & qui ayant passé toute sa vie en Hollande, où il étoit né, étoit parvenu par quarante ans de service dans les Armes, & par son seul mérite, sans aucune faveur, à la Charge de Colonel. Il avoit un chagrin mortel de cette derniére guerre : car il tiroit son extraction de France, où il avoit sa Parenté ; d'autre côté, il se voyoit forcé de défendre le Païs de sa naissance, où il avoit toutes ses habitudes, & où il étoit parvenu par une patience extraordinaire, à un degré honorable. Jamais homme n'eût plus de veritables amis que lui, & de toutes Nations ; même il s'étoit aquis l'estime de tous les François Illustres qui l'avoient connu en Hollande, entr'autres de Monsieur de Beringhen premier Ecuyer du Roi, de Monsieur de S. Romain qui a été Ambassadeur en Portugal & en Suisse, & sur la fin de sa vie, de Madame la Princesse de Tarente. Il a vécu en grande estime de valeur & de fidélité, & est mort à la tête de son Régiment au Combat de Se-

nef, fort regretté de tous ceux qui l'ont connu, & de Monſieur le Prince d'Orange même, qui avoit beaucoup de confiance en lui. On pardonnera à la tendreſſe que j'avois pour ce ſeul frere qui me reſtoit, d'avoir fait cette diſgreſſion pour l'amour de lui.

Mais venons à la deſcription de la perſonne du Prince Maurice & de ſes mœurs, ainſi qu'à des ſecrets de ſa vie qui n'ont point été divulguez; que j'ai appris de mon Pere, & de pluſieurs Perſonnes Illuſtres de ce Païs là.

Deſcription de la perſonne du Prince d'Orange Maurice, de ſes habits, & de ſes divertiſſemens.

Ce Prince étoit trés-robuſte & infatigable dans le travail. Il paroiſſoit plus petit qu'il n'étoit, à cauſe qu'il étoit fort gros & fort replet. Son viſage étoit plein & vermeil, & ſa barbe fort blonde, qu'il portoit aſſez grande, & quarée. Il ſe ſervoit toûjours de petites freizes gauderonnées. Il ne s'habilla jamais que d'une même ſorte, d'une même étoffe, & d'une même couleur qui étoit brune & de couleur de muſc. Ses pourpoints étoient de ſoye à filets d'or, & le reſte de ſes habits

le Prince tout gai, le conduisoit bien loin, commandoit à ses Pages de l'éclairer & de l'escorter jusqu'à son logis. Ces particularitez font connoître le naturel des gens, & que les plus Grands Hommes ne sont pas sans foiblesse.

Sur le sujet des Echets, Monsieur le Prince d'Orange Philippes a dit à mon Pere avoir oüi assurer en Espagne, quand il y étoit prisonnier: qu'un vieux Seigneur Espagnol ayant gagné à ce jeu tout un soir, & une bonne partie de la nuit le Roi Philippes II. sans avoir la complaisance de lui laisser emporter une seule partie: & ayant remarqué beaucoup de chagrin sur le visage du Roi: aprés avoir fait réflexion sur sa faute, il dit à ses enfans, étant retourné au logis, qu'il falloit partir le lendemain, & ne songer jamais à revenir à la Cour, où il n'y avoit jamais rien à faire ni à espérer pour lui ni pour eux: parce que ce soir-là il avoit gagné continuellement le Roi aux Echets, & qu'il ne lui pardonneroit jamais.

Monsieur le Prince Maurice fit

railloit fort de nos François : qui afin d'être vêtus à la mode de ce temps-là, portoient des pourpoints tailladez avec une seule chemise ; ce qui faisoit geler ceux qui les regardoient ainsi nuds & tremblans au cœur d'hyver, qui est long & rigoureux en Hollande ; & comme il se moquoit un jour d'eux en grande Compagnie : un de ces Messieurs lui dit qu'il trompoit les gens : qu'il avoit deux chemises l'une sur l'autre : & qu'il n'y avoit rien de si chaud que deux chemises ; Le Prince qui étoit railleur, lui dit, gage que non ; A quoi l'autre lui ayant répondu qu'il ne sçavoit rien de si chaud que deux chemises : Maurice lui repliqua que trois chemises étoient assûrément plus chaudes que deux : & qu'il feroit fort bien de les prendre par ce grand froid.

Monsieur le Prince Maurice a conté à mon Pere : qu'un Hyver à la Haye y ayant quantité de Princes & de grands Seigneurs d'Allemagne de sa Parenté, un jour ils s'assemblérent en la principale Auberge de la Haye, pour s'y divertir,

qu'aprés avoir fait la débauche jusqu'à ne voir plus goute ; un de la compagnie proposa d'éteindre les lumiéres, & de s'entrebattre toute la nuit à coups d'Escabelle : ce qu'ayant exécuté, l'un de ces Souverains se trouva un bras rompu, l'autre une jambe cassée, un autre le crane enfoncé : & que les moins offensez en furent quittes pour avoir d'horribles contusions, & les yeux pochez au beure noir. Aprés cela il fallut se mettre tous au lit, & se faire penser : ce que le Prince sçût de Monsieur Luc son Chirurgien qui étoit François, & trés-expert dans sa Profession, qui fut appellé pour les traiter, & pour leur remettre leurs membres disloquez. Sur cela, Monsieur le Prince Maurice disoit à mon Pere, en s'éclatant de rire : aprés ce beau & agréable divertissement, Messieurs mes Parens pouvoient se vanter d'avoir merveilleusement bien passé leur temps.

Le Prince Maurice comparoit les quatre principa-

Il avoit accoûtumé de comparer les quatre principales Nations de l'Europe, à quatre sortes d'insectes. Il disoit que les François étoient des

puces qui ne pouvoient non plus qu'elles, demeurer en aucune place. Qu'un François en un vire-main alloit du Couchant en Orient, & du Nord au Midi ; sautant continuellement d'un lieu en un autre. Que les Espagnols étoient des morpions, qui ne quittoient jamais prise. Que les Italiens étoient des punaises, ne sejournant jamais en un lieu sans y laisser quelque mauvaise odeur de Sodomie, d'assassinat, ou de trahison ; Et que les Allemands étoient des poux qui se faisoient crever sur la table.

les Nations de l'Europe, à quatre sortes d'insectes.

Le Prince Maurice aimoit fort les Mathématiciens & Ingénieurs ; & entre tous ceux du temps, il estima le plus Monsieur Aleaume excellent en cette Profession, & lui donnoit une grosse pension, quoi qu'il en oût une fort bonne du Roi ; Mais il n'y avoit personne qui pût rien apprendre au Prince en cette science-là, ayant inventé de belles machines pour passer les Riviéres, & pour servir aux Siéges des Villes ; Enfin, de son temps il a servi de modelle aux Ingénieurs & aux Capitaines.

Il ne vouloit point que les Cavaliers se servissent de Bottes étroites, disant qu'il en pouvoit arriver de grands inconvéniens, étans souvent pressez de monter à cheval ; se moquant de nos François, qui pour affecter d'avoir de belles jambes, étoient des heures entiéres à suer sang & eau à se botter, & à se débotter ; Et pour en donner l'exemple, il avoit lui-même des Bottes si larges, qu'il les eût presque mises en sautant dedans.

Il n'approuvoit pas ces Ecuyers d'Italie, qui dressoient des chevaux à faire des voltes & des courbettes, qu'il disoit être pernicieuses, & avoir causé la mort à plusieurs. Il n'avoit que de simples piqueurs qui faisoient faire des passades aux chevaux de son Ecurie, se contentant qu'ils pûssent seulement bien tourner à droit & à gauche.

Pendant la Tréve, le Roi lui envoya un present magnifique de chevaux d'Espagne, conduit par Monsieur de Pluvinel Ecuyer de sa Majesté, qui avoit eu l'honneur de mettre le Roi à cheval ; personne de

grande réputation, & le plus célébre du temps en ce métier-là. Il avoit mené avec lui Monsieur le Comte de Maure Louis de Roche-Choüart, frere de feu Monsieur le Duc de Mortemar, & logérent chez mon Pere à la Haye.

Quelques jours devant leur arrivée, mon Pere entretenant Monsieur le Prince Maurice de la merveilleuse industrie de Monsieur de Pluvinel, à dresser les chevaux les plus furieux, & à les réduire à l'obéissance, loüant son adresse, & mettant son Ami au dessus de ceux de sa profession; Le Prince lui répartit: gage que le piqueur du Roi de France ne fera pas lever le devant à un des chevaux de mon Ecurie; car tous mes piqueurs y ont perdu leur Latin; Ce que mon Pere ayant rapporté à Monsieur de Pluvinel quand il fut venu, il l'assura qu'il y auroit bien du malheur s'il n'en venoit à bout. Pour en voir faire l'expérience, mon Pere prit jour avec le Prince dans le Bois de la Haye, où le cheval étant venu avec tous les piqueurs du Prince, Monsieur de

Pluvinel, en presence de plusieurs Personnes de qualité, & d'un grand nombre de Personnes de toutes conditions, fit monter sur ce cheval un grand Page de l'Ecurie du Roi qu'il avoit mené avec lui, fort bon homme de cheval, dont Monsieur le Comte de Maure me dit le nom un peu auparavant sa mort; Je l'ai oublié; mais il me souvient seulement qu'il me dit qu'il vivoit encore, & qu'il étoit Gentilhomme de Bourbonnois. Monsieur de Pluvinel, qui avoit sçû, devant que de venir sur le lieu, qu'il y avoit de gros arbres abattus en ce Bois, ordonna au Page de donner vigoureusement des deux éperons, & de courir à toute bride à la rençontre du plus gros de ces arbres; Le cheval, de crainte de se blesser: ce qui est naturel, fut contraint de lever le devant, de sauter, & de passer par dessus cet arbre, étant pressé par le Cavalier. Lors Monsieur de Pluvinel dit tout haut qu'il feroit faire à ce cheval tout ce qu'il voudroit: car aprés l'avoir fait passer & repasser plusieurs fois par dessus cet arbre, cou-

rant de toute sa force, le cheval aprés passoit par dessus l'arbre, quand il en approchoit, au trot, & puis au petit pas : & enfin, étant aidé de la main & des éperons, il levoit le devant sans arbre ; ce que le Prince fut contraint d'admirer, & d'avoüer l'ignorance de ses brutaux de Piqueurs, qui en demeurérent tous confus.

Mais à propos de ce terme rude dont usoit le Prince d'Orange, appellant Monsieur de Pluvinel le Piqueur du Roi de France ; il est trés-certain qu'en ce Païs-là, où l'on vit en liberté, on n'y traite pas les Rois avec tant de respect, que les autres Nations qui vivent sous la domination d'un seul ; Et pour preuve de cela, mon Pere nous ayant loüé une petite Maison de Noblesse prés de la Haye, nommée Ingelbourg : & nous y ayans placez mes freres & moi, avec le Sieur Prioleau nôtre Précepteur, & deux valets pour nous servir, afin d'étudier plus en repos que chez lui, & sans être détournez ; un jour le Roi de Boheme qui s'étoit réfugié depuis peu en

Hollande, aprés avoir perdu le Palatinat, pour se mettre à couvert des armes de l'Empereur Ferdinand second : étant à la Chasse, & par hazard ayant entré, suivant un liévre avec des chiens & des chevaux, dans un petit Champ joignant cette maison, qu'on avoit nouvellement semé de quenolles, qui sont ces gros naveaux dont on fait les hochepots si renommez : le Fermier du lieu nommé Florus, en son habit de Fête de Drap d'Espagne noir, avec une Camisole de Ratine de Florence à gros boutons d'argent massif, courant avec un grand Valet qu'il avoit, à la rencontre du Prince, ayant chacun une grande fourche ferrée à la main, & sans le saluer, lui dit en grondant : *Konig van Bohemen, Konig van Bohemen*, c'est à dire, Roi de Boheme, Roi de Boheme, pourquoi viens-tu perdre mon champ de quenolles, que j'ai eu tant de peine à semer ; ce qui fit retirer ce Roi tout court, lui faisant des excuses, & lui disant que ses chiens poursuivans un liévre, l'avoient mené là malgré lui.

Au reste, qu'on ne s'étonne pas de ce que je dis que ce Païsan étoit si bien habillé ; car les Païsans de Hollande sont mieux couverts que les Conseillers des Présidiaux, & les plus riches Elûs du Royaume: & il y en a qui donnent en mariage à leurs filles une tonne d'or, c'est à dire, parlant en terme de ce Païs-là, cent mille livres.

Le Prince Maurice, qui étoit si vigilent & si laborieux, avoit une si grande quiétude d'esprit : que d'abord qu'il se mettoit au lit, & qu'il avoit la tête sur le chevet, il dormoit si fort, qu'on avoit grande peine à l'éveiller ; Mais comme il connoissoit son infirmité, en temps de guerre, pour n'être pas surpris, comme son Pere qui étoit de même complexion avoit pensé l'être dans sa Terre en Brabant prés de Malines : aprés avoir donné ordre à tout, il se faisoit veiller par deux hommes relevez par d'autres d'heure en heure, avec commandement de l'éveiller en cas de besoin. Le Marquis Spinola étoit tout au contraire du Prince, ne pouvant dormir quand

il avoit la moindre affaire dans l'esprit : aussi le Marquis étoit fort maigre, & le Prince fort gras ; mais c'est que leurs tempéramens étoient bien différens : le Marquis étoit fort sec & bilieux, & le Prince replet & sanguin.

Ce Prince Maurice étant un jour en bonne humeur, dit à mon Pere que la Reine Elisabeth d'Angleterre, par une foiblesse ordinaire de son sexe, desiroit si fort d'être tenuë pour belle, que Messieurs les Etats ayant envoyé une célébre Ambassade des principaux du Païs, suivis de beaucoup de jeunesse des Provinces-Unies : un Hollandois de la suite des Ambassadeurs à la premiére Audience qu'ils eurent, aprés avoir consideré attentivement la Reine, dit à un Gentilhomme Anglois qu'il avoit connu en Hollande, qu'il ne sçavoit pas pourquoi on parloit si peu avantageusement de la beauté de la Reine : qu'on lui faisoit grand tort : qu'il la trouvoit fort à son gré : & s'il en étoit le maître, il lui feroit bien voir qu'elle étoit capable d'enflammer un honnête homme : ajoû-

tant d'autres discours de jeunesse qu'on peut mieux penser que representer : ce qu'il disoit regardant souvent la Reine, & puis se retournant vers l'Anglois. La Reine qui avoit la veuë attachée sur ces Particuliers, plus que sur les Ambassadeurs : si-tôt que l'Audience fut finie, envoya querir l'Anglois, & lui ordonna, sur peine de son indignation, de lui dire dequoi l'avoit entretenu l'Hollandois : étant assurée qu'ils avoient parlé d'elle : ce qu'elle avoit reconnu à leur mine & à leurs gestes. L'Anglois s'étant fort long-temps excusé, sur ce que ce n'étoient que des bagatelles indignes d'être dites à Sa Majesté ; Enfin la Reine l'ayant pressé extraordinairement, il fut contraint de lui dire naïvement la chose, & de lui avoüer la passion extrême que cet Hollandois témoignoit d'avoir pour sa personne Royale. L'issuë de l'affaire fut, que les Ambassadeurs furent régalez chacun d'une chaine d'or de huit cens écus, & ceux de leur suite d'une de cent chacun : mais l'Hollandois, qui avoit trouvé la

Reine si belle, eut une chaîne de seize cens écus, c'est à dire, le double des Ambassadeurs, & il la portée à son col toute sa vie; Ce qui prouve que les Dames, de quelque qualité qu'elles soient, ne peuvent s'empêcher d'aimer ce qui flâte leur beauté.

Cette Reine brillante de cent qualitez heroïques, avoit cette foiblesse de souhaiter d'être crûë belle de tout le monde: & sur ce sujet, j'ai oüi dire à mon Pere, qu'ayant été dépêché vers elle, dans chaque Audience qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour lui faire voir ses mains qui étoient trés-belles & trés-blanches. Je lui ai aussi oüi dire qu'elle étoit implacable contre ceux qui témoignoient le moindre mépris de sa Personne; Surquoi il contoit qu'un certain François nommé des Combes ayant rapporté à cette Reine qu'étant à la table de Monsieur du Plessis Mornai pendant le Siége de Paris, Monsieur de Buzanval qui avoit résidé à Londres de la part du Roi, en la contre-faisant, avoit dit que la Reine parloit fort desagréa-

blement François, disant souvent, mais avec un accent long & ridicule, *paar Dieu, paar maa foi.* Elle en garda le souvenir, pour se venger, & du railleur & de celui qui avoit souffert qu'on eût raillé publiquement d'elle; Car peu aprés Monsieur du Plessis ayant été envoyé Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la Ligue, il fut trés-mal reçû, & ne pût rien obtenir; surquoi mon Pere ayant été dépêché vers Monsieur le Comte d'Essex à Douvre, pour voir s'il n'y avoit rien à espérer, il lui répondit qu'il y avoit un malheur inconnu en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais vû l'esprit de la Reine si alliéné des affaires de France; Ainsi, pour appaiser cette Princesse, le Roi Henri IV. envoya extraordinairement en Angleterre Monsieur le Vicomte de Turenne, depuis Duc de Boüillon, suivi de Monsieur de Buzanval, qu'il devoit laisser Ambassadeur ordinaire prés de la Reine. Pour le Vicomte, il fut trés-bien reçû: mais Elle ne voulut pas voir Monsieur de Buzanval; Et

comme Monſieur de Turenne lui eût dit qu'il avoit ordre du Roi de le laiſſer là, Elle lui dit préciſément & abſolument qu'elle ne vouloit point de lui : & le Vicomte ſçût de quelques Anglois, que cette averſion venoit des contes qu'il avoit faits de la Reine au Siége de Paris.

Ce Monſieur de Buzanval s'appelloit Paul Choüart fort ſçavant homme, & grand Politique; Il eſt fort célébre dans les Ecrits des Doctes de Hollande, où il eſt mort Ambaſſadeur Extraordinaire, aprés y avoir été long-temps ordinaire; Mais tout habile qu'il étoit, il fit une grande faute, de ſe moquer en public d'une ſi puiſſante Princeſſe, de l'aſſiſtance de laquelle le Roi avoit tant de beſoin à ſon avénement à la Couronne : auſſi il ſe fit un grand préjudice, & à ſon Maître ; ce qui prouve qu'il faut toûjours parler des Grands avec reſpect.

Le même Prince Maurice a auſſi dit à mon Pere, qu'au temps de la Reine Eliſabeth, la Tour de Londres étant pleine de priſonniers d'Etat pour les fréquentes conſpira-

tions qui se faisoient contre sa Personne : comme on étoit en peine de les loger tous, on s'avisa d'ouvrir la porte d'une chambre qui étoit murée il y avoit fort long-temps, & qu'on trouva dans cette chambre sur un lit, deux petites carcasses, avec deux licols au col. C'étoient les Squelettes du Roi Edoüard V. & du Duc d'York son frere, que leur oncle Richard le cruel fit étrangler, pour s'assurer la Couronne que Henri VII. Ayeul d'Elisabeth, lui ôta avec la vie. Mais cette prudente Princesse ne voulant pas renouveller la mémoire d'une action si exécrable, fit remurer cette porte comme auparavant. Cependant j'apprens que cette même porte ayant été ouverte depuis peu, & ces Squelettes s'étans trouvées dans la même place : le Roi d'Angleterre, ou par compassion que ces Princes fussent privez de la sepulture, ou par d'autres raisons que j'ignore, a résolu de leur faire dresser un Mausolée, & de les transporter en l'Eglise de Westmunster, où sont les Tombeaux des Rois.

Il ne sera pas inutile ni desagréable d'ajoûter ici ce que le même Prince Maurice tenoit de Monsieur Carleton Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, qui est mort Secrétaire d'Etat, si fort connu sous le nom de Milord Dochester homme d'un trés-grand mérite ; Que la Reine Elisabeth donna une bague au Comte d'Essex dans la plus grande ardeur de sa passion, lui disant qu'il la gardât bien ; Et quoi qu'il pût faire, en lui rendant ce dépôt, qu'elle lui pardonneroit. Depuis, les Ennemis du Comte l'ayant emporté sur l'esprit de la Reine : & d'ailleurs, se trouvant irritée du mépris que le Comte faisoit de sa beauté, que l'âge ruinoit, Elle lui fit faire son procés : & dans le temps de sa condamnation, attendoit toûjours qu'il lui rendit cette bague pour lui donner grace, selon sa parole. Le Comte, dans la derniére extrêmité, eut recours à la femme de l'Admiral Havard sa parente, & la fit supplier par une personne confidente, de bailler cette bague à la Reine en main propre, mais son Mari,

Mari, l'un des ennemis capitaux du Comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empêchée de s'aquitter de sa Commission, elle consentit à sa mort; indignée contre un esprit si rogue & si altier, qui aimoit mieux mourir que de recourir à sa clémence. Quelque temps aprés, cette Admirale étant tombée malade, & abandonnée des Médecins, envoya dire à la Reine qu'elle avoit une chose de grande importance à lui dire devant que de mourir. La Reine étant au chevet de son lit, ayant fait retirer tout le monde, l'Admirale lui rendit hors de temps cette bague du Comte d'Essex, s'excusant de ne lui avoir pû donner plûtôt, sur ce que son Mari l'en avoit empêchée. La Reine se retira aussi-tôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à soûpirer, sans rien prendre du tout, se couchant toute habillée, & se relevant cent fois la nuit. Enfin Elle mourut de faim, & de douleur d'avoir consenti à la perte de son Amant, qui avoit recouru à sa miséricorde. Cette triste avanture fait voir que sou-

vent on va d'une passion à une autre; & que comme l'amour se change souvent en haine, la haine se convertit quelquefois en pitié, & qu'on retourne à son premier penchant.

J'espére que les Lecteurs curieux seront bien aises de sçavoir ces particularitez & ces secrets de cette grande Princesse, que mon Pere avoit appris de Monsieur le Prince Maurice, auquel il faut retourner: & dire qu'il étoit naturellement bon & juste, & qu'il fût mort dans une réputation d'une droiture exemplaire, si à la fin de sa vie l'ambition de régner ne l'eût détourné du chemin de la vertu.

Pour montrer que son esprit étoit naturellement porté à l'équité, & à détester le crime: deux Domestiques François qu'il avoit, dont l'un le servoit à la chambre, nommé Jean de Paris, & l'autre étoit l'un de ses Hallebardiers nommé Jean de la Vigne, ayant assassiné un Marchand Joüallier d'Amsterdam, pour avoir des pierreries d'un grand prix, qu'il avoit voulu vendre au Prince: tant

s'en faut qu'il les protégeât (comme il y a bien des gens qui croyent qu'il y va de leur honneur de sortir des plus méchantes affaires leurs proches, & leurs Domestiques) qu'au contraire, il sollicita lui-même la punition d'une action si inhumaine, & furent tous deux rompus vifs à la Haye ; Mais le desir de commander absolument & indépendamment, lui fit pratiquer la maxime de Cesar, qui disoit, *si violandum est jus regni gratia violandum est, in cæteris rebus fidem, & pietatem colas* ; c'est à dire, que s'il faut violer l'équité & le droit naturel, on est excusable de le faire pour commander souverainement ; & qu'en toutes autres choses il falloit se gouverner par les régles de la foi, de la justice, & de la piété.

Ce fut donc cette malheureuse ambition qui le fit résoudre à perdre Monsieur de Barneveld, qui avoit été l'un des principaux Confidens & Ministres du Prince Guillaume son Pere : & qui aprés sa mort, lui fit donner le Commandement souverain sur la Mer & sur la Terre ; Car comme on étoit dans un terrible

abattement aprés ce désastre : & que plusieurs se voyans privez de leur principal appui, parloient de recourir à l'Amnistie que le Roi Philippes leur offroit. Il dit publiquement que les affaires n'étoient pas si desespérées, qu'il fallût perdre courage ; qu'il étoit bien vrai qu'ils avoient perdu leur veritable soûtien par la perte du Prince : mais qu'il avoit laissé un Fils qui étudioit à Leyden, capable de remplir la place de son Pere, par les excellentes inclinations qu'il témoignoit pour la vertu. Ainsi, par la persuasion & par l'autorité de ce grand Homme, le Prince Maurice, en sortant du Collége, se vit à la tête des Armées. Pour cela, le Prince le regarda long-temps comme son second Pere & son bien-faiteur, jusques à ce que l'ambition lui eût fait fouler aux pieds les droits de l'humanité, de la justice, & de la reconnoissance.

Quand Monsieur de Barneveld étoit d'avis de continuer la Guerre que le Prince desiroit pour l'intérêt de sa Grandeur, ils étoient fort bien

ensemble : comme l'an 1598. qu'il fut trouver le Roi Henri quatriéme en Bretagne, pour le dissuader de faire la Paix de Vervins; Mais quand le même Barneveld témoigna d'être enclin à faire la Tréve, aprés une guerre de quarante ans, qui avoit épuisé l'Etat de telle sorte qu'il étoit impossible, à cause de la prodigieuse quantité de dettes, de continuer la guerre. Ce fut lors que ce Prince, qui regardoit la Tréve comme un coup mortel à sa gloire & à ses intérêts, ne pût s'empêcher de faire éclater son ressentiment, choquant ouvertement Monsieur de Barneveld dans les Conférences publiques, jusqu'à le démentir, & même à lever une fois la main sur lui. Le Prince Maurice fit tous les efforts imaginables pour persuader le Roi Henri quatriéme, de rompre le dessein de la Tréve, comme contraire au bien de la France, puisque les Espagnols n'étans plus occupez contre les Provinces-Unies, tourneroient sans manquer toutes leurs forces contre son Royaume, & fit semer force libelles, qui accusoient

de trahiſon & d'intelligence avec l'Eſpagne, ceux qui conſeilloient la Tréve ; Mais Monſieur de Barneveld fit repreſenter au Roi par des Ambaſſadeurs de ſa dépendance, ce qu'il avoit dit déja pluſieurs fois à Monſieur de Buzanval ſon Ambaſſadeur, & à Monſieur le Préſident Jannin, qui avoit été dépêché extraordinairement en Hollande; qu'il falloit que les Provinces confédérées, fiſſent au Roi ce que les bleſſez & les malades avoient de coûtume de faire aux Chirurgiens & aux Médecins : c'eſt à dire, qu'ils doivent découvrir leurs bleſſures, & lui dire leurs maux, afin que Sa Majeſté vît s'il étoit en ſon pouvoir, de leur donner des remédes capables de les guérir ; Que leur Etat étoit chargé de dettes exceſſives, dont il falloit payer l'intérêt aux particuliers qui avoient prêté leur bien à la République,& qui la plûpart n'avoient point d'autre ſubſiſtance : & que ſans le payement exact de ces rentes, le monde ſeroit réduit à mourir de faim ; Que les divers impôts établis pour ſubvenir aux fraix de la guerre,

ne suffisoient pas pour la continuer, & qu'il leur falloit par an treize à quatorze cens mille écus de plus pour le payement de l'intérêt de leurs dettes, & pour l'entretien des Troupes qu'ils avoient sur pied; Mais que si sa Majesté leur vouloit donner ce qui leur étoit nécessaire pour continuer la guerre contre l'Espagne, qu'ils la feroient plus courageusement que jamais.

Le Roi, dont les Finances étoient épuisées, voyant qu'il eût été obligé de leur fournir par an quatre millions de livres pour le moins, consentit à la proposition de la Tréve; qui fut concluë par son Autorité, malgré l'opposition continuelle qu'y fit le Prince Maurice par ses Créatures. Ainsi la Tréve ayant été faite l'an 1609. par la persuasion de Monsieur de Barneveld, il ne faut pas s'étonner si Monsieur le Prince d'Orange lui vouloit mal, voyant que la France avoit suivi le sentiment de ce grand Homme: & si peu considéré ses conseils & ses intérêts.

Depuis ce temps-là, ce Prince chercha des occasions pour se ven-

ger de Monsieur de Barneveld, & des prétextes pour le perdre : néanmoins, devant que d'en venir à des résolutions extrêmes, il tenta de le gagner, par le moyen de Madame la Princesse Doüairiére d'Orange sa Belle-mere, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus : ce qui n'ayant point réüssi, la Princesse ayant été convaincuë par les raisons de Monsieur de Barneveld, que Monsieur le Prince Maurice tâchant de parvenir à la Souveraineté du Païs, souhaitoit manifestement sa ruine : il résolut de s'appuyer de tous les ennemis & des envieux de la vertu, & de l'autorité de Monsieur de Barneveld, sans leur découvrir son dessein, remettant de le faire en temps & lieu : leur promettant seulement de les revêtir de ses dépoüilles, afin que par le support de ces esprits inquiets, intéressez & desireux de nouveautez, & par la force des armes qu'il commandoit souverainement, il pût parvenir à sa fin.

Mais afin que ceux qu'il vouloit perdre ne se deffiassent point de lui, & ne songeassent point à se défen-

dre, il leur accordoit toutes les graces imaginables. Ainsi il donna à Monsieur de Grouneveld fils aîné de Monsieur de Barneveld, la Charge de Grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande, & à son cadet Stautembourg, le Gouvernement de Bergopson, qui est une des principales Clefs du Païs.

Il gagna entr'autres François Aersens fils de Corneille Aersens Greffier des Etats, Brabançon d'origine, qui avoit été long-temps Résident, puis Ambassadeur en France, qui fut l'auteur de tous les Conseils violens, & principal exécuteur des passions du Prince. C'étoit un esprit capable & hardi, qui n'aspiroit qu'à des nouveautez pour s'agrandir, éloquent pour le dommage du public, & desireux d'amasser du bien par quelque voye que ce fût. Le Prince s'aquit aussi plusieurs autres Personnes d'un naturel inquiet & ambitieux; qui souhaitoient de pêcher en eau trouble, & de profiter de la disgrace de ceux à qui ils portoient envie.

Mais il falloit une occasion pour

rendre Monsieur de Barneveld & ses dépendans, suspects & odieux au peuple, afin de les pouvoir opprimer avec quelque ombre de justice. Le différend qui survint en ce temps-là au sujet de la Religion entre les Sectateurs de Gomarus & d'Arminius, servit de prétexte spécieux au Prince, car cette diversité d'opinions ayans partagé l'Etat, il arrivoit de grands troubles dans les Ecoles, & des batteries & des meurtres à la sortie des Eglises; ce qu'un Ministre avoit prêché le matin dans une Chaire, étant réfuté l'aprédinée dans la même Chaire par un autre Ministre de sentiment contraire. Ainsi tous les Docteurs & tous les Ministres ayans mis sous les pieds la charité, principal fondement du Christianisme, au lieu d'instruire le peuple à la vraye piété, & d'expliquer la parole de Dieu, qui ne respire & ne dicte que la Paix, & qui est assez intelligible aux esprits doux & bien intentionnez, ne s'amusoient qu'à traiter des questions subtiles, où le vulgaire ne peut rien comprendre: & tous, pleins d'ani-

mosité & de vengeance de part & d'autre, employoient tout leur esprit & toute leur science, à faire paroître leurs adversaires ridicules, déployans contr'eux plus d'injures que de raisons.

Ces prêches différens où ces Ministres s'accusoient les uns les autres d'ignorance & d'hérésie, divisoient le peuple : chacun suivant l'opinion du Ministre de sa connoissance: étant incapable de juger par lui-même, d'une question si difficile que celle du Franc-Arbitre, de la Prédestination, & de la Grace ; comme il est arrivé en ce temps, où les Dames les plus qualifiées ont suivi l'opinion des Peres Jesuites, & des Docteurs du Port-Royal. De plus, cette division s'augmentoit de jour en jour, & prenoit de plus fortes racines dans toutes les parties de l'Etat, par une infinité d'imprimez, qui fourmillant de toutes parts, entretenoient les esprits dans l'aigreur & dans le schisme.

Les Gomaristes attachez à l'opinion de Calvin, soûtenoient que Dieu avoit arrêté par un decret

éternel, quels hommes devoient être sauvez, & quels devoient se perdre. Que cet Arrest attiroit les uns dans le chemin de la piété & du salut, tandis qu'il laissoit les autres ensévelis dans le vice commun à toute la nature humaine.

Les Arminiens disoient au contraire, que Dieu qui étoit un Juge trés-juste & un trés-bon Pere, faisoit cette distinction entre les pécheurs: que ceux qui se repentoient de leurs fautes, obtenoient la grace & la vie: au lieu que les desobéïssans & les obstinez dans le crime, étoient châtiez; que Dieu souhaitoit que tous se remissent dans le bon chemin, & leur avoit donné de bon préceptes pour les suivre; mais qu'il n'y avoit point de nécessité qui forçât ni les uns ni les autres, dépendant de la volonté d'un chacun de se sauver ou de se perdre.

Dans la chaleur des Disputes, & dans divers Ecrits, les Arminiens qui avoient quitté l'opinion de Calvin touchant la Prédestination, accusoient les Gomaristes d'attribuer à Dieu la cause du péché des hom-

més, & soûtenoient que par une espéce de destinée, on rendoit les ames immobiles, étans soûmises à cette fatalité irrévocable de salut & de damnation.

Les Gomaristes, d'un autre côté, blâmoient les Arminiens d'inspirer dans l'esprit humain une grande arrogance, ne voulant pas que ceux qui possédoient la plus grande des richesses : c'est à dire, une ame bien née, en demeurassent redevables à Dieu seul, mais au mérite de leurs bonnes oeuvres.

Ces Opinions étoient soûtenuës avec tant d'opiniâtreté & de chaleur de part & d'autre, que j'ai oüi dire à Daniel Tilenus Arminien célébre, natif de Goltsberg en Silesie, qui avoit été chassé de Sedan par les Ministres de l'opinion contraire, & qui est mort à Paris dans une extrême vieillesse : que s'il étoit forcé de se faire Turc ou Huguenot, qu'il aimeroit mieux embrasser l'opinion de Mahomet, que celle de Calvin : disant que les Turcs croyoient en Dieu, & que les Calvinistes n'y croyoient point : d'autant que le

principal attribut de Dieu étoit d'être infiniment bon & miséricordieux. Que les Turcs reconnoissoient un Dieu de cette nature: mais que les Huguenots faisoient un Dieu cruel, impitoyable, damnant ses Créatures de propos délibéré.

Au sujet de ce Tilenus, je dirai ici qu'il avoit osé disputer contre le Cardinal du Perron: la conférence qu'ils eurent ensemble étant imprimée: & qu'étant Allemand, & de la Frontiére de Pologne: il n'y avoit Personne en France qui écrivit en nôtre Langue avec plus de netteté ni d'élégance: ce que je tiens de mon Pere qui avoit reçû mille lettres de lui, & qui étoit Juge compétent en cette matiére, ayant passé pour l'une des meilleures plumes de son temps. Ce Païs de Silesie a aussi porté Monsieur de Borstel, qui avoit le même talent de bien écrire, si estimé de Madame des Loges, & immortalisé dans les Lettres de Monsieur de Balsac.

Les Etats Généraux s'étans assemblez diverses fois pour remédier aux desordres qui arrivoient de jour

en jour dans toutes les Villes, à cause de ces différens sur la Religion: Monsieur de Barneveld fut d'avis qu'on fit défense à tous Professeurs en Théologie, & Ministres, de parler dans les Académies & dans les Chaires, de cette matiére de la Grace & de la Prédestination, & qu'on défendit aussi à tous Imprimeurs, d'imprimer aucuns Livres sur cette matiére; Qu'il falloit se souffrir fraternellement les uns les autres, sans séparer ni diviser scandaleusement l'Eglise; Que cette Doctrine étoit si subtile & si incomprehensible pour le peuple, que le Païs deviendroit calme & tranquille si-tôt qu'on n'en parleroit plus; Qu'il restoit un champ assez ample aux Ministres pour consoler & pour instruire les Ames, en les exhortans de pratiquer les Commandemens de Dieu & les vertus Chrêtiennes, & en leur expliquant sa parole contenuë dans le Vieux & dans le Nouveau Testament, qui ne portent les esprits qu'à la paix & à la charité; Enfin il ajoûta que le Livre de la Prédestination étoit un Livre si difficile & si obscur, que

que les plus grands Docteurs n'y voyoient goute, & que les Anges même avoient peine à le comprendre.

Avis si prudent & si sage, qu'en ce temps il a été imité par le Roi, qui ayant vû son Royaume tourmenté des mêmes questions, & menacé de tomber dans un schisme dangereux, par les Disputes & les fréquens Ecrits des Péres Jesuites, & de ceux qu'ils appellent Jansenistes, a imposé silence perpétuel à tous ces Ecrivains: ce qui a fait diminuer les animositez qui étoient entretenuës & augmentées par une infinité de Libelles qu'on voyoit éclore de part & d'autre de jour en jour, dont la plûpart tendoient plûtôt à diffamer qu'à instruire le prochain.

Mais Monsieur le Prince Maurice & ceux de sa faction, qui ne cherchoient qu'un prétexte, quel qu'il fût, pour perdre Monsieur de Barneveld & ses adhérens, s'opposérent à ce bon sentiment, le faisant soupçonner d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir r'introduire la Religion Ro-

maine dans les Païs-Bas Unis, qui étoit seule capable de ruiner la République; Et comme François Aerssens étoit entreprenant, éloquent à parler & à écrire, & d'une nature ingénieusement maligne, propre à changer le blanc en noir, on se servit de sa plume pour rendre cette opinion salutaire, non seulement odieuse, mais exécrable.

Ce fut lors qu'on vit paroître plusieurs Libelles l'un aprés l'autre, dont l'un étoit intitulé *Prævia detectio*, intelligence découverte par avance: un autre *Dissertatio necessaria*, discours nécessaire: & le troisiéme *Hispanici Consilii artes*, Artifices des Conseils d'Espagne; Par lesquels cet esprit pernicieux, bien loin de loüer la sagesse de Monsieur de Barneveld, qui avoit travaillé si utilement & si heureusement pour le bien de son Païs, & qui le conseilloit si avantageusement en cette occasion: l'accusoit ouvertement de s'être ligué avec les Papistes & d'avoir été gagné par l'argent d'Espagne, pour ruiner la veritable Religion, & pour remettre le Païs dans l'Esclavage.

Monsieur de Barneveld répondit à ses calomnies par une grande Apologie, où ses longs services pour le bien de l'Etat étoient amplement representez ; Mais comme le Parti contraire étoit le plus nombreux, & qu'il étoit soûtenu de Monsieur le Prince Maurice qui avoit la force à la main, tous les gens de guerre dépendans absolument de lui : la populace ignorante prit facilement ces mauvaises impressions, & suivit les opinions du Prince, ne pouvant pas s'imaginer qu'il eût aucun mauvais dessein, aprés s'être exposé un si long-temps à tant de périls pour maintenir leur liberté.

Sur ce sujet, j'ai oüi assurer à mon Pere que Monsieur le Prince Maurice & tous ceux de sa dépendance étoient si peu entêtez de ces opinions nouvelles de la Religion, & qu'elles leur étoient si indifférentes : que si Monsieur de Barneveld eût été d'avis de proscrire les Arminiens, & de suivre le sentiment violent des Gomaristes, le Prince eût sans doute embrassé l'opinion de Mr. de Barneveld qu'il condamnoit,

ne cherchant qu'à le contredire, qu'à diviser le peuple, & d'en avoir une partie de son côté. En ce cas, Aersens & les autres plumes vénales n'auroient pas manqué de raisons pour appuyer leur avis, ni de prétextes spécieux pour rendre leurs adversaires odieux ; Ils auroient representé sans doute, que cette violence étoit pernicieuse à l'Etat, opposée directement aux préceptes doux de l'Evangile, & qu'elle étoit suggérée de Rome & d'Espagne par les Auteurs de la cruelle Inquisition pour le ruiner de fonds en comble ; Que la force n'avoit aucun pouvoir sur les consciences, comme on le voyoit par les condamnations rigoureuses de ceux de la Religion en France & aux Païs-Bas, où les cendres d'un seul Huguenot brûlé, en avoient quelquefois fait renaître plus de cent.

Monsieur de Barneveld se voyant attaqué, se plaignit aux Etats de Hollande ses Juges & Seigneurs naturels qui le prirent en leur protection par un Acte authentique; Mais comme il eût conseillé à ceux d'U-

trect de conserver leur nouvelle Garnison qu'ils avoient levée à leurs fraix pour leur seureté particuliére, le pouvant faire par les Priviléges de leur Province, les Etats de chaque Païs s'étans réservez leurs droits par l'Union d'Utrect; Monsieur le Prince Maurice & ceux de son Parti lui imputant cette action à crime, & le faisant passer pour un attentat contre le bien de la République confédérée, se transporta aussi-tôt dans la Ville d'Utrect, assisté de quelques députez des Etats Généraux de sa dépendance, desarma les nouvelles levées, & y changea les Magistrats, ainsi qu'à Leyden, à Harlem, à Amsterdam, & autres Places: en suite il interdit plusieurs des Etats de Hollande qui lui étoient contraires, & en substitua d'autres à sa dévotion en leur place.

Tout cela se fit sous le nom des Etats Généraux, & en effet par le seul pouvoir du Prince armé & suivi de la plûpart du commun peuple. Ce changement fut notable dans cette République; il étonna tous les gens de bien amateurs de la liber-

té & des Loix du Païs ; mais il se fit par la terreur & par la puissance des armes ainsi qu'il en est arrivé de semblables dans des Républiques, & notamment à Rome, où Cesar, soûtenu de la force des Légions, changea le Gouvernement Aristocratique en Empire Monarchique & absolu.

Un peu aprés, par une Ordonnance extraordinaire de huit personnes sous le nom des Etats Généraux, le Prince Maurice fit arrêter Monsieur de Barneveld, qui fut mis au Château de la Haye, dans la même chambre où avoit autrefois été mis prisonnier l'Admiral d'Arragon Mendozze. En même temps furent aussi arrêtez Monsieur Hoguerbeis Pensionnaire de Leyden, personne de probité & de capacité reconnuë : Monsieur Hugues Grotius Pensionnaire de Rotterdam, homme de grande Doctrine : & le Sieur de Leydenberg Secrétaire des Etats d'Utrect.

Ils étoient accusez de crimes énormes contre l'Etat : entr'autres, d'avoir voulu mettre le Païs tout en

sang, & le livrer aux Espagnols : ce qu'on lisoit aux coins des ruës dans des Placards qu'on y avoit affichez pour animer le public contre les Prisonniers, & pour les rendre odieux.

Monsieur le Prince, pour se garantir en partie de la haine que lui attiroit un si grand changement, fit tout ce que dessus sous le nom des Etats Généraux, comme Conservateurs de la République, lesquels n'avoient aucune Jurisdiction sur les Sujets particuliers des Provinces, & bien moins sur ces Grands Hommes qui avoient été arrêtez, & sur ceux qui avoient été destituez de leurs Charges sans aucune forme de Procés contre toute Justice, & malgré les Etats de Hollande leurs seuls Seigneurs & Supérieurs.

Leur veritable crime étoit de s'être opposez au desir ambitieux de Monsieur le Prince Maurice, dont on n'avoit garde de leur parler dans leur Procés ; Mais ceux qu'on leur a objectez, sont d'avoir obéï aux ordres des Etats de Hollande leurs Maîtres, d'avoir conseillé à quelques

Villes de se servir de leurs Privilé-ges : comme d'armer pour leur bien & pour leur conservation particulié-re, & de n'avoir pas donné leur consentement à la convocation d'un Synode général, qu'ils croyoient devoir causer plus de mal que de bien à leur Païs.

Ainsi ils furent opprimez par leurs Ennemis, sous le nom des Etats Généraux qui sont des Députez des Provinces, pour traiter seulement des affaires de la Paix & de la Guerre contre leurs Ennemis, & pour entendre les propositions des Ambassadeurs étrangers, & en faire rapport aux Etats Particuliers de chaque Province : les Etats Généraux n'ayant aucun droit légitime de se mêler des affaires des Provinces : qui toutes ont des Etats particuliers Souverains dans leur Ressort : & qui auparavant, & de temps immémorial, ont été Maîtres des biens & de la vie de leurs Sujets ; Mais ce fut un prétèxte spécieux & apparent pour n'émouvoir pas les Princes alliez & voisins qui ignoroient la veritable constitution de ces Provin-

ces, & pour couvrir en quelque façon une si grande injustice.

Les Prisonniers s'écriérent inutilement qu'on violoit les Loix du Païs en leurs Personnes, & appellérent vainement à leur secours les anciennes Coûtumes jurées par tous les Comtes de Hollande, ainsi que par les Ducs de Bourgogne & par l'Empereur Charles-Quint même, & qui avoient été observées saintement & inviolablement, par une longue suite de siécles; pour le maintien desquelles Loix, leurs Ancêtres avoient pris les armes pour les conserver contre la tyrannie. Enfin ils eurent beau appeller de ces Juges incompétans, & visiblement suspects d'inimitié à leurs Juges naturels; rien ne fut écouté, & tout fut mis sous les pieds par de méchans artifices, par une injustice manifeste, & par la violence des armes.

Les Partisans de la Maison d'Orange, ont voulu couvrir & défendre ce changement étrange d'Etat, par une fort mauvaise raison: soûtenans qu'il est plus expédient pour le bien des Provinces-Unies, que les

les choses soient gouvernées par les Etats Généraux, que par les Etats particuliers de chaque Païs. Mais outre que tous changemens sont dangereux dans le gouvernement des Etats, les Loix ne doivent point être sujettes au caprice ni aux passions de quelques particuliers, qui les changeroient à toute heure pour divers intérêts, au grand préjudice du public: les Coûtumes anciennes devant toûjours être inviolables.

En ce temps-là Monsieur le Prince Maurice & ceux de son parti, sous le nom des Etats Généraux, convoquérent un Synode dans la Ville de Dordrect, qu'ils appellérent National, comme si les sept Provinces n'eussent été qu'une seule Nation contre les Priviléges des Provinces particuliéres, qui avoient toûjours pourvû aux choses de la Religion dans leur Ressort. Ce qui est si veritable, que les Etats Généraux des dix-sept Provinces assemblées autrefois à Bruxelles, ayant demandé avec instance au Prince d'Orange Guillaume l'exercice de la Religion Catholique dans ses

Gouvernemens, il leur répondit que cela dépendoit des Etats de Hollande, & de Zelande.

A ce Synode National, furent appellez les Miniſtres & Docteurs Gomariſtes qui l'emportoient ſur les Arminiens qui étoient à bas, & condamnez par avance. Il y avoit auſſi pluſieurs Miniſtres de même opinion, & animez du même eſprit, appellez de divers Païs étrangers, plûtôt pour condamner les Remontrans ou Arminiens, que pour pacifier doucement leurs Controverſes de Religion.

Cette Aſſemblée, pour arracher, à ce qu'elle diſoit, l'yvroye, qui pulluloit dans le champ du Seigneur, déclara l'opinion d'Arminius hérétique, ſcandaleuſe, & tendante à rétablir le Papiſme dans les Provinces-Unies. En conſéquence, Utembaugarts, & tous les Miniſtres & Docteurs ſuſpects de cette croyance, furent démis de leurs Charges & exilez du Païs, avec défenſes de n'y plus retourner ſous des peines trés-rigoureuſes.

J'ai déja dit ci-deſſus, que par les

Loix de Hollande Monſieur de Barneveld & les autres priſonniers ne pouvoient être jugez que par les Etats de la Province de Hollande: mais comme ils avoient pris Monſieur de Barneveld en leur protection par un Acte public, Monſieur le Prince Maurice appuyé d'un puiſſant parti, & de la force des armes qui ſe moquent des Loix, renverſant & foulant aux pieds les Coûtumes ordinaires, changea la plûpart des Membres des Etats de Hollande, & leur en ſubſtitua d'autres de ſa faction, afin que ce Corps ne dit mot, & ne s'écriât point de la violation de ſon autorité ſouveraine; Puis il donna à Monſieur de Barneveld & aux autres accuſez, des Juges à ſa poſte nommez par les Etats Généraux. Ces Juges ſuſpects pour divers égards, & incompétans manque de Juriſdiction, condamnérent à mort Monſieur de Barneveld, le 12. Mai 1619. nonobſtant l'interceſſion que mon Pere fit pour lui pluſieurs fois au nom du Roi, & que fit auſſi Monſieur de Boiſſiſe., envoyé deux fois extraordinairement en

Hollande pour exhorter les Etats de sa part, & pour leur propre bien, de traiter avec modération l'affaire de leurs Prisonniers.

En conséquence de ce Jugement, il fut executé dans la Cour du Château de la Haye, où l'on avoit dressé un échaffaut contre la fenêtre de sa chambre, qui étoit exposé à la veuë de l'appartement du Prince : & l'on dit même qu'il regarda cette exécution de ses fenêtres, avec des lunettes de Hollande, dont il fut blâmé de plusieurs, comme se voulant soûler du sang d'un Vieillard de soixante-seize ans, qui avoit si longtemps & si dignement servi l'Etat, & qui avoit été le principal auteur de le mettre, au sortir du Collége, à l'administration des affaires.

Mais de tout temps les Grands Hommes n'ont pû souffrir ceux qui se sont opposez à leur ambition : & Auguste, clément de son naturel ne pût s'empêcher de commettre quelques cruautez en son jeune âge, dont il avoit horreur en sa vieillesse.

Ces violences de Monsieur le Prince Maurice, furent comparées

par les amateurs de la liberté, à celles que fit Pompée pour faire condamner Milon : sur quoi ils alléguoient ces Vers de Lucain.

Quis castra timenti
Nescit mista foro, gladii cum triste minantes,
Judicium insolita trepidum cinxere coronâ,
Atque auso sanctas perrumpere milite Leges,
Pompeiana reum cinxerunt signa Milonem.

Vers que Monsieur de Brebeuf a ainsi traduits.

Qui ne sçait qu'on a vû la Justice étonnée,
Le Camp dans le Barreau, la Robbe profanée,
Un accusé tremblant au milieu des Soldats,
Et dans les Jugemens l'image des Combats.

Le Prince Maurice se roidit contre l'intercession de la France, parce qu'il avoit attiré l'Angleterre de

son côté : ayant si bien travaillé par ses Emissaires prés du Roi Jaques, qu'il consentit à l'oppression de cet Innocent, qu'on lui avoit faussement persuadé ne lui vouloir point de bien ; Ce qu'il crût d'autant plus facilement, que Monsieur de Barneveld lui fit un sensible déplaisir lui ayant fait retirer les Garnisons Angloises des Villes des Flessingue, de la Brille, & du Château de Zèebourg ou de Ramekens, que l'Angleterre tenoit en dépôt pour l'assurance des sommes que la Reine Elisabeth avoit prêtées aux Etats. Monsieur de Barneveld Chef d'une célébre Ambassade, ayant fait instance au Roi en une grande Assemblée, de retirer ses Troupes de leurs Villes : le Roi Jaques promit publiquement & solemnellement de les ôter, pourvû qu'on lui rendit l'argent qui lui étoit dû, croyant que c'étoit leur imposer une condition impossible dans l'épuisement des Finances où ces Provinces se trouvoient ; Mais Monsieur de Barneveld, aprés une parole donnée si authentiquement, s'appliqua avec

tant de soin au recouvrement de ces sommes de deniers : & par son autorité, les peuples se saignérent si fort, qu'en fort peu de temps ces sommes immenses se trouvérent portées en Angleterre, que le Roi Jaques, bien étonné, fut contraint de recevoir, & de retirer en suite ses Garnisons, dont il lui étoit resté toûjours un mal de cœur, & une grande animosité contre Monsieur de Barneveld.

Outre donc que Monsieur le Prince Maurice avoit l'approbation de l'Angleterre, il se consoloit de n'avoir eu aucun égard à l'intercession de la France, dont il n'apprehendoit aucun ressentiment. Le feu Roi sortoit de minorité, & il y avoit lors un nouveau favori Maître absolu dans l'Etat, qui songeoit bien plus à l'élévation de sa personne & de ses deux freres, qu'à venger les injures de son Maître, & à soûtenir les vrais intérêts du Royaume ; Ce qu'il fit bien paroître dans l'affaire de l'Electeur Palatin défunt, appellé à la Couronne de Boheme : car bien qu'il pût être maintenu par

maxime d'Etat pour affoiblir la Maison d'Aûtriche, redoutable en ce temps-là : & parce que cet Electeur étoit un de nos principaux Alliez, afin de tenir toûjours l'Allemagne partagée, pour nous pouvoir aider au besoin de l'un des Partis : Monsieur de Luine promit au Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne à Paris, de ruiner les affaires du Palatin, à condition que Monsieur de Cadenet son frere, épousât Mademoiselle de Péquigni & de Chaulne, l'une des plus nobles, des plus belles, & des plus riches héritiéres du temps, qui étoit nourrie à Bruxelles prés de l'Infante Isabelle. Sous cette espérance qui ne fut pas vaine, (car les Espagnols lui tinrent parole) Monsieur de Luine envoya cette célébre Ambassade en Allemagne, de Messieurs d'Angoulême, de Bethune, & de Châteauneuf, tous trois Cordons bleus, qui trompérent les Princes Protestans, armez pour le soûtien du Palatin ; car il fut dit par le Traité d'Ulm, où tous les Princes des deux Partis s'assemblérent pour entendre les pro-

positions de la France : que les Princes Catholiques & Protestans desarmeroient & laisseroient démêler la querelle de Boheme au Palatin & à l'Empereur Ferdinand. Les Princes Protestans s'étans laissez abuser, desarmérent de bonne foi, le Marquis d'Ansbact Général de leurs Troupes, ayant eu ordre de les licencier; Mais le Duc de Baviére, & les autres Princes Catholiques de même Parti, envoyérent leurs Troupes par le Danube à l'Empereur Ferdinand, qui en accabla le Palatin, à la Bataille de Prague. Depuis, Monsieur de Luine ayant agrandi suffisamment sa Maison, rentra dans les vrais intérêts du Royaume, ayant cet honneur d'avoir le premier conseillé au feu Roi, d'abattre le Parti des Huguenots, qui avoient l'insolence de faire un Etat dans l'Etat même, & qu'on tenoit invincibles auparavant: car depuis Saumur jusques aux Pyrenées, il se saisit de toutes leurs Places, à l'exception de Montauban; & l'an 1622. aprés sa mort, en suivant ses maximes, on s'empara de Montpellier : & enfin, quelque

Mais cette Royauté ne fut pas de longue durée, car elle ne dura que six mois : & pour cela les Ennemis de cet Electeur l'appellérent le Roi d'un Hyver, *Winter Köning*, ou le Roi de Neige, parce que la seule Bataille de Prague lui fit perdre au commencement de l'an 1621. toute la Boheme avec la Silesie, la Lusace, & la Moravie, Provinces annexes : & l'année d'aprés, les forces d'Espagne venuës des Païs-Bas, le dépoüillérent du Palatinat même, où il ne fut rétabli que par la venuë du Roi Gustave de Suéde, en Allemagne. Monsieur le Duc de Lorraine Charles mort depuis peu, l'un des plus vieux Capitaines de son temps, se signala fort à cette Bataille de Prague, où Monsieur le Comte de Harcourt se trouva aussi fort jeune.

Le Duc Charles de Lorraine & le Comte de Harcourt, se trouvent à la Bataille de Prague.

On pourroit douter avec quelque vrai-semblance, de ce dessein de Souveraineté qu'avoit Monsieur le Prince Maurice, puis qu'aprés avoir abattu Monsieur de Barneveld & ceux de son Parti, il ne l'exécuta pas : ce qu'il auroit fait aprés avoir

surmonté les obstacles qui s'opposoient à son ambition.

Les Partisans de la Maison d'Orange qui la veulent décharger de la haine que lui attireroit un dessein si odieux & si préjudiciable au bien des Provinces-Unies, se servent de cette couleur apparente & vrai-semblable, pour tâcher d'obscurcir la verité, & s'efforcent de faire passer ce dessein formé & trop visible de domination, pour un artifice de ses ennemis, afin de la rendre odieuse aux peuples des Païs-Bas. Mais ceux qui étoient de ce temps-là, & qui étans presens, comme mon Pere, ont approfondi cette affaire, ont reconnu qu'il se rencontra des difficultez insurmontables qui empêchérent Monsieur le Prince Maurice d'exécuter son dessein : & voici les principales que j'ai ouï dire à mon Pere. Premiérement, tous ceux qui du commencement s'étoient montrez les plus échauffez contre Monsieur de Barneveld, & pour les intérêts du Prince, quand il les sonda sur le fait de la Souveraineté, nonobstant qu'il les eût tous accablez de

Obstacles qui empêchérent Monsieur le Prince Maurice d'exécuter son dessein de Souveraineté aprés la mort de Monsieur de Barneveld.

bien-faits, se montrérent plus contraires que le défunt à la perte de la Liberté.

D'autre côté, par la mort, par la prison, & par l'exil de tant de Personnes qui avoient si bien servi l'Etat, & qui avoient un grand nombre d'Alliez & de dépendans: Monsieur le Prince Maurice reconnût trop visiblement qu'il s'étoit attiré l'aversion générale; car auparavant, quand il marchoit par les Villes de Hollande, tout le monde sortoit des maisons, le benissant avec des acclamations extraordinaires, mais depuis il connût que les volontez des peuples étoient bien changées; entr'autres, traversant un jour à Gorcum la Place publique qui se trouva pleine de monde, il n'y eût pas un seul homme qui lui tirât le chapeau: ce qui le mortifia extrêmement, & qui lui fit bien connoître que ces cœurs rogues & altiers n'étoient pas disposez à devenir ses esclaves.

De plus, l'indignation que tant de Placards & de Libelles séditieux avoient d'abord fait concevoir con-

tre Monsieur de Barneveld pour le rendre odieux, s'étoit bien-tôt changée en pitié & en compassion : car la verité fille du temps, s'étant enfin manifestée, & ayant détruit les artifices dont on avoit usé pour perdre des innocens, avoit suscité un veritable ressentiment contre Monsieur le Prince Maurice, qu'on tenoit publiquement l'auteur de ces injustices.

Mais ce qui l'empêcha de penser davantage à ce dessein de régner, & qui lui en fit entiérement perdre l'espérance, fut qu'aprés la Bataille de Prague, Monsieur l'Electeur Palatin, dont il avoit espéré son plus veritable support, lui tomba sur les bras, & qu'il fallût qu'il aidât à lui bailler la subsistance, bien loin d'en espérer aucun secours.

De plus l'Empereur Ferdinand Second, par l'heureuse conduite de ses Généraux, les Comtes de Tilli & de Walstein, s'étant rendu Maître absolu de toute l'Allemagne jusqu'à la Mer Baltique, où il établit une Admirauté à Weismar, & tenant sous le joug tous les Princes de l'Em-

pire, & toutes les Villes Impériales, Monsieur le Prince Maurice vit toutes ses espérances du secours d'Allemagne, évanouïes pour jamais.

Conjuration de Stautembourg, cadet de Monsieur de Barneveld, contre le Prince Maurice.

Tant d'obstacles & de fâcheux événemens le chagrinérent si fort, qu'il devint trés-maigre, & ne survécut pas long-temps à une grande Conspiration que le Sieur de Stautembourg fils puîné de Monsieur de Barneveld, fit contre sa vie: & qui ayant été heureusement découverte quelques heures avant son exécution, l'obligea de faire punir un grand nombre de conjurez des principales Villes des Provinces-Unies; ce qui lui fit voir que l'aversion qu'on avoit déja pour lui, au lieu de diminuer, s'augmenteroit encore par le nouveau ressentiment des Amis & des Parens de ces suppliciez.

Monsieur de Beververt, Fils naturel du Prince Maurice.

Le Prince Maurice qui ne fut jamais marié, eut plusieurs Enfans naturels, dont le principal & le plus honnête homme de tous, a été feu Monsieur de Beververt, trés-bien fait de sa personne, & trés-brave; Il étoit Gouverneur de Bolduc,

Aprés sa mort Monsieur le Prince de Tarente eût ce Gouvernement, à qui le Colonel Kilpatric Ecossois, a succédé.

Au Printemps de l'an 1625. Monsieur le Prince Maurice mourut, lors que le Marquis Spinola assiégeoit la Ville de Breda. L'opinion commune est, qu'il mourut de chagrin de ne pouvoir sauver cette Place qui lui appartenoit en propre, & qu'il avoit surprise il y avoit trente-quatre ans : mais la plus veritable, fut le déplaisir de voir son dessein de Souveraineté entiérement avorté par tant d'obstacles qui en empêchérent l'exécution.

Veritable cause de la mort du Prince Maurice.

MEMOIRES DE HOLLANDE.

HENRI FRED. DE NASSAU Prince d'Orange, & sa Postérité.

Portrait du Prince d'Orange Henri.

CE Prince nâquit le 28. Février 1584. Il étoit de fort belle taille, & trés-robuste de corps, & son Entendement étoit aussi bon, que sa Personne étoit agréable. C'a été un trés-grand Capitaine, qui a égalé la gloire de son Frere Maurice. Il lui avoit appris le métier de la Guerre, & le mena dans les occasions les plus périlleuses : entr'autres à la Bataille

de Nieuport, où, tout jeune qu'il étoit, il contribua par sa valeur à remporter cette grande Victoire, dans une conjoncture où l'armée des Etats ayant en tête une puissante Armée ennemie, commandée par l'Archiduc Albert en personne, & l'Ocean à dos, il étoit d'une nécessité absoluë de vaincre ou de mourir.

Il se trouve à la Bataille de Nieuport fort jeune.

Quand Monsieur le Prince Maurice mourut l'an 1625. il conseilla à son Frere Henri Frederic son principal héritier, d'épouser Mademoiselle de Solms (qui étoit venuë en Hollande avec la Reine de Boheme) dont la beauté & la bonne grace étoient accompagnées de modestie & de sagesse; Elle est morte depuis peu, fort âgée: & s'appelloit Amelie fille de Jean Albert, Comte de Solms.

Son frere le Prince Maurice lui conseille d'épouser Mademoiselle de Solms.

Le Prince en a eu un Fils & quatre Filles; L'aînée de ces Princesses, nommée Louïse, a épousé Monsieur l'Electeur de Brandebourg Frederic Guillaume, de qui elle a eu plusieurs Enfans. C'est le plus grand terrien de toute l'Allemagne, marchant sur ses terres de-

Henri Frederic a eu un fils & quatre filles.

puis les Païs-Bas jusques en Pologne & en Curlande.

La seconde fille Henriette Emilie est mariée au Comte de Nassau.

La troisiéme Henriette Catherine a épousé Jean George Prince d'Anhalt.

Et la quatriéme a été mariée au Duc de Simmeren, puîné de la maison Palatine, mort depuis peu.

Portrait du Prince d'Orange Guillaume, né l'an 1626.

Le fils du Prince d'Orange Henri Frederic, & de la Comtesse de Solms, s'appelloit Guillaume, qui nâquit l'an 1626 & mourut le 6. Novembre 1650. aprés l'affaire d'Amsterdam. C'étoit un Prince naturellement ambitieux & de grand courage, qui dans sa jeunesse voulut exécuter ce que le Prince Maurice avoit voulu tenter en sa vieillesse. On ne sçait s'il eût réüssi dans une entreprise aussi violente que difficile : mais la mort inopinée qui le surprit enterra tous ses desseins avec lui, & changea les affaires de face en ce Païs-là. Il avoit le cœur enflé de l'Alliance Royale d'Angleterre, ayant épousé la Princesse Marie fille de Charles I. Roi de la Grande

Bretagne : de laquelle il a laissé le Prince Guillaume Henri d'à present, né le 14. Novembre 1650. quelques jours aprés la mort de son Pere.

Ce jeune Prince a fait remarquer en lui dés son enfance beaucoup de retenuë & de modération. Sa prudence s'est augmentée en croissant : & tous les bons connoisseurs en mérite qui l'ont bien observé, ont dit que jamais Prince n'a fait plus espérer que lui dés son plus jeune âge. Il a souffert avec une profonde dissimulation les injures du Parti de Barneveld, ressuscité dans les personnes de Messieurs de Wit, attendant avec une patience & une taciturnité plus grande encore que celle de son Bis-Ayeul le grand Prince Guillaume d'Orange, le bénéfice du temps, & les occasions favorables de son rétablissement ; car ayant été privé par un Arrest solemnel, de toutes les Charges de sa Maison, aprés la mort précipitée du Prince son Pere, il y fut rétabli au commencement de cette derniére Guerre, par un Ordonnance contraire.

Portrait du Prince d'Orange d'aujourd'hui.

Grande prudence de ce jeune Prince à souffrir les injures

La France, cause de son retablissement.

Il a obligation de son rétablissement & de son élevation, à la France: qui ayant fait de grandes Conquêtes il y a prés de huit ans, la plûpart des Villes Frontiéres des Provinces-Unies, & plusieurs Capitales de Provinces: Utrect entr'autres, & Zutphen s'étans renduës à la seule veuë de nos armes. Quoi que ces Places fussent pourveuës de grosses Garnisons, pour être composées de Chefs & de Milices sans aucune expérience, le Roi se vit Maître de plus de quarante Places en moins de deux mois, & se trouva tellement accablé d'heureux succés, non seulement au delà de ses espérances, mais même au delà de ses souhaits: qu'il pouvoit dire aussi bien que Cesar, *Je suis venu, J'ai vû, J'ai vaincu*. Ces malheurs qui en présageoient d'autres, & qui avoient mis les Provinces-Unies dans la derniére consternation, donnérent lieu au peuple de se plaindre de la malheureuse conduite de Messieurs de Wit qui gouvernoient: & fournirent un prétexte spécieux aux Partisans de la Maison de Nassau, de dire

avec apparence qu'il n'y avoit que les Princes d'Orange capables de soûtenir leur Etat chancelant, & de les défendre contre les plus puissans Ennemis ; Et que, comme autrefois ils les avoient maintenus contre la tyrannie d'Espagne, il n'y avoit qu'eux seuls qui pûssent les garantir de la fougue & de l'impétuosité Françoise.

La grande Mere de ce jeune Prince, femme d'un courage mâle, qui souffroit fort impatiemment le rabaissement de la Maison d'Orange, qu'elle avoit veuë dans sa plus grande splendeur, ne servit pas peu à réveiller tous les dépendans & toutes les Créatures du nom de Nassau qui étoient en trés-grand nombre. Tous ces gens-là, indignez de se voir déchûs de crédit, tous les principaux emplois se donnant lors aux Enfans des Bourguemaistres : & secondez de la fureur du peuple épouventé de tant de disgraces, & de voir une Armée victorieuse dans les entrailles du Païs, massacrérent les ennemis du jeune Prince son petit-fils, lequel fut remis en suite dans la possession

de toutes les dignitez que ſes Peres avoient poſſédées : c'eſt à dire, dans celles de Capitaine, d'Admiral Général, & de Gouverneur, ou de Statalter, qui de plus furent renduës héréditaires à ſa Poſtérité par un Decret ſolemnel.

Sur ce ſujet, il faut dire ici qu'on pourroit s'étonner beaucoup comment un Etat ſi puiſſant, qui avoit fait tête quatre-vingts ans à la Couronne d'Eſpagne, qui lui avoit pris de ſi groſſes Villes, & gagné des Batailles, & qui s'étoit rendu redoutable ſur la Mer à toutes les Puiſſances du monde, ayant porté ſes armes & ſes Victoires aux derniéres parties de la Terre ; Que cet Etat, dis-je, qui s'étoit rendu ſi fameux par la longue défenſe d'Oſtende, qui a égalé la réputation des célébres Siéges d'Alexie, de Tyr, & de l'ancienne Troye, ait été réduit en moins de deux mois à la veille de ſa ruine, & qui eût aſſurément trouvé ſa fin l'an 1672. ſi par une réſolution deſeſpérée, il ne ſe fut réſolu de ſe ſauver en ſubmergeant une partie de ſon Païs, comme un Pilote qui jette

jette toute sa charge dans la Mer pendant une furieuse tourmente, pour tâcher de sauver les hommes & le corps de son Vaisseau.

Mais ceux qui sçavoient la constitution de ces Provinces, & qui n'ignorent pas que la discorde ne soit la peste & la mort certaine des plus fleurissans Etats, ne s'en étonnent pas tant, sçachans qu'il y a plus de soixante ans que ce Païs-là est déchiré de deux Factions contraires qui le menacent de subversion sans aucune force étrangére. Aussi cette gangréne avoit tellement gagné les plus nobles parties de ces Provinces-Unies : que l'an 1672. par une fatalité malheureuse, & par une passion déréglée, la plûpart des principaux du Païs souhaitoient la perte de leur Armée de Terre, & la défaite du Prince d'Orange, dont la puissance & l'élévation leur étoit suspecte. Pour cela, ils n'avoient pas assez pourvû son Armée des choses nécessaires, tandis qu'ils mettoient tous leurs soins & leur principale application, à grossir leurs forces de Mer pour résister aux Rois de France &

d'Angleterre, qui les attaquoient conjointement avec une Flote de plus de quatre-vingts Navires de guerre. Mais on s'étonnera encore moins de la rapidité de nos Conquêtes de cette Campagne-là, quand on considérera que ces peuples, de crainte de devenir Sujets de la Maison d'Orange, alliée de ces deux grands Monarques, avoient fait une faute notable contre la politique : car aprés la Paix de Munster, se croyans en parfaite seureté, & n'avoir plus rien à craindre : & qu'étans reconnus Souverains par l'Espagne, ils pouvoient plûtôt donner la Loi, que la recevoir de personne : ils cassérent la plûpart des vieilles Troupes étrangéres, & des Officiers expérimentez qui avoient causé tant de gloire à leur Païs : s'imaginans que le plus seur moyen de se delivrer à jamais de la servitude dont ils étoient menacez, étoit d'ôter au Prince d'Orange le soûtien de sa prétenduë domination, en réformant ces Troupes qui le regardoient comme leur Maître, qui lui avoient prêté serment, & qui lui étoient si

dévoüées : que par leur moyen son grand Oncle Maurice avoit ci-devant donné une si grande atteinte à leur liberté, qu'elle eût été perduë sans la ruine des Princes Protestans d'Allemagne, qui arriva lors heureusement pour leur salut, comme je l'ai dit ci-dessus en parlant de ce Prince.

De plus, les principaux du Païs trouvoient, ce leur sembloit, leur intérêt en ce changement : car ils donnérent toutes les Charges de l'Armée, & les gouvernemens des Places, à leurs enfans : croyans ainsi se fortifier de l'appui des gens de guerre, en dégradant & affoiblissant en même temps la Maison d'Orange. Mais ils ont connu par une expérience funeste, que voulant éviter un inconvénient, ils sont tombez dans un autre bien plus grand : parce qu'ayans donné les grands Emplois de l'Armée, & tous les Gouvernemens aux fils des Bourguemaistres & des Députez des Villes, gens sans aucune expérience, & qui eussent dû avoir des Conducteurs pour les commander : publians qu'il étoit plus juste que les

naturels du Païs eussent cet honneur & ce profit, que les Etrangers; Lors qu'un Ennemi puissant & vigoureux leur a fait la guerre, ces Bourgeois nouveaux en ce métier ont perdu la tramontane dans le péril & dans l'orage : car on a vû des Places où il y avoit cinq mille hommes de pied de Garnison, & huit cens chevaux, se rendre tous Prisonniers de guerre à la seule veuë de nos armes, sans avoir fait la moindre résistance.

Mon Frere de la Villaumiére, qui étoit venu faire un tour en France un peu devant cette derniére guerre : en me contant l'état de l'Armée de Hollande, m'avoit bien dit que le service y étoit si malheureux, que si un puissant Ennemi les attaquoit, il falloit que les Officiers se résolussent à périr & à payer de leurs Personnes, n'ayans aucune confiance aux Soldats qu'ils commandoient, qui ne sçavoient pas s'aider de leurs armes : Prophetie qu'il a depuis accomplie aux dépens de sa vie. Un peu auparavant il m'avoit dit aussi que la Cavallerie Hollandoise étoit

si peu aguerrie, que cinquante Reitres de Munster mettoient en fuite deux ou trois cens Cavaliers de Hollande, qui fuyoient devant ces Allemands, comme un Troupeau de Brebis devant le Loup.

Il est arrivé un semblable inconvénient aux Suédois, pour avoir fait la même faute que les Hollandois; car aprés cette Paix de Munster, ayant aussi cassé leurs vieux Corps, qui avoient fait de si grandes choses, & ressuscité dans le monde l'ancienne gloire des Goths qui avoient conquis une grande partie de l'Europe; ayant eu la témérité d'attaquer avec de nouvelles levées Monsieur l'Electeur de Brandebourg qui avoit des Troupes aguerries, ils n'ont osé tenir devant lui, & ont été toûjours battus quand il les a pû joindre; Que si par un bonheur sans pareil ils n'eussent eu un si puissant & si fidéle garand que le Roi, ils auroient perdu pour jamais la Poméranie, & se fussent vûs réléguez pour toûjours dans leurs glaces au delà de la Mer Baltique.

Tout ce que dessus fait voir qu'un

Prince doit toûjours conserver un grand Corps de vieilles Troupes pour défendre son Etat, qui sans ce soûtien court risque d'être la proye du premier Ennemi hardi & puissant qui l'attaquera.

A ces deux causes de l'extrêmité où se trouva la Hollande l'an 1672. c'est à dire, à la division intestine, & à la cassation des vieux Corps étrangers, on en peut ajoûter une troisiéme, qui est l'extrême & inouïe sécheresse qu'il fit cette année-là : car elle fut si grande, que le Rhin, l'un des plus grands Fleuves de l'Europe, qui porte des Navires de guerre, se trouva si bas, que nos Troupes le passérent à gué ; Ainsi ce Païs déja fort épouventé de se voir attaqué par Mer & par Terre par les deux Puissances de France & d'Angleterre, conjurées pour sa ruine, fut réduit au dernier desespoir, voyant que le Ciel conspiroit à sa perte, en lui ôtant les Ramparts qui le mettoient à couvert de toute insulte.

Quand donc pour les raisons susdites nos Armées eurent pénétré dans le cœur du Païs, & qu'on vit

quarante Places conquises en un moment, que les Etats croyoient devoir occuper nos Armes plus de vingt ans : ces peuples un peu trop orgueilleux dans la prospérité, se trouvérent en une terrible consternation, & dans le même état que les Venitiens le furent autrefois quand le Roi LOUIS XII. se rendit Maître de la plûpart de ce qu'ils possédoient en terre-ferme. Etant ainsi desespérez, ils furent contraints de recourir au dernier reméde, c'est à dire, à inonder leur Païs, & en rompant leurs Digues nous opposer sur la Terre une Mer, qui nous empêchant de passer outre, empêcha la perte de cette République, qui sans cela eût assurément lors trouvé sa fin.

Autrefois, s'étans vûs réduits en une pareille extrêmité, ils se servirent du même reméde contre l'Armée d'Espagne au Siége de Leyden, ayant secouru la Place qui étoit aux derniers abois, avec un nombre innombrable de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées ; & lors les peuples confédérez furent

réduits à une si étrange extrêmité, & se trouvérent en un tel desespoir, que les principaux d'entr'eux proposérent, à l'imitation des anciens Suisses, de brûler toutes leurs Villes & tous les Villages & les Châteaux de la Campagne, & de gâter ce qu'ils pourroient de leur Païs, pour monter en Mer sur tous leurs Vaisseaux, & s'aller établir dans les Indes, afin de se delivrer de la tyrannie Espagnole : mais ils n'eurent pas assez de Navires pour transporter le quart du peuple, & ne voulurent pas laisser la plus grande partie à la miséricorde d'un Ennemi si impitoyable ; Et pour marque que ce Païs-là étoit réduit dans un état bien lamentable, ils firent graver sur de la monnoye qu'ils battirent lors, un Vaisseau sans Mast & sans Voiles, agité des flots & de la tourmente, avec ces mots, *Incertum quò fata ferant* : paroles qui representoient l'extrêmité de leur condition d'alors.

Mais revenons au Prince d'Orange d'aujourd'hui, & disons qu'il s'est vû à vingt-deux ans à la tête

des Armées, comme son Bis-Ayeul le Prince Guillaume, qui fut Généralissime de l'Empereur Charles-Quint à même âge que lui : & dans le cours de cette grande guerre, il a fait paroître tant de conduite & tant de courage dans les Siéges & dans les Combats, qu'il auroit assûrément surpassé les Actions de ses Illustres Ancêtres, qui depuis deux cens ans ont servi de modéle aux plus grands Capitaines, s'il n'avoit eu le malheur de naître au Siécle du Roi, dont le cœur, le génie, & la puissance ne trouvent point d'obstacles. Ce jeune Héros, avec des Troupes ramassées & peu disciplinées, a osé faire tête à ce grand Monarque, & sa valeur dans les Batailles a fait balancer quelques heures la Victoire de son côté ; Mais enfin il a cette consolation de n'avoir cédé qu'au plus grand Roi du monde : & on doit dire de lui, qu'il n'y avoit que le Soleil qui pût faire disparoître la lumiére de cet Astre naissant.

Je n'ai pas résolu de faire un Journal exact des Actions du Prince Henri Frederic son Pere, qu'on

la constance de demeurer jusqu'à ce qu'il se fut rendu Maître de cette Ville si considérable, sans s'émouvoir, ni des conseils de la plûpart de ses Chefs & de ses Supérieurs, ni des lamentations des peuples saccagez.

Surprise de Wesel, où étoit le Magasin d'Espagne

Dans le même temps, le Prince, par la vigilence & par la résolution d'Otho de Guent Seigneur de Diedden, Gouverneur d'Emeric, ayant heureusement surpris la Ville de Wesel, où étoit le Magasin & la grosse Artillerie de l'Armée d'Espagne (ce qui obligea le Comte Henri de Bergues à repasser l'Issel plus vîte que le pas) il s'aquit par cette double Conquête, la réputation non seulement de trés-brave, mais de trés-heureux Capitaine: qualité si souhaitable à un Général que le Dictateur Sylla préféra le surnom d'Heureux à celui de Grand.

Jean de Nassau pris & mené à Wesel.

L'an 1630. il s'empara au Brésil de la Ville d'Olinde, sous la conduite de ses Vice-Admiraux, & la même année, le Comte Jean de Nassau son Cousin, qui pour quelques mécontentemens avoit passé du service de Hollande en celui d'Espagne,

fut défait en Campagne auprés du Rhin, & pris par le Colonel Iſelſtein, de la moitié plus foible que lui. Il fut mené priſonnier à Weſel, d'où il ſortit pour dix-huit mille Riſdales de rançon.

L'année d'aprés, le même Comte Jean de Naſſau, qui avoit fait un puiſſant Armement ſur Mer, eſpérant de ſurprendre Willemſtat dans le Prinsland, fut totalement défait en cette occaſion par les Hollandois, plus de quatre mille des ſiens demeurérent priſonniers, le reſte fut tué ou noyé miſérablement, & le Comte Jean eut bien de la peine à ſe ſauver ſur une Chaloupe avec le Prince de Brabançon.

La même année 1631. les Etats Généraux, pour gratifier le Prince d'Orange, & pour lui témoigner leur reconnoiſſance des ſervices qu'il rendoit continuellement au Païs, donnérent la ſurvivance de toutes ſes Charges, au Prince Guillaume ſon fils, & les expéditions en furent preſentées à ce jeune Prince de la part des Etats dans un petit coffre d'or.

Les Etats donnent la ſurvivance des Charges du Prince Henri au Prince ſon fils.

Le Prince assiége & prend Mastrict malgré les efforts des Espagnols & de Pappenheim.

L'an 1632. le Prince Henri, aprés avoir pris Ruremonde, Venlo, & Strale, entreprit la Conquête de Mastrict, Place éloignée de la Hollande, & scituée sur la Riviére de Meuse, à l'extrêmité du Brabant, où il mesura si bien les vivres & les munitions qu'il porta à ce Siége, qu'il en eût assez pour se rendre maître de la Place. Il l'avoit entourée d'une grande circonvalation que l'Armée d'Espagne ne pût jamais forcer, non plus qu'une autre d'Allemagne sous Henri Godefroi Comte de Pappenheim Capitaine renommé, qui furent contraintes de se retirer avec honte, aprés beaucoup d'efforts inutiles, & de pertes considérables.

Le Prince prend Rhinbergue, & sauve Philippine.

L'an 1633. le Prince assiégea & prit Rhinbergue. L'année suivante, les Espagnols ayant assiégé le Fort de Philippine en Flandres, qui étoit une grande épine au pied de la Ville de Gand, le Prince d'Orange leur en fit lever le Siége.

Un peu auparavant, le Comte Henri de Bergue se plaignant d'être maltraité des Espagnols, quitta

leur ſervice, & ſe retira en Hollande, ſurquoi il publia un Manifeſte: & deux ans aprés, l'an 1634. il fut condamné par coûtumace d'avoir la tête tranchée, par Arreſt du Parlement de Malines.

Il faut dire en ce lieu, que l'an 1628. aprés la priſe de la Rochelle, Monſieur le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit abſolument la France, avoit mis en ſa tête de s'aquérir la réputation de détruire toutes les retraites de l'héréſie, ayant une paſſion démeſurée de ſe faire un jour canoniſer; & pour parvenir plus facilement à cette fin, il faiſoit dire à ſes Confeſſeurs qu'il n'avoit jamais commis de péché véniel, comme je l'ai ouï dire bien des fois à Monſieur Leſcot de S. Quentin ſon Confeſſeur, qu'il fit Evêque de Chartres: Picard auſſi mâdré qu'il en fût jamais, & qui ſous une franchiſe & une ſimplicité apparente, cachoit beaucoup de ruſe & d'artifice. Cette Eminence donc, pour s'aquérir de la réputation parmi les Zélateurs de la foi Catholique, avoit traité ſourdement avec Jean de Oſmael Sieur

Paſſion de Monſieur le Cardinal de Richelieu, d'être canoniſé.

Monsieur le Cardinal corrompt le Sieur de Walkembourg Gouverneur d'Orange.

de Walkembourg Gouverneur d'Orange, qui paroissoit mécontent de son Maître, pour lui rendre la Place. Cet homme, nourri dans la maison d'Orange : à qui le Prince Henri avoit confié sa Souveraineté, fut gagné par la promesse qu'on lui fit de quatre cens mille livres d'argent comptant, & d'une Terre de vingt mille livres de rente en Provence, où il faisoit état de se retirer, & de renoncer au Calvinisme, n'ayant point d'autre Religion que son intérêt ; Mais cette affaire ayant traîné assez long-temps, Walkembourg ne voulant pas rendre la Place, qu'on ne lui eût mis tout l'argent entre les mains : & le Prince ayant été assez heureux pour être averti de cette trahison, dépêcha le Sieur Knuth Zelandois, homme résolu, en qui il avoit toute confiance, avec un ordre exprés de le défaire de ce traître ; Mais afin qu'il ne pût prendre le moindre ombrage, il l'envoya seul à Orange sous d'autres prétextes. Ce Knuth, que j'ai connu, & qui étoit aussi adroit que hardi : aprés s'être assuré des principaux

Habitans de la Ville, & de plusieurs Gentilshommes de la Principauté d'Orange, épioit l'occasion de surprendre ce Gouverneur, qui étant un jour descendu du Château dans la Ville, peu accompagné contre sa coûtume, le fit attaquer & tuer dans la maison de la Pise Greffier, où il s'étoit retiré : puis Knuth alla droit au Château, où le Lieutenant, aprés avoir tiré d'abord le Canon contre la Ville, & un peu balancé, le reçût enfin aprés avoir vû l'ordre du Prince, & fit avec toute la Garnison nouveau serment de fidélité au Prince Henri Frederic de Nassau, qui envoya en suite le Baron de Dona son Beau-frere, pour commander dans la Place.

Ce Walkembourg avoit épousé la fille du Sieur de Bie Trésorier des Etats, Dame de probité & de mérite, qui avoit fait son possible pour lui ôter de l'esprit ces desseins pernicieux. Elle eût le déplaisir, aussi bien que ses filles, de le voir expirer: car il fut contraint de se rendre à Knuth aprés voir été blessé au travers de la porte d'une chambre, où

Mon Pere comparoit cette trahison à celle de Bernardin de Corte & de Donat Rafagnin qui vendirent Milan & Valence au Roi Louis XII.

il se défendit long-temps. J'ai autrefois ouï conter cette perfidie à mon Pere, avec grande indignation contre ce Walkembourg : & comme il étoit ennemi juré de l'ingratitude & de l'infidélité : pour nous faire avoir ces crimes en horreur à mes Freres & à moi, il nous disoit sur ce sujet la grande trahison de Bernardin de Corte, qui livra au Roi LOUIS XII. pour cent mille écus, le Château de Milan, qui lui avoit été confié par le Duc Ludovic Sforce son Maître, dont il avoit été nourri Page par préférence à ses autres Sujets, & où il avoit mis tout ce qu'il avoit de plus précieux, allant chercher du secours en Allemagne. Il nous alléguoit encore une semblable trahison de Donat Rafagnin qui vendit Valence au même Roi pour cinquante mille écus : & nous faisoit remarquer dans Guichardin, que ces Traîtres étoient tellement regardez de travers dans l'Armée Françoise, & y étoient détestez de telle sorte, que le mépris qu'on en faisoit les fit mourir de regret : tant il est veritable qu'on souffre bien la

trahiſon, mais qu'on déteſte toûjours les Traîtres.

Ce Monſieur Knuth rendit un ſervice important à ſon Maître, qui le récompenſa d'un preſent, & d'une penſion de deux mille livres ſa vie durant.

Monſieur le Prince d'Orange fort irrité contre Monſieur le Cardinal de Richelieu pour ſon deſſein ſur Orange.

Il n'y a perſonne qui ne s'imagine bien que Monſieur le Prince d'Orange ne voulut grand mal à Monſieur le Cardinal de Richelieu, de lui avoir voulu ravir ſa Souveraineté, qui lui étoit auſſi chére que la prunelle de ſes yeux ; Mais il cacha ſon reſſentiment dans ſon cœur, & attendit une occaſion favorable de s'en reſſentir, qui ne tarda guéres à ſe preſenter : car quelque temps aprés, Monſieur le Cardinal s'étant broüillé avec la Reine Mere Marie de Médicis, qui étant de la Maiſon d'Aûtriche du côté Maternel, étoit ſoûtenuë de toute la Puiſſance d'Eſpagne & d'Allemagne. Il fut contraint de recourir à des Alliances Etrangéres, & de careſſer & d'appaiſer ceux qu'il avoit mépriſez & offenſez.

La tempête qui ſe forma contre

ce Cardinal, pour le perdre, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, l'obligea de rechercher l'amitié de Monsieur le Prince d'Orange, qui hors le titre de Souverain, disposoit de tout dans les Provinces-Unies. Il se fit un Traité entre la France & les Etats : par lequel on devoit attaquer puissamment les Espagnols, & diviser la Conquête des Païs-Bas Catholiques, qu'on avoit déja devorez en imagination. Le Prince d'Orange devoit entrer en Brabant avec l'Armée de Hollande : la France le devoit joindre avec une Armée de trente mille hommes : & nos Généraux, en cas de jonction, avoient ordre du Roi d'obéïr au Prince d'Orange, tant le besoin qu'on avoit de lui étoit grand. En effet, le Printemps suivant, l'an 1635. l'Armée de France sous le commandement des Maréchaux de Châtillon & de Brezé, étant entrée dans le Païs-Bas, défit à platte-coûture les forces d'Espagne à Avein, commandées par le Prince Thomas de Savoye, qui depuis prit le nom de Prince de Carignan. Tout le Bagage

& tout le Canon demeura au pouvoir des François, avec quantité de prisonniers, dont plusieurs trés-qualifiez furent menez à Mastrict. Ces Généraux, en suite de cette Victoire : se joignirent au Prince d'Orange, aprés avoir saccagé une partie du Brabant ; Mais le Prince qui avoit toûjours sur le cœur l'affaire d'Orange, & qui n'aimoit pas mieux le voisinage des François, que celui des Espagnols : manque de vivres & de subsistance fit ruiner nôtre Armée victorieuse, qui s'étant retirée en Hollande aprés la levée du Siége de Louvain, sous prétexte de l'approche de Picolomini avec une Armée d'Allemagne, y périt la plûpart de faim, de misére & de maladie : n'en étant pas retourné la sixiéme partie dans le Royaume.

Le Prince d'Orange regardoit le Cardinal de Richelieu comme un Ennemi réconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit nécessairement affaire de lui ; Et pour cela, sous main, il lui faisoit tous les déplaisirs & toutes les mortifications dont il étoit capable, donnant re-

Le Prince d'Orange favorise les Ennemis du Cardinal.

traite favorable à tous ceux qui étoient disgraciez en France, & les honorans des plus beaux Emplois, & de sa confiance même, comme il le fit bien paroître entr'autres à Messieurs de Hauterive & de Beringhen, qu'il considéroit autant pour faire dépit au Cardinal, que parce qu'ils le méritoient : & le Cardinal de Richelieu, tout puissant qu'il étoit, se voyoit forcé d'avaller ces pillules, ayant nécessairement besoin de la diversion de Hollande, pour le bien de ses affaires.

Tout cela fit connoître à Monsieur le Cardinal, qu'il ne faisoit pas bon d'offenser les Personnes de courage ; mais lui, comme trés-sage Politique, sçût trés-bien dissimuler, ne s'irritant point de ces mauvais traitemens, qui passérent plûtôt dans son esprit pour des ressentimens justes & naturels, que pour des offenses de gayeté de cœur. Ainsi il continua de rechercher l'amitié de Monsieur le Prince d'Orange : & il fut arrêté que doresnavant chacun attaqueroit l'Ennemi commun de son côté. Du depuis il entretint une

fidéle & parfaite correſpondance avec le Prince : & le Prince qui s'étoit aſſez vengé, & tiroit un grand avantage de l'Alliance avec la France, exécuta depuis les Traitez de bonne foi.

Les Eſpagnols ſurprennent le fort de Skink.

La même année de la Bataille d'Avein, & du Siége de Louvain, les Eſpagnols ſurprirent le Fort de Skink par le moyen du Lieutenant Colonel d'Enhold, qui s'en rendit maître, avec une partie de la Garniſon de Gueldre, dont il ſe ſervit pour exécuter cette hardie entrepriſe. Le Sieur Velder Gouverneur, s'étant éveillé au bruit de l'attaque, & levé en chemiſe, eut d'abord le bras caſſé : & deſeſpéré de ſe voir ſurpris, ne voulut point ſe rendre, quelque offre de quartier qu'on lui fit, ſe défendant toûjours juſques à ce qu'il fût accablé de coups. Le Pere de ce d'Enhold avoit été décapité à la Haye pour quelque crime : & le Fils, pour venger la mort de ſon Pere, quitta le ſervice de Hollande, & ſe mit en celui d'Eſpagne : ce qui lui réüſſit fort bien, ſurprenant cette importante Place : car outre la

satisfaction intérieure qu'il eût, d'avoir par un juste ressentiment causé une si grande perte aux Etats : le Cardinal Infant Ferdinand d'Aûtriche, nouvellement arrivé aux Païs-Bas, où il commandoit souverainement, le régala d'abord, pour cette heureuse & hardie action, d'une chaîne d'or de grand prix, & de plus lui fit compter la somme de cinquante mille livres. Mais le Prince Henri s'opiniâtra tellement à reprendre cette Place, qui donnoit libre entrée aux Espagnols dans le Païs de Gueldres & d'Utrect : que l'ayant assiégée au mois d'Août 1635. il la reprit en Avril 1636. par un Siége de huit mois.

Le Prince assiége & reprend le Fort de Skink.

Le Roi fait donner le Titre d'Altesse au Prince d'Orange par son Ambassadeur.

L'an 1637. Monsieur le Cardinal de Richelieu, pour bien gagner le Prince d'Orange, lui fit donner le Titre d'Altesse, dans un discours que fit pour cela Monsieur de Charnassé Ambassadeur de France en Hollande, au nom de Sa Majesté, dans l'Assemblée des Etats Généraux, qui fut aussi-tôt imprimé : en quoi il fut suivi de tous les Ambassadeurs des Princes Chrêtiens,

qui

qui auparavant ne traitoient le Prince que d'Excellence.

La même année 1637. le Prince Henri reprit par un Siége de quatre mois, la Ville & le Château de Breda, que le Marquis Ambroise Spinola avoit conquise l'an 1625. par un long Blocus d'un an tout entier, avec des dépenses incroyables, quoi que lors cette Place fût soûtenuë de la France, de l'Angleterre, & du Dannemarc. Aussi le Marquis avoit fait mettre sur une des Portes de la Ville qu'il l'avoit emportée, *tribus Regibus frustrà renitentibus*, malgré la résistance de trois Rois.

Le Prince assiége & prend Breda.

Ce fut à ce dernier Siége de Breda que Monsieur de Charnassé fut tué : car quoi qu'Ambassadeur de France, il voulut servir à la tête du Régiment qu'il avoit en ce Païs-là, espérant qu'il deviendroit Maréchal de France par la faveur de Monsieur le Maréchal de Brezé, dont il avoit épousé une tante, & qui lui avoit moyenné ses Emplois.

Monsieur de Charnassé tué au Siége de Breda.

L'an 1639. les Hollandois remportérent une Victoire considérable en Mer sur les Espagnols : La Flo-

Antonio Doquendo défait aux Dunes

d'Angleterre par l'Admiral Tromp

te de Dom Antonio Doquendo, de soixante-sept Navires de guerre, qu'on avoit été si long-temps à équiper en Espagne, fortifiée des Vaisseaux Dunkerquois, redoutables en ce temps-là, qui venoit pour quelque grand dessein qu'on n'a jamais sçû pénétrer, fut arrêtée dans la Manche d'Angleterre par ce renommé Admiral Martin Erpez Tromp, avec douze Navires seulement; Mais quelques jours aprés, ayant été renforcé de plus de quatre-vingt-dix Vaisseaux de guerre; & de plusieurs Brûlots accourus de divers endroits de Hollande, de Zelande & de Frise, il entoura la Flote d'Espagne qui s'étoit mise à l'abri des Dunes d'Angleterre proche de la Flote du Roi de la Grande Bretagne, où elle se croyoit en toute seureté: & puis l'attaqua avec une si grande résolution: qu'aprés un long Combat, où une infinité de Personnes de France, d'Angleterre, & des Païs-Bas, accoururent de toutes parts pour voir des Côtes un spectacle si extraordinaire. Cette grande Puissance fut la plûpart brûlée, détruite,

& dissipée : la moindre partie qui échappa s'étant mise à couvert des Ramberges d'Angleterre, d'où elle se sauva dans la Riviére de Londres, & dans les Ports de Flandres. Les Espagnols perdirent plus de sept mille hommes brûlez, ou noyez, outre deux mille qui furent prisonniers des Hollandois. Cet avantage fut grand & mémorable : car il y eut quarante grands Vaisseaux pris, coulez à fonds, ou brûlez, & entr'autres ce grand Gallion de Portugal nommé Mater Theresa brûla. Il étoit de soixante-deux pieds de large, & il y avoit huit cens hommes dessus qui périrent tous, sans qu'il en restât un seul. Quand le feu prit à cette grande machine, on eût dit que c'eût été un grand Château en feu au milieu de la Mer. Ce Tromp est le Pere du Comte Tromp, qui s'est engagé au service du Roi de Dannemarc, où il a déja remporté des avantages sur les Suédois. S'il vit encore quelques années, il égalera la réputation de son Pere, & celle de l'Admiral Ruyter.

L'an 1641. le Prince Henri Fre-

Le Prince d'Orange marie son Fils unique à la Princesse d'Angleterre.

deric d'Orange maria son fils unique le Prince Guillaume, avec la Princesse Marie d'Angleterre, fille aînée de Charles I. Roi de la Grande Bretagne; & de Madame Henriette de France: & ce Mariage se fit avec grande pompe & magnificence.

Il prend Hulst en 1645.

L'année 1645. fut remarquable par la prise de l'importante Place de Hulst en Flandres, qui fut emportée sans que les Espagnols y pûssent jetter du secours, ni en faire lever le Siége au Prince Henri Frederic.

Ce Prince a fait remarquer une conduite fort sage & fort modérée en vingt-deux ans de Gouvernement, sans avoir fait paroître, comme son frere Maurice, l'ambition d'être Souverain. Parce que la Princesse sa Mere Louïse de Colligni, avoit maintenu le Parti de Barneveld, il y en avoit qui croyoient que le Prince, suivant l'inclination de sa Mere, rétabliroit le Parti abattu, & rappelleroit les exilez, entr'autres Monsieur Grotius: mais ce Prince, comme bon Politique, trouva qu'il étoit plus à propos de laisser les choses en l'état qu'elles étoient,

que de faire une nouvelle broüillerie, en s'attirant à dos le Parti dominant, dont j'ai vû Monsieur Grotius indigné, parler trés-mal de ce Prince, qu'il accusoit d'ingratitude, & de peu de reconnoissance pour ses amis maternels.

Le Prince Henri étoit fort pécunieux : mais au lieu de trouver du support du côté d'Angleterre, il fut contraint d'assister le Roi Charles dans ses besoins, de tout son argent comptant, dont le Roi d'Angleterre a remboursé la plus grande partie, depuis son rétablissement, à son Neveu le Prince d'Orange.

Henri Frederic mourut le 14. Mars 1647. & fut enterré avec grande pompe. Outre les enfans légitimes dont nous avons parlé ci-dessus, il a laissé un fils naturel, considérable par sa valeur, nommé Monsieur de Zulestein, Colonel de l'Infanterie Hollandoise, qui mourut à l'attaque de Vorden.

Le Prince d'Orange meurt l'an 1647.

Le Prince Guillaume d'Orange a jetté les fondemens de la République des Provinces-Unies, & en est le premier Fondateur. Son fils aîné

Maurice a assûré & affermi cette République par ses Victoires, qui ont forcé les Espagnols, dans le Traité de la Tréve de douze ans, à reconnoître les Provinces Confédérées pour des Païs libres; Et Henri Frederic frere de Maurice, & Ayeul de Monsieur le Prince d'Orange d'aujourd'hui, par la continuation de ses Conquêtes a enfin forcé les Espagnols de renoncer entiérement au droit qu'ils prétendoient toûjours sur ce Païs-là. De sorte qu'on doit dire avec raison & justice, que ce Pere Illustre, & ses deux Fils généreux, Imitateurs de sa vertu, sont les Fondateurs de cette République, qui envoye des Ambassadeurs qui se couvrent devant les plus puissans Rois de la Chrêtienté, même devant celui d'Espagne, dont ils étoient Vassaux il y a cent ans.

Devise du Prince Henri Frederic.

Henri Frederic avoit pour sa Devise ce mot *Patriaque patrique*, voulant dire qu'il ne songeoit qu'à servir les Provinces, & à venger la mort de son Pere.

MEMOIRES DE HOLLANDE.

JEAN DE BARNEVELD, Avocat Général de Hollande, & sa Postérité.

JAmais Homme ne fut si sage ni si vertueux que Monsieur de Barneveld. Il avoit une presence majestueuse, & disoit beaucoup en peu de paroles, avec une éloquence grave & succinte. *Description de Monsieur de Barneveld.*

Ses longs & importans services l'avoient rendu vénérable, & trés-cher à sa Nation ; Mais avec tout cela, dans son extrême vieillesse, il fut la victime de l'ambition de

Monſieur le Prince Maurice, & de ceux de ſa caballe: ayant moins mérité qu'aucun homme du ſiécle, de tomber en cette infortune pour ſa grande vertu & piété. Nicias cet excellent Capitaine Athénien qui lui reſſembloit en probité, eut auſſi une fin trés-malheureuſe, bien que différente.

Ce qui donnoit lieu à beaucoup de ſages de ce temps-là, de douter de la Providence, puiſque les gens de bien avoient une fin funeſte, & que les méchans proſpéroient ordinairement.

Quand Monſieur de Barneveld ſe vit attaqué au temps de la Tréve, il voulut ſe retirer du Gouvernement, & ſe démettre de ſes Charges; mais il s'y r'embarqua malheureuſement, à la priére des Principaux de l'Etat.

Dire notable de Monſieur de Barneveld.

Quand ſes confidens lui parloient avec aigreur de la malice de ſes Ennemis, il les conſoloit, en leur diſant: il faut toûjours bien faire; & prier Dieu, & bien eſpérer; Ce que mon Pere lui a entendu dire beaucoup de fois quand ils parloient confidemment ſur ces matiéres-là.

Lors qu'il vit l'orage formé pour le perdre, il dit à mon Pere la même chose que Madame la Princesse d'Orange lui avoit racontée touchant la Proposition qu'elle lui fit de la part de Monsieur le Prince Maurice, de le favoriser dans le dessein qu'il avoit d'être Souverain : ce que mon Pere tenoit pour trés-certain, Monsieur de Barneveld étant non seulement homme droit & veritable, mais son dire étant soûtenu du témoignage de Madame la Princesse d'Orange Doüairiére, qui ne peut recevoir de reproche.

Monsieur de Barneveld confirme à mon Pere le grand secret que Madame la Princesse d'Orange lui avoit confié.

Mais parce que la France s'intéressa fort pour son salut, & qu'elle fit plusieurs efforts pour sauver cet homme célébre, qu'elle avoit toûjours reconnu fort zélé pour le bien des deux Nations : il sera trés à propos d'en informer le Public : ce détail n'ayant jamais été connu que des Ministres d'Etat de ce temps-là, par les dépêches des Ambassadeurs de France.

Aussi-tôt qu'on sçût à la Cour les broüilleries qui étoient en Hollande au sujet de la Religion : mon Pere

qui y étoit Ambassadeur depuis quatre ans & plus, eût ordre de témoigner aux Etats Généraux, & à ceux de Hollande, le desir extrême qu'avoit Sa Majesté de les voir tous bien réünis. Il harangua donc ces Messieurs sur ce sujet à la fin de Novembre 1617. dont ayant rendu compte au Roi, Sa Majesté témoigna en être satisfaite, & lui ordonna de continuer en toutes occurrences, pour tâcher d'appaiser ces broüilleries.

Mon Pere exhorte les Etats Généraux au nom du Roi, à une bonne Union, l'an 1617.

Aprés cet Office public il continua avec assiduité par plusieurs autres en particulier, jusqu'à la tenuë des Etats de la Province de Hollande, au commencement de Décembre de la même année 1617. laquelle ayant été commencée par de vehementes disputes entre les Députez dont elle étoit composée, il les fut visiter de la part du Roi, pour les porter & exhorter à une bonne réünion : ce qui parût leur être agréable, par la réponse qu'ils lui firent sur le champ, & par le rapport qui lui en fut fait par ceux de l'une & de l'autre opinion : s'étant aussi

Il exhorte aussi les Etats de Hollande à même fin.

étudié de concevoir ce qu'il avoit à dire, de telle ſorte que de part ni d'autre on ne pût juſtement l'accuſer de partialité ; ce qu'il avoit ordre d'éviter ſoigneuſement, & à quoi il travailla avec d'autant plus de ſoin, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre s'étoit échoüé contre le Banc qu'il lui falloit éviter ? car ayant fait un diſcours aux Etats Généraux, il ſe déclara ouvertement pour l'un des Partis, dont il reçût ce déplaiſir : que ſa Harangue ayant été traduite en Flaman, & renduë publique par l'impreſſion qu'on en fit : ceux qui s'y croyoient intéreſſez y firent auſſi-tôt une réponſe qui détruiſoit toutes ſes raiſons, dont étant offenſé, il en demanda réparation ; Mais il le fut encore davantage de ne l'avoir pû obtenir : car en l'Aſſemblée des Etats de Hollande il fut jugé par la pluralité des voix, que par cette réponſe l'honneur de ſon Maître ni le ſien particulier n'y étoient point intéreſſez.

Quelques-uns aſſuroient qu'en ce diſcours il avoit excédé ſon pouvoir, porté à cela par quelques-uns

du Païs engagez pour l'un des Partis : peu ou point de personnes pouvant s'imaginer que le Roi de la Grande Bretagne, le but duquel, comme d'un sage Prince, devoit être de pacifier ces dissensions, eût voulu s'y montrer partial.

Mon Pere a un ordre réitéré d'exhorter encore les Etats de Hollande à se bien réünir.

Les broüilleries survenuës entre Messieurs les Etats sur ces différends, tirans de longue, sans qu'il parût quelque issuë pour en sortir, nonobstant qu'en cette occasion la Province de Hollande fût assemblée il y avoit plusieurs mois. Sa Majesté reconnoissant que si cette Province pouvoit être réünie, ce seroit un grand acheminement à la réünion des autres, commanda à mon Pere de l'y exhorter en son nom : à quoi il satisfit le 13. Mars 1618. en leur Assemblée à la Haye : ce qu'ils témoignérent leur être trés-agréable par le remerciement qu'ils en firent, & qu'ils lui delivrérent par écrit.

Depuis cela, nonobstant tous ces offices & ces devoirs, les dissensions s'augmentans & s'aigrissans en cette République, tous conseils de réünion rejettez, il sembloit qu'en ces maux

il y eut une fatalité inévitable ; car les uns & les autres, comme il arrive ordinairement en une grande tourmente, ne s'écoutans point parler, & ne donnant aucune audience à la raison, les affaires s'acheminérent visiblement à une plus grande confusion & renversement des ordres précédens, tant les passions possédoient les esprits.

Dequoi mon Pere ayant donné avis au Roi : Sa Majesté, pour la singuliére affection qu'il portoit à la conservation de cet Etat, se résolut de porter sa main secourable au devant des funestes accidens desquels il étoit menacé par ces divisions. A cet effet, elle fit choix de la personne de Monsieur de Boissise, l'un de ses plus anciens & fidéles Conseillers d'Etat, personne d'une prudence consommée, & d'une grande expérience dans les affaires, ainsi qu'il l'avoit bien fait paroître dans ses Ambassades d'Angleterre, de Suisse & d'Allemagne, dont il s'étoit dignement aquitté.

Il partit de Paris en Juillet 1618. & arriva à la Haye au commence- *Le Roi dépêche*

Monsieur de Boissise extraordinairement en Hollande, pour porter les Etats à se bien réünir.

ment d'Août, où il résolut d'attendre le retour de Monsieur le Prince d'Orange Maurice qui étoit à Utrect ; d'où étant revenu, aussitôt Monsieur de Boissise, accompagné de mon Pere, harangua les Etats Généraux, les exhortant à la concorde, & leur offrant à cet effet l'entremise favorable du Roi, qu'elle leur offroit par ses Ambassadeurs.

Mais Monsieur le Prince Maurice qui avoit pris l'affirmative pour l'un des partis, ayant fait ce qu'il avoit voulu à Utrect, d'où il avoit chassé la nouvelle Garnison, que l'autre parti y avoit établie : il en prit un si grand avantage, que lui ni ceux de son opinion ne voulurent entendre à aucune voye d'accommodement, résolu seulement d'abattre ceux qui lui avoient résisté : au lieu dequoi, dans le peu d'affermissement de cette République, & au temps que la Tréve avec l'Espagnol étoit prête d'expirer, on avoit estimé qu'il eût été plus salutaire aux uns & aux autres, puisqu'on avoit licencié les nouvelles Garnisons qui donnoient ombrage de publier une Amnistie

générale de toutes choses passées: convenir d'une Assemblée Ecclésiastique pour l'assoupissement de leurs différends sur la Religion : remettre les choses en l'état précédent, & faire une nouvelle Union entre les Provinces, pour les étreindre d'autant plus fortement contre leur ennemi commun, éclaircissant ce qui pouvoit être douteux & obscur dans la précédente, faite autrefois à Utrect, afin de remédier à pareils inconvéniens à l'avenir. Mais comme il arrive le plus souvent en semblables rencontres : les meilleurs conseils ne prévalurent pas, & l'on en suivit d'autres entiérement contraires, ayant été résolu d'en venir aux derniéres extrêmitez.

Monsieur de Barneveld arrêté prisonnier avec Monsieur Hoguarbeis & Monsieur Grotius.

Il arriva donc que le 22 Août 1618 furent arrêtez Monsieur de Barneveld Avocat Général & Garde des Sceaux de Hollande, Monsieur de Hoguerbeis Pensionnaire de Leyde, & Monsieur Grotius Pensionnaire de Rotterdam : en suite de quoi fut aussi arrêté le Sieur de Leydemberg Secrétaire des Etats d'Utrect, qui quelques jours aprés avoir été con-

duit à la Haye, pour être confronté aux autres, fut trouvé mort dans ſon lit, bleſſé de pluſieurs coups, comme s'étant tué ſoi-même. Tout cela ſe fit par l'ordre de huit Perſonnes nommées par les Etats Généraux.

Le Prince Maurice change les Magiſtrats des Villes, ſous le nom des Etats Généraux.

Aprés cela on changea ſans aucune forme ni figure de procés les Magiſtrats des Villes de Delft, de Schiedam, de la Brille, de Schonhove, de Gorcum, de Medemblic, de Munikedam, de Horn, & d'autres: en la plûpart deſquelles Monſieur le Prince Maurice mit des Garniſons pour la ſeureté de ces nouveaux établiſſemens. Ces empriſonnemens & ces changemens furent faits par Monſieur le Prince Maurice armé ſous le nom de quelques-uns des Etats Généraux, contre les Priviléges & les Loix des Provinces particuliéres, & contre l'uſage ordinaire, leſdits Etats Généraux n'ayant point de Juriſdiction ſur les Sujets des Provinces.

Remontrances des Ambaſſadeurs

Sur leſquels changemens Meſſieurs les Ambaſſadeurs remontrérent pluſieurs fois, tant en public

qu'en particulier, qu'il étoit malaisé, & presque impossible qu'une si grande émotion d'humeurs en ce nouveau corps, ne fût pour y engendrer de dangereuses maladies dans peu de temps pour diverses raisons, dont les plus apparentes étoient, que ces peuples ne sont pas d'un naturel à être forcez ; Que ce qu'on tireroit d'eux par un consentement volontaire, seroit plus seur, plus solide, & plus durable que ce qu'on leur auroit extorqué par violence.

de France sur tous ces changemens.

Qu'encore que le plus grand nombre applaudit du commencemens ces changemens : que néanmoins, ceux au préjudice desquels ils se faisoient, qui avoient été au gouvernement de l'Etat depuis trente ans & plus, en garderoient toûjours le souvenir dans leurs cœurs, auquel prendroient part infailliblement tous ceux de leur dépendance, soit par proximité de Sang, d'Alliance, ou d'amitié ; Qu'à la premiére occasion ils tâcheroient de rentrer en la possession d'honneur qu'on leur avoit ôté sans connoissan-

ce de cauſe ; Mais tout cela fut repreſenté ſans aucun fruit : la réſolution d'agir contre les Loix , & d'uſer de la voye de fait l'ayant emporté.

Faction de Barneveld reſſuſcite aprés la mort de Monſieur le Prince d'Orange Guillaume, & dépoüille la Maiſon d'Orange de tous ſes avantages.

Les diſcours où toutes ces raiſons étoient amplement repreſentées, furent données par écrit à Meſſieurs les Etats, par les Ambaſſadeurs de France , & ont paſſé dans l'eſprit des Sages pour une Prophetie veritable de ce qui arriva aprés la mort du dernier Prince d'Orange Guillaume l'an 1650. en conſéquence de l'affaire d'Amſterdam ; Car la Faction de Barneveld ayant repris vigueur par cette mort inopinée , dépoüilla la Maiſon d'Orange de tous ſes avantages ; Et ſans cette derniére guerre que le Roi a déclarée aux Etats , la Maiſon d'Orange ne ſe ſeroit jamais rétablie de la maniére qu'elle eſt.

Tant d'offices faits en public & en particulier par mon Pere ſeul , & avec Monſieur de Boiſſiſe , pour porter Meſſieurs les Etats à la réünion , & à ne point changer les anciens ordres de leur Etat , leur en

remontrant le péril & les conséquences : font voir combien Monsieur le Duc de Rohan Henri étoit mal instruit de ce qui se passoit lors en Hollande, & qu'il ne parloit que par la bouche des Partisans de Monsieur le Prince d'Orange, ajoûtant foi entiére aux pasquils de la façon de Monsieur Aersens, qui accusoient Monsieur de Barneveld & ses dépendans, d'intelligence avec les Espagnols, & de vouloir r'introduire le Papisme dans l'Etat, dont on les taxoit ouvertement par des Placards imprimez attachez aux coins des ruës, aux lieux publics, & par quantité de Libelles séditieux pleins de semblables impostures, bien qu'il n'en ait jamais été fait aucune mention dans leur procés ; Car ce Duc, dans son beau Traité de l'intérêt des Princes, au sujet de l'affaire des Arminiens, écrit des chiméres inventées par ledit Aersens, pour rendre odieux les adversaires du Prince, & les donne pour des secrets de Politique. Il dit *que la Reine Mere Marie de Médicis ayant obtenu la Régence pour affermir son Autorité contre les*

Princes du Sang & les Grands du Royaume, procura la division parmi eux, & se jetta entre les bras d'Espagne. Que les Espagnols ne perdirent pas une si belle occasion, sur tout au Païs-Bas dans l'affaire des Arminiens, laquelle Barneveld se voyant soûtenu de la France par les pratiques d'Espagne, entreprit de maintenir contre le Prince d'Orange. Que l'Espagnol déploya toutes ses ruses pour faire agir Marie en ce Païs-là, suivant ses intérêts, persuadée que la des-union lui étoit avantageuse, afin que ce Païs-là ne pût secourir les Princes mécontens d'Elle: de sorte que les Ambassadeurs de France se trouvérent solliciteurs des affaires d'Espagne en Hollande, favorisans la cause de Barneveld, & fomentant la division de l'Etat, qui eût été perdu sans le courage de Maurice, assisté des gens de guerre.

Tout ce raisonnement est un pur Aersenisme, c'est à dire, une invention de François Aersens, qui a publié cette fausseté par plusieurs Libelles imprimez.

Le Lecteur clair-voyant & des-

intéressé verra tout le contraire dans plusieurs Harangues que mon Pere fit l'an 1617. 1618. 1619. que le public verra un jour, pour porter Messieurs les Etats Généraux, & ceux de Hollande, à la concorde, leur Etat étant menacé de ruine par la division; Aussi Monsieur Grotius, dans l'Epître Dédicatoire de son Apologie à Messieurs les Etats de Hollande, dit, *Rex Galliæ intellectis amicorum dissidiis Boissisium ad ipsos allegat, qui consequenter his quæ per Maurerium ejusdem Regis ordinarium Legatum acta hactenus fuerant, Auctor esset omnium quæ ad concordiam spectarent*: c'est à dire, le Roi de France ayant appris les différends qui étoient entre ses amis, dépêche vers eux Boissise: qui en conséquence de ce qui avoit été souvent representé par du Maurier Ambassadeur ordinaire du même Roi, leur conseilloit d'embrasser tout ce qui les pouvoit porter à la concorde & à la réünion; Mais pour faire voir que tout ce raisonnement de Monsieur le Duc de Rohan est contraire à la verité des choses, & qu'il

a été trompé ; c'eſt que mon Pere voyant qu'on vouloit perdre injuſtement Monſieur de Barneveld & ceux de ſon Parti, par un eſprit de juſtice & de compaſſion contraire à ſes intérêts, qui euſſent voulu qu'il n'eût point choqué Monſieur le Prince Maurice qui lui témoignoit beaucoup d'amitié qui étoit néceſſaire à tant de Fils qu'il avoit, fut la principale cauſe de l'envoi de Monſieur de Boiſſiſe en Hollande : ayant remontré qu'il étoit juſte & néceſſaire de maintenir l'innocence de ce pauvre perſécuté, comme on le peut juſtifier par ſes Dépêches à la Cour ; Auſſi, outre que la France trouvoit qu'il étoit juſte de maintenir la Cauſe de Monſieur de Barneveld, Elle étoit intéreſſée à tenir cette République unie, afin qu'elle pût tirer aſſiſtance de cet Etat contre les Princes ſoûlevez contr'elle : laquelle Meſſieurs les Etats ont été toûjours prompts de donner dans tous les mouvemens qui agitérent le Royaume aux premiéres années du Régne du feu Roi, comme je le puis juſtifier par l'Extrait d'un diſcours que mon

Pere a laissé à ses enfans, qui fera voir que ce qu'écrit Monsieur de Rohan sur les faits des Arminiens, est une pure erreur, ou plûtôt une tache qui défigure son bel Ouvrage de l'Intérêt des Princes.

Extrait du Traité de Monsieur du Maurier Benjamin Auberi, à ses Enfans.

COmme j'étois aprés cet exercice, & à soigner à ce qui étoit de ma Charge, les mouvemens qui avoient été excitez en France au mois de Février 1614. tendans au retardement du Mariage du Roi, & d'autres prétextes, recommencérent au mois de Juillet de l'année suivante 1615. nonobstant quoi Sa Majesté ne laissa de s'acheminer de Paris pour aller en Guyenne, aux fins d'accomplir sondit Mariage, prenant sa route par Poitiers, où Elle me fit l'honneur de me faire expédier par Monsieur de Puisieux Secrétaire de ses Commandemens, mes Provisions de Conseiller en son

Conseil d'Etat, lesquelles me furent envoyées par le Sieur de la Beausse Gentilhomme de Poitou. Les maux de l'Etat augmentans en ce deuxiéme mouvement, je n'obmis aucune chose qui fût en mon pouvoir, ni du dû de ma Charge, pour en faciliter les remédes, sollicitant Messieurs les Etats d'y contribuer ce qui seroit d'eux : aux principaux desquels je representai le notable intérêt qu'ils avoient au rétablissement du repos de la France, & à l'affermissement de l'Autorité de Sa Majesté, tant pour l'aquit de leur foi & promesse obligée au Roi par les Traitez faits par eux avec lui : ce qui regardoit leur propre honneur, que pour le particulier avantage de leurs affaires : étant indubitable que si la France avoit ce malheur de demeurer engagée dans un trouble de longue haleine : tant s'en faut qu'elle pût continuer l'entretenement des Troupes Françoises en leur Païs, comme Elle a fait depuis son avénement à la Couronne : qu'au contraire Elle auroit besoin de l'assistance & du secours de ses Amis & Alliez ;

Alliez ; & partant, que ce ſeroit faire bien à eux-mêmes de coopérer aux bonnes intentions de Sa Majeſté, & favoriſer la juſtice de ſa cauſe, afin de remettre ſon Etat en ſon précédent repos : ce qui ne ſe pouvoit mieux, qu'en faiſant à ſadite Majeſté une vigoureuſe déclaration de leur conſtance à ſon ſervice, & de l'envoi du ſecours qu'ils ſont tenus lui fournir en vertu deſdits Traitez : ce qui ſerviroit à l'appui de ſon Autorité contre tout ce qui voudroit l'ébranler, & à détromper ceux qui à faute de ce, pourroient douter de la perſévérance deſdits Sieurs Etats envers ſa Perſonne & ſa Couronne : & qui déçûs de quelque fauſſe opinion, ſeroient pour s'embarraſſer plus avant en ces malheurs publics ; A quoi j'ajoûtois que c'étoit même le plus grand bien qui pût être fait à un Prince qu'on y avoit alléché ſous de faux préſuppoſez & fondemens ſur leſquels il ceſſeroit de ſe fier quand il verroit clair en la réſolution de cet Etat, afin qu'au plûtôt il en prit une conforme au bien du Roi, du Royaume, & du ſien propre ;

Et je n'oubliai par même moyen à leur representer que le gré que le Roi leur en auroit feroit grand : si sans être sollicitez en public de sa part, ils se portoient d'eux-mêmes à lui envoyer l'assurance de leur secours, dont l'obligation seroit d'autant plus sensible, que moins cette déclaration paroîtroit avoir été extorquée.

Quand plusieurs Grands s'arméerent pour empêcher le mariage, les Etats Généraux envoyérent assurer le Roi de leur constance à leur service, par le conseil de mon Pere.

Sur quoi Messieurs les Etats Généraux assemblez, & Monsieur le Prince Maurice prirent une solemnelle & uniforme résolution de faire cette déclaration, & de dépêcher à leur Ambassadeur à Paris, avec ordre exprés d'en partir incontinent, & de s'acheminer vers le Roi, pour lui faire publiquement & authentiquement cette protestation de leur part ; A quoi ledit Ambassadeur fut satisfaire en la Ville de Tours, au grand contentement de Sa Majesté & de ses bons serviteurs, qui jugérent qu'elle étoit arrivée trés à propos pour faciliter le Traité de la Paix commencé à Loudun. Cet Office fut si agréable à leurs Majestez, qu'en reconnoissance d'icelui

Elles accordérent auſdits Sieurs l'entretenement des Troupes Françoiſes durant l'année 1616. & me donnérent charge, non ſeulement de les en aſſurer, mais de leur faire bien eſpérer pour les années ſuivantes.

Depuis la concluſion du Traité de Loudun, les choſes demeurérent aſſez paiſibles, c'eſt à dire, depuis le 13. de Mai 1616. juſqu'au mois d'Août ſuivant: néanmoins on étoit en crainte de rentrer dans les malheurs précédens: ce qui ſembloit inévitable à tous ceux qui penſoient voir plus clair dans les affaires & dans la conſtitution de l'Etat: peu ou point de perſonnes ſe contentans de leur condition preſente, & prétendans l'améliorer dans les malheurs du temps: quand tout d'un coup on ſçût que leurs Majeſtez avoient fait mettre en arrêt la perſonne de Monſieur le Prince de Condé le 1. Septembre 1616. ſur les onze heures du matin au Château du Louvre: dequoi Elles me donnérent avis par leurs Lettres écrites du jour même, dont fut porteur le

Monſieur le Prince de Condé arrêté en 1616.

Capitaine Mancius dépêché exprés.

Dés que j'eus reçû les Lettres portans la nouvelle de cette détention, j'en fus donner avis aux principaux de l'Etat, suivant le commandement qui m'en étoit fait: mais je m'abstins de le faire entendre à Messieurs les Etats Généraux en leur Assemblée, jusqu'à ce que par une dépêche subséquente j'eusse été plus particuliérement informé des motifs de cette action, même de ce que leurs Majestez auroient publié pour la justifier: non pas qu'il m'appartint de douter qu'elles n'y eussent été portées par quelque puissante & extraordinaire nécessité: mais desirant être pourvû de ce qui étoit nécessaire pour assurer les esprits d'un chacun, en faisant voir les causes de ce qui demeurant ignoré, eût été plus capable de les émouvoir.

Ce qui soit dit pour avertissement à mes Enfans: afin que s'ils sont appellez un jour à quelque Charge importante, ils pratiquent cette régle, de ne rien faire trop à la hâte: car comme en telles rencontres il ne

faut rien laiſſer dépérir és affaires de ſon Maître par retardement ou par pareſſe, auſſi ne faut-il rien gâter par legéreté ni par précipitation.

J'attendis donc la déclaration de Sa Majeſté, qui fut vérifiée en ſon Parlement le 7. dudit mois de Septembre, & qui me fut auſſi-tôt envoyée : laquelle ayant pour fondement d'en parler en public, je demandai Audience à Meſſieurs les Etats, auſquels je fis entendre les raiſons qui avoient forcé leurs Majeſtez de s'aſſurer de la perſonne de Monſieur le Prince : en quoi je mis tel tempérament, qu'en ne taiſant rien dont le ſilence pût nuire aux affaires de leurs Majeſtez, je ne m'étendiſſe auſſi en aucuns propos qui puſſent être blâmez de manque de reſpect à l'endroit des Grands intéreſſez dont j'avois à parler.

Grande prudence de mon Pere en cette occaſion, approuvée du Roi & de ſes Miniſtres.

Ce qui ſoit dit encore pour avertiſſement à mes enfans, afin qu'ils retiennent ce précepte de moi, d'être auſſi hardis à dire les choſes néceſſaires pour le ſervice de leur Maître, que retenus aux ſuperfluës, & qui ne peuvent ſervir qu'à aigrir

mal à propos les Grands, desquels il faut toûjours parler avec sobriété; Procédure que leurs Majestez même, & Messieurs leurs principaux Ministres me témoignérent approuver par les Lettres qu'il leur plût m'écrire, lesquelles me confirmérent au jugement que j'avois fait de marcher bride en main en une affaire de telle importance.

Le Roi demande aux Etats les Compagnies de Cavalerie qu'il entretenoit en Hollande: ce qui lui est accordé.

En suite de cela, leurs Majestez me dépêchérent un Courier nommé le Sieur de la Garde, avec dépêche portant commandement de faire tenir prêtes à marcher les Compagnies de Cavalerie entretenuës par Elle en ce Païs: ce qu'ayant fait entendre à Messieurs les Etats le 28. Mai 1616. je l'obtins aussi-tôt, & en envoyai l'assurance à leurs Majestez par le même Courier: Mais un peu aprés Elles m'en dépêchérent un autre nommé le Sieur Laucour, pour contre-mander lesdites Compagnies, & m'assurer que tout étoit en voye de bon accommodement.

Le Roi envoye un fils de Monsieur

Peu de temps aprés, je reçûs par un Courrier exprés, qui fut l'un des fils de Monsieur de Refuge,

commandement du Roi de faire plainte à Messieurs les Etats d'un de leurs Capitaines de Marine qui s'étoit porté à quelque insolence au préjudice de son service dans la Riviére de Charante, & de les requérir d'envoyer six de leurs meilleurs Vaisseaux de Guerre, és Riviéres de Bordeaux, pour favoriser le dessein fait par Sa Majesté de ramener le Sieur de Lussan Gouverneur de Blaye à son devoir, & se départir des exactions qu'il vouloit faire des marchandises montant & descendant par lesdites Riviéres, contre l'autorité de Sa Majesté; ce que Messieurs les Etats m'accordérent au contentement entier de leurs Majestez, ausquelles j'envoyai aussitôt cette résolution par Beaufort mon Secrétaire.

de Refuge pour leur demander six navires de guerre, qu'il obtient.

Peu de jours aprés je reçûs une dépêche du Roi & de la Reine Mere, du 3. Novembre 1616. qui m'honoroient du témoignage de leur agrément sur ce que j'avois fait & obtenu de Messieurs les Etats, touchant les Navires de Guerre demandez, & m'ordonnoient qu'encore que la

néceſſité de s'en ſervir à l'effet y mentionné ceſſât par l'obéïſſance que le Sieur de Luſſan montroit vouloir rendre à leurs Majeſtez: néanmoins elles deſiroient que leurſdits Vaiſſeaux parûſſent eſdites Riviéres de Bordeaux, afin de montrer à ceux qui auroient mauvaiſe volonté, qu'elles ont en leurs mains des verges prêtes pour les châtier.

Pour ſatisfaire à ce Commandement, je fus le 16. Novembre en l'Aſſemblée de Meſſieurs les Etats, où je leur repreſentai ce que j'avois ordre de leur dire ſur ce ſujet : à laquelle propoſition, dés le lendemain ils firent réponſe par écrit, contenant l'octroi de ma demande : en ſuite duquel furent incontinent expédiez par Monſieur le Prince Maurice leur Admiral général, les pouvoirs & commandemens auſdits Navires, de s'aller rendre en ladite Riviére de Bordeaux : & d'y prendre l'ordre de ce qu'ils auroient à faire pour le ſervice du Roi, de Monſieur de Vic Conſeiller en ſon Conſeil d'Etat, ainſi que j'avois charge de le dire plus particuliérement audit

Sieur Prince ; dequoi je donnai avis à leurs Majeſtez par homme exprés.

Lequel envoi de Navires fut retardé par l'obſtination du Vent contraire qui ſouffla trois mois entiers à l'oppoſite de la route qu'ils devoient tenir : ce qui ne préjudicia pas ſeulement au deſir de leurs Majeſtez, mais auſſi à l'envoi de la levée que la République de Veniſe avoit fait faire en ces Provinces-Unies, pour s'en ſervir en ſa guerre contre l'Archiduc Ferdinand : laquelle levée, au nombre de quatre mille hommes, demeura embarquée durant leſdits trois mois prés du Texel & de Rotterdam, ſans jamais pouvoir ſortir deſdits Havres ; Au moyen dequoi, & de la réduction de Blaye en l'obéïſſance de Sa Majeſté, ceſſa la néceſſité du ſecours deſdits Vaiſſeaux. *Ces Vaiſſeaux ſont arrêtez quatre mois par le vent contraire.*

Mais comme aprés la mort du feu Roi, mêmement depuis la majorité de Sa Majeſté régnante à preſent, les mouvemens ſuſcitez dans le Royaume ſe ſont entre-ſuivis de fort prés : la fin de l'un ayant été le commencement de l'autre, il arriva que le

mécontentement de l'Arreſt de Monſieur le Prince, lequel ſembloit aſſoupi par le Traité de Soiſſons: duquel, les Grands qui s'étoient retirez de la Cour paroiſſoient demeurer ſatisfaits, recommença de paroître dés le mois de Janvier en ſuivant de l'an 1617. s'étans joints en Requêtes & en Armes pour demander la liberté de Monſieur le Prince, prenant particuliérement à partie le Maréchal d'Ancre, comme Auteur de tout ce qui ſe faiſoit à leur deſavantage.

Sur quoi ſeroient intervenuës pluſieurs Déclarations contr'eux ſuivies d'armement de Sa Majeſté: duquel voulant éclaircir Meſſieurs les Etats, & de ſes intentions contre les prétextes de ceux qui s'étoient armez contr'elle. Il ſembla bon à ceux qui avoient lors la direction de leurs affaires, de dépêcher en Hollande extraordinairement Monſieur de la Noüe, & il y arriva au commencement du mois de Février 1617. & eûmes Audience lui & moi de Meſſieurs les Etats auſſi-tôt.

Monſieur de la Noüe envoyé extraordinairement en Hollande, pour demander ſecours, que lui & mon Pere obtiennent

Peu aprés il nous vint comman-

dement de la Cour, de demander à ces Messieurs le secours dont ils sont obligez à leurs Majestez : ce que nous fismes le dernier jour de Mars 1617. Monsieur de la Nouë en ayant fait l'ouverture par les termes des Traitez, & moi l'ayant suivi par un assez long discours où je m'étendois sur quelques raisons d'autant plus nécessaires d'être representées, que l'on avoit épandu plusieurs mauvais bruits, & donné de sinistres interprétations à plusieurs en cet Etat, aux fins d'empêcher leur assistance, que le Roi nous ordonnoit de solliciter ; Surquoi Messieurs les Etats Généraux ayant communiqué nos propositions à leurs Provinces, pour les hâter d'y prendre une bonne résolution, je pris occasion de recharger en l'Assemblée des Etats de la Province de Hollande le 15. jour d'Avril, & depuis encore en celle des Etats Généraux le 24. ensuivant; Ce qui opéra, que deux jours aprés ils formérent leur résolution de secourir Sa Majesté, comme il appert par leur réponse, que j'envoyai promptement au Roi.

La mort du Maréchal d'Ancre fait cesser le besoin de ce secours.

Mais comme les hommes étoient bien empêchez de chercher à tâtons la guérison de nos maladies, Dieu inspira au Roi d'y pourvoir efficacieusement par un seul coup autorisé de Sa Majesté ; car ayant destiné le 24. Avril 1617. pour couper jusques dans le fonds de la racine les prétextes des troubles de son Royaume, il commença de prendre possession de sa fonction & dignité, par un trait signalé de sa justice & résolution, ayant commandé à Monsieur de Vitri Capitaine de ses Gardes du Corps, d'arrêter ledit Maréchal d'Ancre : ce qu'il fit si bien & à point-nommé, qu'écrasant le Scorpion sur la playe de son Etat, chacun dés-lors reprit espérance de lui voir reprendre sa premiére vigueur & splendeur ; Ce que par une sienne ample Dépêche du jour même m'ayant fait sçavoir, pour en communiquer la nouvelle à Messieurs les Etats & à Monsieur le Prince Maurice.

J'accomplis promptement cet office & devoir même d'autant plus alaigrement, que je sçavois la joye

qu'ils recévroient de voir le Roi n'avoir obligation de sa delivrance qu'à Dieu & à soi-même, & rapprocher de sa personne les anciens & fidéles Ministres du feu Roi son Pere ; comme aussi de s'être déclarez de lui donner secours avant l'avis de cette delivrance, réputant à bonheur que Sa Majesté ait sujet de croire qu'ils étoient résolus de la fortifier de tout leur pouvoir lors qu'elle en avoit le plus de besoin. La susdite Action de Sa Majesté ayant été cause de rétablir comme en un instant son Etat en tranquillité, & par conséquent fait cesser la nécessité qu'elle avoit du secours de ces Messieurs, Elle me commanda par ses Lettres du 24. de Mai, de leur en faire son remerciement : à quoi je satisfis en leur Assemblée le premier jour de Juin en suivant ; En suite dequoi voyant, sans retardement du service de Sa Majesté, pouvoir reprendre les erremens de l'instance de mon congé, pour faire un voyage en France, je m'en adressai à Monsieur de Villeroi, qui me le fit obtenir pour trois mois, par une Lettre

qu'il plût à sa Majesté m'écrire, en datte dudit mois de Juin, en vertu de laquelle je fus en l'Assemblée de Messieurs les Etats le 14. de Juin, afin de prendre congé d'eux, & par même moyen leur faire entendre la résolution de Sa Majesté, d'entreprendre sérieusement la protection de Monsieur de Savoye contre les Armes d'Espagne, employées par le Gouverneur de Milan contre ledit Duc; Nouvelle qui fut trés-agréable à ces Messieurs: ausquels d'abondant je fis comprendre que Sadite Majesté auroit bien agréable qu'ils contribuassent de leur côté au secours dudit Duc, selon l'état & commodité de leurs affaires: afin que les Espagnols voyans plusieurs Etats intéressez à la conservation dudit Duc, il fût tant plus facile de les faire approcher de la raison, & consentir des conditions équitables & seures pour lui.

Mon Pere sollicite les Etats Généraux de secourir Mon-

Ce qui opéra, que lesdits Sieurs Etats hâtérent leur résolution sur ce sujet, qui fut enfin d'accorder audit Duc un secours de cinquante mille livres par mois: ce qui pouvoit, sur

le pied de leur solde ordinaire, servir à l'entretenement de quatre mille hommes de pied.

sieur de Savoye: ce qu'ils font.

Tout ce que dessus fait voir que si le mensonge a des aîles vigoureuses, il est néanmoins enfin attrapé par la verité qui est la fille du temps; Car, quel aveugle ne verra que les affaires des Païs-Bas ont été malicieusement déguisées à Monsieur le Duc de Rohan, qui étant abusé, écrit que la France avoit intérêt de diviser cette République, afin qu'elle ne secourut par les Princes armez contr'elle: & que les Ambassadeurs de France furent les flambeaux de la discorde, & les agens d'Espagne en Hollande: pures chiméres qui s'évanoüissent par le recit veritable de ce qui se passa aux Païs-Bas Unis depuis l'an 1614. jusqu'en 1619. par où l'on voit que Messieurs les Etats ont été trés-prompts à accorder les secours au Roi qu'il leur demandoit par ses Ministres, qu'ils étoient obligez de lui donner en vertu des Traitez: & qu'ils ne secourroient pas seulement son Etat en toutes occasions, mais aussi ses Alliez à sa priére,

Et que les Ambassadeurs de France, tant ordinaires qu'extraordinaires, ont toûjours porté cette République à fuïr la division, comme la seule peste, capable de la ruiner & de la livrer en proye à ses Ennemis.

Monsieur de Boissise se plaint inutilement d'un libelle diffamatoire publié par Monsieur Aersens.

L'an 1618. Monsieur de Boissise eût commandement du Roi de faire plainte en son nom aux Etats Généraux, d'un Libelle diffamatoire écrit, signé & publié par François Aersens, au grand scandale & deshonneur de Messieurs du Conseil de Sa Majesté, dont lors il ne pût tirer aucune raison; Ce que voyant Monsieur de Boissise: & que d'ailleurs il avoit accompli la Charge que le Roi lui avoit donnée, il se résolut de s'en retourner en France, & partit de la Haye, prenant son chemin par Anvers: où étant, il reçût un ordre exprés de Sa Majesté de retourner en Hollande, pour assister derechef Messieurs les Etats de ses bons avis; A quoi obéïssant, & rebroussant chemin, il retourna à la Haye, où il vit Messieurs les Etats en leur Assemblée, pour leur faire entendre la cause de son retour, pro-

cédant de la singuliére affection de Sa Majesté, au bien & au repos de leur République : offre qui méritoit bien du respect, mais qui fut aussi peu agréablement reçûë que la premiére, tant on étoit éloigné du train du précédent Gouvernement, comme il parût par leur réponse : témoignant leur mal d'autant plus dangereux, qu'ils montroient n'en avoir aucun sentiment.

Depuis ce temps-là jusqu'à Pâques 1619. Monsieur de Boissise & mon Pere continuérent de faire aux occasions, tant en public vers les Etats Généraux, qu'en particulier vers Monsieur le Prince Maurice, tous les offices possibles au nom du Roi, pour les porter pour leur propre bien, à traiter avec douceur & modération l'affaire de leurs prisonniers, leur en remontrans les raisons & les conséquences : se fondans sur ce que ces prisonniers étant principalement en peine pour avoir exécuté les Commandemens & Ordonnances de la Province de Hollande, venans à être deshonorez, ou à souffrir quelque chose pour ce sujet :

Remontrances des Ambassadeurs, réïtérées aux Etats.

il étoit fort à craindre que les Magiſtrats qui avoient été deſtituez pour cela même, & les peuples qui leur adhérent, ne ſe trouvaſſent au bout de leur patience voyans exercer une ſi extraordinaire rigueur contre ceux qui depuis longues années avoient été leurs principaux Officiers, avec bon ſuccés des affaires publiques dont ils avoient eu le maniement : étant à craindre que ce mécontentement ne fût préjudiciable à leur Etat.

Monſieur de Boiſſiſe a ordre de retourner en France.

Mais toutes ces raiſons n'ayans pû émouvoir ceux qui avoient jetté le fondement de leurs deſſeins ſur d'autres maximes, & qui perſiſtoient à ne déférer aucunement aux conſeils ſalutaires de Sa Majeſté, Elle ſe réſolut de rappeller Monſieur de Boiſſiſe : reconnoiſſant que ſes avis ne pouvoient pas être ſi long-temps mépriſez & rejettez, que ſa dignité n'y fut intéreſſée.

Action vertueuſe de Monſieur de Boiſſiſe à imiter.

Il faut dire ici, que Monſieur de Boiſſiſe en partant, ne voulut pas accepter le preſent que les Etats Généraux lui voulurent faire, lequel il avoit refuſé dés la premiére fois

qu'il partit pour s'en retourner en France, en Septembre 1618. de quoi à cette derniére fois, lui ayant été fait trés-grande instance par leurs Députez, il s'en excusa, leur disant que la même cause qui l'en avoit empêché la premiére fois, duroit encore : à sçavoir, pour n'avoir pas été satisfait par eux, comme il étoit juste, sur la plainte de Sa Majesté contre Aersens, pour le Libelle diffamatoire publié contre son Gouvernement, & de Messieurs de son Conseil : & pour ce sujet, qu'il n'étoit pas résolu de couvrir & de dissimuler une si grande offense, en prenant une gratification d'eux; Exemple d'une vertu desintéressée qui mérite d'être imité.

Mon Pere eut ordre du Roi de continuer ses offices au nom de Sa Majesté.

Par la même voye que Monsieur de Boississe eut la dépêche du Roi, qui lui ordonnoit de le venir retrouver : Mon Pere en reçût une de Sa Majesté, portant commandement exprés de continuer de sa part les mêmes offices qu'il avoit commencez, pour porter Messieurs les Etats à la modération envers les prisonniers : remettant à sa prudence de

prévenir le Jugement du Procés : ou aprés, de faire une remontrance aux Etats sur ce sujet.

Mon Pere vit Messieurs les Etats Généraux en leur Assemblée.

C'est pourquoi, étant averti à la fin d'Avril 1619. que les Juges étoient prêts à prononcer, pour obéïr au Roi, il fut à l'Assemblée de Messieurs les Etats Généraux le premier jour de Mai suivant, & leur réïtéra les derniers sentimens de Sa Majesté: nonobstant lesquels offices les Juges ayant condamné à mort Monsieur de Barneveld : mon Pere, devant l'exécution, voulut encore parler aux Etats ; Mais ne lui ayant pas voulu donner Audience , à cause, disoient-ils, de l'heure indûë : pour ne point manquer du tout au commandement du Roi, il jugea à propos de leur écrire une Lettre, par laquelle il les exhortoit entr'autres choses à ne pas abreger les jours du plus ancien Officier de leur Etat, qui s'écouleroient bien-tôt sans l'aide d'aucune violence ; C'étoient ces propres termes. Cette Lettre n'opéra non plus que les précédens offices : n'ayant eu égard ni aux raisons qui leur en avoient été repre-

Il écrit à Messieurs les Etats, devant l'exécution de Monsieur de Barneveld.

Mon Pere rend com-

sentées par Sa Majesté, tendantes à les détourner de ce précipice, ni aux justes priéres qu'elle leur en faisoit, ni à tant de bien-faits reçûs d'Elle, de laquelle action il lui rendit compte dés le même jour par un Courier exprés.

pte de cette action au Roi par un Courier exprés.

Monsieur de Barneveld fut condamné pour avoir maintenu les droits de son Païs, & soûtenu que c'étoit aux Etats particuliers de chaque Province à connoître des affaires de la Religion, & non aux Etats Généraux, qui convoquérent un Synode général, qu'ils appellérent National, comme si toutes les Provinces n'eussent été qu'un seul Corps & qu'une seule Nation. Car un des principaux chefs de sa condamnation, fut pour avoir soûtenu cette exhorbitante maxime (ce sont les termes de l'Arrest) qu'il appartenoit à chaque Province de pouvoir disposer en son Ressort du fait de la Religion, sans que les autres en pûssent connoître : c'est à dire, qu'il fut condamné pour avoir maintenu les Priviléges de Hollande; Car auparavant ce changement dans

Monsieur de Barneveld condamné pour avoir maintenu les Loix du Païs.

la République, qui se fit par brigue, & par le pouvoir de Monsieur le Prince Maurice armé : cette maxime qu'on nomme exhorbitante dans l'Arrest donné contre Monsieur de Barneveld, étoit si généralement reçûë, que comme je l'ai déja dit ci-dessus, parlant du Prince Guillaume d'Orange, il répondit aux Etats Généraux Assemblez à Bruxelles, lors qu'ils lui demandérent l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, qu'il ne pouvoit rien en cela sans l'avis des Etats de Hollande & de Zelande, à qui il appartenoit d'en connoître; & cela est si veritable : que quand les Etats Généraux des Provinces-Unies ordonnérent la tenuë d'un Synode National, de peur d'irriter les esprits, ils protestérent dans leur déclaration, que par la convocation de ce Synode, ils ne prétendoient aucunement préjudicier aux Loix ni aux Priviléges des Provinces; Ainsi ils feignoient de les conserver par des paroles & des protestations, pendant qu'ils les renversoient en effet. On objecta aussi à Monsieur

de Barneveld comme un grand crime, qu'il avoit toûjours conseillé la tolérance de l'Arminianisme, afin que cette Hérésie, qui tendoit au Papisme, à leur dire, prit de fortes racines dans le Païs, qui enfin se trouveroit ruiné par la division. Et lui, tenoit trés-prudemment (comme il a été dit ci-dessus en la vie du Prince Maurice) que toutes ces disputes s'évanouïroient si-tôt qu'on n'en parleroit plus dans les Ecoles ni dans les Temples. Que leur Eglise pouvoit conserver son Union, nonobstant la diversité de ces opinions : comme l'Eglise Catholique ne se sépare pas pour diverses opinions, entr'autres pour les différends qu'ont les Docteurs Romains touchant la Conception de la Vierge Marie. Mais son seul crime, ou plûtôt la veritable cause de sa mort, fut de n'avoir pas consenti au desir ambitieux de Monsieur le Prince Maurice, qui tendoit à la Souveraineté des Provinces.

Quand ce vénérable Vieillard fut sur l'échaffaut, en robbe de Damas noir, jettant les yeux au Ciel, & les

Dernières paroles de Monsieur de Barneveld.

mains jointes, il dit, *ô Dieu, qu'est-ce que de l'homme :* & en les baissant sur l'Assemblée, il dit *qu'il mouroit en bon Compatriote, & pour avoir maintenu la liberté du Païs.*

Il fut exécuté dans la court du Château de le Haye, pleine de gens de guerre, entr'autres des Gardes du Prince Maurice : sur quoi les Sçavans de ce Païs-là firent ce Vers imité de Lucain, faisant parler la Hollande.

Mauriciana meum cinxerunt signa Catonem.

Comparaison de l'affaire de Monsieur de Barneveld à celle de Monsieur de Marillac.

Il se fit en nos jours l'an 1631. une semblable violence en justice, de Monsieur le Maréchal de Marillac, que Monsieur le Cardinal de Richelieu, sacrifia à sa vengeance, qui a bien du rapport à celle que fit Monsieur le Prince d'Orange Maurice.

Monsieur le Prince Maurice plus blâmable que Monsieur le Cardinal.

Mais Monsieur le Prince Maurice étoit incomparablement plus blâmable que Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui avoit sujet de haïr ce Maréchal, lequel avoit offert son bras pour l'assassiner ; Car le Prince avoit de trés-grandes obligations à Mon-

à Monsieur Barneveld, qui aprés la mort de son Frere, fut le principal auteur de le tirer du Collége, pour lui donner le commandement sur la Mer & sur la Terre. Il ne pouvoit pas même avoir une ombre de plainte contre Monsieur de Barneveld sinon qu'il alléguât à sa honte, qu'il n'avoit pas voulu consentir à son dessein de Souveraineté, aussi contraire à ses vrais intérêts, que pernicieux à la République : & qu'il crût que l'autorité de ce Grand Homme étoit un obstacle invincible au cours impétueux de son ambition de régner.

Enfans de Monsieur de Barneveld : une fille mariée à Monsieur de Vandermile.

Monsieur de Barneveld laissa deux fils & une fille qui fut mariée à Monsieur de Vandermile, homme de qualité, de probité & de sçavoir, qui fut Ambassadeur extraordinaire en France, & Curateur de l'Université de Leyden. Gaspar Barleus, bon Poëte Hollandois, a fait divers Poëmes à son honneur, dont j'ai retenu ce disthique.

Descendent Milio Mili quos ipse probabit
Livor, & in Batavum commoda nata fides.

L'aîné Grouneveld.

L'aîné des fils de Monſieur de Barneveld s'appelloit Monſieur de Grouneveld, c'étoit un homme fort ſage & fort modéré, que j'ai connu en ma jeuneſſe. Par la conſidération de ſon Pere il avoit eu l'Ordre de S. Michel, il étoit grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande, & a laiſſé des enfans.

Le ſecond Stautembourg Gouverneur de Bergopſom.

Le ſecond nommé Stautembourg étoit Gouverneur de Bergopſom. C'étoit un eſprit inquiet & violent qui avoit donné beaucoup de déplaiſir à ſon Pere, par les débauches de ſa jeuneſſe. Cet homme ne pouvant ſouffrir le tort qu'on avoit fait à Monſieur de Barneveld, réſolut de s'en venger par la mort de Monſieur le Prince Maurice. D'abord il communica ſon mauvais deſſein à ſon frere aîné, l'exhortant au reſſentiment des injures que le Prince leur avoit faites, & à delivrer le Païs de ſa tyrannie; Mais Monſieur de Grouneveld l'ayant fort blâmé, fit tout ſon poſſible pour le détourner de ſon mauvais deſſein, lui diſant enfin qu'il falloit laiſſer la vengeance à Dieu.

Stautembourg conjure contre le Prince Maurice, & communique ſon deſſein à ſon aîné, qui lui déconſeille.

Ces ſages remontrances n'arrêté-

rent pas cet esprit impétueux, qui engagea dans sa Conjuration plusieurs personnes animées de la même passion que lui, à la perte du Prince, & qui se piquoient, à l'exemple de Brutus & de Cassius, de remettre le Païs en sa premiére liberté. Ces Conjurez arrêtérent de tuer le Prince auprés d'une Ladrerie qui est entre la Haye & Reswic, maison du Prince où il avoit son haras, & où il alloit souvent peu accompagné. La troupe de ces Conjurez se devoit trouver sur le chemin, au lieu marqué pour l'exécution de leur dessein; Et pour le mieux cacher, & ne donner aucun ombrage, ils devoient être à la promenade en manteaux, sans aucunes armes. Un Porte-faix leur devoit apporter sur la place un coffre plein de poignards; Mais celui des Conjurez qui s'étoit chargé du coffre, ayant offert une piéce d'or à un Crocheteur, ce port excessif lui fit soupçonner qu'il y avoit dedans quelque chose de conséquence: comme Pandolpho Collenucio rapporte, que le Roi Conradin ayant été défait par Charles d'Anjou, &

& se sauvant, fut arrêté au passage d'une Riviére, pour avoir offert au Bâtelier une bague d'un grand prix. Ce doute qu'eut le Crocheteur sauva la vie du Prince : car en ayant averti une personne de sa dépendance, l'ouverture du coffre découvrit tout le mystére : outre qu'en même temps, quelques-uns qu'on avoit voulu engager dans la conjuration, en donnérent avis à Monsieur le Prince Maurice. Aussi-tôt on arrêta quelques Conjurez assemblez dans une Hôtellerie à la Haye : ce qui ayant été heureusement sçû par Stautembourg, il se sauva en Brabant, où il est mort sans enfans. Sa femme demeura en Hollande : & si je m'en souviens bien, elle étoit fille de Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde. Aprés sa fuite on arrêta ses principaux amis, soupçonnez d'être de la conjuration.

La Conjuration se découvre : Stautembourg se sauve en Brabant où il est mort chez les Espagnols.

Monsieur de Grouneveld voyant son frere en fuite, & ses amis arrêtez : par un faux raisonnement, & par une crainte mal fondée, voulut se mettre en seureté. Pour cet effet,

Son frere aîné est décapité pour n'avoir pas révélé

s'étant jetté dans une Barque de Pêcheur pour passer en Angleterre : & le vent l'ayant repoussé sur la Côte, il fut pris & mené prisonnier à la Haye, où il fut condamné d'avoir la tête tranchée pour avoir sçû la conjuration & ne l'avoir pas révélée: n'ayant été chargé d'aucun des Conjurez, qui furent exécutez en grand nombre dans toutes les Villes de Hollande.

la Conjuration, comme Monsieur de Thou.

Voilà ce que j'ai oui dire à mon Pere sur ces affaires-là, & à d'autres qui me l'ont contée en ma jeunesse en Hollande, quoi qu'on y ait publié faussement, en haine du nom de Barneveld, qu'il avoit aussi conjuré la mort du Prince Maurice. Il n'y eut personne qui ne déplorât son malheur, étant d'un naturel fort doux, & étant universellement aimé. Je croi qu'il étoit filleul du Prince Maurice.

Ce pauvre Monsieur de Grouneveld eût même destinée que Monsieur François de Thou, qui mourut pour n'avoir pas révélé le dessein que Monsieur de Cinq Mars grand Ecuyer de France lui avoit commu-

niqué. Sur cette matiére, Messieurs Dupui, ses Illustres Parens firent imprimer un discours : où pour prouver l'iniquité de ce jugement, ils se sont servis entr'autres de ce passage de Gigas, Jurisconsulte Milannois. *Qui consilium adversus Majestatem Principis initum cognoverunt, nec probare possunt, non tenentur revelare; & qui tales condemnant, non sunt Judices, sed Carnifices.* Ceux qui ont connoissance d'une conjuration contre le Souverain, & ne la sçauroient prouver, ne sont pas tenus de la révéler : & ceux qui condamnent ces gens-là, ne sont pas des Juges, mais des bourreaux.

Devant l'exécution de Monsieur de Grouneveld, mon Pere lui envoya demander le Collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il renvoya au Roi : ce fut l'an 1622. & il conçût autant d'indignation contre Stautembourg pour cet attentat, qu'il eût de compassion pour Monsieur de Grouneveld, qui fut généralement plaint & regretté.

Cette Conjuration est une des plus grandes qui se soit faite il y a

long-temps, ſi on excepte la Conjuration de Jean Louïs de Fieſque Comte de Lavagne, la Fougade d'Angleterre, & celle d'Alphonſo de la Cueva Marquis de Bedamar, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, pour perdre cette puiſſante Ville, & renverſer une République fondée ſur le cours de douze ſiécles.

MEMOIRES DE HOLLANDE.

FRANCOIS AERSENS Seigneur de Sommerdic & de la Plaate, & sa Postérité.

Description de Monsieur François Aersens.

FRançois Aersens étoit le plus dangereux esprit que les Provinces Confédérées ayent jamais porté ; & d'autant plus à craindre, qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours Etrangéres, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise. Il étoit ardent & persuasif, & trouvoit des raisons pour appuyer les plus mau-

vaiſes Cauſes. Monſieur le Prince Maurice ſe ſervit de ſa plume pour parvenir à ſes fins, & pour rendre odieux ceux qu'il vouloit perdre, les Libelles qui couroient de ce temps-là étans de ſa façon. Tous moyens d'aquérir du bien lui ont toûjours ſemblé honnêtes, & il s'en eſt ſervi toute ſa vie. Il a laiſſé de grands biens, étant mort riche de cent mille livres de rente: ce qu'on n'avoit jamais vû dans ce Païs-là; Auſſi des richeſſes immenſes paſſent pour des crimes dans une République réglée, étans aquiſes en peu de temps: parce qu'on tient qu'on ne peut devenir puiſſamment riche en un inſtant, & être homme de bien.

Il fut en ſa jeuneſſe avec Monſieur du Pleſſis Mornai.

En ſa jeuneſſe, ſon Pere Corneille Aerſens, qui avoit connu Monſieur du Pleſſis Mornai prés de Guillaume Prince d'Orange, le pria de prendre ſon fils à ſa ſuite, où il fut quelques années: mais ce grand Homme qui avoit une ame droite & ſincére, ayant remarqué en pluſieurs rencontres ſes diſſimulations & ſes déguiſemens ordinaires, pronoſtica dés-lors qu'un jour ce ſeroit un grand fourbe.

Puis il fut résident de Hollande à Paris. Ayant donc aquis la connoissance de la Langue Françoise, & des affaires du Royaume : Levin Calüard, qui résidoit auprés du Roi Henri IV. pour les Provinces-Unies, étant venu à mourir : le Sieur François Aersens fils de Corneille Aersens Greffier des Etats, lui succéda l'an 1598. & ne fut que Résident des Etats à Paris jusqu'en l'an 1609. que la Tréve de douze ans étant concluë : & le Roi d'Espagne ayant traité avec les Provinces-Unies, comme avec des Peuples libres, il fut reconnu par le Roi Henri IV. pour Ambassadeur.

Il reçoit de grands bien-faits en France. Pendant son séjour en France, qui fut de quinze ans, il reçût de grands bien-faits du Roi, & même des honneurs : car il fut annobli & fait Chevalier & Baron ; ce qui fut cause qu'en suite il fut reçû en Hollande entre les Nobles de la Province.

Mais comme c'étoit un esprit intrigant & intéressé, qui avoit des liaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les Actions étoient non seulement suspectes,

mais odieuses au Roi il avoit donné de si grands mécontentemens de sa conduite à Sa Majesté, & depuis à la Reine Régente : que successivement l'un & l'autre avoient eu un extrême desir d'être déchargez d'un esprit si artificieux & si méconnoissant : & que Messieurs les Etats pourvussent quelqu'autre de la conduite de leurs affaires en France : ce que toutefois Sa Majesté n'avoit voulu leur témoigner, attendant avec patience ce que le temps feroit en cela pour leur contentement.

Mais comme la Reine Mere & Messieurs les Ministres cherchoient quelque expédient honnête pour se défaire d'une personne qui leur étoit si desagréable, il en fournit lui-même un infaillible par son extrême avidité d'amasser du bien, qui fit connoître publiquement le génie du personnage, & qui fit naître à mon Pere au commencement de son Emploi, l'occasion de faire son apprentissage à servir leurs Majestez en Hollande, dans un sujet extrêmement scabreux, & peut-être sans exemple.

discours puissant. que leurs Majestez ayant sçû, Elles autorisérent mon Pere d'un commandement exprés de le récuser en corps, ce qu'il fit le 13. Novembre 1613. par un discours si puissant & si fort en reprochant audit Aersens d'avoir osé parler irrévéremment de leurs Majestez, & de Messieurs de leur Conseil qui étoient les plus fermes soûtiens de la liberté des Provinces Confédérées, l'accusant en presence de ses Maîtres, d'audace, de legéreté en ses langages ordinaires, d'ingratitude, payant d'insolence tant de bien-faits dont la France l'avoit comblé : & enfin d'avoir violé le droits des gens, ayant corrompu par argent de ses Domestiques, pour avoir le secret de l'Ambassade; que quoi qu'il eût un front d'airain, il se trouva lors dans une extraordinaire confusion.

Messieurs les Etats nomméрent en sa place Monsieur de Languerac. En vertu de ce discours, Messieurs les Etats élûrent pour leur Ambassadeur en France Monsieur de Languerac, de la Maison des Barons d'Aspre, qui pendant son sejour à Paris, qui fut fort long, épousa une des Sœurs de feu Monsieur de Cler-

mont Marquis de Gallerande, Député Général de ceux de la Religion.

C'étoit un esprit fort doux, & fort simple, mais nullement capable de cet Emploi : car on a remarqué que pendant plusieurs années qu'il a été en France, il n'a jamais donné un seul avis veritable à ses Maîtres : leur écrivant sans discernement tous les faux bruits qu'on prend plaisir de répandre, & leur donnant pour choses veritables & assurées. Ses dépêches suivantes n'étoient que des réfutations des précédentes, ne pouvant distinguer le vrai d'avec le faux, ni le vrai-semblable d'avec l'impossible. Il écrivoit d'ordinaire aux Etats : *Je vous avois mandé par mes précédentes, que* telles & telles choses *se passoient qui ne se sont pas trouvées vrayes ; Mais il se passe* telle & telle chose *qui est trés-certaine* ; Ce qu'il étoit contraint de rétracter par une Dépêche subséquente. Enfin Monsieur de Languerac n'avoit qu'une probité toute nuë, sans aucune suffisance ni capacité : & Monsieur Aersens

une grande intelligence accompagnée d'artifice & d'intérêt.

Monsieur Aersens avoit corrompu un Secrétaire de mon Pere, pour avoir le secret de l'Ambassade.

Au reste, le reproche que mon Pere lui fit publiquement d'avoir violé le droit des gens en sa Personne, étant Ambassadeur du premier Roi de la Chrêtienté, principale Colomne de leur Etat, étoit fondé sur ce que Monsieur Aersens avoit corrompu un sien Secrétaire nommé du Cerceau, de fort honnête famille de Paris, qui alloit toutes les nuits dans le Cabinet de mon Pere, assez éloigné de son Appartement, & dont en sortant il ne faisoit que tirer la Porte, au lieu de la refermer à clef, qu'il redonnoit à mon Pere. Là il copioit les Dépêches de la Cour, pour les communiquer à Monsieur Aersens, qui sçavoit ainsi les plus particuliers sentimens & intentions de Messieurs les Ministres; Aussi il se vantoit continuellement de sçavoir tout par ses Amis de France, & d'être aussi bien averti que le Ministre du Roi: dequoi mon Pere étant dans une peine extrême, & soupçonnant ce du Cerceau, qu'il reconnoissoit être fort âpre à l'ar-

gent, & qui se tenoit plus leste que ses gages ne le portoient : il pria ses plus intimes Amis, ausquels il confia ce secret, de le suivre quand ils le rencontreroient par la Ville, pour sçavoir où il fréquentoit. Peu de jours aprés, Monsieur du Colombier Gentilhomme de Bourgogne, lors Capitaine en Hollande, & qui aprés avoit été Gouverneur de Monsieur le Prince de Joinville François de Lorraine, frere aîné de feu Monsieur le Duc de Guise, est mort Gouverneur de S. Quentin : ayant un jour apperçû par la Ville, & suivi de loin ce du Cerceau, rapporta à mon Pere qu'il l'avoit vû entrer chez Monsieur Aersens. Ceci, & ce present qu'il voulut extorquer de la Cour prouve clairement que Monsieur Aersens se servoit de tous moyens illégitimes & deshonnêtes pour s'enrichir, & pour parvenir à ses fins. Aprés ce rapport fait par Monsieur du Colombier homme d'intégrité reconnuë, & celui d'un Domestique, qui avertit mon Pere qu'il avoit vû la nuit du Cerceau avec une bougie entrer dans son Ca-

binet : on ne douta plus de ſa corruption ; & tout auſſi-tôt, mon Pere feignant lui être ſurvenu une affaire importante, fit partir du Cerceau en diligence, chargé d'un gros paquet à ſon Correſpondant à Paris: où étant arrivé, cet Ami lui ayant reproché ſon action, & remontré de mieux faire à l'avenir, lui dit qu'il eût à ſe retirer doucement, & qu'il n'en feroit jamais parlé en conſidération de tant d'honnêtes gens à qui il appartenoit : ce qui fait voir le naturel débonnaire de mon Pere, qui quoi que juſtement irrité, aima mieux vaincre ſon reſſentiment, que de le faire éclater en perdant ce jeune homme de bon lieu, qui ſe pouvoit changer avec le temps & avec l'âge.

Mon Pere ayant découvert la trahiſon du Secrétaire le congédie doucement ſans le faire châtier.

Mais au ſujet de Monſieur du Colombier, je ne puis oublier une choſe fort plaiſante que je lui ai oüi dire à mon Pere en ma jeuneſſe. Etant venu faire un voyage en France l'an 1621. lors du Siége de Montauban, il arriva malheureuſement à Roüen, dans le moment que la nouvelle y vint de la mort de

Monſieur du Colombier arrive dans une mauvaiſe conjoncture.

Monsieur le Duc de Mayenne Henri de Lorraine, qui se fit tuer assez imprudemment d'une mousquetade, du côté de Villebourbon. Il ne se peut dire comme cette grosse Ville s'émût tout d'un coup de cette mort, & comme on y menaçoit ouvertement les Huguenots. Dans le plus fort de cette émeute, Monsieur du Colombier, en débarquant, fut entouré d'une troupe de Bâteliers insolens, qui le prenant pour Hérétique parce qu'il venoit de Hollande, le menaçoient, les uns de l'assommer & de le mettre en piéces, & les autres de le jetter dans la Mer, l'appellant incessamment, maudit Huguenot, bien qu'il fut trés-bon Catholique, & jusqu'à la superstition. Il avoit beau joindre les mains, & dire tout haut son *Pater* & son *Ave*: ces rustres lui disoient: *voyez ce vaurien de Huguenot qui contrefait l'homme de bien:* Enfin il se dépêtra par miracle des mains de cette troupe de furieux.

Pour revenir à Monsieur Aersens: l'an 1624. il fut envoyé avec deux autres des Etats, Ambassadeur Ex- *Monsieur Aersens est envoyé Ambas-*

sadeur extraordinaire en France. traordinaire en France ; Et comme Monsieur le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume : & qu'il ignoroit les mécontentemens que les Ministres précédens avoient eus de lui, il en fit état : & le connoissant éclairé & intéressé, il s'en aida pour parvenir à ses fins.

Monsieur Aersens est mort fort âgé, & a laissé un Fils qui s'appelloit Corneille Aersens comme son Ayeul. Ce Corneille Aersens a passé pour le plus riche de Hollande, & a été fort connu sous le nom de Monsieur de Sommerdic. Il étoit Gouverneur de Nimégue, & Colonel d'un Régiment de Cavalerie. Il a toûjours parû plus modéré que son Pere : & en voici une marque indubitable.

Monsieur de Sommerdic fils de Monsieur Aersens, fort sage & fort modéré. Outre qu'il y avoit entre Monsieur François Aersens & mon Pere, une incompatibilité insurmontable, par leurs naturels directement opposez & différens ; car l'un étoit ouvert, & l'autre dissimulé : l'un étoit ingénu, & l'autre plein d'artifice ; enfin l'un étoit juste & droit, qui pour une montagne d'or n'eût

pas voulu préjudicier à perſonne, & l'autre eût fait périr cent Innocens pour le moindre intérêt ; Ces fâcheuſes rencontres avoient entretenu entr'eux une grande averſion qui s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer, & qu'ils ont euë toute leur vie l'un pour l'autre. Monſieur Aerſens, par la ſubtilité de ſon eſprit, & pour le grand crédit qu'il s'étoit aquis auprés de Monſieur le Prince Maurice pendant les diviſions de l'Etat, tâchoit continuellement de ſurprendre mon Pere, qui étant fort éclairé, renverſoit toutes ſes ruſes & tous ſes artifices. Ainſi ils furent toûjours ennemis. Monſieur Aerſens ſe plaignoit que mon Pere s'étoit porté contre lui avec trop de chaleur, & qu'il l'avoit offenſé publiquement de gayeté de cœur : & mon Pere répondoit qu'il n'étoit point réformateur du genre humain, & qu'il n'auroit jamais dit un ſeul mot contre lui, s'il n'en avoit eu ordre trés-exprés de la Cour. Nonobſtant donc cette mes-intelligence, qui devoit avoir nourri le fils dans l'averſion pour ceux de nô-

tre nom, Monsieur de Sommerdic pria mon frere de la Villaumiére d'oublier le passé : lui disant qu'il n'étoit pas juste ni chrêtien que les haines se perpétuassent, le conjuránt d'être de ses Amis, & qu'il vouloit être le sien ; ce qui ne pouvoit partir que d'un trés-bon fonds : & qui prouve que son ame étoit trés-belle, & semblable à celle de Philippes le bon Duc de Bourgogne : qui payant la rançon de Charles Duc d'Orleans, & le sortant d'une prison d'Angleterre où il avoit vieilli, le força par ses bien-faits d'être son ami, d'ennemi mortel qu'il étoit auparavant ; Car mon frere étant étranger & sans crédit en Hollande, ne lui pouvoit être bon à rien : & lui, comme un des principaux des Etats, pouvoit fort contribuer à son avancement ; Aussi mon frere en faisoit un trés-grand état, & se tenoit fort obligé de l'honneur qu'il lui avoit fait de rechercher son amitié, & il ne se contentoit pas d'une réconciliation extérieure, il avoit admis mon frere dans sa confidence, & au nombre de ses intimes ; Car

traitant un jour Monsieur de Thou Ambassadeur de France, & Monsieur Estevan de Gamarra Ambassadeur d'Espagne, avec Messieurs l'Admiral d'Obdam, de Beververt, & autres des premiers du Païs, il voulut que mon frere de la Villaumiére fut de cette Illustre Compagnie, & qu'il vit une Fête si extraordinaire: ne s'étant guéres vû deux Ambassadeurs de France & d'Espagne manger ensemble à une même table: mais aussi elle étoit ronde, & l'on s'y plaça sans Cérémonie; ce fut un peu aprés la Paix des Pyrennées. J'ai oüi dire à mon frere qu'il y avoit à ce régal trois buffêts de différend vermeil doré.

Ce Monsieur de Sommerdic perd son Fils aîné malheureusement.

Ce Monsieur Corneille Aersens Seigneur de Sommerdic a laissé deux fils, dont l'aîné nommé François, Seigneur de la Plaate, se noya passant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. retournant chez lui, aprés huit ans de voyages en divers endroits de l'Europe. Il étoit de grande espérance: & ce fut une cruelle affliction au Pere, qui n'avoit rien épargné pour le parfaitement bien élever.

Son second épouse la fille de Monsieur de S. André Montbrun.

Le second fils de Monsieur de Sommerdic nommé Corneille, devenu son principal héritier par la mort de son frere, & puissant en biens, a épousé la fille aînée de Monsieur le Marquis de saint André Montbrun, qui s'est rendu mémorable à la postérité, par la longue & célébre défense de Candie. Monsieur de Sommerdic a eu aussi sept filles dont trois sont mariées à des Personnes de qualité ; & les quatre autres se sont jettées dans une dévotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le Sieur de Labbadie Ministre, comme si c'étoit un Apôtre.

ME-

MEMOIRES
DE
HOLLANDE.

HUGUES GROTIUS Pensionnaire de Rotterdam, Ambassadeur de Suéde en France, & sa Postérité.

J'Ai ouï dire à Monsieur Hierôme Bignon Avocat Général au Parlement de Paris, l'un des plus Doctes Sujets de ce Siécle, Pere de Monsieur Bignon, qui a aussi été long-temps Avocat Général, & de Monsieur Bignon Maître des Requêtes & Président au grand Conseil, que Monsieur Grotius étoit le plus universellement sçavant *Jugement de Monsieur Bignon, de Monsieur Grotius.*

homme qui eût parû dans le monde depuis Ariſtote.

Il étoit originaire de la Ville de Delft, grand & puiſſant de ſa Perſonne, & agréable de viſage : mais ſi ſon extérieur étoit charmant, ſon intérieur l'étoit bien davantage. Il étoit franc, veritáble & fidéle, & d'une vertu ſi ſolide, que toute ſa vie il a fui & déteſté les méchans & recherché l'amitié des gens de bien & des illuſtres, non ſeulement de ſon Païs, mais de toute l'Europe, avec leſquels il avoit commerce par Lettres.

Deſcription de Monſieur Grotius.

Il étoit Humaniſte conſommé, bon Poëte Grec & Latin, parlant & ſçachant bien toutes les Langues, tant mortes que vivantes, grand Théologien, grand Juriſconſulte & grand Hiſtorien.

Il avoit lû tous les livres qui ont été publiez : & ce qui eſt admirable, ſa mémoire étoit ſi prodigieuſe que tout ce qu'il avoit lû lui étoit preſent à l'eſprit, ſans qu'il en eût oublié la moindre circonſtance. On remarque que ceux qui ont grande mémoire n'ont pas toûjours bon ju-

gement : mais il étoit trés-judicieux en parlant & en écrivant, possédant au dernier degré deux qualitez ordinairement incompatibles. J'ai souvent vû Monsieur Grotius jetter la veuë un moment sur une grande page d'un volume in folio & sçavoir parfaitement ce qu'elle contenoit.

En France il avoit cultivé amitié avec Monsieur le Président Jannin, avec Monsieur le Président de Thou, avec Monsieur Bignon Avocat Général & avec Messieurs du Pui freres, qui ont été l'ornement des Lettres en leur temps, & qui sans Magistrature ont été honorez des plus Grands Hommes de France & des Païs étrangers, qui cherchoient leur connoissance & leur approbation. Monsieur Grotius avoit aussi pour ami particulier Monsieur des Cordes Chanoine de Limoges, qui l'assistoit de sa Bibliothéque, trés-ample & trés-curieuse. *Amis de Monsieur Grotius.*

Comme mon Pere l'avoit secouru dans ses adversitez, il en avoit une grande reconnoissance, ainsi qu'on le peut voir en plus de quatre-vingt Lettres Latines imprimées depuis *Grande amitié de mon Pere avec Monsieur Grotius*

qui le traite de son mecenas dans ses lettres imprimées.

quelques années, où il le traite diversement de *Vir illustris*, *illustrissime*, *summe*, *eximie*, *maxime*. L'an 1616. il en finit une de Rotterdam, *Vale Vir nobilissime Patriæ tuæ*, *&* *bonorum omnium grande præsidium*. Voici la fin d'un autre qu'il lui écrivit d'Anvers, aprés s'être échappé heureusement de sa prison de Louvestein. *Vale Vir maxime*, *& quem mihi prope extincto servasti amorem serva renascenti.* Il en commence une autre, *affectum tuum in me Vir illustris quem haud digne exprimam nisi paternum dixero.*

L'an 1632. dans une Lettre qu'il lui écrit d'Amsterdam, parlant de moi, il lui dit, *amo illum*, *& ob probitatem animi & ingenii felicitatem*; Ce que j'allégue pour montrer que dés ma jeunesse j'ai toûjours fait profession de droiture & de verité : & pour cela je n'ai rien fait dans le monde : car ces qualitez sont incompatibles avec les défauts nécessaires à la Cour : où pour réüssir, il faut nécessairement applaudir au vice, & souvent opprimer l'innocence.

Il y a aussi six lettres imprimées

de Monsieur Grotius à moi : dans l'une desquelles, pour s'autoriser de ce qu'il m'exhortoit à ne point perdre le temps, il use de ces termes, *Amicus tibi à Patre datus.* Il en finit une autre, en signant, *amicus tibi cum patrimonio relictus* : & dans une autre il me remercie d'un bon office que je lui rendis en Suéde. *Video ex litteris tuis, Nobilissime Maurerii, eundem esse qui fuisti : & tu semper, & ante Pater tuus meaque bona id est honorem & existimationem, semper in summis posui tibi esse cordi, discemus abs te ubi redieris qualis sit illa mundi pars quam sibi frigidus Septentrio seposuit.*

Six Lettres à moi de Monsieur Grotius.

Bien que Monsieur Grotius n'aimât point l'Ordre des Jesuites, qu'il a décrié toute sa vie, il faisoit grand état de quelques Particuliers qui en étoient : & entr'autres des Peres Siremond & Petau. Il m'a dit avoir ouï assurer au Pere Siremond ; qu'il étoit allé à Rome grand Ligueur : mais qu'ayant appris là les artifices de la Ligue, il en étoit revenu Royaliste. Travaillant sur le Vieux & le Nouveau Testament, il communi-

Monsieur Grotius estimoit fort les Peres Siremond & Petau Jesuites : mais grand ennemi de l'Ordre.

quoit ſes Obſervations au Pere Petau, les ſoûmettans à ſa cenſure, comme on le voit dans une de ſes Lettres *Ad Gallos* de la derniére Edition, adreſſée *Dionyſio Petavio inſigni Theologo.* En lui envoyant ſes Manuſcrits pour en avoir ſon ſentiment, il lui dit, *liceat mihi lumen de lumine accendere* : permettez-moi d'allumer ma lumiére à la vôtre. Il faiſoit auſſi trés-grand état des Poëſies Lyriques de Matthias Caſimir Sarbieski Jeſuite Polonois, & diſoit de lui, *non ſolùm æquavit, ſed interdùm ſuperavit Flaccum* : qu'il n'avoit pas ſeulement égalé, mais quelquefois ſurpaſſé Horace. Je parlerai plus amplement de cet illuſtre Pere, en traitant de la Pologne.

Premier Ouvrage de Monſieur Grotius.

Le premier Ouvrage de Monſieur Grotius, fut le *Martianus Capella*, qu'il illuſtra d'Obſervations, & qu'il dédia à feu Monſieur le Prince de Condé. Il n'avoit lors que quinze ans : auſſi il mit au devant du Livre ſa taille-douce, avec ce diſthique.

Quem ſibi quindenis Aſtrea ſacravit ab annis.

Talis Hugeïanus Grotius ora fere.

Il plaida à cet âge, avec tant d'éloquence & d'applaudissement à la Cour de Hollande, que fort jeune on le fit Avocat du Fisc de la Province.

Ses Poësies Latines furent imprimées en un corps par son Frere Guillaume Grotius, où l'on void des Epigrammes à l'honneur de Monsieur de Buzanval, & de mon Pere: mais il en manque une; parce qu'il la fit depuis cette impression: c'étoit pour mettre au dessus du Tableau de mon Pere, qu'il lui avoit envoyé à Rotterdam, dont il étoit Pensionnaire.

Docta Tabella refers hominem qui rectius ipse
Magnanimum Regem cujus imago loquens.

Il fit en sa premiére jeunesse onze Vers Latins sur Ostende, qui est une Prosopopée de cette Ville-là, qui avoit déja souffert un Siége de trois ans; on les attribua à tous les Grands Hommes du Temps: & les plus doctes les crûrent de la composition de Joseph Scaliger, qui en faisoit de

merveilleusement beaux ; A la fin voyant qu'ils étoient généralement approuvez & admirez, il s'en déclara l'Auteur. Ils ont tant de force & de beauté, qu'on sera bien aise de les voir ici, sans avoir la peine de les aller chercher dans ses Poësies.

Vers admirables de Monsieur Grotius, sur la longue défense d'Ostende

Area parva Ducum totus quam respicit orbis
Celsior una malis, & quam damnare ruina,
Nunc quoque fata timent, alieno in litore reste,
Tertius annus abit, toties mutavimus hostem,
Savit hyems pelago, morbisque furentibus astas,
Et minimum est quod fecit iber, crudelior armis
In nos orta lues nullum est si funere funus,
Nec perimit mors una semel; fortuna quid hares?
Qua mercede tenes mixtos in sanguine manes?
Quis tumulos moriens hos occupet hoste perempto
Queritur? Et sterili tantùm de pulvere pugna est.

Ils ont été fort estimez de toutes les Nations : & marque de leur valeur & de leur poids, Monsieur de Malherbe, qui admiroit peu de choses, en a fait si grand état, qu'il les a traduits en Vers François.

Ces Vers de Monsieur Grotius sont traduits par Malherbe.

Trois ans déja passez, théatre de la Guerre
J'exerce de deux Chefs les funestes Combats,
Et fais émerveiller tous les yeux de la terre
De voir que le malheur ne m'ose mettre à bas.

A la merci du Ciel en ces rives je reste,
Où je souffre l'Hyver froid à l'extrêmité:
Lors que l'Eté revient il m'apporte la peste,
Et le Glaive est le moins de ma Calamité

Tout ce dont la fortune afflige cette vie,
Pêle-mêle assemblé, me presse tellement,
Que c'est parmi les miens être digne d'envie,
Que de pouvoir mourir d'une mort seulement.

Que tardez-vous destins, ceci n'est pas matiére,
Qu'avecque tant de doute il faille décider?
Toute la question n'est que d'un cimetiére,
Prononcez librement qui le doit posséder?

Comme Monsieur le Premier Président de Lamoignon, est une Bibliothéque vivante, & qu'il a l'esprit plein de tout ce qui s'est jamais fait de plus beau : il n'a pas manqué de

graver ces beaux Vers Latins dans sa mémoire, & je les lui ai entendu reciter souvent avec plaisir; Et à propos de Monsieur de Lamoignon, je dirai ici que Monsieur Grotius le voyant dés sa jeunesse courir avec tant d'ardeur à la vertu, m'a dit bien des fois, qu'assurément un jour il seroit l'un des principaux ornemens du Royaume.

Eloge de Monsieur le premier Président de la Moignon.

Ce Grand Homme ne s'est point trompé dans son Pronostic: car on doit dire de lui sans aucune flâterie qu'outre sa douceur & sa débonnaireté, vertus rares en ces derniers Siécles, c'est un abîme de Doctrine: & que dans l'Assemblée des plus sçavans il paroît entr'eux dans l'examen de toutes les sciences, comme un Maître parmi ses Disciples, débroüillant les points les plus difficiles & les plus obscurs, avec une éloquence aisée, & une facilité admirable.

Monsieur Grotius fut un des Adorateurs de Mr. de Barneveld.

Monsieur Grotius fut un des Adorateurs de la prudence & de la vertu de Monsieur de Barneveld, & demeura avec tant de fermeté attaché à son Parti & à ses intérêts, qu'il

fut enveloppé dans sa ruine. Monsieur le Prince Maurice se contenta d'abattre le Chef du Parti contraire, & Monsieur Grotius en fut quitte pour la confiscation de ses biens, & pour la perte de sa liberté, ayant été condamné à une prison perpétuelle : & pour cet effet, fut renfermé dans le Château de Louvestein prés de Gorcum.

Pendant cette prison, ma Mere, Genoise d'extraction, de la Maison des Madelenes du côté paternel, & du côté maternel de celle des Franzone, de laquelle il y a presentement un Cardinal, mourut à la Haye l'an 1620. & fut enterrée dans la grande Eglise, Monsieur le Prince Maurice, Monsieur le Duc de Simmeren, Monsieur le Prince, & Madame la Princesse de Portugal, Monsieur le Comte de Culembourg, Messieurs les Etats Généraux, Messieurs les Etats de Hollande, tous les Corps de Justice & de Ville assistérent au Convoi avec les Ambassadeurs & Ministres des Princes Etrangers, & tous les Officiers des Troupes Françoises : ce qui étant venu

aſſez tard à la connoiſſance de Monſieur Grotius, à cauſe de ſa détention, il écrivit une grande Lettre de conſolation à mon Pere, qui commence ainſi. *Debeo hoc meis malis, Illuſtriſſime Maurerii, quod aliena mala ſerius ad me perveniunt.* J'ai cette obligation à mes malheurs, d'apprendre plus tard que les autres les malheurs qui arrivent à mes amis. C'eſt une piéce fort longue, qui a été fort eſtimée, & qui doit plûtôt paſſer pour un Traité parfait de conſolation, que pour une Epître. Il lui envoya en même temps une Inſcription pour mettre ſur le Tombeau de ma Mere.

Epitaphe de ma Mere, de la façon de Monſieur Grotius.

Maria Magdalena corporis animique laudibus eminentiſſima vixit annos xxxv. in conjugio viginti.

Rara in Deum pietate, obſequio in maritum, charitate in liberos, quæ utriuſque ſexus ſenos peperit. Decem ſibi reliquit ſuperſtites ut ſemper vita emendatiſſima, ita conſtantiſſimi tranſitus exemplum præbuit. xij. Novemb. 1620.

Benjaminus Auberius Maure-

rius, Assessor Sanctioris Consilii Christianissimi ejusdem ad Ordines Fœderatos Belgii Legatus conjugi optimæ, dulcissimæ, ac in perpetuum desiderandæ.

Mais comme mon Pere ne pouvoit espérer ce bon office d'une personne affligée, & qui étoit en prison, il s'adressa à Monsieur Daniel Heinsius, qui lui envoya cette Epitaphe qui a été gravée sur un grand marbre noir.

Epitaphe de ma Mere, que fit Monsieur Heinsius.

DEO OPTIMO MAXIMO & æternæ Memoriæ.

Mariæ Magdalenæ conjugis carissimæ, matris dulcissimæ, piissimæ, undecim liberorum parentis. Quorum novem una cum Patre superstitibus mœrorem de se ac desiderium reliquit. Matrona ad exemplum nata, cum incomparabili conjugis luctu, qui ex ea nil nisi morte doluit, cum Maria & Benjamino, primogenitis hic condita, ac sita, in futuræ resurrectionis spem cum uberrimis lacrymis. P. C.

Benjaminus Auberius Maurerius Assessor sanctioris Consilii Regis Christianissimi, ejusdemque ad Ordines Fœ-

deratos Belgii Legatus Nata 7. Maii 1581. Extincta 12. Novemb. 1620.

Monſieur Grotius étoit étroitement gardé dans ce Château de Louveſtein, où il n'avoit d'autre conſolation que la compagnie de ſa femme, & quantité de Livres qu'on permettoit à ſes amis de lui prêter; on lui en envoyoit un grand coffre tout plein, qu'il renvoyoit aprés les avoir devorez: & ce fut pendant cette Priſon qu'il traduiſit Stobée; Mais elle ne dura que deux ans ou environ: en ayant été heureuſement delivré par le conſeil & par l'induſtrie de Marie de Regelsberg ſa femme, qui ayant remarqué que ſes Gardes, aprés s'être laſſez d'avoir ſouvent viſité & foüillé un grand coffre plein de livres & de linge qu'on envoyoit blanchir à Gorcum Ville voiſine de là, le laiſſoient paſſer ſans l'ouvrir, comme ils faiſoient d'abord: elle conſeilla à ſon mari de ſe mettre dans ce coffre, ayant fait des trous avec un virebrequin à l'endroit où il avoit le devant de la tête, afin qu'il pût reſpirer, & qu'il n'étouffât point. Il la crût, & fut ainſi

Il en ſort dans un coffre par le conſeil de ſa femme.

porté à Gorcum chez un de ses Amis, d'où il alla à Anvers par le chariot ordinaire, ayant passé par la place publique déguisé en Menuisier, ayant une régle à la main.

Cette femme adroite feignoit que son mari étoit fort malade, afin de lui donner le temps de se sauver, & pour ôter le moyen de le recouvrer: mais quand elle le crût en Païs de seureté, elle dit aux Gardes en se moquant d'eux, que les oiseaux s'en étoient envolez. D'abord on voulut procéder criminellement contr'elle, & il y eût des Juges qui conclurrent à la retenir prisonniére au lieu de son mari: mais par la pluralité des voix elle fut élargie & loüée de tout le monde, d'avoir par son esprit redonné la liberté à son Mari.

Madame Grotius étoit d'une grosseur prodigieuse: & à son sujet il ne faut pas oublier de mettre ici une chose fort plaisante que la Reine Mere me dit un jour à S. Germain à son dîner, où Madame la Comtesse de Brassac sa Dame d'honneur, tante de Mr. le Duc de Montauzier, du nom de Sainte Maure, m'avoit mené; & de

Conte plaisant que me fit la Reine Mere au sujet de Monsieur le Cardinal de la Valette

Madame Grotius. Qu'une fois que Madame Grotius étoit assise au Cercle (car elle y alloit quelquefois quand son Mari fut Ambassadeur de Suéde) Monsieur le Cardinal de la Valette, fendant la presse pour s'approcher, & envisageant de loin cette grosse femme qu'il ne connoissoit point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille, qui étoit cet Ours assis auprés de la Reine : à quoi ayant répondu, c'est ma Mere, Monsieur : car il s'étoit justement adressé à Mademoiselle Grotius nommée Cornelia. Confus de cette horrible méprise, le visage plus rouge que son habit, & tout grand qu'il étoit, il fit le plongeon dans le Cercle, & se retira aussi-tôt hors de là, attendant que le Cercle fût levé, pour faire part de son avanture à la Reine.

Monsieur Grotius delivré de prison, va à Paris, fait son Apologie, & de ceux de son Parti, en Latin. Monsieur Grotius s'étant sauvé de prison, & s'en allant d'Anvers à Paris, composa en chemin cette belle Silve, qu'il adressa à feu Monsieur François de Thou, pleine de regrets de la mort de Monsieur le Président son Pere, où il dit entr'autres choses qu'il eût été consolé de sa disgra-

ce, s'il l'eût retrouvé en vie : & que la fortune, *dextram dextræ ſociare dediſſet*. Dans cette Silve il parle de ſon évaſion, dont il donne tout l'honneur à ſa Femme, en ces mots que j'ai retenus : *Nos multum debere fatemur conjugio*, & finit par dire l'injuſtice qu'on lui a faite en violant les Loix du Païs en ſa Perſonne.

Il fait en chemin ſa Silve à Monſieur François de Thou.

Et proculcatas in noſtro corpore Leges.

Il y a plus de cinquante-cinq ans que je ne l'ai veuë : ainſi je n'en ai retenu que ces lambeaux : mais c'eſt une des plus belles piéces qui ſoit jamais ſortie des mains de Monſieur Grotius.

Monſieur Grotius étant arrivé à Paris avec pluſieurs lettres de recommandation que mon Pere lui envoya pour Meſſieurs les Miniſtres, ils lui firent donner par le Roi, en conſidération de ſon mérite & de ſon ſçavoir une penſion de trois mille livres, dont il a vécu quelques années à Paris, ne tirant pas un ſol de ſon bien. Pour ce qu'encore que Monſieur le Prince Maurice fût mort, & que

Monſieur Grotius a une penſion du Roi de mille écus, dont il vit.

le Prince Henri Frederic fût de ses amis, il n'osoit par politique le faire remettre en possession de ses biens confisquez, de crainte d'offenser le Parti qui étoit demeuré le plus fort.

Monsieur Grotius fait son Apologie, & de ceux de son Parti.

Monsieur Grotius, aprés avoir remercié ses bien-faiteurs, & vû ses amis, publia son Apologie en Flamand, & puis il la traduisit en Latin; Elle est non seulement pour lui, mais aussi pour Monsieur de Barneveld & pour tous ceux de son Parti. Il la dédia aux Etats de Hollande & de Westfrise, autrement Nort-Hollande, avec ce Titre, *Apologeticus eorum qui Hollandiæ Westfrisiæ vicinisque Nationibus ex Legibus prefuerunt ante mutatam apud nos Rempublicam*, où l'on peut recourir pour voir le détail des injustices qu'il dit lui avoir été faites, & à ceux de son Parti.

Il dédia son Livre de la Verité de la Religion Chrêtienne à Mr. Bignon.

Pendant son sejour à Paris il traduisit en Prose Latine son Livre de la Verité de la Religion Chrêtienne, qu'il avoit fait en Vers Flamands en faveur des Matelots, qui font les voyages des Indes, pour les divertir à chanter une Poësie si pieuse, & le

dédia à Monsieur Hierôme Bignon Avocat Général en Parlement : & le commença ainsi. *Identidem à me quærere soles, vir & de Patria, & de litteris, ac de me etiam optimè merite Hieronyme Bignone.*

Ce fut à Paris qu'il composa ce grand Ouvrage *De jure Pacis & Belli*, qu'il dédia au feu Roi, qui ne lui en donna aucune récompense, pour n'avoir point de Patron auprés de Sa Majesté qui aimât les belles Lettres, & qui fit état d'un travail de telle importance. *Il fait son Livre De jure Pacis & Belli, qu'il dédie au Roi.*

Aprés avoir été dix ans ou environ à Paris, sa pension lui fut rayée par Monsieur le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit l'Etat : ce qui l'obligea d'aller chercher du pain autre part l'an 1631. Ce fameux Ministre fit une grande faute de laisser sortir de France un si sçavant Homme, pour une pension si modique ; Un autre qui eût aimé les belles Lettres & les Sciences, eût pris plaisir de l'y attirer & retenir par des bienfaits qui eussent été trés-bien placez. Cela prouve que Prioleau, quoi que fourbe notable, a bien con- *Prioleau dit vrai de*

nu l'un des foibles de ce Cardinal, & qu'il a dit vrai dans son Histoire, où il use de ces termes, en parlant de lui, *Primum Abbas, deinde Episcopus, infelix Concionator, Sorbonicis chimeris mentem pastus, politioris Litteraturæ rudis.* Et ce qui étoit étonnant, ce Cardinal laissoit sortir du Royaume le plus sçavant Homme de l'Europe, pour faire le ménager, grimelinant une petite somme: & cependant il donnoit plus de quatre-vingt mille livres de pension par an à divers Poëtes, entre lesquels il y en avoit de trés-médiocres, pour le loüer sans cesse, & pour parler de lui comme d'une Divinité visible. Sur cela Monsieur de Bautru, aprés la mort de Monsieur le Cardinal, disoit fort agréablement qu'il lui étoit aisé de prouver par plusieurs passages authentiques, que Monsieur le Cardinal de Richelieu étoit un Dieu: car comme pour appuyer une opinion Orthodoxe en Théologie, on allégue des passages de la Sainte Ecriture, & des Peres de l'Eglise, il citoit plusieurs endroits de Chapellain, de l'Etoille, de Boisrobert, de Bense-

ce Cardinal dans son Histoire Latine.

Le Cardinal donnoit quatre-vingt mille livres de pension à des Poëtes, & l'ôte à un Sçavant.

radde, & d'autres où il étoit traité de Divinité, comme dans ce Sonnet que Mr. de Benseradde a mis au devant de sa Cleopâtre, qu'il fait parler.

Je reviens des Enfers d'une démarche grave,
Non pour suivre les pas d'un Cesar, mais d'un Dieu :
Ce que je refusai de faire pour Octave
Ma générosité le fait pour Richelieu.

Puis Monsieur de Bautru concluoit comme dans l'Ecole : *Ergo*, le Cardinal est Dieu.

Pour retourner à Monsieur Grotius, que la faim avoit fait quitter Paris, il se retira d'abord à Hambourg. Son Livre *De jure Pacis & Belli* étoit lors en grande estime par toute l'Allemagne, où le Roi Gustave de Suéde l'ayant lû & admiré, il résolut de se servir de l'Auteur, qu'il croyoit un grand Politique à cause de cet Ouvrage : & le Chancelier Oxenstern, premier Ministre de ce Conquérant, le fortifioit dans ce dessein, faisant un merveilleux état de son Ouvrage *De jure Pacis & Belli*, qu'il feüilletoit incessamment ; Mais ce Prince ayant été emporté à la Bataille de Lutzen

l'an 1632. Monſieur Oxenſtern ſuivant ſon inclination, & le deſſein du feu Roi Guſtave, le nomma pour aller Ambaſſadeur en France.

Monſieur Grotius deſtiné Ambaſſadeur en France: ce qui déplût fort à Monſieur le Cardinal.

Ce choix déplût fort à Monſieur le Cardinal de Richelieu, qui vit un homme revenir triomphant dans le Royaume où on lui avoit refuſé la ſubſiſtance; car on ne peut s'imaginer quelle étoit la réputation du nom Suédois en ce temps-là, & quelle étoit la terreur de leurs Armes par toute l'Europe. Le Cardinal, pour détourner ce coup, fit tous les efforts imaginables prés du Chancelier Oxenſtern pour lui faire changer de réſolution, & qu'il lui plût envoyer tel autre qu'il lui plairoit en ſa place.

Monſieur le Chancelier Oxenſtern eſt inexorable

Ainſi Monſieur Grotius qui étoit arrivé aux Portes de Paris juſqu'à S. Denis, y demeura juſqu'au retour d'un Courier dépêché en Allemagne vers le Chancelier Oxenſtern, pour ſçavoir ſa derniére réſolution là-deſſus; mais s'étant rendu inexorable, on fût contraint de le recevoir. Monſieur le Maréchal d'Etrée eut ordre exprés de l'aller querir à

S. Denis dans les Carosses du Roi, & le conduire dans Paris avec les honneurs & cérémonies accoûtumées: & en suite Mr. le Duc de Mercœur, depuis Duc & Cardinal de Vendôme, le mena à l'Audience du Roi.

Cela fit un fort grand dépit à Monsieur le Cardinal de Richelieu: mais il fallut qu'il avallât cette coupe, & qu'il honorât un homme qu'il avoit si fort méprisé. Il eût encore plus de déplaisir quand il vit Monsieur le Chancelier Oxenstern opiniâtré à le laisser Ambassadeur ordinaire à Paris, où il a été prés de douze ans, sans avoir jamais eu aucun égard à toutes les priéres que Monsieur le Cardinal lui faisoit faire par tous les Envoyez, Résidens & Ambassadeurs de France, qui avoient tous à la tête de leurs instructions, de solliciter le rappel de Monsieur Grotius. Ce Ministre enflé de la considération où étoient les Armes de Suéde, se rendit inexorable & inflexible, comme Ænée dans Virgile, *Mens immota manet lachrymæ volvuntur inanes*; Mais Monsieur le Cardinal de Richelieu digéra dou-

Monsieur Grotius demeure Ambassadeur à Paris où il a été 12. ans.

cement toutes ces pillules, ayant besoin, dans les guerres qu'il avoit entreprises, de l'assistance des Suédois en Allemagne, qui faisoient diversion des armes de l'Empire, qui autrement nous fussent tombées sur les bras.

Monsieur Grotius pendant son séjour ne vit point Monsieur le Cardinal de Richelieu, sous un prétexte frivole.

Monsieur Grotius, pendant son séjour en France ne vit point Monsieur le Cardinal de Richelieu, sous ce beau prétexte, qu'il ne donnoit point la main aux Ambassadeurs: disant que quoi que les Princes Catholiques souffrissent cet orgueil par la déférence qu'ils avoient pour la Cour de Rome; que la Couronne de Suéde, qui en étoit indépendante, ne devoit pas souffrir ce mépris, si préjudiciable à sa dignité. Ainsi, par un aheurtement inconcevable, & pour mieux m'expliquer, par une opiniâtreté Hollandoise, il ne voulut point se réconcilier avec ce puissant Ministre, quoi qu'il en eût un trés-grand besoin pour le bien de ses affaires particuliéres, & ne traitoit qu'avec les Ministres subalternes, c'est à dire avec Messieurs Bouteiller, de Chavigni, de Bullion, & autres.

Il

Il faut dire en ce lieu, que Mr. Grotius étant arrivé à Paris aprés son évasion du Château de Louvestein, les Ministres de Charenton, suivant la coûtume ordinaire des hommes de ne point faire état des malheureux, & de les abandonner dans leurs infortunes, & parce qu'ils le croyoient de l'opinion d'Arminius, condamnée par le Synode de Dordrect, ne le voulurent pas recevoir à leur Communion: ainsi il s'abstint d'aller entendre leurs Prêches, se contentant de faire tous les Dimanches des Priéres avec sa famille. Mais ces Ministres, quand il fut Ambassadeur de Suéde, ayant considéré que ce leur seroit un grand honneur qu'un Ambassadeur d'une Couronne si considérable assistât à leurs Assemblées, lui députérent un Ministre de leur Corps, avec des Anciens du Consistoire, pour le prier d'honorer leurs Sermons de sa presence: lui disant que les Luthériens même étoient admis depuis peu à leur Communion, par Acte du dernier Synode de Charenton; Mais il leur répondit fiérement, que l'ayant

Les Ministres de Charenton qui avoient refusé leur communion à Monsieur Grotius, le voyant Ambassadeur, la lui offrent, mais il la refuse fiérement.

négligé étant particulier & fugitif, il les négligeroit à ſon tour, étant Ambaſſadeur. Effectivement il ne voulut jamais aller à leurs Prêches : mais il en faiſoit dire en ſa maiſon Les Dimanches au matin, un Miniſtre Suédois prêchoit, nommé le Docteur Ambreus Luthérien trés-opiniâtre : & les aprésdinées il en faiſoit prêcher un autre nommé Monſieur d'Or, attaché aux opinions de Calvin. Ces Miniſtres, & ſur tout Ambreus, au lieu d'expliquer purement & ſimplement la parole de Dieu, ſe jettoient à corps perdu dans la controverſe avec tant de paſſion & de violence, que leurs Sermons n'étoient pleins que d'invectives, dont Monſieur Grotius s'étant enfin laſſé, les exhorta d'expliquer l'Evangile, ſans bleſſer la Charité Chrêtienne ; Sur quoi le Docteur Ambreus lui dit qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ce que Dieu lui inſpiroit ; & Monſieur Grotius lui ayant enfin ordonné, ou de s'abſtenir de dire des injures, ou de ne plus prêcher, cet Ambreus le quittant en colére, & deſcendant le degré, diſoit en grondant,

Le Docteur Ambreus & Mr. d'Or, qui prêchent au Logis de Monſieur Grotius, ſe déchirent ſur les opinions de Luther & de Calvin.

que c'étoit une chose étrange que l'Ambassadeur de la Couronne de Suéde voulut fermer la bouche au Saint Esprit; Ce que Monsieur Grotius me conta, crevant de rire, & me disant que cet Ambreus se plaignoit par tout qu'il fermoit la bouche au Saint Esprit, parce qu'il voulut l'empêcher de dire des injures à son prochain.

Sur l'animosité de ces deux Ministres, on doit dire ici que les Luthériens détestent cent fois plus les Calvinistes que les Catholiques, parce que les Calvinistes se sont séparez d'eux : comme la plûpart des Catholiques & des Religieux même haïssent plus les Hérétiques qui ont divisé l'Eglise, que les Juifs, les Turcs, & les autres Infidéles. Cette grande aversion se remarque dans les Villes où les trois Religions Chrêtiennes se prêchent publiquement : comme à Dantzic, où les Catholiques vivent en Paix, les Luthériens & les Calvinistes qui se déchirent les uns les autres, les souffrans fraternellement; Et cette aversion mutuelle qui est entre les Luthériens &

L'animosité des Luthériens contre les Calvinistes est cause de la longue défense de Stetin.

les Calvinistes est cause de la longue & opiniâtre résistance des Habitans de Stetin, qui étans Luthériens passionnez, ont craint que Monsieur l'Electeur de Brandebourg qui est Calviniste, ne les forçât dans leur Religion, & d'être sous la pussance d'un Prince qui professe une foi qui leur est en horreur, n'y ayant rien de plus puissant sur les esprits que le motif de la Religion, comme on l'a vû par les guerres civiles de France & des Païs-Bas; Sur quoi un ancien Poëte, à propos du sacrifice d'Iphigénie, s'écrie assez justement: Tant la Religion a pû causer de maux dans le monde. *Tantum Religio potuit suadere malorum.*

Monsieur Grotius fait une Dissertation contre la Perrere.

Pendant cette longue Ambassade de douze ans Monsieur Grotius fit divers Ouvrages, entr'autres une Dissertation Latine contre le Sieur de la Perrere, qui avoit fait un Ecrit des Préadamites. Cette Dissertation est intitulée, *De origine gentium Americanarum Dissertatio*, où il enseigne que les peuples d'Amérique ne sont pas fort anciens: & qu'ils sont venus d'Europe, ou par la jon-

ction des terres,ou par quelque tempête : *Nisi*, dit-il, *quis Praeadamitas esse dixerit, ut nuper quidam in Gallia somniavit.* Mais un certain Docteur nommé Laëtius des Païs-Bas, ayant écrit contre lui, il fit une seconde Dissertation intitulée, *De origine gentium Americanarum Dissertatio altera*, où il réfute amplement Laëtius ; & parce que ce Laëtius nourrissoit une barbe épaisse & longue à la Capucine pour s'attirer le respect, il le fit graver au devant de sa Dissertation avec sa grande barbe, & ajoûta au Bas, sans le nommer, *Adversus obtrectatorem opaca bonum quem facit barba.* Quelques jours aprés, pour se divertir, il fit un Disthique contre ce Laëtius, qu'il disoit n'écrire pas bien en Latin. Il me le recita, & je l'ai retenu.

Et un autre sur le même sujet contre Laëtius.

Laëtius haud latius satis est, nec
scribere cessat :
Latine, ut sileat Latius est satius.

Pendant cette Ambassade de douze ans il s'occupa principalement à faire des Observations sur le Vieux & sur le Nouveau Testament : ce qui l'obligeoit de s'enfé-

Monsieur Grotius s'amuse à faire des Commentaires sur

toute l'Ecriture sainte & devient soupçonneux se défiant de Messieurs du Pui ses meilleurs amis.

velir dans les Livres : & par conséquent, voyant peu de monde, il se rendit sauvage & soupçonneux plus que de coûtume, se défiant de ses meilleurs & plus fidéles amis, comme de Messieurs du Pui, qu'il s'imagina qu'ils le venoient voir pour l'espier, & pour rapporter ses sentimens à Monsieur le Cardinal de Richelieu, qu'il haïssoit fort, pour le mépris qu'il avoit fait de lui.

Il se défie aussi de moi, dans une affaire où je l'avois bien servi & où il me mit en peine.

Je ne pûs éviter moi-même, non plus que ces Messieurs, ses soupçons mal fondez, qu'il ne me prit aussi pour un espion dans une occasion où j'avois pris grande peine à le servir. Voici le fait. Monsieur le Prince Palatin de Suéde Charles Gustave fils de la Princesse Catherine, Sœur du grand Gustave, Cousin germain de la Reine Christine, qui se démît depuis de la Couronne de Suéde en sa faveur, & qui est Pere du Roi de Suéde d'aujourd'hui, étoit venu en France, & sortoit de l'Académie de Monsieur de Benjamin, où il s'étoit mis par mon conseil, à cause de la médiocrité de son train, pour un Prince héritier présomptif d'un

Royaume lors si considérable. Dans cette Académie il fit une amitié particuliére avec Monsieur le Marquis de Bréval, frere aîné de Monsieur l'Archevêque de Paris, qu'il disoit être le plus sage qui fût dans cette Académie. Ce Prince s'en retournant en Suéde par Roüen, il fut coucher à Poissy un jour de S. Jean qu'il y avoit au soir des feux allumez par la Ville. Il survint une dispute entre quelques Habitans & ceux de sa suite, dans laquelle étoient quelques Seigneurs Etrangers, entr'autres Messieurs les Comtes de Waldek, si je me souviens bien. Ces Bourgeois, ou yvres ou imprudens tirérent quelques coups d'armes à feu, dont un valet de pied de Monsieur Grotius fut blessé d'un coup de fusil, & Monsieur de Polhelm Résident de Madame la Landgrave de Hesse, d'un coup de pistolet : étant la coûtume des Allemands & autres peuples du Nord, de conduire quelques lieuës ceux qui s'en vont ; Comme on ne s'étoit point plaint à la Cour de cette insulte, on n'en avoit fait aucune justice. Monsieur Grotius

entendoit qu'on la fit, & qu'on devinât ce desordre. En ce temps-là, étant allé chez lui, où se trouvérent quantité d'Etrangers qualifiez, il menaçoit hautement, & disoit que les Barons d'Avaugour, & de Rorté, qui étoient lors en Suéde pour les affaires du Roi, n'avoient qu'à se bien garder, puis qu'on avoit pensé assassiner le Prince, sans qu'on en eût fait la moindre satisfaction. Je l'assurai fort qu'on ne sçavoit rien de cela à la Cour, & je me hazardai de lui dire que s'il vouloit j'en avertirois Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui étoit à la Frontiére de Picardie lors du Siége de Hesdin; ce qu'ayant fait, je reçûs trois jours aprés un gros paquet adressant à Mr. le Chancelier Seguier: & son Eminence me mandoit par Monsieur Citois son Médecin, à qui je m'étois adressé, que je le rendisse à Monsieur Grotius: étant ordonné à Monsieur le Chancelier de faire une justice exemplaire: mais avec ordre de dire à Monsieur Grotius, que lors qu'il auroit à se plaindre, il s'adressât promptement, & droit à

ceux qui avoient la conduite des Affaires Etrangéres.

Je croyois avoir fait des merveilles, & devoir être divinement reçû, ayant si bien réüssi. Quand, voulant rendre ce paquet à Monsieur Grotius, il me dit, ayant l'esprit plein de pensées qui le travailloient, & avec un visage tout émû : qu'on fit justice si on vouloit, mais qu'il ne se chargeroit pas du paquet ; J'eus beau lui dire, & lui montrer l'ordre que j'avois de le lui remettre en main propre, il demeura aheurté à ne le point recevoir.

Jamais homme ne se trouva plus empêché que je le fus dans cette occasion : car je me perdois, renvoyant ce paquet à la Cour, où j'eusse été accusé d'avoir donné legérement une fausse Allarme, quoi que je mandasse la verité de l'affaire, & la bizarrerie du personnage : d'autre côté, je n'avois point ordre de donner ce paquet à Monsieur le Chancelier ; Enfin, aprés avoir un peu balancé, je trouvai que des deux inconvéniens il falloit éviter le moindre : & que le plus expé-

dient & le moins dangereux étoit de le rendre à Monſieur le Chancelier: ce que je fis un jour comme il alloit ſceller, & me retirai aprés lui avoir dit que c'étoit un paquet de la Cour que j'avois à lui rendre. Auſſi-tôt Monſieur le Chancelier envoya quérir Monſieur le Lieutenant Criminel Tardieu, qui informa ſi bien de cette inſolence, réduiſant les Habitans de Poiſſy à recourir à la miſéricorde de Monſieur Grotius, qu'il reconnût auſſi-tôt qu'il avoit eu grand tort de m'avoir traité de la ſorte. Il m'envoya inviter à dîner, & me dit d'abord en preſence de pluſieurs autres qu'il avoit auſſi priez : que j'étois le meilleur, le plus effectif, & le plus officieux des hommes : & ajoûta qu'il n'avoit pû ſe charger de ce paquet, ne ſçachant pas ce qu'il contenoit : & que les perſonnes publiques comme lui ne devoient jamais prendre des paquets fermez adreſſant à d'autres, ſans ſçavoir ce qui étoit dedans: dont il ne me dit aucun mot quand je lui portai. Il avoit ſongé à loiſir cette raiſon politique, & trouvé cette

mauvaise excuse pour couvrir son humeur ombrageuse, qui étoit l'un de ses défauts : mais il n'y a personne au monde qui ne soit sujét à quelque foiblesse.

Quand Monsieur le Cardinal de Richelieu mourut, un Mercredi à midi l'an 1642. le 4. Décembre, il medit l'aprés-dînée du même jour, *non illum refodiam.* Il fit son Epitaphe, où il y avoit entr'autres choses, *Christianos Principes mutuis armis, & odiis exercuit. Aulam homoncionibus replevit, Lusit Europam.* Ce mot *homoncionibus* étoit placé, à son dire, pour Monsieur Dupont de Courlai, dont la taille étoit contre-faite : & particuliérement pour Monsieur de Noyers, qui étoit voûté, basset, & de mauvaise presence.

Quand Monsieur le Cardinal Mazarin eût succédé à Monsieur le Cardinal de Richelieu dans le gouvernement de l'Etat, il fit ce Disthique sur lui, qu'il me recita, & que voici : *Disthique que fit Monsieur Grotius sur Monsieur le Cardinal Mazarin.*

Ut domuit Gallos Romanus Julius armis
Romanus Gallos Julius, arte domat.

Et me dit que par ce mot *arte*, il vouloit dire, par fourbe.

Le Chancelier Oxenstern ne se soucie plus de Monsieur Grotius.

Aprés la mort de Monsieur le Cardinal de Richelieu, Monsieur le Chancelier Oxenstern ne se soucia plus de conserver Monsieur Grotius, & il s'étoit fait un point d'honneur de le laisser en France pendant la vie de ce Ministre, qui sollicitoit continuellement son rappel. Ce Chancelier avoit considéré trop tard que cet Ambassadeur s'étoit retiré de la société des vivans : & que passant les jours entiers, & la plûpart de la nuit avec les morts, pour composer des œuvres en Théologie, il ne lui pouvoit mander que des nouvelles du Pont-neuf en beau Latin ; *ainsi*, entiérement dégoûté de lui, il dépêcha extraordinairement en France le Sieur de Cérisante, qui faisoit tout à la Cour sans rien communiquer à Monsieur Grotius, soit qu il en eût ordre, soit que s'abandonnant à son humeur trop altiére : il voulut faire voir en France qu'il avoit seul le secret & la confiance de la Cour de Suéde. Ce mépris si manifeste ne pût être digéré par Monsieur Grotius : qui pour cela demanda la permission de se retirer, sur

quoi il fut pris au mot. Cérisante avoit tort de procéder si fiérement & si ingratement : car, à ma priére, Monsieur Grotius lui avoit donné des lettres de recommandation à tous ses amis de Suéde, où il alloit chercher de l'emploi.

Vie de Cérisante.

Mais comme le Sieur de Cérisante a fait parler de lui dans le monde, les Lecteurs seront bien aises que j'en dise ce que j'en sçai, l'ayant connu plus particuliérement que personne. Il s'appelloit Marc Duncan, & étoit natif de Saumur, fils d'un Docteur célébre en Médecine, de même nom, Ecossois de nation, Gentilhomme d'extraction, mais encore plus noble par ses vertus qui étoient grandes, que par sa naissance. Il se donna ce nom de Cérisante. Il étoit trés-beau, trés-bien fait de sa personne, & il avoit tant d'esprit & de valeur, qu'il se faisoit estimer par tout : mais sa vanité & son ambition démesurée ont souvent ruiné son avancement. Il avoit un génie tout particulier à la Poësie Latine : faisant des Vers en cette Langue qui tenoient des plus excellens de l'An-

Sa qualité.

Son Pere excellent homme.

Portrait de Cérisante.

tiquité. Comme ſon Pere étoit de mes Amis : que je logeois chez lui en ma jeuneſſe,& que je faiſois grand état de ſon ſçavoir & de ſon mérite, j'ai rendu à ſon fils beaucoup de bons offices ; D'abord,par le moyen de Monſieur le Baron de Chandolan oncle paternel de Mr. le Marquis de la Boulaye tous deux du nom d'Eſchalard, qui étoit un des Cavaliers le plus aimable & le plus parfait que j'aye jamais rencontré, & qui étoit fort de mes amis, je le plaçai chez Monſieur le Marquis du Vigean, & fut Précepteur de Monſieur le Marquis de Fors ſon fils aîné, qui promettoit extrêmement de lui. Quand ce Marquis fut en âge de ſervir le Roi, il eût le Régiment de Navarre. Cériſante, qui étoit naturellement brave, & qui deſiroit faire parler de lui dans le monde, voulut ſuivre la guerre ; Et comme il avoit tout crédit auprés de ſon Maître, il lui donna la Lieutenance de ſa Compagnie, & ſe trouva avec lui à la Bataille de Thionville l'an 1639. L'année ſuivante, le Marquis de Fors ayant été tué au Siége d'Arras, &

Je le place chez Monſieur du Vigean, où il eſt Précepteur du Marquis de Fors.

Cérisante ne voulant pas demeurer dans ce Régiment, où un autre Mestre de Camp ne l'auroit pas souffert commander si absolument que sous son Disciple, il vendit sa Charge deux mille écus, dont il vécut quelque temps. Il fit la Relation du Combat de Thionville & du Siége d'Arras en fort belle Prose Latine, où parlant du Général Bek, qui traita fort mal Monsieur de Feuquiéres son Prisonnier, il dit : *Quippe vir rusticus, & ferox nihil Urbanitatis habebat.* Il se vante qu'à Arras, dans une peur panique qu'eurent les troupes, il soûtint seul l'effort des Espagnols sur une Digue, se comparant à Horatius Cochles, en ces termes. *Inventus est tamen qui hostes sisteret*, & dit que Monsieur le Maréchal de Grammont le dégagea : *Accurrit cum Equitibus aliquot Gramontius auxilium leve si numerum spectes si fortitudinem Viri certe maximum.* Quand il parle du Maréchal de Rantzau, dont le Quartier fut forcé, & que ses gens emportoient dans un Linceul, ayant eu depuis peu une cuisse coupée. Il

Il fait la Relation du Combat de Thionville, & du Siége d'Arras.

dit, *Rantzovium, cui alterum crus amputatum fuerat à ſuis frendentem efferri vidimus, paucos me Hercule eo modo pugnantes videas quo magnus ille vir cedebat.* Cériſante ayant mangé tout ſon argent: ne pouvant rien attendre de chez lui, recourut encore à moi, qui lui conſeillai d'aller chercher de l'emploi en Suéde, où je lui donnai des Lettres de recommandation à Monſieur le Prince Palatin, qui depuis fut Roi, & lui en fis donner d'autres par Monſieur Grotius, par Monſieur le Duc de Longueville, & par Monſieur d'Avaux. Il y fut trés-bien reçû: & comme Monſieur le Chancelier: qui aimoit les belles Lettres, admiroit ſes Vers, & qu'il étoit charmé de ſa Proſe, il l'envoya en France, où d'abord il fut eſtimé de Monſieur le Cardinal Mazarin, à qui il donna le tableau de la Reine Chriſtine de Suéde, accompagné d'une Ode que les plus Sçavans trouvoient égaler les plus belles d'Horace, où repreſentant cette Princeſſe, danſant de fort bonne grace, il dit, *trahit ſequentes poſt veſtigia gratias.* Il fit une

Il donne le tableau de la Reine de Suéde au Cardinal avec une belle Ode.

Action à Paris qui le décrédita dans l'esprit de ses amis, où il parût tout à fait se méconnoître : ayant eu l'insolence, lui qui n'étoit qu'Envoyé de Suéde, à un dîner chez Monsieur le Maréchal de Châtillon, de se placer à table sans faire la moindre cérémonie, au dessus de Monsieur le Marquis du Vigean Seigneur âgé & considérable, dont il avoit été plusieurs années Domestique à cinquante écus de gages.

Cérisante s'asseoit à table devant Monsieur du Vigean.

Mais enfin, comme il se fut montré aussi altier qu'imprudent : ayant envoyé appeller Monsieur le Duc de Candale par un sien Cadet jusques dans l'Hôtel d'Epernon, prétendant qu'il lui avoit fait la grimace au Cours : & la Cour, pour satisfaire Monsieur le Duc d'Epernon, qui ne pouvoit digérer cette algarade faite à son fils, & qui le menaçoit de le faire jetter par les fenêtres de sa propre maison, par des Simons paternels : en ayant fait plainte en Suéde, il fut rappellé de son Emploi, & la Reine Christine lui ayant dit par maniére d'excuse que le Conseil de la Couronne avoit résolu

Ayant fait appeller Monsieur de Candale, il est rappellé.

de ne plus employer d'Etrangers dans les Négociations, Cérisante lui répondit assez fiérement, qu'il avoit toûjours crû que Sa Majesté feroit plus d'état du mérite & de la valeur par elle-même, que par le lieu de la naissance. Il en partit avec quelque gratification de la Reine, d'où il fut en Pologne, pour voir s'il y pourroit faire quelque chose: mais ayant reconnu qu'en ce Païs-là, il n'y a rien a espérer pour les Etrangers; Car j'ai ouï dire à des Palatins, que les plus grands Princes de France & d'Allemagne sont des Païsans en Pologne: il passa à Constantinople, où il espéroit un jour être un des plus célébres Bassas: mais n'ayant point trouvé de faveur à la Porte, il voulut enfin chercher fortune à Rome, ayant l'esprit plein de pensées chimériques, & ne desespérant pas d'y devenir Cardinal, & d'être un jour assis dans la Chaire de S. Pierre.

Cérisante va en Pologne.

Puis à Constantinople.

Enfin il va à Rome, espérant d'y devenir Cardinal & Pape.

Mais en ce temps-là la Révolte de Naples étant arrivée, il se jetta dans la place avec Monsieur le Duc de Guise, auprés duquel il voulut

Puis il va à Naples, où il est tué.

passer pour Ambassadeur de France, & complotoit avec Gennaro Annese pour être Mestre de Camp Général des Troupes de Naples, sans le sçû de Monsieur de Guise qui lui rabattit son orgueil sur ces deux Articles-là. Enfin, le jour de l'attaque générale des Postes des Espagnols, il reçût une mousquetade dans un talon, dont il mourut. Il fit son Testament, où il laissa à ses freres ses terres, ses meubles, & son argent comptant bien qu'il n'eût pas un seul poûce de terre, ni un seul sol vaillant, mourant avec la même vanité qui avoit été sa passion dominante toute sa vie. Monsieur de Guise dit dans ses Mémoires, qu'il eût l'effronterie de le faire son Exécuteur testamentaire, & qu'il laissa pour vingt-cinq mille écus de legs pieux, n'ayant pas un seul denier.

Il fait Monsieur de Guise son Exécuteur testamentaire, sans avoir un sol de bien.

Pour revenir à Monsieur Grotius. Etant allé en Suéde rendre compte de ses Négociations, & ne se voyant aucunement considéré, il se retira de Stokholm sans prendre congé de la Reine ni d'aucun de ses Ministres, & étoit déja aux Dalles pour s'y em-

Monsieur Grotius veut partir sans voir la Reine: mais Elle le fait revenir, &

lui donne douze mille Risdales. barquer : mais la Reine l'ayant remandé, lui fit present de douze mille Risdales, ne voulant pas qu'un si grand Homme, qui avoit si long-temps servi la Couronne, partit d'auprés d'Elle sans l'avoir gratifié de quelque present, & l'avoir assuré de sa bien-veillance. Il partit aussi-tôt de Suéde, où s'étant embarqué, il aborda à Rostok, & il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'étant tombé malade, il y mourut. *Il vient à Rostok, où il meurt.* On m'a rapporte que pendant sa maladie, un Prêtre Catholique & divers Ministres Luthériens, Calvinistes, Sociniens & Anabatistes le vinrent voir, pour le disposer à mourir de leur opinion ; Mais pendant qu'ils l'entretenoient de controverse, & que chacun s'efforçoit de lui prouver que sa Religion étoit la meilleure, il ne répondit autre chose sinon, *non intelligo* : & quand ils ne disoient plus mot, il leur dit, *hortare me ut Christianum morientem decet.* Exhortez-moi comme il faut exhorter un Chrêtien mourant

Monsieur Grotius a laissé une Il a laissé trois fils & une fille nommée Cornelia, qui eût cette avanture avec Monsieur le Cardinal de

la Valette, & qui a épousé Monsieur *fille & trois fils.*
de Bret Montbas, qui a eu de beaux
Commandemens en Hollande, & qui a été enveloppé dans la ruine de Messieurs de Wit & de Monsieur Pierre Grotius son beau-frere.

L'aîné des fils de Monsieur Hugues Grotius s'appelloit Cornelius, qui fut quelque temps attaché au Chancelier Oxenstern, & il étoit assez bon Poëte Latin, mais paresseux, & qui aimoit ses plaisirs.

Le puîné avoit été nourri page chez Monsieur le Duc Bernard de Weimar, & fut depuis son Aide de Camp, bien fait de sa personne, & en réputation de bon homme de guerre, ayant eu un grand Maître dans ce métier-là. Lui & son frere aîné, lors que la Reine Christine eût quitté sa Couronne en faveur de Monsieur le Prince Palatin, qui étoit le feu Roi Charles Gustave Pere du Roi de Suéde d'à present, s'acheminérent tous deux Vers ce Prince, qui avoit fort connu & estimé leur Pere en France, en intention de lui offrir leur service, & d'obtenir quelque Emploi. Etans donc partis

Grand accident arrivé à ces deux aînez.

de Hollande à ce dessein, quand ils furent à la moitié du chemin de Hambourg, entre Emden & Bremen, un malheureux valet, qui avoit servi le second plusieurs années, tenté par l'argent qu'il leur avoit vû, résolut de les tuer tous deux. D'abord il entra de nuit dans la chambre du puîné : car en ces Païs froids il n'y a dans les Hôtelleries que de petites Cellules où il n'y a qu'un lit, pour être plus chaudement, & tua son Maître d'un coup de pistolet, étant endormi : & avec un autre pistolet s'en alloit traiter l'autre de même que son cadet, mais par bonheur pour lui il ne dormoit pas, & composoit quelque Epigramme Latine. Si-tôt qu'il entendit tirer prés de lui, il se saisit d'un Pistolet qu'il avoit sur une chaise prés de son lit, & l'ayant bandé, & voyant le meurtrier venir à lui tout doucement tête baissée, car il faisoit clair de Lune : sans lui donner le loisir de l'approcher trop prés il tira le premier, & l'étendit dans la place. A ce bruit tout le monde de l'Hôtellerie s'étant éveillé, on saisit ce

ſcélérat qui étoit fort bleſſé, & qui fut ſupplicié ſur les Lieux.

Le troiſiéme fils de Monſieur Grotius s'appelloit Pierre, qui avoit bien rétabli ſes affaires domeſtiques pendant le Gouvernement de Meſſieurs de Wit, dont il étoit fort conſidéré. Auſſi étoit-il homme de rare mérite, & auſſi grand Politique, que ſon Pere étoit grand homme de Lettres. D'abord il a été Ambaſſadeur en Suéde, & puis en France, où il s'eſt trouvé lors de la Déclaration de la guerre. Il fit ſon poſſible pour en empêcher la rupture : & quoi que le Roi fût fort mal-content de la plûpart de ceux de ſon Païs, Sa Majeſté lui témoigna pluſieurs fois qu'il faiſoit état de ſa perſonne, qui étoit agréable à Monſieur le Prince de Condé & aux principaux de la Cour. Il a des enfans d'une trés-honnête femme : & depuis étant de retour en ſon Païs, pour éviter la fureur du peuple qui le regardoit, comme étant du Parti de Meſſieurs de Wit, il mit ſa perſonne en ſeureté dans les Païs Etrangers ; Mais étant retourné en Hollande, où il ſe ju-

Son troiſiéme fils Pierre Grotius a été Ambaſſadeur en Suéde, puis en France.

ftifia des crimes qu'on lui imposoit, il y est mort depuis peu, non sans soupçon de poison, pour s'être directement opposé aux intérêts de Monsieur le Prince d'Orange.

Devise de Monsieur Grotius.

J'avois oublié, en parlant de Monsieur Grotius, de dire qu'il avoit pour sa Devise ces paroles *Hora ruit*, pour s'avertir soi-même qu'il falloit employer utilement le temps qui s'enfuit avec rapidité.

Me voilà insensiblement arrivé à la fin de mes Mémoires de Hollande. Il y a long-temps que j'en avois formé le dessein, mais jusqu'ici je n'ai pû l'exécuter, en ayant été empêché par ma mauvaise santé, & par les diverses distractions de ma vie. Quand je vis ma fortune enterrée avec Mr. le Cardinal de Richelieu qui me souffroit à la table ronde avec les plus grands du Royaume, & qui m'avoit promis de faire quelque chose pour moi, je me retirai dans ma maison du Maurier, tant pour réparer les brêches que j'avois faites à mon bien, courant aprés les vaines espérances du monde, que pour y jouïr du repos que je croyois goûter dans

la

la tranquillité de la solitude. Je faisois donc état de m'y divertir à mettre par écrit ce que j'avois remarqué de plus considérable dans plusieurs Cours Etrangéres, & même dans celle de France : mais j'ai connu par une triste expérience, que Madame la Marquise de Ramboüillet, qui ne proféroit que des oracles, avoit eu raison de me dire que les esprits doux, Amateurs des belles Lettres, ne trouvoient jamais leur compte à la campagne, habitée la plûpart de gens mal élevez ; Que l'envie & la jalousie y régnoient bien plus que dans les Villes, & qu'on devoit s'attendre d'y être incessamment harcellé par des chicaneries sans fin, comme je l'ai été fort long-temps par des Ecclésiastiques déréglez, que leur Caractére, & les Priviléges de leur Ordre enhardissent d'entreprendre les actions les plus téméraires ; Mais comme par la grace Dieu, & par le zéle de mes Amis je me vois delivré de leur persécution, s'il me reste encore un peu de vie, je l'employerai à déployer le grand Magazin des choses;

curieuſes que j'ai conſervées dans ma mémoire, en voyant les Royaumes du Nord, & divers Païs de l'Europe ; Et quand j'aurai achevé de faire mes Mémoires des Païs Etrangers, je fais état d'écrire ce que j'ai vû de plus remarquable pendant les derniéres années du Régne du feu Roi, & de faire une peinture veritable des Princes, des Grands, & des Miniſtres qui étoient en ce temps-là.

F I N.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre. A nos Amez & Féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Grand Conseil, Requêtes de nôtre Hôtel, & de nos Palais, Baillifs, Senéchaux, Prevôts, Lieutenans, & à tous nos autres Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nôtre cher & bien-Amé LOUIS AUBERY, Chevalier, Seigneur du Maurier, Nous a trés-humblement remontré, qu'il a composé DES MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE HOLLANDE ET DES AUTRES PROVINCES-UNIES, où il y a beaucoup de choses particuliéres & curieuses, lesquels il desireroit faire imprimer, s'il Nous plaisoit lui en donner la permission. Et Nous, desirant favorablement traiter l'Exposant; Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer, vendre & débiter lesdits Mémoires, par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra, dans tous les lieux de nôtre obéïssance, pendant le temps de six années, à compter du jour qu'ils seront achevez d'imprimer; Pendant lequel temps, Nous faisons trés-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs & Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer lesdits Mémoires de Hollande, les vendre & débiter, sans la permission & consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront